

BNP PARIBAS

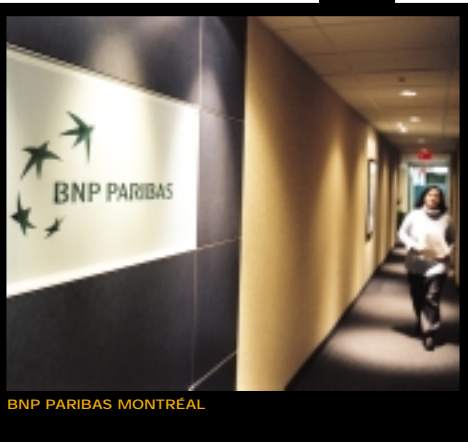
Rapport annuel • 2002

La
banque

d'un monde qui change



Sommaire

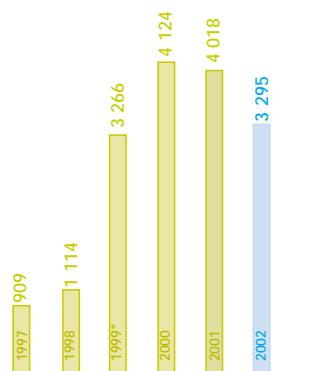


BNP PARIBAS MONTREAL

Chiffres clés	2	3
Message du Président	4	5
Comité exécutif	6	7
Panorama des métiers du groupe	8	9
Historique	10	11
Banque de Financement et d'Investissement	14	29
• Corporate & Financial Institutions	16	
• Conseils et Marchés de Capitaux	18	
• Financements Spécialisés	23	
Banque de Détail	30	59
• Banque de Détail en France	32	
• Services Financiers Spécialisés	42	
• Banque de Détail à l'International	54	
Banque Privée, Gestion d'Actifs, Titres et Assurance	60	71
• Banque Privée & Gestion d'Actifs	62	
• Titres : BNP Paribas Securities Services	66	
• Assurance	69	
Immobilier	70	
BNP Paribas Capital	72	73
Développement Durable	76	126
• Les principes d'action du groupe		
- Présentation de la démarche	76	
- Le gouvernement d'entreprise	78	
Les rémunérations	91	
- Éthique et déontologie	95	
- Les principes de la politique générale de crédit	98	
• BNP Paribas et ses parties prenantes		
- BNP Paribas et ses actionnaires	102	
- Le développement des ressources humaines	114	
- L'environnement	119	
- Les relations avec les clients et les fournisseurs	121	
- Les relations avec la société civile : le mécénat	124	
BNP Paribas et le tennis	127	129
Données Financières	132	259
• Rapport d'activité	134	
• Comptes consolidés	160	
• Comptes sociaux	229	
• Renseignements de caractère général	246	
• Responsable du document de référence		
et responsables du contrôle des comptes	253	
• Table de concordance COB	255	
• Résolutions soumises à l'Assemblée Générale		
des actionnaires	256	
Glossaire	260	265

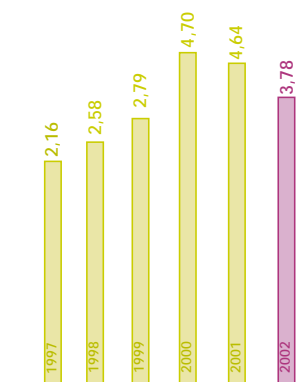
Chiffres Clés 2002

Résultat net, part du groupe
(en millions d'euros)



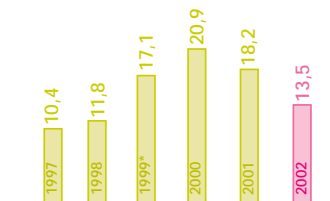
* Résultat net pro forma avant provision pour restructuration.

Résultat net par action ⁽¹⁾
(en euros)



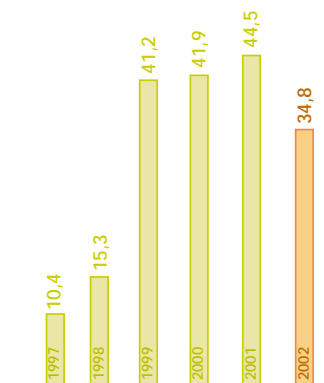
⁽¹⁾ Résultat net, part du groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation, ajusté pour tenir compte de la division par deux du nominal intervenue le 20 février 2002.

Rentabilité des capitaux propres
(en %)



* Résultat net pro forma avant provision pour restructuration.

Capitalisation boursière
(au 31 décembre, en milliards d'euros)



Notation (au 1^{er} mars 2002)

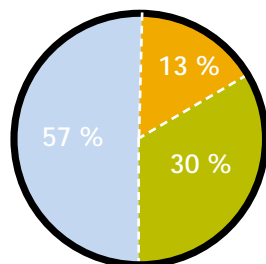
Moody's	Aa2	Perspective stable
Standard & Poor's	AA-	Perspective stable
Fitch	AA	Perspective stable

Effectifs

	2002	2001
Monde	87 700	85 000
Europe	66 200	65 000

Produit net bancaire des grands domaines d'activité

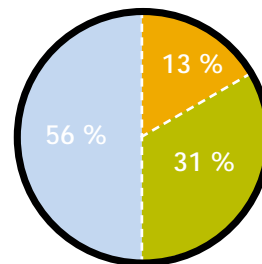
(en %)



- Banque de Détail
- Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres
- Banque de Financement et d'Investissement

Résultat brut d'exploitation des grands domaines d'activité

(en %)



- Banque de Détail
- Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres
- Banque de Financement et d'Investissement

Résultats

(en millions d'euros)

	2002	2001	Variation 2002-2001
Produit net bancaire	16 793	17 450	- 3,8 %
Résultat brut d'exploitation	5 838	6 517	- 10,4 %
Résultat d'exploitation	4 368	5 205	- 16,1 %
Résultat avant impôt	4 813	6 232	- 22,8 %
Résultat net part du groupe	3 295	4 018	- 18,0 %

Activité

(en millions d'euros)

	2002	2001
Total bilan	710 319	825 296
Dépôts clientèle	267 190	286 442
Opérations avec la clientèle (montant brut)	235 688	245 391
Capitaux propres, part du groupe ⁽¹⁾	26 445	24 610
Ratio international de solvabilité	10,9 %	10,6 %
dont noyau dur	8,1 %	7,3 %

(1) Avant affectation du résultat.

Message du Président



MICHEL PÉBEREAU - PDG

L'environnement des activités bancaires et financières dans le monde s'est très sensiblement dégradé en 2002, notamment à compter du second semestre, avec une croissance économique ralentie et des marchés boursiers dans une situation de crise. Dans ce contexte, qui a pesé sur les comptes d'exploitation, BNP Paribas a réalisé des performances élevées, avec un résultat net de 3,3 milliards d'euros, le plus important des banques de la zone euro, et un retour sur capitaux propres de 13,5 %.

Nous avons amélioré ou maintenu nos positions concurrentielles dans la plupart de nos métiers. Nous avons accentué nos efforts de maîtrise des coûts et renforcé nos dispositifs et nos disciplines de contrôle des risques. Grâce à son large portefeuille d'activités, BNP Paribas a pu dans une large mesure compenser par le dynamisme de certains métiers les difficultés qui affectaient certains autres, notamment en raison de la crise des marchés financiers.

L'ensemble constitué par les trois pôles de Banque de Détail – la Banque de Détail en France, la Banque de Détail à l'International et les Services Financiers Spécialisés – a réalisé de très bonnes performances tout en préparant l'avenir. Notre réseau en France a poursuivi et accéléré sa modernisation, en particulier avec le lancement commercial de la Banque Multicanal ;

nos activités de banque de détail dans l'Ouest des États-Unis se sont substantiellement élargies avec l'acquisition de l'United California Bank ; nos services financiers spécialisés ont poursuivi la croissance de leur activité propre et le développement de leurs partenariats ; ils ont réalisé deux opérations stratégiques de croissance externe pour le crédit à la consommation en France (acquisition de Facet) et la gestion de l'épargne en ligne en Allemagne (constitution du groupe Cortal Consors).

Notre Banque de Financement et d'Investissement a résisté dans un contexte de crise des marchés tout en engageant la rationalisation de son dispositif de relation avec les clients.

Notre pôle d'activité Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres, également très exposé à l'évolution des marchés, a lui aussi maintenu une capacité bénéficiaire significative et redéfini le programme de développement de ses différents métiers.

Chacun de nos pôles d'activité a ainsi apporté sa contribution aux résultats du groupe.

En ce début d'année 2003, la conjoncture économique et financière reste difficile, et les perspectives sont incertaines et affectées par le conflit irakien. Dans cet environnement, notre groupe maintient son cap : priorité au développement commercial, réactivité dans la gestion des coûts, rigueur dans le contrôle des risques, maintien d'une structure financière solide. Nos équipes sont mobilisées pour servir toujours mieux nos clients et pour saisir les opportunités et relever les défis sans cesse renouvelés de notre monde en mutation.

J. Pébernan

Repères

1^{re} banque de la zone euro par l'importance de ses résultats et sa capitalisation boursière

Dans un environnement très difficile, un produit net bancaire de **16,8 milliards d'euros**, en baisse de 3,8 % seulement par rapport à 2001

Un bon **retour sur capitaux propres de 13,5 %** et un **coefficient d'exploitation de 65,2 %** toujours très compétitif

Présent dans plus de **85 pays**, BNP Paribas compte **87 700 collaborateurs** dont 66 000 en Europe



Comité exécutif

- a Michel Pébereau**
Président-Directeur Général
- b Baudouin Prot**
Administrateur-Directeur
Général Délégué
- c Dominique Hoenn**
Directeur Général Délégué
- d Philippe Blavier**
Banque de Financement et
d'Investissement
- e Philippe Bordenave**
Finances groupe
- f Georges Chodron de Courcel**
Banque de Financement et
d'Investissement
- g Jean Clamon**
Services Financiers Spécialisés
- h Hervé Gouëzel**
Systèmes d'Information groupe
- i Bernard Lemée**
Ressources Humaines groupe
- j Vivien Lévy-Garboua**
Banque Privée, Gestion d'Actifs,
Titres, Assurance et Immobilier
- k Amaury-Daniel de Seze**
BNP Paribas Capital
- l Michel François-Poncet,**
Vice-Président du Conseil
d'administration de BNP Paribas,
- m Jacques de Larosière,**
Conseiller du Président,
- n Jean-Laurent Bonnafé,**
Banque de Détail en France,
- o Michel Clair,**
Immobilier d'Exploitation,
- p Pierre Mariani,**
Banque de Détail à l'International,
participent aux réunions du Comité.
- q Laurent Tréca**
Développement groupe
Rapporteur du Comité exécutif

Banque de Financement et d'Investissement

Conseil et Marchés de Capitaux

Corporate Finance

Le métier Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation...) et des activités de marché primaire sur les produits liés aux actions (introductions en Bourse, augmentations de capital, placements de blocs, émissions d'obligations convertibles, échangeables...).

Le Corporate Finance a mis en place une organisation matricielle mettant à la disposition de ses clients la meilleure combinaison possible des compétences de ses divers spécialistes sectoriels, géographiques et produits, tout en optimisant la gestion de ses ressources.

Le Corporate Finance, qui regroupe près de 350 professionnels, dispose d'un réseau mondial, avec une approche ciblée prioritairement sur l'Europe, complétée par un dispositif puissant en Asie, avec BNP Paribas Peregrine, et une présence en Amérique du Nord et du Sud.

BNP Paribas a confirmé sa place parmi les premières banques conseils en fusions et acquisitions en 2002 en France (n° 1 dans le classement Capital Finance, n° 2 d'après Thomson Financial).

Actions

Le métier Actions couvre les activités de recherche, de trading et de vente sur actions (européennes et asiatiques) et dérivés actions (à l'échelle mondiale). Ses équipes agissent tant sur les marchés secondaires que sur les marchés primaires, pour lesquels elles sont le relais du Corporate Finance. Le portefeuille de clients englobe institutions financières, entreprises, et particuliers.

Le métier privilégie une organisation par produits. Chacune de ses divisions intègre l'ensemble des services offerts à la clientèle, les deux activités de base, courtage actions et dérivés actions, comme la nouvelle activité à destination des Hedge Funds lancée fin 2002 : le "prime brokerage".

Le métier a développé, afin de couvrir ses marchés, une large infrastructure à travers le monde :

- 1 213 professionnels en front-office ;
- des "hubs" dans les grands centres financiers, une présence physique dans 26 villes, des clients dans 35 pays ;
- membre de 48 Bourses actions et dérivés ;
- une connexion systématique avec les infrastructures et services délivrés par le métier Titres.

En 2002 BNP Paribas était 3^e intervenant sur Euronext (France, Belgique et Pays Bas) et 3^e en Allemagne pour le courtage d'actions (source : Euronext et Deutsche Börse), 1^{er} sur le marché à terme du Monep (source : Euronext) et 2^e en France pour les volumes de "warrants" échangés (source : Euronext).

Taux et Change

L'expertise du métier Taux et Change dans la mise au point de nouveaux produits et ses capacités de distribution ont permis à BNP Paribas de figurer parmi les trois premiers acteurs de ce marché en Europe – selon Bloomberg, en 2002, la banque figurait au 2^e rang pour les ventes d'obligations libellées en euros, avec 6,3 % du marché – et de se constituer une clientèle importante en Asie, au Japon et aux États-Unis.

Les solutions pour les clients sont définies selon une approche globale, faisant appel à l'expertise mondiale de la banque dans les domaines de la recherche, de la vente, de la négociation, de l'origination et de la distribution. L'offre est articulée autour de trois lignes de produits : crédit (émissions obligataires bénéficiant d'une notation élevée, titrisations, dérivés de crédit...), taux (dérivés d'instruments de taux, emprunts d'État...) et change (y compris options sur devises).

La banque est reconnue comme un des leaders mondiaux sur les marchés de taux et de dérivés de crédit et occupe une place importante sur le marché mondial des changes.

BNP Paribas propose une gamme complète de produits de taux destinés aux professionnels de la gestion financière, allant des instruments financiers les plus simples aux conseils spécialisés visant à permettre à ces professionnels de maîtriser les problèmes les plus complexes en matière de gestion de l'endettement. BNP Paribas est reconnue comme une contrepartie d'excellente qualité : Aa2/AA-/AA⁽¹⁾. À partir de cette plate-forme puissante, la banque a développé des compétences couvrant tous les aspects du métier Taux et Change. Son approche axée sur la satisfaction des besoins des clients est adossée à une solide expertise dans les domaines juridique et opérationnel.

⁽¹⁾ Notes attribuées par Moody's Investors Services, Standard and Poor's et FitchRatings.

Banque de **Financement** et d'**Investissement**

Financements Spécialisés

Financements structurés

Au confluent des activités de crédit et de marché, ce métier propose, au niveau mondial, le montage, la structuration et la distribution de financements complexes et innovants : crédits syndiqués, financements d'acquisitions, financements de LBO, financements d'optimisation et d'actifs, financements des médias et télécommunications, financements maritimes et aéronautiques.

Les responsables des Financements Structurés sont en outre en charge de la mise en place et du suivi des crédits ordinaires ("financements bancaires classiques"), qui restent cependant l'objet d'un suivi distinct.

Energy, Commodities, Export, Project

Le métier Energy, Commodities, Export, Project (Ecep) est une activité mondiale. Il est structuré de la manière suivante :

- le financement du négoce de matières premières sous toutes ses formes, dont BNP Paribas est un des leaders mondiaux ;
- les financements structurés de matières premières dans les pays émergents, comprenant en outre les activités de prêts sur réserves ainsi que les financements structurés de stocks ;
- les financements des entreprises opérant dans les domaines de l'énergie, des métaux et des mines dans les pays industrialisés ;
- les opérations de dérivés sur matières premières, avec des activités de courtage sur marchés organisés et des opérations de gré à gré (OTC) à New York et à Londres ;
- les financements export, couvrant 28 assureurs crédit publics avec 15 bureaux dédiés dans les pays exportateurs et une trentaine de correspondants spécialisés dans les pays importateurs ;
- les financements de projets, structurant des crédits sur base de cash-flows, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures.

Corporate & Financial Institutions (CFI)

Afin d'harmoniser et de renforcer la couverture des clients entreprises et institutionnels du groupe, une même entité, CFI, regroupe dans 38 territoires les équipes commerciales de BNP Paribas Grandes Entreprises, Institutions Financières (FIG), Corporate Banking, ainsi que les équipes parisiennes de Global Trade Services.

La population d'environ 14 000 clients entreprises et institutionnels qui constitue le fonds de commerce de CFI est, par définition, hétérogène. Afin d'optimiser la vente des produits et services de la banque, ces clients ont été classés par grandes catégories pour permettre de s'adresser à eux de façon homogène et mettre en place des stratégies ciblées d'approche commerciale. L'organisation de CFI est fondée sur la segmentation de ses clients : le montant des revenus générés ou potentiels par client définit l'équipe par laquelle celui-ci est suivi.

Tout en veillant à la maîtrise de ses risques, CFI a pour mission de développer les ventes de produits à forte valeur ajoutée et de renforcer les ventes croisées.

Banque de **Détail**

Banque de Détail en France

La Banque de Détail en France (BDDF) offre à 6 millions de clients particuliers et professionnels et à 60 000 clients entreprises et institutions une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus complexes en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

Le réseau de BDDF compte 2 200 agences et 2 915 guichets automatiques de banque. Il est concentré sur les régions disposant du meilleur potentiel économique et détient notamment une part de marché de 15 % en Ile-de-France (source : *Etudes marketing BNP Paribas BDDF, part de marché en nombre de guichets*). Il se caractérise par une présence forte sur les segments de clientèle de particuliers les plus attractifs (taux de pénétration de 18 % en compte principal sur les foyers ayant des revenus annuels nets déclarés supérieurs à 80 000 euros – source : *Ipsos*) et par une position de premier plan sur le marché des entreprises.

BDDF comprend principalement le réseau d'agences sous l'enseigne BNP Paribas, mais aussi la Banque de Bretagne, la société d'affacturage BNP Paribas Factor et une société de capital accompagnement, BNP Paribas Développement. Ses 30 000 collaborateurs sont répartis au sein des agences dédiées aux particuliers et entrepreneurs, des centres de Banque Privée, des centres d'affaires entreprises, du Centre de Relations Clients (CRC) et des back-offices en charge du traitement des opérations.

BNP Paribas a engagé à partir de 1997 un vaste programme de refonte de son réseau : c'est aujourd'hui un des pionniers de la Banque de Détail Multicanal en Europe. Cette réorganisation vise à assurer la meilleure qualité de service et à renforcer le rôle de conseil des commerciaux présents dans les agences. Le Centre de Relations Clients, dont les deux plates-formes à Paris et Orléans sont opérationnelles depuis juillet 2001, centralise les appels à destination des agences et assure le traitement centralisé des e-mails envoyés par les clients. La gestion de la relation client dans la dimension multicanal s'appuie sur un nouveau poste de travail, véritable cœur du système, déployé aussi bien auprès des commerciaux des agences que des téléconseillers du Centre de Relations Clients. Le processus d'intégration de l'ensemble des systèmes dans la Banque Multicanal s'accompagne de la mise en place sur l'ensemble du territoire d'agences de production et d'appui commercial, spécialisées par filières de traitement.

Services Financiers Spécialisés

Le pôle SFS regroupe plusieurs sociétés spécialisées de Banque de Détail, distribuant des produits et des services financiers complémentaires à l'offre bancaire traditionnelle.

Cetelem

Cetelem est leader européen du crédit à la consommation avec 27,5 milliards d'euros d'encours gérés au 31 décembre 2002 et plus de 7 000 collaborateurs dans le monde.

Depuis 50 ans, l'entreprise contribue à faire du crédit à la consommation un outil moderne et maîtrisé au service de la consommation et de la gestion du budget des ménages. Cetelem est un acteur de référence pour sa capacité d'innovation – dont la carte Aurore détenue par 15 millions de porteurs dans le monde est un des symboles –, pour la qualité de son offre qui répond à l'essentiel des besoins de financement à court terme des ménages (prêts personnels, ventes à tempérament, crédits renouvelables), pour son expertise technique et son contrôle du risque.

Cetelem est le partenaire privilégié et historique du commerce et accompagne le développement de grandes enseignes de la distribution dans le monde (Carrefour, Conforama, Ikea, Dixons, Dell...).

Cetelem est aussi un partenaire de référence pour des établissements bancaires et les compagnies d'assurances auxquels il apporte son savoir-faire en matière de crédit (Axa, Banques Populaires, Caisses d'Épargne, Halifax Bank of Scotland, Dresdner Bank, Thai Farmers Bank...).

Cetelem est aujourd'hui présent dans 20 pays.

UCB

L'UCB est spécialisée dans le financement de l'acquisition de logements par les particuliers, destinée à la résidence de l'emprunteur ou à l'investissement. Elle intervient en France et, à travers ses filiales, en Espagne, en Italie et au Portugal.

La stratégie commerciale de l'UCB consiste à animer un réseau d'apporteurs d'affaires, professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, constructeurs...), qui la met en contact avec des prospects en situation d'achat. Ses atouts – spécialisation, innovation, contrôle des risques, forte part de marché auprès des fonctionnaires – en font un acteur reconnu du financement du logement. D'importantes synergies avec le réseau de Banque de Détail de BNP Paribas, au travers de l'apport réciproque de clientèle, renforcent ce dispositif.

L'UCB met ses outils à disposition de partenaires et fournit des prestations de gestion informatique à la Société Générale dans le cadre d'une activité de servicing.

Cortal Consors

Depuis l'acquisition de Consors Discount-Broker AG en 2002, Cortal et Consors consacrent leurs efforts à l'intégration de leurs activités respectives, afin de mettre en place une entité unique spécialisée dans la gestion de patrimoine.

Avec plus de 1,1 million de clients répartis sur six pays d'Europe (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg, Italie), Cortal Consors est leader sur le marché européen de la gestion de patrimoine en ligne (source : Pan-European Banks Daily, ABN Amro, 30 avril 2002).

Cortal Consors propose une large gamme de produits d'épargne et de services de gestion de patrimoine destinés aux particuliers, notamment des produits de placement à court terme, des OPCVM, et des produits d'assurance-vie, s'appuyant sur des technologies de pointe en matière de courtage. Les produits et services sont commercialisés par le biais de cinq canaux de distribution : l'Internet, le téléphone, les centrales des Sicav, les conseillers en gestion de patrimoine et les partenaires institutionnels.

BNP Paribas Lease Group (BPLG)

BPLG est spécialisé dans le financement de biens d'équipement professionnel mobilier et immobilier en crédit, crédit-bail et location financière. Né de la fusion entre BNP Lease et UFB Locabaill, son métier est le financement des ventes : BPLG assure pour le compte de ses partenaires et prescripteurs le financement des investissements des entreprises et professionnels, clients de ces partenaires et prescripteurs. Avec une part de marché supérieure à 20 %, BPLG est le numéro 1 français du financement locatif mobilier (source : Association Française des Sociétés Financières, ASF, Entreprises et Professionnels, septembre 2002). Implanté dans 10 pays d'Europe, BPLG est leader européen dans son activité.

Banque de Détail à l'International

Le pôle Banque de Détail à l'International (BDDI) propose des services de Banque de Détail dans des zones géographiques ciblées en s'appuyant sur le savoir-faire du groupe BNP Paribas.

Le réseau BDDI est composé de succursales et de filiales multimarques, présentes sur plus de 30 sites. L'activité de ce pôle est répartie, d'une part, sur son réseau de l'Ouest américain et, d'autre part, sur l'ensemble Marchés Émergents et Outre-Mer.

Aux États-Unis, l'activité de BDDI s'est exercée depuis 1985 successivement au travers de Bank of the West, puis de BancWest Corporation issue du rapprochement en 1998 de Bank of the West et First Hawaiian Bank. BancWest Corporation est filiale à 100 % de BNP Paribas depuis décembre 2001. L'acquisition de United California Bank (UCB) en mars 2002 lui a permis de se renforcer en Californie du Sud. La fusion opérationnelle de l'UCB avec Bank of the West a été achevée dès septembre 2002. Bank of the West est désormais la cinquième banque généraliste de Californie (source : The Banker, 30/06/02), tandis que First Hawaiian Bank est leader à Hawaii en termes de dépôts avec 40 % de parts de marché (source : SNL Financial, 30/06/02).

BancWest compte désormais 1,5 million de clients, un réseau de 358 agences et 8 000 collaborateurs. Au 31 décembre 2002, son total de bilan s'élève à 34,7 milliards de dollars.

Le réseau de cette filiale est exploité sous deux marques : Bank of the West dans six États de l'Ouest américain (Californie, Oregon, Washington, Idaho, Nouveau-Mexique et Nevada) et First Hawaiian Bank à Hawaii.

L'ensemble Marchés Émergents et Outre-Mer (MEO) est constitué de quatre zones géographiques : Afrique-océan Indien, Dom-Tom, Maghreb-Méditerranée et Moyen-Orient. Dans ces régions, BNP Paribas déploie, au travers de 350 agences et pour 1,3 million de clients son expertise acquise dans la Banque de Détail en France.

Le réseau des BICI (Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie) est au cœur du dispositif de BNP Paribas en Afrique.

Avec 92 agences réparties dans six pays (Burkina, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali et Sénégal), BDDI gère le 1^{er} réseau bancaire d'Afrique francophone. Dans l'océan Indien, le groupe est présent à Madagascar (BMOI) et aux Comores (BIC).

Dans les Dom-Tom, le groupe possède 45 agences et maintient une forte présence auprès de quelque 300 000 clients. BNP Paribas Réunion, nouvelle filiale du groupe, a pris le relais de la succursale de la BNPI en 2002. Désormais, l'ensemble du dispositif BNP Paribas dans cette zone est filialisé.

Dans la zone Maghreb-Méditerranée, le groupe est représenté au Maroc par la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) et, en Tunisie, par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI). En février 2002, BNP Paribas s'est implanté en Algérie en créant BNP Paribas El Djazair.

Dans la zone du Moyen-Orient, BNP Paribas dispose d'implantations au Liban (BNPI Beyrouth), en Égypte (BNP Paribas Le Caire), à Chypre et à Djibouti. Elle opère dans la région du Golfe à partir de sa direction régionale qui assure l'animation depuis Bahreïn de quatre territoires : Bahreïn, Abu Dhabi, Dubai, Qatar.

Métier Location avec Services

Le métier Location avec Services comprend trois groupes de sociétés qui proposent aux entreprises des solutions modulaires pour externaliser la gestion et le financement de leurs équipements logistiques :

- véhicules légers : Arval PHH ;
- véhicules industriels : Artegy ;
- infrastructures informatiques : Arius.

Souples et évolutifs, les produits et services proposés ont en commun de répondre aux souhaits de déconsolidation financière des entreprises, et surtout de leur permettre d'optimiser la gestion de leurs parcs d'équipements logistiques. Ces offres s'appuient sur le savoir-faire et la maîtrise technique des équipes spécialisées du métier, sur une puissance d'achat reconnue et sur un ensemble d'outils interactifs indispensables à un dialogue efficace avec les entreprises clientes.

Arval PHH est issu du rapprochement en 2000 d'Arval Service Lease (créé en 1989), d'Arval SAS (ex-Europcar Lease France) et de PHH Europe. Arval PHH est lié par un accord commercial et technologique à PHH North America, filiale d'Avis Group spécialisée dans la gestion de véhicules et qui opère sous le nom de PHH Arval.

Arval PHH est un des leaders européens de son marché. Directement présent dans 14 pays, il gère, au 31 décembre 2002, une flotte de 650 000 véhicules.

Banque Privée, Gestion d'Actifs, Titres, Assurance

Banque Privée et Gestion d'Actifs

Banque Privée

BNP Paribas Banque Privée propose une offre large de produits et de services adaptés aux problématiques financières et patrimoniales d'une clientèle privée exigeante. Elle se caractérise par une approche qui privilégie le conseil et la gestion personnalisée.

Intervenant de premier plan dans ce domaine, BNP Paribas Banque Privée a en charge 95 milliards d'euros d'actifs financiers pour le compte de sa clientèle à travers le monde. En France, elle occupe une position de leader, avec 40 milliards d'euros d'actifs de clientèle et un réseau dense d'implantations couvrant l'ensemble du territoire. En dehors de France, elle dispose de positions significatives sur les grands centres de la gestion privée internationale d'Europe et d'Asie (notamment en Suisse, au Luxembourg, à Singapour et à Hong Kong) et développe rapidement sa présence sur certains marchés domestiques européens, particulièrement en Espagne et en Italie.

BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management exerce le métier de Gestion d'Actifs pour compte de tiers autour de quatre activités :

- BNP Paribas AM Global Funds assure la promotion et la distribution de fonds mutuels à travers le monde, par le biais de distributeurs externes (banques, établissements financiers...) et de distributeurs internes du groupe (Banque de Détail, Banque Privée...);
- BNP Paribas AM Institutional regroupe les plates-formes de gestion fondamentale, les équipes de vente aux institutionnels, et la gestion sous mandat pour le compte d'institutionnels internationaux, notamment via la filiale FFTW (États-Unis);
- BNP Paribas AM Alternative & Structured Investments rassemble les plates-formes de gestion alternative, structurée et indicielle (filiales : BNP Paribas Fauchier Partners et Overlay Asset Management);
- BNP Paribas AM New Markets implante et anime des équipes sur des marchés émergents prometteurs (Chine, Corée, Amérique latine).

BNP Paribas Asset Management est un intervenant européen important et est devenu en 2002 le premier promoteur d'OPCVM offerts au public en France, avec une part de marché de 9,3 % (source : Europerformance).

BNP Paribas Securities Services

BNP Paribas Securities Services (BPSS) est spécialisé dans les services titres pour les sociétés et les institutions financières : banques, sociétés de courtage, fonds de pension, gestionnaires d'actifs et compagnies d'assurances. Outre la compensation et la conservation de titres, cette filiale dispense de nombreux services complémentaires : le financement des positions en espèce et en titres, la gestion de collatéral, la sous-traitance des middle et back-offices, l'administration et la comptabilité de fonds, la mesure et l'attribution de performance, les services aux émetteurs, l'administration de comptes de particuliers, l'agent de transfert et le "corporate trust". Au 31 décembre 2002, les actifs en conservation s'élevaient à 1 811 milliards d'euros et 25,8 millions de transactions ont été traitées dans l'année 2002.

BNP Paribas Securities Services se classe à la 1^{re} place des conservateurs européens et au 7^e rang mondial (source : FT Mandate Research, classement en février 2002 en tenant compte de la cession depuis par Deutsche Bank de ses activités Global Custody à l'américain State Street).

Le 3 septembre 2002, BNP Paribas a annoncé la finalisation de l'acquisition de Cogent, filiale d'administration de fonds du groupe australien de services financiers AMP. Cogent est intégré au métier BNP Paribas Securities Services.

En complément de son siège social parisien, BNP Paribas Securities Services compte des succursales, filiales et bureaux en Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse ainsi qu'en Turquie dans le cadre d'un accord de coopération avec Garanti Bank et aux États-Unis d'Amérique. Cogent est présente en Australie, en Irlande, à Jersey, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.

Banque Privée, Gestion d'Actifs, Titres, Assurance

BNP Paribas Assurance

BNP Paribas Assurance regroupe Natio Vie, Natio Assurance et les sociétés du groupe Cardif. Sa stratégie est multimarque, multipartenariat et multipays.

Natio Vie et Natio Assurance (société d'assurance dommages dont le capital est partagé avec Axa) distribuent leurs produits par le réseau d'agences de BNP Paribas et par la Banque Privée en France. Les contrats offerts couvrent l'ensemble de la gamme des produits d'assurance des personnes, épargne et prévoyance ainsi que les contrats auto, multirisque habitation et assurance scolaire.

Cardif commercialise en France des produits d'assurance des personnes et des services de gestion d'actifs, pour les particuliers et les entreprises, par l'intermédiaire des filiales du pôle SFS, de banques partenaires, de courtiers, de conseillers financiers indépendants et par approche directe des clients.

Les sociétés de BNP Paribas Assurance adhèrent à un GIE qui leur permet de bénéficier d'économies d'échelle en regroupant toutes les fonctions non spécifiques à une marque. Sur les 1 660 salariés qui travaillent en France, 1 180 ont une fonction transversale.

Hors de France, Cardif est présent dans 26 pays. La distribution est effectuée à travers des accords de partenariat avec des banques et des sociétés de crédit locales et, dans certains pays d'Europe, par des réseaux de conseillers financiers indépendants.

Immobilier

Au travers de Meunier, Comadim, Astrim, Gérer, BNP Paribas Immobilier, Coextim, Antin Vendôme, Sinvim, Espaces Immobiliers, BNP Paribas propose une gamme intégrée et étendue de produits et de services à forte valeur ajoutée pour satisfaire les besoins d'une clientèle diversifiée et exigeante. L'immobilier de BNP Paribas comprend également la foncière cotée Klépierre et sa filiale Ségécé.

Ce métier est présent sur les trois classes d'actifs : bureaux, logement et centres commerciaux. Il réunit des acteurs de premier ordre et se fédère autour d'activités et d'équipes spécialisées : gestion d'actifs, commercialisation, financement et gestion des flux, transaction, conseil, conception et promotion, expertise immobilière, administration de biens.

Après l'Île-de-France, première région économique européenne, les filiales immobilières de BNP Paribas se renforcent en Rhône-Alpes et Côte d'Azur.

Le groupe Klépierre est devenu leader européen des centres commerciaux avec plus de 300 centres gérés par la Ségécé et ses filiales, en France, Espagne, Italie, Belgique, Slovaquie, République tchèque, Grèce.

BNP Paribas Capital

BNP Paribas Capital regroupe l'ensemble des activités de Private Equity du groupe BNP Paribas. On entend par Private Equity l'investissement au capital de sociétés non cotées, en vue de dégager à moyen terme un gain financier, sous forme de plus-value.

Les équipes de BNP Paribas Capital travaillent au sein de sociétés de gestions indépendantes, avec une double mission :

- conseiller le groupe BNP Paribas sur son portefeuille direct ;
- gérer ou conseiller des fonds associant le groupe et des investisseurs tiers.

BNP Paribas Capital exerce tous les aspects du métier de Private Equity :

- les LBO de grande taille en Europe sont réalisés par PAI Management ;
- les LBO de taille moyenne, le capital-risque en France ainsi que les investissements dans le secteur médias-télécoms sont réalisés au travers de fonds dédiés gérés ou conseillés par BNP Private Equity et ses filiales.

La stratégie du groupe BNP Paribas vise à développer activement la gestion de fonds comportant une majorité de capitaux tiers tout en cédant progressivement le portefeuille détenu directement.

- 1966** Naissance de la BNP
La fusion de la BNCL et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire depuis la Libération.
- 1968** Naissance de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas
- 1982** Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises.
Le "big-bang" financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.
- 1987** Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas
Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.
- 1993** Privatisation de la BNP
La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années quatre-vingt-dix sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque, qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998, le lancement de nouveaux produits et services bancaires, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.
- 1998** Naissance de Paribas
Le 12 mai, l'Assemblée Générale des actionnaires de Paribas ratifie la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.
- 1999** Année historique pour le groupe
À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire, armé pour la compétition à l'échelle du monde.
- 2000** Création de BNP Paribas
Fusion de la BNP et de Paribas le 23 mai 2000
Le nouveau groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

2002

Des performances élevées dans un environnement très difficile

BNP Paribas est le premier groupe financier français et la première banque de la zone euro par le niveau de ses bénéfices. Dans un environnement de ralentissement économique et de crise des marchés boursiers, BNP Paribas réalise des performances élevées grâce à un portefeuille d'activités équilibré. Au cours de l'année 2002, le groupe renforce ses positions concurrentielles et sa capacité de développement, notamment en Banque de Détail. La solidité du bilan est encore renforcée.

Historique



Les origines de la BNP

remontent à 1848, date de la création du Comptoir National d'Escompte de Paris et du Comptoir National d'Escompte de Mulhouse, **et celles de Paribas** à 1872 avec la création de la Banque de Paris et des Pays-Bas par la fusion de la Banque de Paris, fondée en 1869, avec la Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas, fondée en 1863 à Amsterdam.



BNP PARIBAS LONDRES

Corporate & Financial Institutions

Le client au centre de l'organisation

Corporate & Financial Institutions (CFI) est né de la nécessité d'harmoniser et de renforcer la couverture commerciale de nos clients entreprises et institutionnels. Ainsi, CFI regroupe dans 38 territoires les équipes de suivi de clientèle de BNP Paribas Grandes Entreprises, Institutions Financières (FIG), Corporate Banking, ainsi que les équipes parisiennes de Global Trade Services.

La population d'environ 14 000 clients entreprises et institutionnels qui constitue le fonds de commerce de CFI est, par définition, hétérogène. Afin d'optimiser la vente des produits et services de la banque, ces clients ont été

classés par grandes catégories pour permettre de s'adresser à eux de façon homogène et mettre en place des stratégies marketing ciblées. L'organisation de CFI est basée sur la segmentation de ses clients : le montant des revenus générés ou potentiels par client définit l'équipe par laquelle il sera suivi.

Tout en veillant à la maîtrise de ses risques, CFI a pour mission de développer les ventes de produits à forte valeur ajoutée et de renforcer les ventes croisées.

Large Corporates Group, au plus près des besoins des grandes entreprises

La proximité géographique avec les grands groupes a été renforcée avec la poursuite en 2002 d'une politique de décentralisation du Large Corporates Group (LCG) dont les équipes couvrent désormais les grands pays européens, l'Amérique du Nord et les principales places asiatiques. Les échanges et le dialogue avec les clients sont facilités grâce à cette proximité accrue et à une approche sectorielle notamment dans les domaines des médias-télécoms et des services (eau, gaz, électricité, traitement des déchets...). L'action conjointe avec les spécialistes métiers permet non seulement de répondre au mieux aux besoins des clients, mais d'anticiper leurs besoins, renforçant ainsi l'origination d'opérations à forte valeur ajoutée.

LCG, qui coordonne et pilote la relation avec 500 grands groupes, est très présent chez toutes les grandes entreprises françaises et accroît de façon significative ses positions auprès des grands groupes européens et nord-américains.

Dans un contexte économique difficile, marqué notamment chez nos clients par une diminution du nombre de leurs banques et par une baisse de la demande des produits à forte valeur ajoutée (financement d'investissement, titrisation, M & A...), LCG a réussi à maintenir un niveau d'activité similaire à celui de l'exercice précédent.



FIG, l'interlocuteur privilégié des clients institutionnels

Fort d'une équipe de 90 experts répartis dans 20 pays, le FIG (Financial Institutions Group) gère, grâce à ses équipes spécialisées par zones géographiques, quelque 600 clients institutionnels : assureurs et réassureurs, fonds d'investissements et sociétés de gestion d'actifs, organismes supranationaux, banques et banques centrales, organismes publics et parapublics.

L'année 2002 a vu les liens se renforcer entre FIG et les autres métiers, notamment Taux et Change, le métier Titres (BNP Paribas Securities Services), Corporate Finance et Gestion d'Actifs. Cette collaboration a permis de remporter de belles opérations et de maintenir, dans cette période de crise, des relations durables et de proximité avec nos clients.

Corporate Group, des équipes proches du terrain

En 2002, l'effort déployé par les équipes du Corporate Group, aidées dans leur tâche par la généralisation du déploiement de Goal, un outil d'aide à l'identification d'opportunités, a permis d'enregistrer une forte progression des revenus tirés des ventes croisées. Ces bons résultats ont été obtenus dans un contexte de maîtrise parfaite des actifs moyens pondérés.

Dans un environnement de rationalisation des structures, Corporate Group a poursuivi l'optimisation de sa plate-forme d'exploitation.

En matière de transactions internationales à court terme, BNP Paribas, déjà reconnu comme un grand acteur mondial, a conforté sa position. L'année 2002 a été marquée par l'achèvement de la mise en place du dispositif des Trade Centers (plus de 60 sur les cinq continents), concept unique de réseau mondial de spécialistes du Financement Export, et par la mise en place sur le marché d'un portail Internet de gestion en ligne d'opérations documentaires.

Enfin, la démarche qualité à l'égard de la clientèle à travers la certification ISO est mise en œuvre avec succès dans de nouveaux pays.



Corporate Finance

Les incertitudes économiques, la forte volatilité des marchés financiers et une crise de confiance sans précédent consécutive à l'affaire Enron, ont caractérisé l'année 2002. Dans ce contexte difficile, le métier Corporate Finance a su améliorer ses positions dans les classements tant en France qu'en Europe, accroître ses parts de marché et maintenir un niveau de revenus proche de l'année précédente.

En Fusions et Acquisitions, l'environnement est resté défavorable avec la poursuite de la baisse des volumes de transactions (recul de 40 % par rapport à 2001 dans le monde et de plus de 25 % en Europe d'après Thomson Financial). BNP Paribas fait clairement partie des leaders en France et progresse en Europe avec notamment une position dans les dix premiers en Allemagne (n° 8) et en Espagne (n° 9) – source : Thomson Financial. Cette bonne performance a permis d'enregistrer des revenus en fusions-acquisitions proches du niveau historique élevé de 2001.

Le Corporate Finance a participé à la plupart des grandes transactions réalisées en France en étant, notamment, conseil de Legrand pour la cession de la société à un groupe d'investisseurs, en intervenant auprès de Vivendi Environnement pour le reclassement de 40,8 % de son capital, en assistant Edison pour la vente de Beghin Say et Vivendi Universal pour l'acquisition de la participation de British Telecom dans Cegetel. Comme en 2001, le secteur immobilier est resté très actif avec la réalisation pour le compte des actionnaires de Simco de la fusion avec Gécina qui a donné naissance à la première foncière cotée française, et les cessions d'actifs immobiliers menées à bien pour France Télécom, Alstom, PPR, Suez, Carrefour...

En Europe, le déploiement des activités du Corporate Finance s'est affirmé grâce à la réalisation d'opérations transfrontalières majeures : acquisition de la société allemande de tabac Reemtsma par le britannique Imperial Tobacco, rachat des minoritaires de Castorama par Kingfisher, acquisition du britannique Seaboard par EDF.

Un positionnement renforcé dans les LBO

Les opérations de Leverage Buy Out (LBO) ont connu un essor important en 2002, avec un accroissement marqué des gros LBO (plus de 750 millions d'euros). Représentant plus de 15 % du marché des fusions-acquisitions en Europe, les fonds de Private Equity sont devenus des acteurs incontournables de ce marché. BNP Paribas a renforcé son dispositif de couverture de cette clientèle et, en coordonnant étroitement son offre de services dans les domaines du conseil et de la dette d'acquisition, a conquis une place de premier ordre dans les LBO en 2002. Avec plus de 15 transactions réparties dans 5 pays d'Europe impliquant des fonds de Private Equity, BNP Paribas est intervenu dans plusieurs LBO significatifs de l'année. Le Corporate Finance a notamment conseillé BC Partners dans l'acquisition de Galbani auprès de Danone, France Télécom dans la cession de TDF à CDC Ixis et Charterhouse, Bridgepoint Capital dans la cession de Longoni Sport et l'acquisition de Caffaro Flexible Packaging ou encore 3i et Veronis Suhler dans l'acquisition de Telemedia, l'activité "pages jaunes" de KPN.

Les activités de Primaire Actions ont été de nouveau affectées par la baisse des marchés boursiers (baisse de l'indice Euro Stoxx 50 de 37 % en 2002) résultant du climat d'incertitude économique et politique international ; les volumes émis en Europe ont ainsi baissé d'environ 20 %.

Dans ce contexte, BNP Paribas a progressé également dans les classements français et européens, en dirigeant notamment plusieurs opérations importantes comme les augmentations de capital d'Alstom et de la Scor ou les offres de placement accéléré sur les titres Renault pour le compte du Trésor français, sur les titres Valéo pour la CGIP ou sur les titres Vivendi Environnement pour le compte de Vivendi Universal.

Sur le marché des obligations convertibles ou échangeables, qui a accusé une baisse de 54 % des volumes émis en Europe, BNP Paribas a confirmé sa position d'acteur majeur, figurant au 6^e rang des classements européens (classement IFR), en dirigeant les offres de Saint-Gobain, Publicis, Technip-Coflexip, Vinci, CGIP ou encore Péchiney et en participant au total à 18 opérations.

Métier Actions

Une année de bouleversements fondamentaux

Après une année 2001 qualifiée de "défavorable", 2002 aura été pour les marchés d'actions l'année de l'instabilité, de l'incertitude et d'une véritable crise à partir de l'été. Dégradation des perspectives de croissance économique dans le monde et des résultats, pertes records enregistrées par de grandes sociétés, crise de confiance née aux États-Unis à la suite de scandales financiers sont autant de facteurs qui ont déstabilisé les clients investisseurs et pesé sur les intermédiaires et établissements financiers. Au-delà de la baisse généralisée des indices (37 % pour l'Euro Stoxx 50), de la fonte de la valorisation de nombreuses sociétés cotées, l'année 2002 aura été marquée par des niveaux de volatilité inconnus jusqu'alors.

Dans ce contexte, le métier Actions, fidèle aux valeurs du groupe, a su faire preuve de réactivité et de créativité.

Réactivité : adapter le dispositif aux conditions de marché

Les revenus des industries du Courtage Actions et des Dérivés Actions ont fortement diminué en 2002, sous les effets de la baisse des volumes traités par la clientèle finale, des indices, de la liquidité, de la réduction du nombre d'opérations primaires et, enfin, de conditions de trading difficiles. Tout en poursuivant la conquête de clients, BNP Paribas a réagi à ce contexte en adaptant son dispositif. Les restructurations menées, conséquence d'une analyse des enjeux stratégiques et de rentabilité, traduisent une halte dans le développement des Dérivés

La recherche en ligne reconnue :

Le site www.bnpparibas.equities.com élu parmi les trois meilleurs sites par Euromoney pour ses Internet Awards 2002.



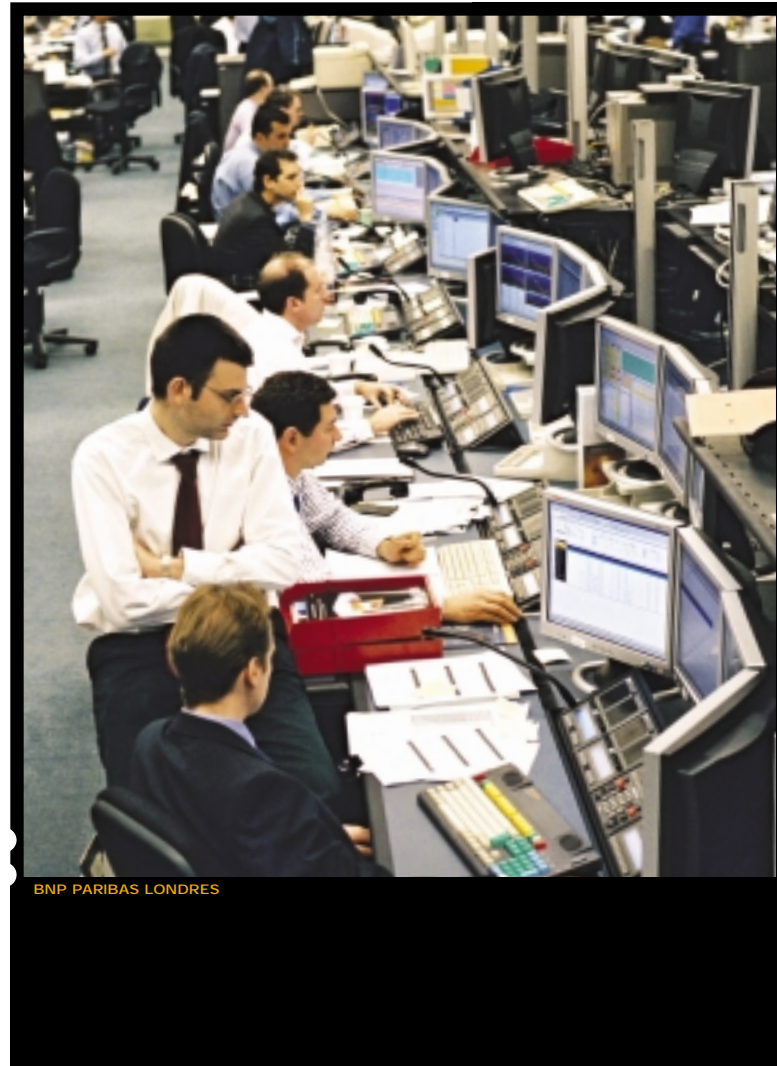
BNP Paribas devient le premier courtier français en vente et recherche pan-européenne : classement Reuters Institutional Investors 2002

Vente pan-européenne		
Rang 2002	Rang 2003	
2	1	UBS Warburg
1	2	Deutsche Bank
5	2	Morgan Stanley
4	4	CSFB
6	5	Citigroup/SSSB
3	6	Merrill Lynch
8	7	Lehman Brothers
7	8	Goldman Sachs
9	9	JP Morgan
13	10	ABN Amro
10	11	Dresdner Kleinwort Wasserstein
H/M	12	BNP Paribas
15	13	SG Securities
H/M	14	CAI Chevreux
11	15	HSBC Investment Bank

Actions et une focalisation géographique dans le Courtage Actions : fermeture de la plate-forme australienne, réduction des effectifs au Japon, poursuite de la concentration du dispositif asiatique sur Hong Kong et Singapour, et, en Europe, fermeture des bureaux de recherche de Francfort, Milan et Madrid et concentration des ressources sur Paris et Londres. En parallèle, les efforts constants de maîtrise des coûts opérationnels et de synergies ont été accentués.

Créativité : se concentrer sur les priorités stratégiques

Positionné parmi les leaders mondiaux sur les Dérivés Actions, BNP Paribas s'est attaché à renforcer, dans cette période difficile, les relations avec ses clients. Alliée à une politique de contrôle des risques conservatrice, cette gestion a permis de maintenir l'ambition de création de valeur pour le groupe et une position concurrentielle forte, reconnue par la profession. Dans le Courtage sur Actions, des renforcements cruciaux et sélectifs ont été menés sur les deux zones stratégiques : Europe et Asie du Nord (ouverture en Corée, projet d'implantation en Chine). La qualité du travail accompli par les équipes pour promouvoir l'accès électronique est illustrée par la reconnaissance obtenue par le site www.bnpparibas.equities.com. Enfin, une nouvelle activité, le Prime Brokerage, visant le segment de clientèle en croissance des Hedge Funds, a vu le jour en fin d'année, à l'issue d'un projet de 18 mois.



BNP Paribas parmi les leaders mondiaux des Dérivés Actions : classement 2002 de *Risk Magazine*

- Options sur S & P 500 : BNP Paribas n° 1
- Warrants en France : BNP Paribas n° 1
- Options sur paniers d'actions : BNP Paribas n° 1
- Options sur paniers d'indices : BNP Paribas n° 1
- Options binaires/digitales : BNP Paribas n° 1
- Options sur Nasdaq 100 : BNP Paribas n° 2
- Options à cliquets, à barrière, "worst of" : BNP Paribas n° 2
- Options sur DJ Euro Stoxx 50 : BNP Paribas n° 3
- Options sur Dax 30 : BNP Paribas n° 3
- Warrants en Allemagne : BNP Paribas n° 3

Taux et Change

Témoignant de la forte amélioration de ses activités sur le marché mondial des produits de taux, BNP Paribas a remporté le titre de "Most Improved Debt House in the World" lors de la cérémonie de remise des prix d'excellence organisée par Euromoney en 2002. Par ailleurs, le journal International *Financing Review* a désigné BNP Paribas comme "Euro Investment-Grade Corporate Bond House" en 2002 pour ses interventions sur le marché des émissions obligataires en euros bénéficiant d'une notation supérieure ou égale à BBB.



La banque est reconnue comme acteur mondial sur les marchés de taux et de dérivés de crédit et occupe une place de leader sur le marché mondial des changes.

BNP Paribas propose une gamme complète de produits de taux destinés aux professionnels de la gestion financière, allant des instruments financiers les plus simples aux conseils spécialisés visant à permettre à ces professionnels de maîtriser les problèmes les plus complexes en matière de gestion de l'endettement. BNP Paribas

est reconnue comme une contrepartie d'excellente qualité : Aa2/AA-/AA ⁽¹⁾. À partir de cette plate-forme puissante, la banque a développé des compétences couvrant tous les aspects du métier Taux et Change. Son approche axée sur la satisfaction des besoins des clients est adossée à une solide expertise dans les domaines juridique et opérationnel.

L'éventail étendu de produits de taux mis au point par BNP Paribas est distribué par le biais d'une plate-forme commerciale très performante. Son expertise et son engagement en faveur de ses lignes de produits, qu'il s'agisse d'obligations privées, de dérivés d'instruments de taux, de contrats de change à terme ou de dérivés de crédit, sont inégalés sur le marché.

BNP Paribas propose, en outre, toute une série d'études et de prestations destinées aux professionnels de la gestion financière et du placement. La banque dispose d'équipes spécialisées dans les études économiques mondiales, la stratégie en matière de gestion des risques de taux et de change, ainsi que de la recherche obligataire, allant des émissions de tout premier plan aux obligations à rendement élevé. Ces équipes offrent aux clients des conseils personnalisés et publient une grande variété d'études.

Outre les produits et les services de négociation, BNP Paribas apporte aux clients du métier Taux et Change un éventail complet de solutions Internet. Lors de la cérémonie de remise des prix Euromoney.com pour 2002, le site de BNP Paribas dédié aux bons à moyen terme a été désigné "Best Internet Site for MTNs".

Cette approche coordonnée permet aux clients de bénéficier d'une gamme complète de prestations personnalisées à l'échelle mondiale, couvrant un large éventail de marchés et de devises. Le métier Taux et Change de BNP Paribas emploie plus de 1 300 professionnels à travers le monde.

⁽¹⁾ Notes attribuées par Moody's Investor Services, Standard and Poor's et FitchRatings.

Financements Structurés

Dans un environnement global marqué par l'incertitude des marchés et des acteurs, les Financements Structurés ont poursuivi en 2002 leur développement dans leurs différents domaines d'activité, et consolidé leurs positions au plan mondial ; ainsi, BNP Paribas a pris la 6^e place mondiale en tant qu'arrangeur d'opérations syndiquées en 2002 (*source : IFR*).

Les crédits syndiqués ont connu une année active, parvenant à augmenter le volume des opérations arrangées par la banque sur un marché global en régression ; sur la zone Europe, Moyen-Orient, Afrique, BNP Paribas occupe le 5^e rang des arrangeurs de crédits syndiqués avec près de 33 milliards d'euros en volume (à comparer à 20 milliards en 2001) et le 3^e rang en termes de "bookrunners". Cette performance a pu être obtenue par l'approfondissement de notre franchise sur les principaux pays européens, la France ne représentant que le quart des mandats d'arrangeurs.

Pour les financements d'acquisition, malgré la poursuite d'un contexte ralenti en matière de fusions-acquisitions, l'activité a été soutenue, notamment au Royaume-Uni, dans lequel BNP Paribas a arrangé trois opérations importantes pour Imperial Tobacco, Kingfisher et Cadbury Schweppes ; BNP Paribas se situe au 5^e rang européen pour l'arrangement de financements d'acquisition ; la banque a également confirmé son positionnement de premier plan dans les transactions de taille intermédiaire ("mid caps") en Europe, en arrangeant notamment les opérations d'acquisition menées par Atos et Génica (*source : bases de données de la Syndication*).

L'année 2002 a permis à BNP Paribas de confirmer sa position parmi les leaders européens du Leveraged Finance en dirigeant des opérations majeures telles que le rachat de TDF (France), Lottomatica (Italie) ou IMO (UK) qui illustrent la tendance structurelle à

l'accroissement de la taille de ce type de transactions et la forte implantation de la banque sur les marchés européens.

Dans une année marquée par la consolidation du secteur et le ralentissement des besoins de financement, BNP Paribas a continué d'accompagner activement le développement des grands acteurs médias et télécoms. En Asie, on notera que le financement de satellite arrangé par BNP Paribas pour le groupe Shinawatra a été désigné "Asia Pacific Telecom Deal of the Year" par Project Finance International Thomsom Financial.

Pour les financements d'optimisation et d'actifs, 2002 aura été une année de croissance, marquée notamment par l'intégration réussie de Capstar Partners, société acquise en 2001 dans le domaine du conseil et de l'arrangement de financements d'actifs aux États-Unis, et en France par l'affirmation de sa position de leader sur le marché du tax-lease.

2002 fut une année de forts contrastes entre les divers secteurs du transport maritime (vrac sec, pétrole, conteneurs) avec des évolutions différenciées au cours de l'exercice. Le shipping a maintenu un haut niveau d'activité comme en 2001. La banque a conforté sa position commerciale mondiale essentiellement à partir de Paris et du continent asiatique. Le shipping, avec Capstar France, a notamment réalisé le montage et le financement en GIE fiscal du futur navire destiné à transporter vers l'usine d'assemblage de Toulouse les éléments du futur gros porteur Airbus 380.

Dans un environnement sectoriel fortement perturbé, les Financements au Transport Aérien affichent des résultats équilibrés et ont activement poursuivi une politique de développement produits, remportant notamment des mandats significatifs en leasing et en crédit export avec des compagnies telles que Qantas, Singapore Aircraft Leasing Enterprise et Air France.



Energy, Commodities, Export, Project (Ecep)

BNP Paribas fait partie des banques leaders au niveau mondial dans le domaine des financements de matières premières, de projets et d'export.

Réorganisée fin 2002, la ligne de métier Energy, Commodities, Export, Project comprend 750 collaborateurs, auxquels s'ajoutent 300 personnes dans les centres opérationnels. La création de ce nouvel ensemble, qui travaille plus particulièrement en direction des pays émergents, a visé trois objectifs prioritaires :

- augmenter les revenus, en privilégiant les synergies à l'intérieur du métier (par exemple dans le domaine de l'énergie) ainsi qu'avec les autres métiers de la banque ;
- réduire les coûts, en mutualisant les fonctions centrales communes ;
- optimiser l'allocation des risques, avec une approche globale homogène.

L'activité Matières Premières et Énergie a connu de bons résultats malgré une baisse du dollar impactant directement le niveau de recettes, en particulier celui du financement du négoce

Baymina, un financement de projet multsource exemplaire

BNP Paribas a conseillé Tractebel, un des premiers producteurs indépendants d'électricité au monde, puis structuré et arrangé le financement d'une centrale électrique à Ankara en Turquie. Avec un montant d'investissement d'environ 480 millions de dollars, c'est le premier financement de projet signé en Turquie depuis deux ans. Cette transaction combine les techniques de financement de projet, de financement export avec implication des assureurs crédit publics américain, allemand, autrichien et belge ainsi que de financement multilatéral avec Miga du groupe Banque Mondiale.



Ouverture d'une filiale à Moscou

BNP Paribas renforce sa position en Russie avec l'ouverture en août 2002 d'une filiale à Moscou occupant une trentaine de personnes.

Le but de cette filiale, permettant la domiciliation des recettes en devises, est d'améliorer la sécurité des opérations en fonction de la réglementation des changes russes et d'augmenter les recettes grâce aux rémunérations liées à ces transactions.



qui a cependant vu ses volumes croître en 2002. Les activités structurées, permettant de diminuer l'exposition en risque, ont connu une progression tant en volume qu'en rentabilité. Les activités de produits dérivés sur matières premières ont confirmé leur très forte croissance, en particulier sur le marché de l'énergie, et ont vu également l'essor d'une nouvelle activité de dérivés sur métaux de base. Le contrôle des risques et la sélectivité ont été encore accrus à la suite de la crise de confiance concernant le secteur de la convergence gaz-électricité, une crise qui a peu affecté la banque par rapport aux autres opérateurs du marché. La signature d'un partenariat exclusif a permis à BNP Paribas de prendre position dans le domaine nouveau du financement des acquisitions de champs pétroliers.

L'activité Financements Export a maintenu sa position de leader en France et a vu progresser sa part de marché hors de France, en particulier dans les pays nordiques, en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Corée, dans un contexte attentiste concernant les investissements d'infrastructure dans les pays émergents. La montée du risque sur ces pays a nécessité une adaptation de notre politique de crédit et la recherche d'outils de couverture complémentaires à ceux offerts par les seuls assureurs crédit publics.

En matière de financements de projets, BNP Paribas a poursuivi son développement de manière sélective en mettant l'accent sur l'Europe, ce qui lui a permis d'obtenir la distinction de Project Finance Bank of the Year pour la zone Europe, Moyen-Orient, Afrique (Project Finance Magazine International 2002 Awards). BNP Paribas a notamment été arrangeur des opérations Nigeria LNG Plus (Emea Oil & Gas Deal of the Year), et Walsgrave PFI Hospital (Emea PPP Deal of the Year). Une sélectivité accrue a permis de contenir les effets de la montée des risques liée à la dérégulation du secteur électrique aux États-Unis et au Royaume-Uni.



Gestion des Participations cotées et Créances souveraines

Des résultats positifs dans un environnement économique difficile

Gestion des Participations cotées et Créances souveraines exerce deux activités. Son objectif est de valoriser les actifs dans une optique moyen terme. Elle se différencie donc nettement d'une activité de trading.

L'équipe Gestion des Participations cotées gère les participations minoritaires que BNP Paribas détient dans les grands groupes cotés en Bourse. Compte tenu de la crise des marchés boursiers, le portefeuille a fait l'objet de provisions complémentaires, fondées sur une estimation à la valeur d'utilité déterminée sur la base d'une analyse multicritère. Après ces provisions, le portefeuille estimé sur des bases boursières reste en plus-values latentes en fin d'année.

L'équipe Gestion des Créances souveraines a pour mission de restructurer les créances souveraines dans le cadre du Club de Londres et de gérer un portefeuille constitué d'instruments de dette souveraine émergente (titres Brady, eurobonds, créances restructurées). En dépit d'un environnement extérieur difficile, en Amérique latine notamment, cette activité a continué de dégager de bons résultats en 2002.

Gestion Actif-Passif et Trésorerie

BNP Paribas s'est doté d'une structure chargée de gérer globalement la politique de liquidité du groupe et les risques de marché nés du bilan, en réunissant les activités de Gestion Actif-Passif et de Trésorerie au sein d'une même entité.

→ La Gestion Actif-Passif et Trésorerie ("GAP Trésorerie") est en charge des responsabilités suivantes :

- définir la politique de liquidité, et assurer un pilotage coordonné de la liquidité et du refinancement sur toutes les échéances ;
- centraliser la gestion des risques de marché (taux et change) liés à la structure du bilan, et, notamment, protéger les marges d'intérêt du groupe.

→ En matière de liquidité, le GAP Trésorerie :

- coordonne la politique de liquidité sur tous les termes et toutes les devises, par une étroite liaison entre les équipes de financement court et long terme ;
- a le monopole du financement sur les marchés monétaires et financiers ;
- a la charge de financer tous les pôles et métiers ;
- assure le suivi des normes internes d'équilibre de la liquidité du groupe ;
- contrôle la base et le coût de refinancement à court terme au plan mondial ;
- gère de manière centralisée la politique d'émission de la banque ;
- met en œuvre les stratégies visant à protéger la banque de toute crise de liquidité technique, systémique, etc.

→ En matière de risques de marché, le secteur répartit ses responsabilités de la manière suivante :

- la Gestion Actif-Passif (GAP) assure :
 - la couverture, pour le compte des pôles d'activités, de toutes les positions de transformation à plus de deux ans liées à leur bilan ;
 - la gestion, sur base consolidée, des risques optionnels liés au comportement de la clientèle ;
 - la gestion du risque de taux lié au financement des investissements du groupe ;
 - la gestion des positions de change sur résultats et sur investissements.
- la Trésorerie est chargée de gérer :
 - au plan local, les risques de taux nés, dans chaque implantation, des positions de bilan à moins de deux ans ;
 - au plan consolidé, la transformation née du bilan dans les grandes devises internationales (euro, USD, yen, livre sterling), ainsi que la politique de financement à court terme sur ces devises.





BNP PARIBAS PARIS

La Banque **BDDF** de **Détail en France**

a dégagé en 2002 de très bonnes performances commerciales et s'est adaptée rapidement aux besoins des clientèles.

La forte dynamique de conquête de nouveaux clients s'est poursuivie.

La réactivité commerciale et l'innovation produits se sont traduites par des succès remarquables dans le domaine de l'épargne. Le déploiement de la Banque de Détail Multicanal a été mené à bien, plaçant BNP Paribas au premier rang parmi les banques européennes dans ce domaine.

Une nouvelle organisation commerciale est mise en place pour les entreprises afin d'accompagner la spécialisation croissante de leurs besoins, et impliquer les compétences de tous les pôles et les métiers du groupe par des actions de ventes croisées.

La clientèle des particuliers

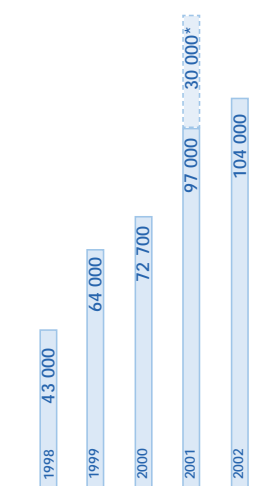
Poursuite de la dynamique de conquête

En 2002, la Banque de Détail en France a connu une forte dynamique de conquête. Son parc de comptes de particuliers s'est accru de 104 000 comptes à vue contre 127 000 en 2001, année marquée par le transfert de 30 000 comptes de particuliers en provenance du Trésor public.

Au sein de cette progression, les ouvertures de comptes des moins de 25 ans – garantie du renouvellement de la clientèle – augmentent de 13 % par rapport à l'année précédente.

Le lancement, en décembre 2002, de l'offre Weezbee a permis, par ailleurs, le décuplement des ouvertures de compte d'épargne par les plus jeunes (26 000 ouvertures en 1 mois), source de progression ultérieure du parc de comptes à vue.

Accroissement du nombre de comptes à vue de particuliers



* En provenance du réseau du Trésor.

Weezbee, une nouvelle offre pour les mineurs

Parce que gérer son argent de poche est un bon moyen d'apprendre petit à petit l'autonomie et la responsabilité, BNP Paribas vient de lancer l'offre Weezbee, la nouvelle offre d'apprentissage bancaire spécialement conçue pour les mineurs.



Accessible dès leur plus jeune âge et jusqu'à leur 18^e anniversaire, l'offre Weezbee permet aux enfants d'apprendre à devenir autonomes, gratuitement et en toute sécurité, tout en bénéficiant d'un taux de rémunération particulièrement attractif.

L'offre Weezbee se compose, selon l'âge, du compte Weezbee et/ou du livret Jeune et d'une carte de retrait, la carte Weezbee.

- Pour les moins de 12 ans :
 - un compte Weezbee rémunéré à 4 % * jusqu'à 1 600 euros ;
 - plus, éventuellement, une carte Weezbee si le(s) représentant(s) légal (légaux) le souhaite(nt).
- Pour les 12-17 ans :
 - un livret Jeune rémunéré à 4 % ** net jusqu'à 1 600 euros ;
 - une carte Weezbee ;
 - plus un compte Weezbee rémunéré à 4 % * jusqu'à 500 euros en complément éventuel du livret Jeune .

* Et 2,75 % au-delà de cette somme. Taux bruts annuels en vigueur au 2 décembre 2002.

** Taux annuel en vigueur au 2 décembre 2002.

Réactivité et innovation dans l'épargne

• Épargne court terme

BNP Paribas a créé l'événement en 2002 sur ce marché dominé traditionnellement par l'épargne classique (livrets et Sicav monétaires notamment) en lançant à partir de mai 2002 un nouveau concept d'épargne court terme dénommé K2, le produit "mutant mi-liquide, mi-boursier".

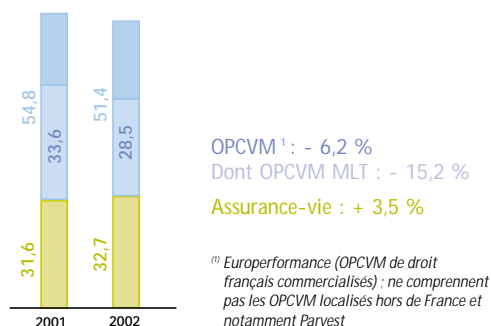
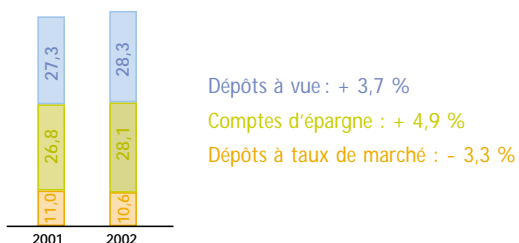
Plusieurs milliers d'épargnants ont été séduits par la nouveauté de l'offre K2 et son caractère à la fois élaboré et original. Le succès de cette nouvelle offre d'épargne a été tel que K2, avec près de 900 millions d'euros collectés en quelques semaines seulement, constitue à ce jour le plus gros placement jamais réalisé par le groupe BNP Paribas.

• Épargne financière

Évolution des dépôts et des fonds sous gestion :

- bonne performance en comptes à vue des particuliers ;
- augmentation des encours de comptes d'épargne.

Encours moyens en milliards d'euros Variations 2002/2001



Malgré un environnement financier difficile, la collecte de capitaux tant en assurance-vie que dans les comptes d'instruments financiers (PEA, comptes titres) s'est maintenue à un niveau élevé.

En OPCVM, BNP Paribas a continué à gagner des parts de marché sur ses principaux concurrents et a repris sa place de leader sur le marché français (9,4 %) – source : Europerformance, décembre 2002.

Grâce à une très forte dynamique réseau et à sa grande capacité d'innovation (plusieurs nouveaux concepts élaborés par le groupe BNP Paribas ont constitué de grandes premières en OPCVM), la part de marché du groupe en fonds garantis, segment le plus porteur, s'est encore améliorée en 2002.

Des résultats remarquables ont été obtenus avec des produits novateurs tels que Eole VI, Priméo 50, Yéti et enfin l'offre Booster, dont les qualités ont été unanimement saluées par la presse financière.



Déploiement de la Banque Multicanal

L'exercice 2002 a vu le déploiement de la Banque de Détail Multicanal. Ses principales composantes sont aujourd'hui opérationnelles :

- le Centre de Relations Clients (CRC) est ouvert depuis juillet 2001. Composé de deux plateformes (Paris Tolbiac et Orléans) qui rassemblent aujourd'hui 275 téléconseillers, il a d'ores et déjà repris 50 % des appels à destination de nos agences. Le reste des appels sera repris dans les prochains mois au fur et à mesure de la montée en charge du recrutement des téléconseillers.

Le CRC assure également le traitement centralisé des e-mails clients.

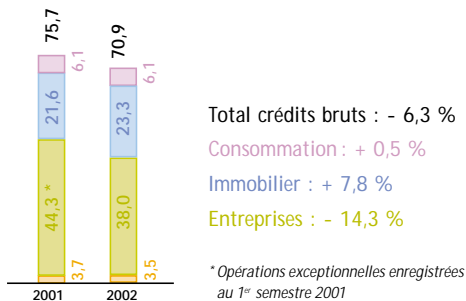
Les classements en terme de qualité de service réalisés par Quali-Phone et publiés en 2002 par le magazine *Centre d'appels* distinguent le CRC BNP Paribas comme leader au sein des grands groupes de services français ;

- la seconde réalisation déterminante est le nouveau poste de travail. Véritable cœur du système, il est destiné à gérer la relation client dans une dimension multicanal. Connaissance et historique du client, gestion des contacts, aides en ligne, scripts (orientés service, mais aussi vente et vie des produits) sont autant de modules livrés dans le nouveau poste tant sur le CRC que dans les agences du réseau. Ce nouveau poste est opérationnel sur le CRC depuis plus d'un an et son déploiement (15 000 unités) dans le réseau a été mené à bien en 2002. Un programme de formation de 1 700 cadres du réseau qui insèrent le poste auprès des commerciaux est venu en soutien de ce déploiement.

En complément du CRC et du déploiement du nouveau poste de travail, un portail Internet bnpparibas.net a été livré en mars 2003, intégrant les différents sites de contenus (vitrine, sites de proximité, Moneymag) aux sites transactionnels de BDDF (BNP Net et BNP Net Trade).

Cette intégration de l'Internet au dispositif multicanal est un enjeu majeur du projet, rendu possible par l'identification unique du client, qui est un atout de BNP Paribas.

Encours moyens en milliards d'euros Variations 2002/2001



Les encours de crédits aux particuliers augmentent à un rythme soutenu (+ 6,2 %), notamment les crédits immobiliers (+ 7,8 %), tandis que la politique de stricte sélection des risques, jointe au remboursement de certains crédits relais mis en place en 2001, conduisent à une baisse sensible des encours de crédits aux entreprises (- 14,3 %).



BNP PARIBAS STRASBOURG

La clientèle des entreprises

Création de BDDF Entreprises

L'évolution des besoins de nos clients et la volonté d'améliorer notre rentabilité sur le marché des entreprises nécessitent de spécialiser davantage notre dispositif, de le professionnaliser et de renforcer son management. Dans ce cadre, l'objectif de la création de BDDF Entreprises est de mieux valoriser le positionnement de BNP Paribas sur les différents segments du marché Entreprises et de lui donner un nouvel élan commercial fondé sur la richesse de l'offre du groupe BNP Paribas, accompagnant ainsi la spécialisation croissante des besoins de la clientèle.

Clé de voûte du projet de BNP Paribas, l'organisation et le management de l'activité Entreprises vont être intégralement dédiés à cette clientèle au sein d'un dispositif spécialisé de centres d'affaires et d'équipes commerciales de haut niveau.

La mise sous tension du dispositif sur des objectifs clairs de développement et de rentabilité impose en effet une chaîne de management courte, réactive et professionnelle. Au niveau central du pôle BDDF, l'activité est ainsi dirigée par un responsable national, chargé de la définition et de la mise en œuvre des stratégies commerciales et du compte d'exploitation de l'activité dans toutes ses composantes incluant les services d'exploitation bancaire et les interventions spécialisées.

BNP Paribas Cash Management

Cette entité offre aux Entreprises et Institutionnels un ensemble de solutions, domestiques et internationales, pour la gestion de leurs paiements et encaissements, et pour l'optimisation de leur trésorerie. Au-delà d'une gamme très complète d'instruments pour le reporting et les instructions à distance, l'e-banking et l'e-business, la centralisation de trésorerie ("cash pooling"), BNP Paribas Cash Management développe une stratégie centrée sur les besoins de ses clients.

BNP Paribas Cash Management met l'accent sur la qualité de service, clé d'un cash-management réussi, et sur l'accompagnement du client :

- pour la mise en place d'une solution cash-management, une équipe de spécialistes (Ingénierie et Implémentation), certifiée ISO 9001, est à la disposition des clients et les accompagne à toutes les étapes de leur projet ;
- pour le suivi personnalisé et proactif des flux internationaux, le Cash Customer Service, également certifié par l'Afaq, assure un point d'entrée unique dans la banque.

Ces équipes dédiées et la qualité de leurs prestations constituent un atout majeur et un élément reconnu de différenciation par rapport à la concurrence qui confortent la position de leader de BNP Paribas Cash Management en France et soutiennent son développement international. BNP Paribas, parmi les leaders du cash-management européen, entend bien devenir incontournable en Europe et continue à étendre ses services sur les grandes places financières mondiales. Sa politique de partenariats lui donne accès à un réseau de 8 000 agences en Europe, complétant son propre réseau international.

Avec plus de 500 spécialistes dans le monde, le cash-management est une activité stratégique pour BNP Paribas qui y consacre également d'importants investissements en termes de recherche, innovation et intégration des nouvelles technologies, en vue de solutions toujours plus performantes au service de ses clients Entreprises et Institutionnels.



Les ventes croisées

Dans un environnement très évolutif où l'offre doit être globale, BNP Paribas développe son action commerciale auprès des entreprises et institutions en impliquant les compétences de tous les pôles et de toutes les activités du groupe ; Banque Privée, Services Financiers Spécialisés, Banque de Financement et d'Investissement, Gestion d'Actifs, Épargne salariale... Plus de 30 métiers peuvent ainsi être mobilisés pour un même client. En 2003, la clientèle a pu ainsi bénéficier d'une dynamique forte dans les domaines aussi variés que l'épargne salariale, les financements spécialisés (location longue durée de flottes de véhicules, service de gestion de parc informatique, leasing), les produits de change, de dérivés de taux et de placement, les services de cash-management.

SFS Services Financiers Spécialisés

Ce pôle de sociétés spécialisées distribue des produits et des services financiers qui sont complémentaires de l'offre bancaire traditionnelle ou qui s'y substituent : crédit à la consommation (Cetelem), financements immobiliers (UCB), vente à distance de produits d'épargne aux particuliers (Cortal Consors), financement des biens d'équipement des entreprises (BNP Paribas Lease Group) et gestion des parcs de matériels roulants ou informatiques (Arval PHH, Artegy, Arius). Toutes les filiales de SFS sont dotées de plates-formes industrielles et proposent des services et produits innovants.



Cetelem

Dans un environnement économique nettement plus dégradé, la production de crédits de Cetelem dans le monde en 2002 a progressé de 8 % et a atteint 18,4 milliards d'euros. Cette croissance s'explique notamment par le développement soutenu de la production pour compte propre à l'international, en hausse de 19 %. Au total, les encours gérés ont augmenté de 11 % et s'établissent à 27,5 milliards d'euros en fin d'année 2002.

- En France, l'acquisition de Facet (voir encadré) a permis à Cetelem de consolider sa position de n° 1 sur son marché. Les encours gérés ont progressé de 8 % à 18,4 milliards d'euros. Les financements pour compte propre sont restés stables à 5,3 milliards d'euros.

Innovation : Cetelem devient le partenaire "multipays" de Dell en Europe du Sud

Cetelem a signé un accord de partenariat avec Dell, premier constructeur d'ordinateurs au monde, dans 3 pays, la France, l'Espagne et l'Italie afin de proposer aux clients de Dell des solutions financières.

Au terme de cet accord commercial, Cetelem apporte à Dell une solution européenne unique en matière de financement à distance : une structure commerciale multipays dédiée au paiement à crédit et intégrée à la plate-forme téléphonique et Internet de Dell pour l'Europe du Sud. Cetelem capitalise ainsi sur sa capacité à proposer une offre commerciale européenne unique en termes de process et de produits.

Si Dell bénéficie, dans le cadre de cet accord, du savoir-faire de Cetelem en matière de crédit à la consommation à distance, Cetelem pourra s'appuyer sur le potentiel de développement de Dell ainsi que sur l'expérience en matière de distribution en ligne de son partenaire.

Cet accord s'inscrit dans la philosophie d'action développée par Cetelem : concevoir, avec ses partenaires, des produits novateurs toujours adaptés aux attentes et besoins des ménages.

Si le resserrement des conditions d'octroi a quelque peu pesé sur le crédit direct aux particuliers, le succès de la nouvelle offre commerciale auto, mise en place en 2001, et la reprise par Cetelem de l'activité du Crédit Universel à compter du 1^{er} octobre 2002, ont permis aux financements automobiles sur le lieu de vente de progresser de 11 %. Les financements pour le compte des partenaires sont en léger retrait, du fait, notamment, des ralentissements observés dans la grande distribution, pénalisée par la faiblesse de la demande en matière d'équipement du logement (meuble, électronique grand public, électroménager).

- À l'international, les encours gérés s'élèvent à 9,1 milliards d'euros. Ils représentent 33 % du montant total des encours et sont en hausse de 18 %. Les financements ont progressé de 20 % et les résultats de 37 %.
- En Europe, l'année a été marquée par la forte croissance de l'activité en Grande-Bretagne (+ 42 %) du fait de la montée en régime de l'accord avec Dixons, par des prises de position de premier plan en République tchèque (+ 35 %) et en Hongrie (+ 67 %), par l'amélioration significative du risque à l'octroi et l'accroissement des volumes (+ 42 %) en Pologne qui a passé son point mort.

Acquisition de Facet : un intérêt stratégique majeur pour Cetelem, fer de lance de BNP Paribas dans le crédit à la consommation

Le groupe PPR ayant décidé de se désengager de son pôle crédit et services financiers (Finaref), le groupe BNP Paribas a acheté 90 % de Facet (filiale de Finaref). Facet gère avec succès, depuis 15 ans, l'activité de crédit à la consommation de Conforama (PPR). Avec un portefeuille de plus de 2 millions de cartes privatives sur une base de l'ordre de 9 millions de clients Conforama, l'activité de Facet représente 1,2 milliard d'euros d'encours. Grâce à cette acquisition, Cetelem consolide sa position de n° 1 du crédit à la consommation en France et accroit de 30 % sa part de marché dans le crédit revolving. Cette acquisition permet également à Cetelem d'accompagner le développement européen du groupe Conforama.

Stratégie : amplifier le leadership prioritairement en Europe

En Europe, la stratégie de Cetelem consiste à y renforcer son leadership global afin de faire de cette zone son véritable marché domestique. Pour cela, Cetelem doit conforter sa position de n° 1 en France, la référence du marché. Consolider sa part de marché, tout en maintenant un niveau élevé de rentabilité, renforcer la compétitivité, développer les grands partenariats stratégiques et poursuivre le développement des activités de diversification constituent les clés de la réussite. En Europe du Sud et en Europe centrale, Cetelem doit accélérer son développement, consolider sa position de n° 1 en Italie et devenir leader en Espagne. En Europe du Nord, marché majeur, Cetelem doit adapter son modèle de développement en affirmant tout particulièrement sa différenciation sur le plan marketing et commercial par rapport à ses concurrents, et en s'appuyant sur des partenariats de premier plan. Hors d'Europe, la stratégie consiste à se développer sur certains marchés clés : dans les pays émergents (Brésil, Thaïlande) en s'appuyant sur des partenariats pour limiter les risques, et dans les pays industrialisés en sachant saisir des opportunités de croissance externe.

L'Europe du Sud reste la 1^{re} zone d'intervention du groupe, en croissance de 19 %, avec Findomestic, n° 1 en Italie (+ 8 %), et Banco Cetelem en Espagne (+ 23 %).

En Asie, Cetelem a renforcé ses positions en Thaïlande grâce à la réussite de la mise en œuvre du partenariat avec Thai Farmers Bank. À Taiwan, un important accord a été finalisé avec UWCCB, qui a fusionné avec Cathay Financial Group, 1^{re} institution financière locale. Les résultats en Asie restent très contrastés : si la Thaïlande a passé son point mort mensuel, Cetelem subit en Corée une crise de risque liée à la dégradation très forte de la solvabilité des ménages.

Financement automobile : Cetelem, devient le n° 1 (hors captives) du financement automobile sur le lieu de vente en France, sous la nouvelle marque cofica-c.u.

Dans un contexte de marché du financement automobile caractérisé par un fort potentiel de développement et une concurrence de plus en plus vive entre les différents opérateurs, le rapprochement des deux activités – Cofica (Cetelem) et Crédit Universel (BNP Paribas Lease Group) – au sein de Cetelem permet de créer le n° 1 indépendant du financement automobile sur le lieu de vente. Cetelem, sous la marque cofica-c.u., atteint ainsi la taille critique avec une part de marché globale comparable à celle des deux filiales captives de constructeurs et deux fois plus importante que le deuxième acteur indépendant. La création du nouveau pôle crédit automobile de Cetelem répond à la fois à la volonté de Cetelem :

- d'améliorer en permanence, grâce à son savoir-faire, le service rendu aux concessionnaires, dans une logique de marché où s'impose la compétitivité du crédit sur le lieu de vente ;
- et de développer une véritable offre multicanal caractérisée par la complémentarité des canaux financement sur le lieu de vente (concessions) et autres offres de crédits via les points de vente Cetelem (agences, Internet).





BNP PARIBAS PARIS

UCB

La conjoncture est restée favorable à l'investissement immobilier, marquée par une hausse raisonnable des prix et des taux d'intérêt historiquement bas, et n'a pas été affectée notablement par la morosité économique. La concurrence est néanmoins restée très vive sur le crédit immobilier, produit considéré comme un outil à la fois de conquête et de fidélisation par les banques généralistes. Dans ce contexte, l'UCB a poursuivi sa politique de préservation des marges et de maintien d'une très bonne qualité de la production.

En France, l'UCB a distribué 1,8 milliard d'euros de crédits nouveaux, soit 17 % de plus qu'en l'an 2001, représentant une part de marché estimée à 2,5 %.

L'année 2002 a été marquée par le renforcement des apports croisés de clientèle avec le réseau de Banque de Détail de BNP Paribas y compris le réseau Banque de Bretagne.

Au plan marketing, l'évolution des marges sur les crédits à taux fixe a conduit à une bascule de notre production sur les formules de prêts à taux révisable, comportant ou non une période à taux fixe d'une durée laissée au choix du client.

Ce mouvement, amorcé fin 2001, s'est amplifié au cours du premier semestre pour conduire à une production majoritairement à taux révisable dès le mois de juin.

Au niveau des outils, l'exercice a été marqué par le déploiement d'outils de "work flow" et de gestion électronique de documents sur les plateformes de gestion et l'UCB a achevé la reprise sur son site de la gestion informatique des crédits de la Société Générale à la fin du premier semestre 2002.

En Espagne, au Portugal et en Italie, les marchés immobiliers sont restés très dynamiques.

Grâce aux changements apportés dans les organisations commerciales et à l'ouverture de nouvelles agences, l'activité nouvelle a représenté 1,65 milliard d'euros, progressant globalement de 26 %. La succursale d'UCI opérant au Portugal a franchi son point mort au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice, l'UCB a poursuivi ses opérations de titrisation. Elle a notamment réalisé une nouvelle opération en Espagne au travers du fonds UCI 8 et procédé en France au rechargement du fonds Master Domos.

Cortal Consors

Au mois de mai 2002, BNP Paribas a acquis une participation de 66,4 % dans le capital de Consors Discount-Broker AG auprès de Schmidt Bank Beteiligungs Holding GmbH, pour un montant de 287 millions d'euros. La participation a ensuite été portée à 100 % par le biais d'une offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire. Le prix d'acquisition de la totalité du capital de Consors s'est élevé à 483 millions d'euros.

L'intégration de Cortal et de Consors a été menée à bien entre les mois de mai et novembre, par 24 groupes de travail dédiés aux différents pays, aux questions informatiques, aux filiales exerçant des activités spécifiques et aux directions fonctionnelles.

Les synergies identifiées au cours du processus d'intégration sont évaluées à plus de 57 millions d'euros, contre un objectif de 53 millions d'euros fixé lors de l'acquisition. Sur ce total, 17 millions d'euros correspondent aux revenus supplémentaires générés par le regroupement des deux activités, et 40 millions d'euros proviennent d'économies au niveau des coûts.

Les systèmes informatiques ont été organisés sur une échelle pan-européenne afin d'optimiser le service à la clientèle et de procurer une meilleure flexibilité, tout en réduisant les frais fixes. Les activités déficitaires de Consors, notamment le pôle banque d'affaires et les filiales en Suisse et en Italie, ont été abandonnées ou cédées.

Les conditions du marché ont été particulièrement difficiles pour les courtiers au cours de l'exercice écoulé, qui a vu le Dax 30 perdre 45 % et le Cac 40 baisser de 34 %. La chute des cours boursiers a provoqué une forte baisse du volume de transactions. Ainsi, le nombre moyen d'ordres de Bourse traités est passé de 1,0 à 0,72 par compte en Allemagne et de 0,75 à 0,63 par client de l'activité courtage en France. L'intégration des deux sociétés étant désormais achevée, l'objectif

est d'évoluer vers un modèle d'activité plus équilibré, grâce au développement de la collecte de fonds auprès des clients de l'ancienne société Consors. Parallèlement, des mesures seront prises pour assurer que l'activité de courtage prendra un nouvel essor dès que les marchés financiers se redresseront.

Au mois de février, Cortal a repris l'activité Services Financiers aux Particuliers d'American Express en France, représentant près de 32 000 nouveaux clients et des actifs sous gestion de 390 millions d'euros.

En septembre 2002, Cortal a été choisi pour assurer la gestion des comptes d'épargne des clients de Banque Directe, à la suite de l'acquisition de cette dernière par Axa Banque auprès de BNP Paribas.

En Italie, la collecte d'épargne à long terme a doublé pour atteindre près de 190 millions d'euros grâce aux actions de développement commercial par l'intermédiaire de conseillers financiers indépendants.

En décembre, Cortal a acquis 60 % du capital de Cortal Belgique auprès de Dexia, portant ainsi sa participation à 100 %. La clientèle de Cortal Belgique a doublé au cours des six dernières années, pour atteindre plus de 30 000 clients. Sur la même période, les actifs gérés ont augmenté de 162 %. À fin 2002, l'encours de Cortal Belgique s'établissait à 681 millions d'euros.

BNP Paribas Lease Group

Avec une production de financements moyen terme de 6,7 milliards d'euros (stable par rapport à 2001), BPLG est le leader européen du marché.

En France, dans un environnement moins porteur, BPLG maintient son leadership

En France, la forte régression du marché du financement mobilier en 2002 marque un tournant. L'industrie a particulièrement été touchée, les travaux publics ont accusé une baisse et le marché du véhicule industriel à - 10 % a subi un retournement de tendance après deux années exceptionnelles. Dans ce contexte de marché, la production de BPLG a logiquement subi une baisse. Malgré une forte pression concurrentielle, BPLG, n° 1 en France, a maintenu une part de marché supérieure à 20 %. En immobilier, BPLG renforce sa position avec une production en hausse de 15,7 %.

Hors de France, BPLG augmente sensiblement son activité

L'activité hors de France a bénéficié de l'extension à d'autres pays, de grands partenariats existants, tel Nextira One en Allemagne. BPLG a enregistré une hausse de 31,8 % de sa production hors de France, qui représente désormais 32,8 % de sa production totale.

En 2002, BPLG a recentré son activité sur son cœur de métier

La nouvelle orientation s'est traduite par la cession à Cetelem de l'activité du financement automobile et des loisirs destinée aux particuliers. Ainsi, pour le financement mobilier, BPLG a recentré son activité sur la prescription : ses clients sont les revendeurs et ses partenaires, les grands constructeurs de matériels, sans oublier le réseau d'agences et les services grande clientèle de BNP Paribas. Pour le financement immobilier, BPLG a renforcé les synergies avec la Banque de Détail de BNP Paribas.



BNP PARIBAS MADRID

Le réseau commercial France en constante évolution

Pour répondre aux besoins en constante évolution, le réseau BPLG a été adapté à son potentiel commercial et complété par la spécialisation d'agences en "bureautique-informatique".

Source de réactivité et de gain de productivité, un Extranet a été mis à la disposition des prescripteurs BPLG.

La signature d'importants partenariats à l'échelle européenne

2002 est un excellent millésime pour la conclusion de nouveaux partenariats européens, tels, notamment, CNH Capital Europe et Partek.

Les services Arval PHH

- Achat et financement de véhicules légers sous forme de location longue durée
- Conseil en matière de "politique automobile"
- Gestion de l'entretien des véhicules, avec des formules à prix forfaités ou en coûts réels
- Gestion de l'assistance et des véhicules de remplacement
- Gestion de l'assurance et notamment le traitement des sinistres
- Gestion des cartes carburant
- Reporting de gestion de parc
- Aide à la revente d'un parc de véhicules
- Rachat du parc en place



Métier Location avec Services

→ Le marché européen de la gestion de flottes de véhicules légers a connu en 2002 un rythme de croissance sensiblement moins soutenu qu'au cours des années précédentes. Dans ce contexte plus difficile et plus concurrentiel, Arval PHH enregistre néanmoins une croissance de ses parts de marché dans la plupart des pays où il est implanté, notamment en France, en Italie et en Allemagne. Au 31 décembre 2002, le nombre de véhicules gérés dépasse 649 000 unités, en léger retrait (- 2,5 %) à la suite de la décision de deux grands loueurs britanniques de reprendre à leur compte la gestion des contrats jusqu'alors sous-traitée auprès d'Arval PHH. En revanche, le parc financé dont l'encours atteint 4,5 milliards d'euros poursuit sa croissance à un rythme soutenu (+ 14,4 % par rapport à fin 2001). Alors que se poursuivait le mouvement de concentration des acteurs du marché, Arval PHH a continué à élargir sa couverture géographique, avec le double objectif d'accompagner une demande croissante de la part des grands groupes internationaux pour des solutions globales et de tirer parti de potentialités locales de développement ; une filiale a été créée au Maroc en partenariat avec la BMCI et, au 31 décembre 2002, deux nouvelles entités étaient en cours de création en Hongrie et en République tchèque.

Les services Arius

- Conseil, audit et conception du système d'information
- Fourniture et intégration de solutions multienvironnements, création et fourniture de solutions X-net
- Prestations techniques, mise en œuvre de solutions et prestations d'accompagnement
- Solutions locatives
- Gestion de parc informatique
- Recommercialisation des matériels

Les services Artegy

- Location longue durée "full service" :
 - conception en commun du véhicule, suivi de sa fabrication et de sa livraison ;
 - suivi des contrôles techniques ;
 - suivi de son entretien et des pneumatiques.
- Gestion de flottes
- Rachat du parc en place
- Recommercialisation des véhicules d'occasion

➔ Dans un marché de l'informatique en net repli, Arius et ses filiales ont réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 280 millions d'euros, en retrait de seulement 2 % par rapport à l'année précédente, grâce en particulier aux synergies commerciales développées avec le réseau BDDF. Cette évolution de l'activité a été plus que compensée par un accroissement des marges, résultat d'un fort développement des services à valeur ajoutée ; l'offre de gestion de parc a notamment rencontré l'adhésion d'un nombre croissant de clients et de prospects.

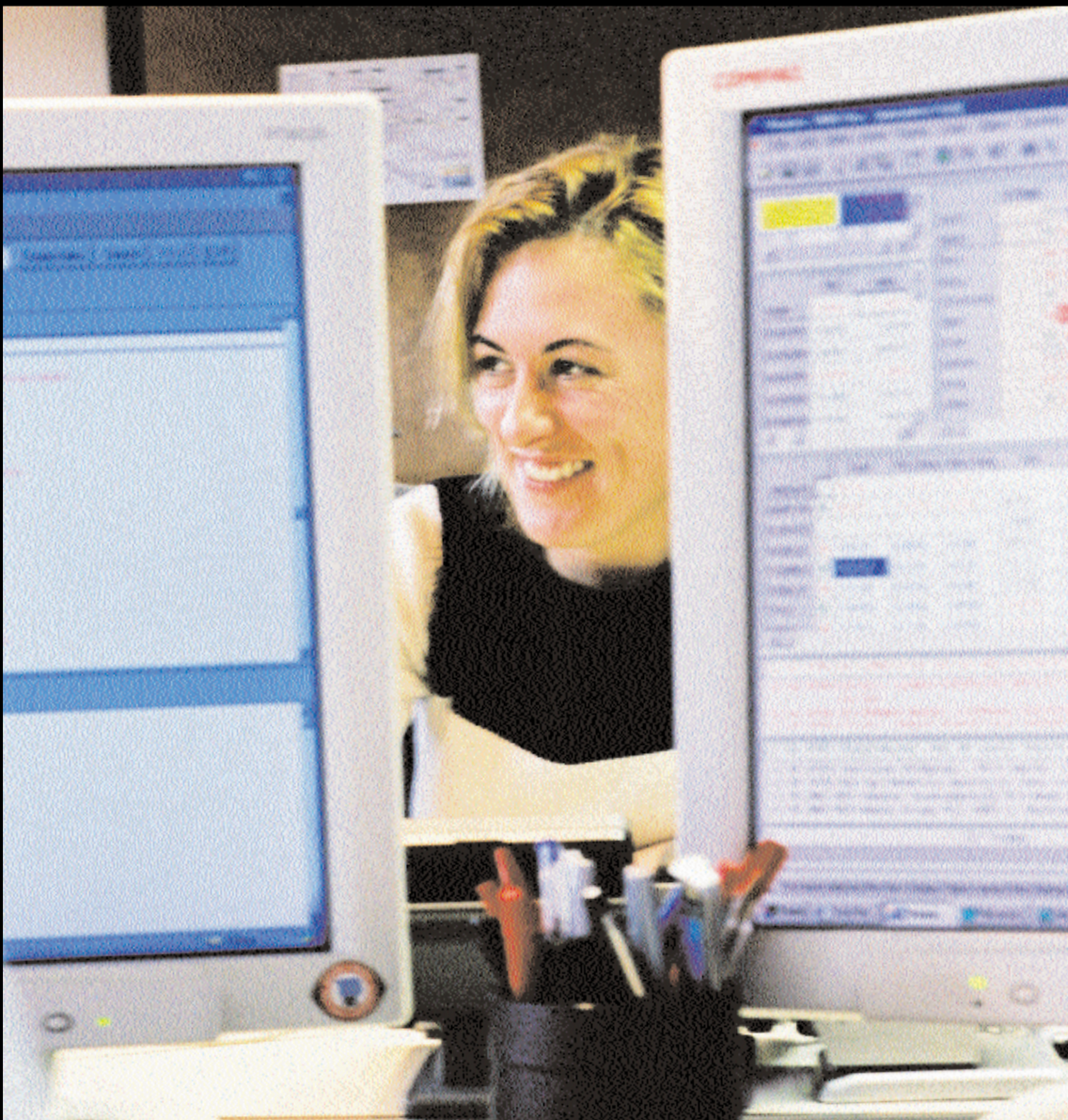
➔ En location et gestion de véhicules industriels, Artegy a poursuivi son développement auprès des grandes entreprises industrielles, commerciales et de services qui sont de plus en plus ouvertes à des formules d'externalisation modulaires et à moindres coûts. En dépit d'un léger ralentissement du rythme des investissements et de capacité de renouvellement dans ce secteur au cours du second semestre, Artegy enregistre sur l'année une progression de 17 % de son parc géré, à près de 6 500 véhicules.

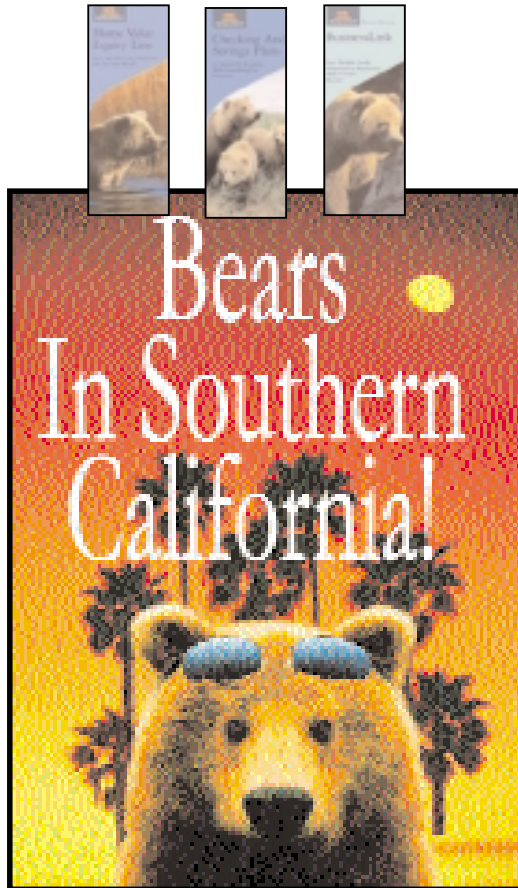


BDDI

En 2002, le pôle Banque de Détail à l'International

a concrétisé sa stratégie de développement. Dans une conjoncture beaucoup plus difficile que prévu et grâce, en particulier, à l'impact de l'intégration d'UCB au sein de BancWest, le pôle est en forte croissance.





L'année 2002 s'est caractérisée en premier lieu par la réussite de l'intégration des sociétés acquises

C'est en particulier le cas aux États-Unis où l'achat par BNP Paribas et sa filiale BancWest d'United California Bank (UCB) pour un montant de 2,4 milliards de dollars a été finalisé le 15 mars 2002. La fusion avec Bank of the West, filiale de BancWest, est effective depuis le 1^{er} avril. Conformément au calendrier prévu, la fusion des marques et des systèmes d'information est intervenue en septembre. Les synergies résultant de l'acquisition d'UCB et annoncées en 2002 sont confirmées, tant pour l'année 2002 que pour l'année 2003.

À l'issue de cette opération, BancWest possède un total d'actif de 34,7 milliards de dollars au 31 décembre 2002, 1,5 million de clients et un réseau de 358 agences ; elle est la cinquième banque de Californie.

Dans le même temps, Bank of the West a fait l'acquisition en décembre dernier de Trinity Capital Corp., une société de crédit-bail (leasing), dont le portefeuille d'encours est proche de 160 millions de dollars. Une acquisition qui renforce le positionnement de Bank of the West sur cette ligne de métier.

Au Maroc, la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) avait fusionné avec ABN Amro Bank Maroc en novembre 2001. En 2002, la vingtaine d'agences d'ABN a été intégrée au réseau de la BMCI. Les systèmes informatiques ont été basculés avec succès dès le mois de février. La BMCI dispose désormais d'un réseau de 135 agences et d'une part de marché de près de 10 % en dépôts et de près de 14 % en emplois.



Enfin, après plusieurs années d'absence, le groupe est revenu en 2002 en Algérie pour s'associer au développement prometteur de ce pays de plus de 30 millions d'habitants. La nouvelle filiale, BNP Paribas El Djazair, a ouvert en février. Son réseau se met progressivement en place avec l'inauguration d'une deuxième agence en décembre et une nouvelle ouverture programmée début 2003.

En dépit d'une conjoncture défavorable dans la plupart des marchés où le pôle exerce ses activités, l'accent a été mis sur la poursuite de la croissance organique, notamment aux États-Unis

Pour sa part, l'ensemble Marchés Émergents et Outre-Mer (MEO) a poursuivi son développement sélectif et la rationalisation de son dispositif.

La fidélisation de la clientèle et le développement du produit net bancaire, au travers de l'élargissement de l'offre à la clientèle, est un des objectifs majeurs des sites de MEO. Pour les y aider, de nouveaux outils d'analyse du fonds de commerce sont mis à leur disposition. Les premiers produits, adaptés de ceux commercialisés par le réseau en métropole, ont été lancés avec succès en 2002.

Dans le même temps, les équipes informatiques poursuivent le déploiement de l'outil Atlas II, plate-forme informatique désormais commune à la plupart des sites.

Vivez mieux la rentrée avec BMCI SALAF !

Une nouvelle ligne de crédit avec une Spéciale Rentrée Fonctionnaires

Un crédit à taux réduit aux multiples avantages :

- Faibles mensualités
- Durée adaptée

BMCI SALAF
TOUJOURS EN AVANT

La production informatique de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Côte d'Ivoire (Bicici) est centralisée depuis avril à Paris. Première liaison informatique permanente entre l'Afrique et la France, l'un des trois sites informatiques mondiaux du groupe, cette opération ouvre la voie à d'autres bascules du même type (Burkina, prévu en 2003). Enfin, dans les pays du Golfe, l'installation d'Atlas II et de ses applicatifs achevée depuis juin dernier permet désormais de centraliser les back-offices sur une plate-forme commune. Par ailleurs, le pôle a poursuivi en 2002 la rationalisation de son réseau dans les marchés émergents où des positions jugées non stratégiques ont été cédées (Bank of Sharjah, BNPnedbank au Mozambique et BNPI Port-Louis).



En outre, conformément à sa mission au sein du groupe, le pôle a favorisé le développement des synergies avec les autres entités de BNP Paribas. Le lancement en novembre dernier de la carte affaires Visa en Asie en est un exemple.

BFI (Banque Commerciale MPD), BDDF (ligne d'activité Cash Management B2B) et BDDI (First Hawaiian Bank, filiale de BancWest) se sont associés pour mener à bien cette opération où First Hawaiian Bank a mis à disposition du groupe l'expertise de sa plate-forme monétique, permettant la prise en charge de l'ensemble du traitement de back-office des cartes.

Un autre exemple est la création d'Arval PHH Maroc en septembre dernier, filiale d'Arval PHH (SFS) et de la BMCI (33,34 % du capital).

Avec cette opération, la BMCI poursuit la diversification de ses activités et se positionne sur le marché de la location longue durée de véhicules, où elle bénéficiera du savoir-faire et de l'expertise d'Arval PHH.



BNP PARIBAS LE CAIRE

BDDI a également poursuivi son soutien au développement du réseau des Trade Centers (centres de commerce international). Six centres ont été inaugurés sur les sites du pôle : Bahreïn, San Francisco, Sénégal, Guinée, Liban et Burkina. Le savoir-faire des équipes spécialisées de BFI, allié à une offre de produits compétitive, donne au pôle de sérieux atouts pour démarcher de nouveaux clients et augmenter ses parts de marché. De plus, pour les clients des sites BDDI, et en particulier ceux qui opèrent sous une marque différente de celle du groupe, l'image des Trade Centers est un signe fort et concret de reconnaissance et d'appartenance à un réseau bancaire international de premier plan.



BNP PARIBAS TOKYO

Acquisition des activités de Banque Privée de Chase JP Morgan en Espagne

En phase avec sa stratégie de développement sur les marchés domestiques européens, BNP Paribas Banque Privée a racheté, en novembre 2002, une partie des activités Banque Privée de Chase JP Morgan en Espagne. Cette opération, qui illustre bien la capacité de BNP Paribas Banque Privée à être un pôle de regroupement, permet d'atteindre une taille significative en Espagne et d'asseoir le développement domestique de la Banque Privée dans ce pays qui offre de fortes perspectives de croissance dans le futur.

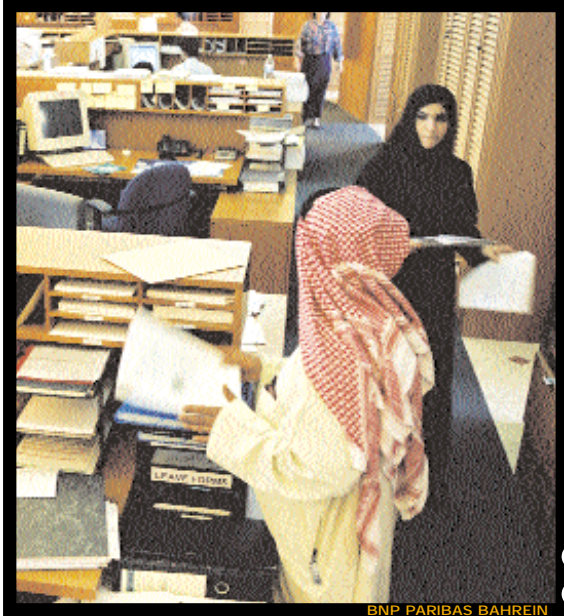


BNP PARIBAS LONDRES

Banque Privée

BNP Paribas Banque Privée a poursuivi et développé avec ses clients des relations étroites, axées sur le conseil, la valeur ajoutée et la confiance. Dans un contexte de crise aiguë des Bourses de valeurs, et sur fond d'incertitude économique et politique, les équipes de la Banque Privée se sont mobilisées pour mettre en œuvre des solutions innovantes qui répondent aux besoins spécifiques de chaque client. La nouvelle Convention Patrimoniale en France,

le développement d'une nouvelle gamme de mandats de gestion, le renforcement du conseil valeur dans un cadre juridique spécifique, le développement d'une offre complète de "hedge funds" et la mise à disposition permanente d'une palette de produits structurés sont autant d'exemples du dynamisme et de l'adaptation permanente de l'offre. Cette démarche active de proximité a permis à la Banque Privée de renforcer ses liens avec sa clientèle et de gagner la confiance de nouveaux clients avec une collecte nette de 6,2 milliards d'euros en 2002, en progression de 75 % par rapport à 2001.



BNP PARIBAS BAHREIN

Le contexte économique et financier qui a durement éprouvé l'ensemble de la profession en 2002 n'a pas épargné BNP Paribas Banque Privée, qui a engagé en conséquence des mesures d'optimisation et de rationalisation de l'ensemble de sa base de coûts. Toutefois, les investissements nécessaires à l'activité ont été poursuivis, en particulier en matière de systèmes d'information et d'opérations pour assurer un service de haute qualité aux meilleurs standards. La Banque Privée a su optimiser ses ressources afin de constituer des plateformes d'excellence, susceptibles d'attirer les meilleurs professionnels au service des clients et de fédérer les regroupements à venir dans une profession encore très morcelée.

En 2003, la création de valeur sera le principe d'action de BNP Paribas Banque Privée, aussi bien pour ses clients, afin de leur apporter les services et les produits les plus adaptés à leurs besoins, que pour ses actionnaires en poursuivant un développement commercial affirmé, une politique active de baisse des coûts récurrents et des investissements sélectifs.

Mise en place d'un partenariat avec BFI à Hong Kong

Fort du succès de son partenariat avec la Banque de Détail en France, la Banque Privée s'est engagée depuis avril 2002 dans un partenariat avec la Banque de Financement et d'Investissement, pour proposer à la clientèle très fortunée de Hong Kong une offre de produits et services sophistiquée de très haut niveau. Ce partenariat prometteur à destination d'une clientèle pointue et exigeante illustre la volonté d'excellence de la Banque Privée au bénéfice de tous ses clients, en synergies avec les autres métiers du groupe.



BNP PARIBAS MADRID

Gestion d'Actifs

En 2002, BNP Paribas Asset Management a fait le choix de se concentrer sur les activités dans lesquelles elle dispose d'atouts significatifs liés à sa taille, son savoir-faire et son expérience.

Anticipant les grandes mutations que connaît l'industrie de la gestion en Europe, la société s'est organisée suivant 4 axes de développement avec le support de fonctions transversales partagées :

BNP Paribas AM Global Funds :
une architecture ouverte au service de tous les clients

Promotion et distribution de fonds internes et externes auprès des clients internes du groupe (Banque de Détail, Banque Privée...) et externes (banques, établissements financiers...).

BNP Paribas AM Institutional :
une organisation qui intègre toutes les composantes de l'offre de gestion et de services, dédiée aux institutionnels (analyse et recherche, gestion, services aux clients)

Plates-formes de gestion fondamentale et équipes de développement commercial institutionnel.

BNP Paribas AM Alternative & Structured Investments : les nouvelles formes de gestion
Plate-forme spécialisée qui regroupe les gestions alternatives, indicielles et structurées.

BNP Paribas AM New Markets :
les relais de croissance à long terme
Développement commercial sur les marchés émergents.

BNP Paribas Asset Management noté « aa »

Cette note attribuée par l'agence de notation Fitch-AMR, pour les activités de gestion de BNP Paribas AM basées à Paris, Londres et Hong Kong¹, traduit un excellent niveau de qualité en termes de sécurité et de maîtrise des risques liés aux activités de gestion d'actifs.

¹Périmètre de la notation.

BNP Paribas Épargne Entreprise

Troisième sur le marché de l'épargne salariale en France, BNP Paribas Épargne Entreprise s'est attaché en 2002 à conforter ses acquis : une offre produits élargie avec succès vers la clientèle des professionnels, une distribution renforcée par la présence d'experts en région, une qualité de services de pointe avec le lancement d'un nouveau site Internet et d'un serveur vocal transactionnel unique en son genre. Autant d'atouts au service d'un objectif simple : continuer de croître plus vite que le marché, dans le respect de la qualité des prestations.

N°1 en France

Premier promoteur d'OPCVM en France, avec 9,3 % de parts de marché (à fin décembre 2002), BNP Paribas Asset Management s'est distingué sur le marché des produits garantis, grâce aux réussites commerciales de produits tels que BNP Garantie K2 ou BNP Garantie Booster, soutenus par des campagnes publicitaires à succès.

⁽¹⁾Source : Europerformance.

Fonctions transversales : opérations & systèmes, secrétariat général, direction financière, audit & déontologie...

Au sein de l'activité de gestion travaillent plus de 1 300 collaborateurs répartis dans plus de 20 pays. Présentes sur les grandes places financières mondiales : Paris, Londres, New York, Tokyo, Singapour et Hong Kong, ses équipes de gérants sont spécialisées par grandes classes d'actifs, types de gestion et zones géographiques. BNP Paribas AM dispose également d'une couverture géographique internationale en termes de centres de gestion et de distribution.

BNP Paribas AM s'est fixé trois objectifs majeurs pour l'année à venir : renforcer ses parts de marché dans la distribution de fonds en Europe continentale, devenir un acteur de référence dans la gestion institutionnelle globale, et accélérer la construction de son savoir-faire en gestion alternative et structurée en Europe et aux États-Unis.

BNP Paribas Securities Services



Dans un contexte de baisse sensible des marchés boursiers en 2002, la valeur des portefeuilles en conservation a diminué de 9 % par rapport à 2001 et représente 1 811 milliards d'euros en fin d'année. Le nombre de transactions sur titres demeure toutefois important, avec 25,8 millions d'opérations traitées, en augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente.

Le processus de filialisation de l'activité de services titres s'est achevé en 2002 avec l'intégration des bureaux de Londres et du Luxembourg dans la nouvelle entité juridique. En mai, BNP Paribas a annoncé l'acquisition de Cogent, filiale d'administration de fonds du groupe australien de services financiers AMP. L'acquisition de Cogent, réalisée le 2 septembre 2002, marque une étape importante dans l'expansion internationale de BNP Paribas Securities Services. En tant que fournisseur majeur de services pour les opérations d'investissement au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande, ainsi que dans les centres offshore de Dublin, Jersey et Luxembourg, Cogent administre 199 milliards d'euros d'actifs pour 90 institutions à travers le monde. Avec une présence de premier plan au Royaume-Uni, les domaines d'activités de Cogent sont complémentaires de ceux de BNP Paribas Securities Services, tant d'un point de vue géographique qu'en ce qui concerne l'offre produits. L'expertise de Cogent dans

Volumes records pour les dérivés

BNP Paribas Securities Services, fournisseur de services titres pour différentes catégories d'actifs, a confirmé sa stratégie de diversification en réalisant des volumes records dans la compensation des dérivés listés.

Durant l'année, l'adhésion au marché espagnol des futures et options MEFF RV a été effective, portant ainsi à 8 le nombre de marchés où ces services sont offerts. BNP Paribas Securities Services en tant qu'adhérent compensateur des principaux marchés de futures et options européens (Euronext, Liffe, Eurex, Athènes, Milan, Madrid) aura compensé en 2002 plus de 160 millions de lots, ce qui le place dans les tout premiers compensateurs de dérivés en Europe.

l'administration de fonds associée aux compétences de BNP Paribas Securities Services en matière de services bancaires dédiés à la conservation va permettre la mise en place de ventes croisées et de synergies de revenus construites à partir d'une offre globale intégrée, proposée aux investisseurs institutionnels.

Les autres événements marquants de l'année 2002 concernent la croissance significative de nos activités sur le marché Euronext, le lancement d'opérations de conservation domestiques au Royaume-Uni, portant ainsi à dix le nombre de marchés européens où cette prestation est offerte, l'expansion de la ligne d'activité Global Liquidity Management avec notamment l'ouverture d'une offre de gestion de trésorerie au Japon et de services Forex au Luxembourg, et le développement de l'activité Émetteurs en matière de titrisation.

Comme lors des années précédentes, l'innovation produits et la qualité de service ont été saluées par l'industrie des titres en 2002 : BNP Paribas Securities Services a ainsi reçu la distinction de "Meilleur conservateur régional en Europe" par *Global Investor (Euromoney)* pour la troisième année consécutive et les opérations de conservation domestiques ont été notées "Top Rated" en France, Allemagne, Grèce, Italie et Espagne par le magazine *Global Custodian*. Enfin, la qualité du réseau de banque sous-dépositaire a été récompensée par le magazine *GSCS Benchmarks*, avec l'obtention des prix de "Meilleur réseau global" et de "Meilleur réseau pour les marchés émergents".

Les ressources combinées de BNP Paribas Securities Services et Cogent représentent 3 500 collaborateurs spécialistes, présents dans 16 pays et offrant une gamme de services performants sur de nombreux marchés, tout au long du cycle d'investissement à l'échelle mondiale. Ensemble, elles sont bien positionnées pour réaliser des synergies significatives, fruits de l'intégration des deux organisations.

Solutions sur mesure pour les émetteurs Exemple : Air Liquide

En 2002, Air Liquide a confié à la ligne d'activité Global Issuer Services un mandat afin de fournir un support administratif dans le cadre de la gestion de son plan de stock-options exceptionnel, attribué à l'occasion du 100^e anniversaire d'Air Liquide et concernant plus de 30 000 bénéficiaires dans 56 pays.

En partenariat avec Wachovia Bank pour les collaborateurs américains d'Air Liquide, BNP Paribas Securities Services a pu apporter une offre réellement globale et personnalisée à Air Liquide.



BNP Paribas Assurance

Dans un environnement de crise, le métier Assurance a connu une année 2002 satisfaisante.

La collecte d'épargne brute auprès des particuliers s'est maintenue au niveau de 2001 grâce à l'activité réalisée en France par le réseau d'agences BNP Paribas et par les partenaires bancaires de Cardif, tant en France qu'à l'international.

Les fonds garantis lancés successivement en 2002 ont notamment contribué à soutenir le chiffre d'affaires ; Booster a ainsi collecté plus de 500 millions d'euros en 3 mois auprès de 31 000 clients des réseaux de BNP Paribas. La part de la collecte réalisée en unités de compte, fortement pénalisée par l'évolution des marchés financiers, a subi une baisse sensible, revenant à 38 % en 2002 contre 51 % en 2001 (total métier Assurance France + international).

En 2002, les entrées de capitaux sur les contrats d'épargne retraite conclus avec des entreprises ont représenté 527 millions d'euros, soit une croissance de 9 %. Les contrats en cours ont généré un chiffre d'affaires de 326 millions d'euros. Par ailleurs, les transferts en provenance d'autres compagnies – n'entrant pas dans le chiffre d'affaires mais venant accroître l'encours géré – ont représenté 201 millions d'euros.

Les activités de prévoyance individuelle et d'assurance des emprunteurs enregistrent un développement soutenu en France (+ 10 %) et une croissance très forte à l'étranger (+ 50 %), où ces activités représentent maintenant près de 60 % du chiffre d'affaires.



BNP PARIBAS TOKYO

La production de contrats dommages commercialisés par le réseau d'agences en France est en hausse (+ 4 %) avec 87 619 contrats.

Globalement, le chiffre d'affaires du métier s'établit à 8,2 milliards d'euros, en croissance de 4 % par rapport à 2001. Les provisions mathématiques, constituées principalement de l'épargne des souscripteurs, s'élevaient à 52,3 millions d'euros en fin d'année, en croissance de 0,8 % malgré la baisse importante de la valeur des unités de compte investies en actions. Parallèlement à l'activité commerciale quotidienne, l'avenir a été préparé par de nombreux succès commerciaux porteurs de développements futurs, l'amélioration de la qualité de gestion des contrats ainsi que le lancement d'une vaste opération qui a pour objectif d'infléchir fortement la tendance d'évolution des frais généraux dans tous les secteurs et tous les pays dès 2003. À l'international, où le nombre d'implantations s'est stabilisé (26 pays), 2002 a vu le démarrage de l'activité en Hongrie ; le début, en Corée, des opérations commerciales menées par SH & C Life Insurance, joint-venture avec Shinhan Financial Group, et, dans de très nombreux pays, le développement, toujours plus important, de la vente de contrats de prévoyance par télémarketing.



CARREFOUR MILAN



CARREFOUR MILAN

Klépierre : l'année italienne

Klépierre a fortement renforcé sa présence en Italie, qui devient son troisième marché domestique après la France et l'Espagne :

- acquisition fin juin 2002 de 11 galeries Carrefour pour un investissement de 226 millions d'euros ;
- création du leader italien de la gestion des centres commerciaux avec l'acquisition d'Eurocenter ;
- accord stratégique conclu avec Finiper qui se traduit par une prise de participation pour 31 millions d'euros de 40 % et à terme 50 % dans IGC, détenteur de 9 galeries commerciales dans la péninsule, et par un droit de priorité pour l'acquisition de tout nouveau centre développé par Finiper.

Klépierre a désormais trois partenaires clés pour se développer en Italie.

Mise en œuvre du 2^e volet de l'accord Carrefour

La première phase portant sur l'acquisition de 160 galeries existantes pour 1,6 milliard d'euros est réalisée à 90 %. Le deuxième volet lié au droit de priorité sur l'acquisition de nouveaux centres développés par Carrefour se met en place avec l'acquisition de 5 nouvelles galeries espagnoles dont 3 d'une taille supérieure à 20 000 m² : Alicante, Oviedo et Tenerife.

Immobilier

Le ralentissement amorcé en 2001, confirmé en 2002 par les effets de la crise sur les entreprises, entraîne les valeurs des bureaux vers des niveaux plus réalistes. Le stock reste encore bien maîtrisé. Pour sa part, le marché de l'investissement européen n'enregistre guère de signes de nervosité avec des taux élevés d'occupation des patrimoines. Quant aux centres commerciaux, dont les loyers sont liés avant tout à la consommation, leur attractivité ne fléchit pas.

Ainsi, Klépierre poursuit son développement dans les centres commerciaux, sur les marchés les plus porteurs du sud de l'Europe et devient avec l'appui de Ségécé et de solides implantations locales en gestion, leader européen. Son patrimoine représente au 31 décembre 2002 une valeur de 4,7 milliards, la part des bureaux étant ramenée à 25 %. Par la conversion en novembre de son obligation convertible, Klépierre renforce ses fonds propres de 150 millions d'euros. BNP Paribas, premier actionnaire, voit sa participation ramenée à 52,9 %. Entré au SBF 120 en décembre, le titre Klépierre enregistre une progression annuelle de 20,4 %.

De même, le groupe Meunier s'affirme année après année comme un des tout premiers promoteurs et commercialisateurs français avec :

- 1 700 logements réservés grâce à sa centrale de vente intégrée ;
- 150 000 m² de bureaux placés à plus de 80 % auprès d'investisseurs étrangers.

Les sociétés de services immobilières regroupées au sein d'une même direction participent activement à la consolidation des positions de leader de BNP Paribas, que ce soit dans la gestion pour compte de tiers avec 16 % de la capitalisation globale du marché des SCPI et 2 milliards d'actifs gérés, l'expertise, la transaction ou dans l'administration de biens avec Gérer et son portefeuille de 15 000 logements et Comadim dont les 500 000 m² de nouveaux mandats confirment sa place incontestée de premier gestionnaire francilien en immobilier d'entreprise avec plus de 10 % de part de marché.

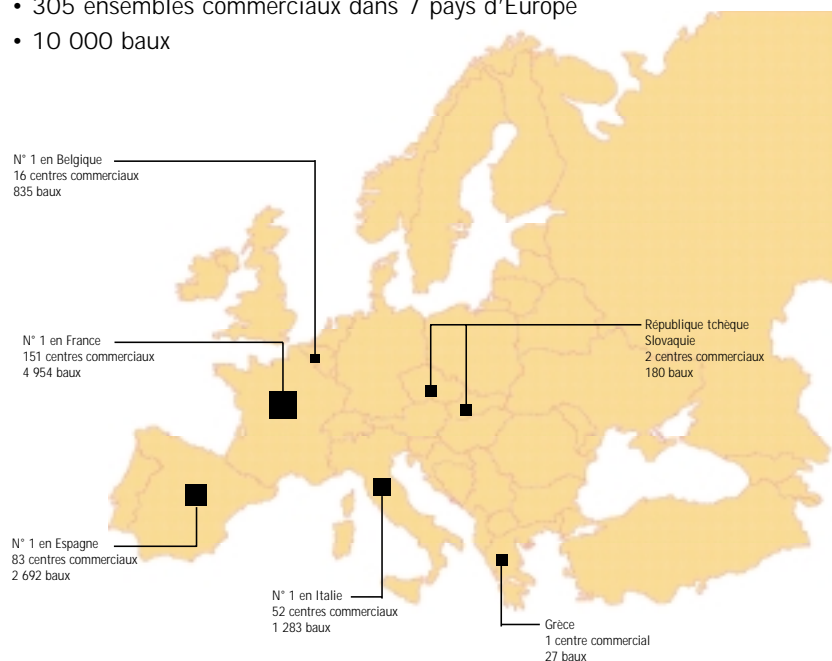
Dans un contexte caractérisé par la montée des incertitudes, les filiales immobilières de BNP Paribas ont démontré leur capacité à s'adapter. Elles poursuivent leur développement géographique prudent et la conquête de parts de marché en respectant deux objectifs majeurs, assurer de fortes rentabilités en maîtrisant les risques, renforcer la contribution des activités de services en concentrant leur attention et leurs conseils à la qualité des relations avec leurs clients.

BNP Paribas a imaginé pour vous les Espaces Immobiliers

Ces espaces proposent au grand public une offre globale de produits, de financements et de services en matière d'habitat. Dans un même lieu, Gérer, Sinvim et les spécialistes de BNP Paribas apportent leur savoir-faire dans les domaines suivants : achat, vente dans l'ancien et dans le neuf, location, estimation, assurances, crédits immobiliers, gestion et protection de l'habitat. Deux sites, Lowendal et Ternes, sont ouverts à la clientèle parisienne. En 2003, l'ouverture de neuf autres sites est programmée.

Portefeuille en gestion à fin 2002

- 305 ensembles commerciaux dans 7 pays d'Europe
- 10 000 baux



Meunier réalise en 12 mois le pôle tertiaire de PSA Peugeot Citroën

Surface :	51 000 m ² de bureaux et 1 630 places de parking
Capacité :	3 000 personnes
Architectes :	Cabinet Pierre et Cédric Vigneron

Cette opération d'envergure illustre la capacité de Meunier à mener à bien des projets ambitieux :

- construction en 12 mois grâce à une conception originale et des méthodes de travail innovantes ;
- maîtrise des délais par la coordination de partenaires minutieusement sélectionnés ;
- intégration au site et respect de l'environnement illustrés par une fausse façade de bureaux et des parkings en silo ;
- harmonie et agrément par la composition de quatre patios intérieurs rappelant la végétation des cinq continents.

Dans la continuité de cette collaboration, PSA Peugeot Citroën vient de confier à Meunier la réalisation de 15 000 m² supplémentaires.

BNP Paribas Capital

DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DE FONDS

En matière de gestion de fonds, l'année 2002 a été marquée par deux événements :

- le closing de PAI Europe III, fonds géré par PAI Management, dédié principalement aux opérations de LBO de grande taille en Europe. Ce fonds a permis de rassembler 1,8 milliard d'euros d'engagement dont 1,3 milliard d'euros auprès de nouveaux investisseurs, ce qui prouve la confiance des investisseurs institutionnels internationaux dans la stratégie et la performance de PAI ;
- la prise de contrôle de PAI Management par les principaux membres de l'équipe, qui détiennent désormais 51 % du capital de cette société de gestion de fonds, avec un accord pour prendre à terme 100 % à des conditions définies.

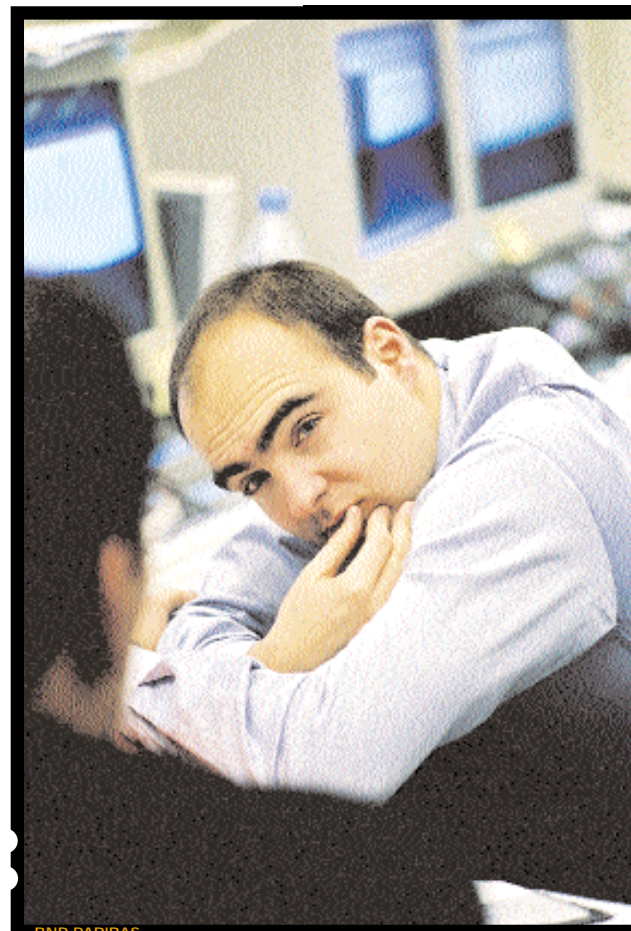


Opérations sur le portefeuille détenu directement

L'orientation stratégique de BNP Paribas Capital vers la gestion de fonds a pour corollaire la cession progressive du portefeuille direct. Au total, les désinvestissements ont dégagé 1,8 milliard d'euros en trésorerie pour le groupe :

- cession de la première tranche des actions Royal Canin représentant 28 % du capital ;
- cession de notre participation dans Coparex au groupe pétrolier suédois Lundin Petroleum ;
- cession de la troisième et dernière tranche des actions RTL Group faisant l'objet de promesses signées en 1999 ;
- cession à PAI Europe III de la participation portée par BNP Paribas dans Antargaz ;
- cession de la participation de 21 % détenue dans La Rochette dans le cadre de l'OPA conjointe lancée par les sociétés Saica International BV, Mondi International SA et LR Investments BV ;
- cession des participations détenues dans Concorde, Camaieu, Cosmos ;
- cession en Bourse par Cobepa de 4 millions d'actions Aegon ;
- apport par Cobepa de sa participation de 30 % dans la holding GIB à l'occasion de l'OPA lancée conjointement par les groupes Ackermann et CNP.

En ce qui concerne les investissements, BNP Paribas Capital a participé à l'augmentation de capital de Bouygues Télécom et pris un engagement d'investissement de 250 millions d'euros dans le fonds PAI Europe III.



Valeur du portefeuille direct et résultats

Au total, BNP Paribas Capital gère un portefeuille d'une valeur comptable de 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2002, dont les plus-values latentes s'élèvent à 1,4 milliard d'euros.

Les résultats dégagés en 2002, dans un environnement marqué par une forte volatilité et des valorisations de marché en forte baisse, confirment une fois de plus la récurrence de la rentabilité de cette activité.



BNP PARIBAS POITIERS

Durable

Développement Durable

Dans le cadre de la responsabilité sociale qu'il assume de longue date, le groupe BNP Paribas intègre désormais explicitement sa démarche en faveur du développement durable aux principes d'action qui ont vocation à guider toutes les entités du groupe au même titre que ses valeurs, ses principes de management, ses règles de déontologie et de gouvernement d'entreprise.

Présentation de la démarche

Le groupe BNP Paribas a choisi de consacrer un chapitre Développement Durable dans son rapport d'activité, exprimant ainsi directement la réalité de cette intégration du développement durable à son référentiel de principes d'action et à sa démarche managériale.

Ce choix traduit également la volonté de développer la complémentarité des supports que constituent le Rapport d'activité et le site Internet du groupe. C'est dans cet esprit que sera développé sur ce site en 2003 l'accès spécifique Développement Durable qui a vocation à regrouper des informations plus détaillées tant

sur les référentiels, chartes et principes d'action que sur des événements internes et externes qui feront l'objet de commentaires actualisés.

Le chapitre Développement Durable est structuré par les relations du groupe avec ses parties prenantes (actionnaires, clients, fournisseurs, salariés, société civile, environnement) et par des dimensions plus transversales (gouvernance, déontologie, politique de crédit).

Les informations sociales et environnementales requises par le décret 2002-221 du 20 février 2002 (application de l'article 116 de la loi NRE) sont traitées dans les annexes du Rapport d'activité.

Le dispositif mis en place

Secrétaire du Conseil d'administration, le conseiller du Président chargé de conduire les réflexions appropriées sur le développement durable et le gouvernement d'entreprise du groupe BNP Paribas supervise la fonction Développement Durable. Cette fonction est coordonnée au niveau opérationnel par le responsable du Développement Durable pour le groupe.

La fonction Développement Durable s'exerce au travers :

- des **pôles et fonctions**, qui sont chargés de façon générale d'intégrer les exigences du développement durable à la conduite de leurs activités et, de façon particulière, d'assurer la contribution de leurs pôles d'expertise concernés ;
- d'une **responsabilité transversale**, qui assure les missions d'orientation, de coordination et de reporting en s'appuyant sur la logistique des Ressources Humaines groupe ;
- de la **ligne déontologie-compliance**, qui s'assure de l'efficacité du dispositif de reporting mondial des impacts sociaux et environnementaux.

Le superviseur et le responsable du Développement Durable font valider leurs propositions d'orientation par un Comité de Direction Générale réunissant, autour du Président-Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, les responsables de pôles, le responsable des Ressources Humaines groupe, le responsable de Communication et Publicité groupe, le responsable de Finances groupe et le responsable des Relations avec les investisseurs.

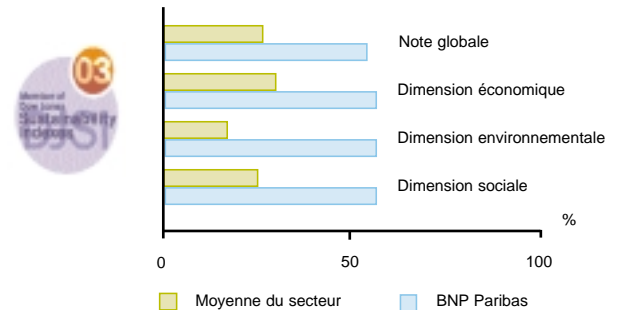
En cas de nécessité, le responsable de la fonction réunit un comité de pilotage composé des experts désignés par les pôles et fonctions dans le cadre de leurs missions particulières.

La vision des marchés : la notation sociétale et environnementale de BNP Paribas

En 2002, BNP Paribas a été sélectionné dans les quatre indices qui font référence en matière d'investissement socialement responsable : Dow Jones SI World, Dow Jones SI Stoxx, FTSE4Good et Aspi Eurozone.

• SAM et les indices DJSI

L'agence SAM Research Inc. qui procède aux évaluations permettant de figurer dans les indices DJSI a conclu favorablement son étude : *"BNP Paribas has a very good overall sustainability performance compared to the industry average."*



- **Aspi Eurozone**, 1^{er} indice boursier européen sur le développement durable, a été lancé en juin 2001 par l'agence Arese. La dernière notation du groupe par cette agence (cf. ci-après sur une échelle de -- à ++)

est commentée de la façon suivante : *"Sur l'ensemble des critères stakeholders il faut souligner une même volonté :*

- *de limiter la surexposition du groupe en termes d'image sans pour autant refuser de donner à terme plus de visibilité à certaines démarches sociales et environnementales ;*
- *de prendre des initiatives en matière sociale et environnementale sur une base opérationnelle étayée avant tout sur la bottom line financière."*

Critères	Rating
Actionnaires	++
Salariés	+
Environnement	-
Clients / Fournisseurs	=
Société civile	=

- À la suite de l'actualisation en 2002 de leurs analyses et monographies sur le groupe, de nombreux centres de recherche, d'analyse et d'information ont engagé un dialogue avec le nouveau responsable du Développement Durable et confirmé la place du groupe dans leur univers d'investissement socialement responsable.

Gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration

Composition au 31 décembre 2002*



Michel Pébereau

Fonction principale : Président-Directeur Général de BNP Paribas

Né le 23 janvier 1942

Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 1997 – AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 110 006

Administrateur :

Lafarge

Saint-Gobain

TotalFinaElf

BNP Paribas UK Holdings Ltd, Grande-Bretagne

Membre du Conseil de surveillance :

Axa

Dresdner Bank AG, Allemagne

Censeur :

Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président :

Fédération Bancaire Française

Commission de Prospective de la Fédération Bancaire Française

Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Membre :

International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore

International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York

International Monetary Conference



Patrick Auguste

Administrateur élu par les salariés de BNP Paribas

Fonction principale : Expert risques des marchés professionnels

Né le 18 juin 1951

Élu pour 6 ans le 6 mars 2000

Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 130



Claude Bébéar

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance d'Axa

Né le 29 juillet 1935

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2000 – AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 3 074

Président-Directeur Général de Finaxa

Administrateur :

Schneider Electric

Vivendi Universal

Axa Assurances Iard Mutuelle

Axa Assurances Vie Mutuelle

Axa Courtage Assurance Mutuelle

Axa Financial Inc., États-Unis

Lor Patrimoine

Président :

Institut du Mécénat de Solidarité

Institut Montaigne



Jean-Louis Beffa

Fonction principale : Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain

Né le 11 août 1941

Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 1997 – AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 22 octobre 1986

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 17 160

Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Président de Claude Bernard Participations

Administrateur :

Groupe Bruxelles Lambert, Belgique

Saint-Gobain Cristaleria SA, Espagne

Saint-Gobain Corporation, États-Unis

Représentant permanent :

Saint-Gobain PAM

Membre du Conseil de surveillance :

Le Monde SA

Le Monde Partenaire AS (SAS)

Société Éditrice du Monde (SAS)



Jack Delage

Administrateur élu par les salariés de BNP Paribas

Fonction principale : Conseiller clientèle

Né le 26 janvier 1946

Élu pour 3 ans le 31 janvier 2001

Date de 1^{er} mandat : 28 février 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 60



Bernd Fahrholz

Fonction principale : Président du Directoire de Dresdner Bank, Allemagne

Né le 4 août 1947

Coopté le 8 juin 2000 – Ratification à l'AG du 15 mai 2001/fin de mandat AG 2005 – Démissionnaire

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 20

Administrateur :

Advance Holding AG, Allemagne

Allianz Dresdner Asset Management GmbH, Allemagne

BMW AG, Allemagne

Dresdner Bank Luxembourg SA., Luxembourg

Dresdner Kleinwort Benson North America, Inc., États-Unis

Fresenius Medical Care AG, Allemagne

HeidelbergerCement AG, Allemagne



Michel François-Poncet

Fonction principale : Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Né le 1^{er} janvier 1935

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2000 – AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 20 000

Président de BNP Paribas Suisse SA, Suisse

Vice-Président de Pargesa Holding SA, Suisse

Administrateur :

Finaxa

LVMH

Schneider Electric

BNP Paribas UK Holdings Limited, Grande-Bretagne

Erbé, Belgique

Power Corporation, Canada

Vittoria Assicurazioni, Italie

Membre du Conseil de surveillance d'Axa

Membre de l'International Advisory Council de la China Development Bank

* Les mandats figurant en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.



Jacques Friedmann

Fonction principale : Administrateur de sociétés
 Né le 15 octobre 1932
 Dates de début et de fin de mandat : 04 mai 1999 – AG 2005
 Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 4 942
 Administrateur : TotalFinaElf
 Président du Conseil d'orientation du Musée du Quai Branly



François Grappotte

Fonction principale : Président-Directeur Général de la Société Legrand
 Né le 21 avril 1936
 Dates de début et de fin de mandat : 04 mai 1999 – AG 2005
 Date du 1^{er} mandat : 04 mai 1999
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 2 300
 Administrateur :
 Fimep
 Bufer Elektrik, Turquie
 Eltas Elektrik, Turquie
 Lumina Parent, Luxembourg
 The Wiremold Company, États-Unis
 Pass & Seymour, États-Unis
 Président :
 Fimaf
 Lumina Management
 B. Ticino, Italie
 Membre du Conseil de surveillance de Michelin
 Membre :
 Conseil Consultatif de la Banque de France
 Bureau de la FIEEC (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication)



Paul-Louis Halley

Fonction principale : Président d'Eurocommerce, Belgique
 Né le 11 septembre 1934
 Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2000 – AG 2003
 Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 3 698
 Administrateur :
 Carrefour
 CDIS Sprl, Belgique
 Comet BV, Pays-Bas
 Dexia, Belgique
 Halley Frères SA
 Halley Invest SA, Belgique
 Membre du Conseil Consultatif de la Banque de France



Philippe Jaffré

Fonction principale : Directeur Financier d'Alstom
 Né le 2 mars 1945
 Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 1997 – AG 2003
 Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 11 140



Alain Joly

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance d'Air Liquide
 Né le 18 avril 1938
 Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 1997 – AG 2003
 Date du 1^{er} mandat : 28 juin 1995
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 4 152
 Administrateur :
 Lafarge
 Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient
 Air Liquide International Corporation, États-Unis
 American Air Liquide, États-Unis
 Membre :
 International Council of JP Morgan
 European Round Table
 Commission Trilatérale



Denis Kessler

Fonction principale : Président-Directeur Général de Scor
 Né le 25 mars 1952
 Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2000 – AG 2003
 Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 812
 Président :
 Scor Life US Reinsurance, États-Unis
 Scor Reinsurance Company Corporate, États-Unis
 Administrateur :
 Bolloré Investissement SA
 Dexia, Belgique
 Cogedim
 AMVESCAP Plc, Grande-Bretagne
 Scor Canada Reinsurance Company, Canada
 Membre du Conseil de surveillance :
 Cetelem
 Censeur :
 FDC SA
 Gimar Finance SCA
 Président du Conseil scientifique de l'Association de Genève
 Vice-Président de la Société d'Économie Politique
 Membre :
 Commission Économique de la Nation
 Conseil Économique et Social
 Conseil National des Assurances
 Conseil d'administration du Siècle



Jean-Marie Messier

Fonction principale : Président de Messier Partners LLC et de Ahead LLC, États-Unis
 Né le 13 décembre 1956
 Dates de début et de fin de mandat : 04 mai 1999 – AG 2005
 Date du 1^{er} mandat : 04 mai 1999
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 400
 Administrateur :
 Alcatel
 LVMH
 Vivendi Environnement
 Echostar, États-Unis
 Fomento de Construcciones y Contraras SA, Espagne
 Whitney Museum, États-Unis



Jean Morio

Administrateur élu par les salariés de BNP Paribas
Fonction principale : Chargé d'études statistiques (études économiques)
Né le 2 avril 1948
Élu pour 3 ans le 31 janvier 2001
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 1



Lindsay Owen-Jones

Fonction principale : Président-Directeur Général de L'Oréal
Né le 17 mars 1946
Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 1998 – AG 2004
Date du 1^{er} mandat : 13 juin 1989
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 2 088
Président :
L'Oréal USA, Inc., États-Unis
L'Oréal UK Ltd, Grande-Bretagne
Galderma Pharma SA, Suisse
Administrateur :
 Gesparal SA
 Sanofi-Synthelabo
Membre du Conseil de surveillance :
 Air Liquide SA



David Peake

Fonction principale : *Président de BNP Paribas UK Holdings Ltd, Grande-Bretagne*
Né le 27 septembre 1934
Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 1998 – AG 2004
Date du 1^{er} mandat : 13 mai 1998
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 750
Président :
BNP Paribas Finance Plc, Grande-Bretagne
Chipping Norton Theatre Ltd, Grande-Bretagne
Chipping Norton Theatre Trust Ltd, Grande-Bretagne
21st Century Learning Initiative (UK) Ltd, Grande-Bretagne
Administrateur :
The Worship Company of Goldsmiths, Grande-Bretagne
Life Education Mobiles Ltd, Grande-Bretagne
Life Education Centres (UK) Ltd, Grande-Bretagne
Sezincote Trustees Ltd, Grande-Bretagne



Baudouin Prot

Fonction principale : Administrateur-Directeur Général Délégué de BNP Paribas
Né le 24 mai 1951
Dates de début et de fin de mandat : 07 mars 2000 – AG 2005
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 27 150
Président du Conseil d'administration :
BNP Paribas E³
Administrateur :
 Péchiney
Banque Nationale de Paris Intercontinentale
Membre du Conseil de surveillance :
 Pinault-Printemps-Redoute
 Cetelem
Représentant permanent de BNP Paribas :
 Accor



Louis Schweitzer

Fonction principale : Président-Directeur Général de Renault
Né le 8 juillet 1942
Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 1998 – AG 2004
Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 3 830
Président du Directoire de Renault-Nissan BV, Pays-Bas
Administrateur :
 Électricité de France
 Compagnie Financière Renault
 Renault Crédit International
 AB Volvo, Suède
Membre du Conseil de surveillance de Philips, Pays-Bas
Membre du Conseil :
 Fondation Nationale des Sciences Politiques
 Institut Français des Relations Internationales
 Musée du Louvre
Membre du Conseil Consultatif :
 Banque de France
 Allianz



René Thomas

Fonction principale : Président d'Honneur de BNP Paribas
Né le 13 janvier 1929
Dates de début et de fin de mandat : 04 mai 1999 – AG 2005
Date du 1^{er} mandat : 26 juillet 1982
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 6 528
Administrateur :
 Chargeurs
 Essilor
Banque Nationale de Paris Intercontinentale
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, Maroc
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, Tunisie

Autre mandataire social



Dominique Hoenn

Fonction principale : Directeur Général Délégué de BNP Paribas
Né le 12 avril 1940
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 60 952
Président du Conseil d'administration de Paribas International
Président du Conseil de surveillance :
 BNP Paribas Securities Services
 BNP Private Equity
Administrateur :
 Euronext Paris SA
 Vivendi Universal
BNP Paribas Luxembourg SA, Luxembourg
BNP Paribas Suisse, Suisse
Clearstream International, Luxembourg
 Cobepa, Belgique

Le Règlement intérieur du Conseil

Le Conseil d'administration de BNP Paribas applique un Règlement intérieur hérité de celui mis en œuvre par l'ex-BNP depuis 1997 et périodiquement mis à jour depuis lors pour intégrer les dispositions d'ordre légal et réglementaire qui concernent la société, ses organes d'administration et de gestion. S'y ajoutent les diverses recommandations relatives au gouvernement d'entreprise et celles que le Conseil décide d'y incorporer en vue de mettre en œuvre les meilleures pratiques. La dernière version du Règlement datait du 30 juillet 2002 et intégrait les dispositions de la loi du 15 mai 2001 relatives aux nouvelles régulations économiques adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2002. À la suite des recommandations Medef-Afep de septembre 2002, une nouvelle version du Règlement intérieur a été établie et adoptée par le Conseil dans sa séance du 21 mars 2003.

Le Règlement définit les missions du Conseil :

“Les principales missions dont le Conseil est investi sont de désigner les mandataires sociaux, de déterminer les orientations de l'activité de BNP Paribas et de veiller à leur mise en œuvre, de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et de régler par ses délibérations les affaires qui la concernent, de procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, de contrôler la gestion de l'entreprise et la véracité de ses comptes, d'approuver les comptes, de veiller à la qualité de l'information financière fournie aux actionnaires et aux marchés.

Le Président ou le Directeur Général, en cas de dissociation des fonctions, lui soumet, au moins une fois par an, les projets de budget, de rapports de gestion, ainsi que les projets de rapports relatifs au contrôle interne et aux risques. Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation supérieure à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite. Dans la mesure où le Conseil d'administration lui a délégué

les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de BNP Paribas, le Président ou le Directeur Général, en cas de dissociation des fonctions, rend compte, selon la même périodicité de l'émission desdits emprunts ou titres.”

Le Règlement intérieur précise en outre les modalités d'organisation et de tenue des réunions, les missions et les modalités de travail des Comités spécialisés (qui sont détaillés ci-après à propos de chacun d'eux).

En ce qui concerne plus particulièrement les *“restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques”*, le Règlement intérieur de BNP Paribas est ainsi rédigé :

“Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil. Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président. L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle. Tout administrateur s'engage à respecter les obligations légales, les recommandations et les règlements de place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs. L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas. Il se conforme aux recommandations de la Commission des opérations de Bourse sur la mise au nominatif et les obligations de déclaration des transactions sur les titres de la société. Il lui est recommandé de respecter les règles déontologiques applicables au sein de l'entreprise et de n'effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans

les six semaines qui suivent les publications des comptes trimestriels, semestriels et annuels, ou la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise. Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque y compris aux gestionnaires de titres de son entreprise."

Par ailleurs, le Règlement intérieur recommande aux administrateurs, hors les salariés, élus par l'Assemblée Générale des actionnaires de "*détenir un nombre significatif d'actions à titre personnel, d'un montant au moins équivalent à une année de jetons de présence*".

En application du Règlement 2002-01 de la Commission des opérations de Bourse, les mandataires sociaux sont tenus de mettre au nominatif les actions de BNP Paribas qu'ils détiennent et de déclarer semestriellement les transactions qu'ils ont effectuées sur ces titres.

Évaluation du Conseil d'administration de BNP Paribas

Par ses délibérations des 6 novembre et 16 décembre 2002, le Conseil a confié à son Comité des rémunérations et des nominations l'évaluation préconisée par le groupe de travail Medef-Afep de septembre 2002.

L'évaluation formalisée a été menée au cours des mois de décembre 2002 et de janvier 2003. Un questionnaire a été adressé à tous les administrateurs, à l'exception des mandataires sociaux et d'un démissionnaire ; il comprend 44 questions couvrant les aspects essentiels du fonctionnement du Conseil : la définition de ses missions par le Règlement intérieur, sa composition, ses domaines d'intervention, le déroulement de ses séances, le fonctionnement de ses trois comités spécialisés. Les réponses au questionnaire écrit, éventuellement complétées par des entretiens oraux, ont fait l'objet de notations chiffrées, complétées de commentaires libres.

Le constat d'ensemble est que les administrateurs estiment que le Conseil d'administration de BNP Paribas fonctionne de manière très satisfaisante, et que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues. Les conclusions de l'évaluation ont été débattues au sein du Comité des rémunérations et des nominations. Elles ont été présentées au Conseil d'administration du 4 février 2003 qui les a adoptées. Certaines d'entre elles sont intégrées dans le Règlement intérieur du Conseil.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Le Comité des rémunérations et des nominations a procédé, dans ses séances des 26 novembre 2002 et 3 février 2003, à l'examen de la qualification de l'indépendance des administrateurs de BNP Paribas, au regard de la définition et des critères retenus par le groupe de travail Medef-Afep de septembre 2002. Le Comité a présenté ses conclusions au Conseil d'administration qui les a adoptées lors des séances des 4 février et 21 mars 2003.

En premier lieu, le Comité estime essentiel de rappeler les qualités individuelles attendues d'un administrateur : l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil et des Comités, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres "parties prenantes", l'intégrité. Réduite à l'énoncé d'incompatibilités ou d'interdits, la notion d'indépendance de l'administrateur risque de donner une image tronquée, négative et partielle de sa mission.

Sous bénéfice de ce rappel, le Comité a examiné la qualification de l'indépendance des administrateurs au regard de la définition qu'en donne le rapport Medef-Afep.

À l'issue de son examen, le Comité a constaté que ne répondent pas aux critères d'indépendance du rapport Medef-Afep : MM. Michel Pébereau et Baudouin Prot, mandataires sociaux salariés, M. Michel François-Poncet, ancien mandataire social (jusqu'en 2000), ainsi que MM. Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa, Bernd Fahrholz et David Peake au titre des mandats "croisés". René Thomas, administrateur depuis 1982, est à ce titre considéré comme non indépendant. Le Comité considère que les administrateurs élus par les salariés, "indépendants de la Direction" de par leur mode d'élection, mais salariés de la société, relèvent d'une classification particulière.

Sont considérés comme indépendants

MM. Jacques Friedmann, François Grappotte, Paul-Louis Halley, Philippe Jaffré, Alain Joly, Denis Kessler, Jean-Marie Messier, Lindsay Owen-Jones* et Louis Schweitzer.

Par ailleurs, le Comité a noté la démission de MM. Bernd Fahrholz et René Thomas. Il a proposé de coopter M. Gerhard Cromme et M^{me} Hélène Ploix en tant qu'administrateurs indépendants. En outre, en application des statuts, il a proposé la nomination de René Thomas comme censeur.

Activité du Conseil en 2002

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises en 2002, dont à deux reprises sur convocation exceptionnelle. Le taux de participation a été de 79,4 % (et de 76 % en excluant les participations par téléconférence). Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses travaux en application des lois et règlements en France, ses principaux domaines d'intervention ont été :

- la stratégie du groupe : le projet stratégique BNP Paribas 2005 a été présenté au Conseil qui l'a adopté dans sa séance du 6 mai 2002 avant sa présentation au marché. Le Conseil a approuvé les projets de cession en France de Banque Directe et les projets d'acquisition du Groupe notamment aux États-Unis, en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne, en Espagne, ainsi que les opérations concernant le métier Titres, la Banque Privée Internationale,

les activités de Financement Automobile.

Deux séances exceptionnelles du Conseil ont été consacrées d'une part au projet d'acquisition de Facet et d'autre part à

la définition de l'offre du groupe et de sa politique lors de l'annonce de la décision par l'État de la mise en vente de sa participation au capital du Crédit Lyonnais ;

- les comptes et le budget : le Conseil a examiné et arrêté les comptes et résultats de l'exercice pour le groupe et BNP Paribas SA ainsi que les résultats consolidés trimestriels du groupe et de ses pôles d'activité. Il a entendu le rapport du Comité des comptes et celui du Collège des Commissaires aux comptes. Il a examiné et adopté le budget de l'année 2003. Il a statué sur la dévolution d'un mandat de Commissaire aux comptes ;
- l'organisation de la Direction Générale et la mise en conformité des statuts et du Règlement intérieur du Conseil avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 et avec les décisions de l'Assemblée Générale du 31 mai 2002. Le Conseil a statué sur les résolutions à présenter à cette Assemblée Générale et s'est réuni pour adopter les réponses aux questions posées par les actionnaires ;
- les travaux des trois Comités du Conseil, dont l'activité est retracée ci-après, ont fait l'objet des rapports de leurs présidents respectifs et ont été débattus en séance ;
- l'adoption des programmes 2002 d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale et d'augmentation de capital réservée aux adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise, ainsi que l'approbation du programme d'émissions d'actions de préférence ;
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés en application des recommandations du groupe de travail Medef-Afep "pour un meilleur gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" du 23 septembre 2002.

* Le Comité estime que l'indépendance de M. Lindsay Owen-Jones, administrateur de BNP puis BNP Paribas depuis plus de douze ans, ne peut être contestée.

Les Comités du Conseil

Comité des comptes

Composition

En 2002, le Comité des comptes est composé de MM. *Philippe Jaffré*, Président, *Patrick Auguste*, *Paul-Louis Halley*, *Denis Kessler*, *Jean-Marie Messier*, *David Peake* et *René Thomas*.

Quatre des membres du Comité sont *indépendants* selon les critères du rapport Medef-Afep de septembre 2002. Le Comité ne comprend plus de membre de la Direction Générale depuis 1997.

Missions

Les missions du Comité des comptes sont définies par le Règlement intérieur du Conseil :

- *analyser les états financiers trimestriels et annuels diffusés par la société et en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration ;*
- *examiner toutes questions relatives à ces documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes comptables et prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ;*
- *piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes ;*
- *examiner le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi ;*
- *veiller au respect des règles garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes telles que définies dans le rapport Medef-Afep de septembre 2002 ;*
- *soumettre à son accord préalable toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros ;*
- *examiner tous les ans le compte rendu de Finances groupe sur l'ensemble des missions "non audit" réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du groupe ;*
- *entendre l'exposé présenté annuellement par chaque cabinet de Commissaires aux comptes sur le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et recevoir l'attestation écrite de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.*

Chaque fois qu'il l'estime opportun et de façon régulière au moins une fois par an, le Comité consacre une partie de séance à un entretien avec le Collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction de la banque.

Le Comité se réunit en présence du Collège des Commissaires aux comptes pour l'examen des comptes trimestriels et annuels.

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, et hors la présence des autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, les responsables financier et comptable du groupe, ainsi que le responsable de la gestion Actif-Passif.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finances groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

Le Président du Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du groupe, de questions relevant de la compétence du Comité, telle que définie par le présent Règlement et faire appel, le cas échéant, à des experts extérieurs.

Activité du Comité en 2002

Le Comité s'est réuni à sept reprises, dont deux fois à titre exceptionnel. Le taux de présence moyen a été de 81 %. Comme les années précédentes, les travaux du Comité ont porté d'une part sur ses missions périodiques et répétitives, d'autre part sur des sujets plus spécifiques :

- au titre de ses missions périodiques, le Comité a analysé, avant leur présentation au Conseil d'administration, les résultats consolidés et les résultats individuels de l'exercice 2001 et du 1^{er} semestre 2002, les résultats consolidés trimestriels, ainsi que les états financiers annuel et semestriel du groupe et

de BNP Paribas SA : résultats, bilan, hors bilan et notes annexes. À l'occasion de cet examen périodique, le Comité analyse également les effets sur les résultats des variations du périmètre de consolidation comptable. Le Comité examine, selon la même périodicité, les résultats par pôle d'activité et par métier. Le Comité a également analysé l'évolution de la structure du bilan et du hors-bilan ainsi que la couverture et la gestion des positions structurelles de change ;

- au titre de ses missions plus spécifiques, le Comité a notamment traité de questions méthodologiques significatives au plan comptable : valeur d'utilité des participations, effet des nouvelles règles de consolidation des sociétés d'assurance, comptabilisation des engagements hors bilan de l'activité d'intermédiation bancaire notamment.

S'agissant des relations avec les Commissaires aux comptes, le Comité a traité de la dévolution du mandat du cabinet Barbier, Frinault & Autres, membre du réseau Arthur Andersen, ainsi que du recensement des honoraires des cabinets d'audit ;

- le Comité s'est réuni à deux reprises à titre exceptionnel : le 17 juillet pour définir l'information à donner au marché au vu des premières estimations de résultats du 1^{er} semestre 2002. Le 16 décembre une séance exceptionnelle a eu pour objet d'une part de procéder à l'évaluation du Comité dans le cadre de l'application des recommandations Medef-Afep, d'autre part d'étudier les conséquences pour BNP Paribas des nouvelles exigences d'information comptable et financière décidées aux États-Unis dans le cadre de la loi Sarbanes-Oxley, bien que BNP Paribas SA ne relève pas directement de cette législation.

Rémunération des Commissaires aux comptes

	Ex-Arthur Andersen / Ernst & Young ⁽¹⁾		Price waterhouse Coopers		Mazars & Guérard		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
en milliers d'euros								
Audit								
Commissariat au comptes, certification, Examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- mission de base	4 851	36 %	5 574	26 %	3 062	48 %	13 487	32 %
- travaux complémentaires	3 321	24 %	9 276	42 %	1 104	17 %	13 701	33 %
Missions accessoires	834	6 %	355	2 %	482	8 %	1 671	4 %
Sous-total	9 006	66 %	15 205	70 %	4 648	73 %	28 859	69 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	2 781	20 %	4 334	20 %	1 682	26 %	8 797	21 %
Technologies de l'information	665	5 %	-	-	-	-	665	1 %
Conseil en organisation	874	6 %	2 009	9 %	-	-	2 883	7 %
Autres	368	3 %	230	1 %	84	1 %	682	2 %
Sous-total	4 688	34 %	6 573	30 %	1 766	27 %	13 027	31 %
TOTAL	13 694	100 %	21 778	100 %	6 414	100 %	41 886	100 %

(1) Ces honoraires sont ceux qui ont été versés au réseau Arthur Andersen puis au réseau Ernst & Young. En effet, la société Barbier Frinault et Autres, Commissaire aux comptes du groupe précédemment rattachée au réseau Arthur Andersen est devenue membre du réseau Ernst & Young dans le courant de l'exercice 2002.

Comité de contrôle interne et des risques

La composition du Comité est restée inchangée en 2002 : outre M. *Jacques Friedmann*, Président, il comprend MM. *Jack Delage*, *François Grappotte*, *Louis Schweitzer* et René Thomas. Trois des cinq membres du Comité sont *indépendants* selon les critères Medef-Afep. Le Comité ne comprend plus, depuis 1997, de membre de la Direction Générale.

Les missions du Comité sont fixées par le Règlement intérieur du Conseil :

- *analyser les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale et leurs principales conclusions, les correspondances avec le Secrétariat général de la Commission Bancaire ;*
- *procéder à l'audition, hors la présence d'autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, des responsables de l'Inspection Générale, de l'Audit de la banque et des fonctions Éthique et Déontologie groupe et de Group Risk Management ;*
- *présenter au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées : il donne son avis sur l'organisation de ces fonctions au sein du groupe et il est tenu informé de leur programme de travail ; il reçoit semestriellement une synthèse de l'activité et des rapports de l'Audit interne ;*
- *examiner les grandes orientations de la politique de risques du groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.*

Activité du Comité en 2002

Le Comité s'est réuni à cinq reprises, dont une fois à titre exceptionnel. Le taux de présence a été de 92 %. Les principaux travaux que le Comité a menés à bien au titre de ses missions sont détaillés ci-après.

En ce qui concerne les risques de crédit, outre la revue d'ensemble de la politique des risques du groupe, de l'évolution du coût du risque et

de l'encours de provisions, ont notamment été examinés : les dossiers individuels de clients, de secteurs économiques, de pays ou de zones géographiques plus particulièrement exposés aux évolutions conjoncturelles. S'agissant des risques de marché, le Comité a examiné leur évolution générale au plan du groupe et des métiers concernés par leur gestion et il s'est penché plus particulièrement sur les risques afférents à divers instruments financiers gérés par BNP Paribas. Dans le cadre de ses analyses, le Comité prend connaissance des mises à jour des scénarios de simulation de crise et de la mesure de la Valeur en Risque du groupe au titre de ses diverses activités. Il entend les comptes rendus périodiques des travaux de Risk Policy Committee. Il analyse l'organisation, le bilan d'activité et le plan d'action de Group Risk Management, dont le responsable est régulièrement auditionné au cours des séances du Comité.

Le Comité s'est en outre consacré à un certain nombre de sujets plus spécifiques. Il analyse, avant sa présentation au Conseil d'administration et aux autorités régulatrices, le projet de rapport annuel réglementaire de contrôle interne.

Il se fait présenter, deux fois l'an, le compte rendu d'activité de l'Audit interne qui recense les conclusions des missions d'audit interne menées au sein du groupe. Il a auditionné le responsable de la fonction Éthique et Déontologie groupe sur l'application des dispositions relatives à la déontologie des marchés financiers et de l'activité bancaire ("compliance"), sur le dispositif de prévention du blanchiment des capitaux d'origine criminelle et de lutte antiterroriste et sur le contrôle de la circulation des informations confidentielles au sein du groupe ("murailles de Chine"). Le Comité a examiné la mise en place de l'organisation et des procédures devant répondre aux exigences des régulateurs internationaux dans le domaine des risques opérationnels. Pour chacun de ces

sujets, le Comité a procédé à l'audition des responsables concernés du groupe : l'Inspecteur Général de BNP Paribas, le responsable de la Coordination Mondiale de l'audit, le responsable Éthique et Déontologie groupe, le responsable de Group Risk Management. Le Comité s'est réuni exceptionnellement pour procéder, comme l'ont fait les autres Comités du Conseil, à sa propre évaluation.

Comité des rémunérations et des nominations

La composition du Comité est restée inchangée en 2002 : M. *Alain Joly*, Président, MM. Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa et *Philippe Jaffré*, membres. 50 % de ces membres, dont le Président, sont *indépendants* selon les critères Medef-Afep. Il est rappelé que le Comité ne comprend plus, depuis 1997, de membre de la Direction Générale.

La mission du Comité est définie par le Règlement intérieur du Conseil dans les termes suivants :

- proposer au Conseil d'administration toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société ;
- examiner les conditions, le montant et la répartition du programme d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- assurer la préparation des plans d'options pour les collaborateurs du groupe ;
- le Comité est également compétent pour assister le Président pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait ;
- il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux ;
- il prépare, avec le Président, les délibérations relatives à la proposition de nominations d'administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- il propose au Conseil, après examen particulier, la nomination des Présidents de Comité lors de leur renouvellement.

Activité du Comité en 2002

Le Comité s'est réuni à trois reprises en 2002, avec un taux de présence moyen de 92 %.

Ses travaux ont porté sur :

- la détermination de la part variable de la rémunération du Président et des deux Directeurs Généraux Délégués ainsi que la détermination de la part variable des autres membres du Comité exécutif de BNP Paribas pour 2001 ;
- le programme d'options d'achat ou de souscription d'actions de l'année 2002 ;
- le montant et les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs au titre de l'année 2002 ;
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil et l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, en application des recommandations Medef-Afep de septembre 2002.

(Les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et aux jetons de présence font l'objet du chapitre "Rémunération" du présent document.)

Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2003

Curriculum vitae des administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé au vote des actionnaires

Michel Pébereau

Fonction principale : Président-Directeur Général de BNP Paribas

Né le 23 janvier 1942

- **Études**
 - 1961 - 1963 École Polytechnique
 - 1965 - 1967 École Nationale d'Administration
- **Carrière**
 - 1967 Inspecteur des Finances
 - 1987 Inspecteur Général des Finances
 - 1970-1974 Chargé de mission, puis Conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances (M. Valéry Giscard d'Estaing)
 - 1971-1982 Chargé de mission, puis Sous-Directeur, Directeur Adjoint et Chef du service des Affaires financières et monétaires de la Direction du Trésor au ministère de l'Économie et des Finances
 - 1978-1981 Directeur du cabinet du ministre de l'Économie (M. René Monory) puis chargé de mission auprès du ministre
 - 1982-1987 Directeur Général du Crédit Commercial de France
 - 1987-1993 Président-Directeur Général du Crédit Commercial de France
 - Mai 1993 Président-Directeur Général de la Banque Nationale de Paris
 - 1999 Président du Directoire de Paribas
 - Mai 2000 Président-Directeur Général de BNP Paribas
 - Juin 2002 Président de la Fédération Bancaire Française

Claude Bébéar

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance du groupe Axa

Né le 29 juillet 1935

- **Études**
 - École polytechnique (1957)
- **Carrière**
 - 1958-1975 Anciennes Mutuelles d'Assurance à Rouen
 - 1975 Directeur Général des Anciennes Mutuelles
 - 1978 Directeur Général des Mutuelles Unies
 - 1982 Président du Groupe Drouot
 - Président des Mutuelles Unies
 - 1985-2000 Président-Directeur Général, puis Président du Directoire du groupe Axa
 - Depuis 2000 Président du Conseil de surveillance du groupe Axa

Jean-Louis Beffa

Fonction principale : Président-Directeur Général de Saint-Gobain

Né le 11 août 1941

- **Études**
 - Ancien élève de l'École Polytechnique,
 - Ingénieur au Corps des Mines
 - Diplômé de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et de l'Institut d'Études Politiques de Paris
- **Carrière**
 - 1967 Ministère de l'Industrie
 - 1967-1974 Direction des Carburants : Ingénieur, puis Chef du Service Raffinage et Adjoint au Directeur
 - 1974 Compagnie de Saint-Gobain
 - 1975-1977 Directeur du Plan de Pont-à-Mousson SA
 - 1978 Directeur Général de Pont-à-Mousson SA
 - 1979-1982 Président-Directeur Général de Pont-à-Mousson SA
 - Directeur de la branche Canalisation et Mécanique de Saint-Gobain
 - 1982-1985 Directeur Général de Saint-Gobain
 - Janvier 1986 Président-Directeur Général de Saint-Gobain

Michel François-Poncet

Fonction principale : Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Né le 1^{er} janvier 1935

- **Études**
 - Institut d'Études Politiques (1954)
 - Harvard Business School (MBA, 1958)
- **Carrière**
 - 1961 Groupe Paribas
 - 1986-1990 Président-Directeur Général de Paribas
 - 1990-2000 Président du Conseil de surveillance de Paribas
 - Depuis 2000 Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Alain Joly

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance d'Air Liquide

Né le 18 avril 1938

- **Études**
 - Ancien élève de l'École Polytechnique (1958)
- **Carrière**
 - 1962-1965 Département ingénierie Air Liquide
 - 1965-1967 Ingénieur de procédé
 - 1967-1973 Différentes missions à la Canadian Liquid Air Ltd/Air Liquide Canada et mission d'assistance aux filiales en Amérique du Sud
 - 1973-1976 Directeur des Services Plan et Gestion du groupe
 - 1976-1978 Directeur de la Région Est du Département Français des gaz à Nancy
 - 1978 Secrétaire Général de la Société, puis Secrétaire du Conseil d'administration.
 - 1981 Directeur de la Société chargé de superviser les activités de Recherche et Développement, de Marketing et d'Ingénierie et Construction de l'ensemble du groupe.
 - 1982 Administrateur
 - Juin 1985 Administrateur, Directeur Général
 - Mars 1995 Vice-Président, Directeur Général
 - Mai 1995 Président-Directeur Général
 - Novembre 2001 Président du Conseil de surveillance

Denis Kessler

Fonction principale : Président-Directeur Général de Scor

Né le 25 mars 1952

- **Études**
 - 1976 Maîtrise de Sciences Politiques, Maîtrise d'Économie Appliquée, Maîtrise de Philosophie
 - Diplôme de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC)
 - 1977 Agrégation de Sciences sociales
 - 1978 Diplôme d'Études Approfondies de Philosophie
 - Diplôme d'Études Approfondies de Sciences Économiques
 - 1987 Doctorat d'État de Sciences Économiques
 - 1988 Agrégation de Sciences Économiques
- **Carrière**
 - 1978-1985 Assistant agrégé en Sciences Économiques à l'Université de Paris X Nanterre
 - 1982-1991 Directeur d'une équipe de recherche du CNRS (CREP puis CEREP)
 - 1985-1990 Président du Comité des Usagers du Conseil National du Crédit
 - 1986-1988 Chargé de Recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
 - 1988-1989 Professeur agrégé de Sciences Économiques à l'Université de Nancy II

Jusqu'en 1997	Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales (EHESS)
1991-1995	Membre du Conseil National du Patronat Français (CNPF) devenu en 1998 le Mouvement des Entreprises de France (Medef)
1995-1999	Vice-Président Exécutif du Medef
1999-2002	Vice-Président Délégué du Medef
1990-1997	Président de la Fédération française des sociétés d'assurances Vice-Président du Comité européen des assurances Membre du Conseil national des assurances
Mars 1997- Mai 1998	Directeur Général et membre du Comité exécutif du groupe Axa
Juin 1998- Nov. 2002	Président de la Fédération Française des sociétés d'assurances

Curriculum vitae du Dr Gerhard Cromme dont la cooptation a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mars 2003 et est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.



Gerhard Cromme

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance ThyssenKrupp

Né le 25 février 1943 en Allemagne

- **Études**
1962-1971 Universités de Münster, Lausanne, Paris, Harvard (PMD)
Études de droit (doctorat) et de sciences économiques
- **Carrière**
1971-1986 Diverses fonctions dans le groupe Compagnie de Saint-Gobain dont en dernier, Délégué Général adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain pour la République Fédérale d'Allemagne
Président du Comité Directeur de Vegla (Vereinigte Glaswerke GmbH), Allemagne
1986-1989 Président du Directoire de Krupp Stahl AG, Allemagne
1989-1999 Président du Directoire de Fried. Krupp AG Hoesch-Krupp, Allemagne
1999-2001 Président du Directoire de ThyssenKrupp AG, Allemagne
Depuis le 01/10/2001 Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG, Allemagne
- **Mandats externes**
Membre du Conseil de surveillance de :
- Allianz AG, Allemagne
- Axel Springer Verlag AG, Allemagne
- Deutsche Lufthansa AG, Allemagne
- E. ON AG, Allemagne
- Ruhrgas AG, Allemagne
- Siemens AG, Allemagne
- Suez
- Volkswagen AG, Allemagne

Président de la Commission gouvernementale du Code allemand de Gouvernement d'entreprise
Président de l'European Round Table of Industrialists



Curriculum vitae de M^{me} Hélène Ploix dont la cooptation a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mars 2003 et est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Hélène Ploix

Fonction principale : Président de Pechel Industries

Née le 25 septembre 1944

- **Études**
1965 Diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Service Public)
1966 Master of Arts in Public Administration, University of California at Berkeley
1968 Diplôme de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (Insead)
Licence en droit et licence ès lettres (anglais), Paris
- **Carrière**
1968-1978 Directeur d'Études chez Mc Kinsey and Co
1977-1978 Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'État à la Consommation (M^{me} Scrivener)
1978-1982 Directeur à la Direction Générale de la Compagnie Européenne de Publication (CEP)
1982-1984 Président-Directeur Général de la Banque Industrielle et Immobilière Privée (BIMP)
Juillet 1983-
Déc. 1984 Membre du Collège de la Commission des Opérations de Bourse
Août 1984-
Février 1986 Conseiller auprès du Premier ministre (M. Laurent Fabius) pour les Affaires Économiques et Financières
Février 1986-
Nov. 1989 Administrateur, représentant la France, au Fonds Monétaire International (FMI) et à la Banque Mondiale – Washington DC
Nov. 1989-
Juillet 1995 Directeur Général Adjoint de la Caisse des Dépôts et Consignations
Président de CDC Participations, Président du Conseil de Surveillance de CDC Gestion, Président de la Caisse Autonome de Refinancement
1995-1996 Conseiller spécial pour la monnaie unique de KPMG Peat Marwick
Depuis 1997 Président de Pechel Industries
- **Mandats**
Administrateur de :
- Lafarge
- Boots Group Plc, Grande-Bretagne
- Ferring SA, Suisse
Membre du Conseil de Surveillance de Publicis
Représentant de Pechel Industries :
- Quinette Gallay
- Financière d'Or / Histoire d'Or
- Aquarelle.com Group
- Xiring
- CVBG-Dourthe Kressman
- IDM
- Panoronet
- Homerider Systems
- CoSpirit
- Holding Nelson / Creations Nelson
- Pechel Service

Gérant de Hélène Ploix SARL

Membre ad hoc du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations-Unies

Président sortant de l'Association Française des Investisseurs en Capital (Afic)

Les rémunérations

La rémunération du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

La rémunération versée en 2002 aux mandataires sociaux a été déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et des nominations et adoptées par le Conseil d'administration.

À la suite d'études réalisées en 2000 avec le concours de consultants spécialisés, la rémunération comprend une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable, plafonnée, est fondée sur des critères de performance – liés à la réalisation des objectifs du projet industriel 1998-2002 et du budget annuel – et personnels, liés à la préparation de l'avenir du groupe.

- La rémunération fixe versée à Michel Pébereau, Président-Directeur Général, en 2002 s'est élevée à 762 245 euros. La rémunération variable versée en 2002 à Michel Pébereau au titre de l'exercice 2001 s'est élevée à 1 070 479 euros. Sa rémunération variable attribuée au titre du même exercice, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions de l'entreprise, libérables par tiers au cours des années 2003, 2004 et 2005, s'est élevée à 301 562 euros.

Par ailleurs, Michel Pébereau a perçu en 2002 le premier tiers du bonus différé en actions BNP Paribas au titre de 2000 pour une valeur de 120 336 euros.

La rémunération variable qui sera versée en 2003 à Michel Pébereau au titre de l'année 2002 s'élève à 811 940 euros. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2004, 2005 et 2006 s'élève à 217 060 euros.

Le Président-Directeur Général ne perçoit aucune autre rémunération versée par les sociétés du groupe et ne reçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exclusion du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.

- La rémunération fixe versée à Baudouin Prot, Administrateur-Directeur Général Délégué, en 2002 s'est élevée à 533 572 euros. La rémunération variable versée en 2002 à Baudouin Prot au titre de l'exercice 2001 s'est élevée à 721 737 euros. Sa rémunération variable attribuée au titre du même exercice, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions de l'entreprise, libérables par tiers au cours des années 2003, 2004 et 2005, s'est élevée à 185 335 euros.

Par ailleurs, Baudouin Prot a perçu en 2002 le premier tiers du bonus différé en actions BNP Paribas au titre de 2000 pour une valeur de 73 968 euros.

La rémunération variable qui sera versée en 2003 à Baudouin Prot au titre de l'année 2002 s'élève à 551 630 euros. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2004, 2005 et 2006, s'élève à 128 370 euros.

L'Administrateur-Directeur Général Délégué ne perçoit aucune autre rémunération versée par les sociétés du groupe et ne reçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exclusion du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA et du mandat de Vice-Président du Conseil de surveillance de Cetelem (les jetons de présence reçus en 2002 au titre de ce mandat seront imputés sur la rémunération variable de Baudouin Prot versée en 2003).

- La rémunération fixe versée à Dominique Hoenn, Directeur Général Délégué, en 2002 s'est élevée à 533 572 euros. Sa rémunération variable versée en 2002 au titre de l'exercice 2001 s'est élevée à 539 939 euros, après imputation d'un montant de 28 668 euros versé par avance en 2001 du fait de dispositions antérieures, et d'un montant de 153 129 euros correspondant à la reprise de jetons de présence reçus en 2001 au titre de mandats que Dominique Hoenn exerce dans les sociétés du groupe et hors du groupe.

Sa rémunération variable attribuée au titre de 2001, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions de l'entreprise libérables par tiers au cours des années 2003, 2004 et 2005, s'est élevée à 185 335 euros.

Par ailleurs, Dominique Hoenn a perçu en 2002 le premier tiers du bonus différé en actions BNP Paribas au titre de 2000 pour une valeur de 73 968 euros.

La rémunération variable qui sera versée en 2003 à Dominique Hoenn au titre de l'année 2002 s'élève à 551 630 euros avant imputation des reprises de jetons de présence reçus en 2002. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2004, 2005 et 2006, s'élève à 128 370 euros.

Le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués disposent d'une voiture de fonction.

Rémunérations et avantages versés au Président-Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués durant l'exercice 2002

en euros	Rémunérations 2002			Jetons de présence ⁽⁴⁾	Avantage en nature ⁽⁵⁾	Total
	Fixe ⁽¹⁾	Variable ⁽²⁾	Différée ⁽³⁾			
Michel Pébereau Président-Directeur Général	762 245	1 070 479	120 336	22 867	3 979	1 979 906
Baudouin Prot Administrateur-Directeur Général Délégué	533 572	721 737	73 968	40 117	4 354	1 373 748
Dominique Hoenn ⁽⁶⁾ Directeur Général Délégué	533 572	539 939	73 968	136 791	3 979	1 288 249

⁽¹⁾ Salaire versé en 2002.

⁽²⁾ Ces montants correspondent aux sommes effectivement versées en 2002 au titre de l'exercice 2001, une fraction de la rémunération variable ayant été attribuée, conformément aux conditions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions libérables par tiers au cours des années 2003, 2004 et 2005. La rémunération ainsi différée s'élève à 301 562 euros pour Michel Pébereau et à 185 335 euros pour Baudouin Prot et Dominique Hoenn.

⁽³⁾ Ces montants correspondent au transfert du 1^{er} tiers de la rémunération variable différée en actions BNP Paribas attribuée au titre de 2000.

⁽⁴⁾ Ce montant inclut les jetons de présence reçus au titre du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA. Le Président-Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exception du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA. Outre les jetons de présence perçus au titre de son mandat d'administrateur de BNP Paribas SA, Baudouin Prot perçoit des jetons de présence en tant que Vice-Président du Conseil de surveillance de Cetelem.

⁽⁵⁾ Le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués disposent d'une voiture de fonction.

⁽⁶⁾ La rémunération variable de Dominique Hoenn a été réduite d'un montant de 28 669 euros versé par avance en 2001 du fait de dispositions antérieures et d'un montant de 153 129 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2001 dans des sociétés du groupe (151 910 euros) et hors du groupe (1 219 euros).

La rémunération des autres mandataires sociaux

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas, Michel François-Poncet a perçu en 2002 des honoraires et des jetons de présence au titre de ses fonctions respectives de Président de BNP Paribas Suisse SA et d'administrateur de BNP Paribas UK Holdings Ltd, pour un montant total de 169 014 euros. Par ailleurs, une voiture est mise à sa disposition.

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions d'administrateur de BNP Paribas, David Peake a perçu en 2002, au titre de ses fonctions de Président de BNP Paribas

Finance Plc et de BNP Paribas UK Holdings Ltd, des jetons de présence pour un montant total de 69 923 euros. Par ailleurs, une voiture est mise à sa disposition par BNP Paribas Finance Plc.

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions d'administrateur de BNP Paribas, René Thomas a perçu en 2002, au titre de ses fonctions respectives de Président d'Honneur et administrateur de la Banque Nationale de Paris Intercontinentale, d'administrateur de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, des jetons de présence pour un montant total de 31 380 euros.

Rémunérations versées aux autres mandataires sociaux (jetons de présence⁽¹⁾, honoraires, avantages en nature) durant l'exercice 2002 (en euros)⁽²⁾

Michel François-Poncet Vice-Président du Conseil d'administration	191 882
David Peake Administrateur	109 596
René Thomas Administrateur	64 733

⁽¹⁾ Ce montant inclut les jetons de présence reçus au titre du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.

⁽²⁾ Les cours de change retenus pour la conversion en euros des montants de rémunération versés en devises étrangères sont de 1 euro = 0,629263 GBP et de 1 euro = 1,465057 CHF (moyenne des cours fin de mois de l'année 2002).

La rémunération des administrateurs salariés

L'ensemble des rémunérations versées en 2002 aux administrateurs élus par le personnel salarié s'est élevé à 96 327 euros, à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat.

Les jetons de présence

Les administrateurs de BNP Paribas SA reçoivent, au titre de leur mandat, des jetons de présence dont le montant global est déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le montant des jetons attribuables à chacun des administrateurs pour l'exercice 2002 a été maintenu au même niveau qu'en 2001 : 22 867 euros. Les membres et présidents des Comités spécialisés du Conseil d'administration perçoivent en outre, respectivement, une somme de 4 574 et 7 622 euros. Le montant des jetons de présence effectivement versé à chaque administrateur tient compte, à hauteur de la moitié du montant attribuable, de leur participation aux séances du Conseil ou des Comités. Le montant total des jetons ainsi versé en 2002 s'élève à 476 511 euros.

Jetons de présence de BNP Paribas SA en 2002 (en euros)

Michel Pébereau	22 867
Patrick Auguste	28 012
Claude Bébéar	20 581
Jean-Louis Beffa	25 440
Jack Delage	27 441
Bernd Fahrholz	11 434
Michel François-Poncet	22 867
Jacques Friedmann	30 489
François Grappotte	24 011
Paul-Louis Halley	24 011
Philippe Jaffré	25 253
Alain Joly	29 540
Denis Kessler	25 154
Jean-Marie Messier	15 722
Jean Morio	22 867
Lindsay Owen-Jones	17 151
David Peake	26 012
Baudouin Prot	22 867
Louis Schweitzer	21 439
René Thomas	33 352
Total année 2002	476 511

Principes généraux de fixation des rémunérations fixes et variables

Les rémunérations sont examinées selon un calendrier et un processus dont l'homogénéité au plan mondial est consolidée par une évaluation professionnelle commune aux entités du groupe. Selon la responsabilité qu'il exerce, chaque cadre est apprécié au regard de la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés et de la mise en œuvre des compétences nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les salaires fixes sont déterminés de façon différenciée par pays, en tenant compte de la nature des responsabilités exercées et des références de marché. Dans les activités financières ou de banque privée, les rémunérations variables sont fixées en fonction de la rentabilité de ces activités, en prenant en considération les pratiques concurrentielles considérées comme efficaces au regard de la satisfaction des salariés comme des résultats de l'entreprise. Dans les autres activités,

les rémunérations variables des cadres sont déterminées chaque année en tenant compte des performances individuelles telles qu'elles ressortent de leur évaluation professionnelle. Les salariés commerciaux du réseau France perçoivent également une rémunération variable dont les modalités sont adaptées chaque année en fonction des plans d'actions nationaux et locaux.

Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), BNP Paribas émet en principe chaque année un plan d'options de souscription d'actions. Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions de l'autorisation de l'AGE, ne comporte pas de décote. Les attributions individuelles ne visent pas les mêmes bénéficiaires chaque année : ainsi, une année sur deux, elles visent principalement les mandataires sociaux, cadres dirigeants et ressources clés du groupe, et l'autre année, les attributions visent principalement les cadres à potentiel du groupe.

Les conditions d'exercice des plans de stock-options peuvent être assujetties à la réalisation de certaines performances financières du groupe. Ces conditions s'appliquent, selon le cas, à tout ou partie des options attribuées. Le détail de ces conditions est détaillé dans la note annexe aux Comptes consolidés n° 36.

Le Conseil d'administration a approuvé le 31 mai 2002 un programme concernant, pour l'essentiel, de jeunes cadres exerçant leur activité en France et à l'étranger, que l'entreprise souhaite fidéliser.

Ce programme a compté 1 384 bénéficiaires pour 2 158 570 options.

Le prix de souscription a été fixé à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le 31 mai 2002, arrondi à l'euro supérieur, soit 60 euros.

L'exercice des options attribuées dans le cadre de ce programme sera partiellement subordonné à la réalisation d'un rendement moyen des fonds propres sur les années 2002, 2003, 2004 et 2005, conforme aux objectifs du projet industriel BNP Paribas 2002-2005.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix	Date d'attribution	Date d'échéance du plan
Options consenties en 2002 Michel Pébereau Baudouin Prot Dominique Hoenn	0 0 0			
Options levées en 2002 Michel Pébereau Baudouin Prot Dominique Hoenn	175 000 84 000 0	14,87 14,87	21/05/1996 21/05/1996	21/05/2003 21/05/2003

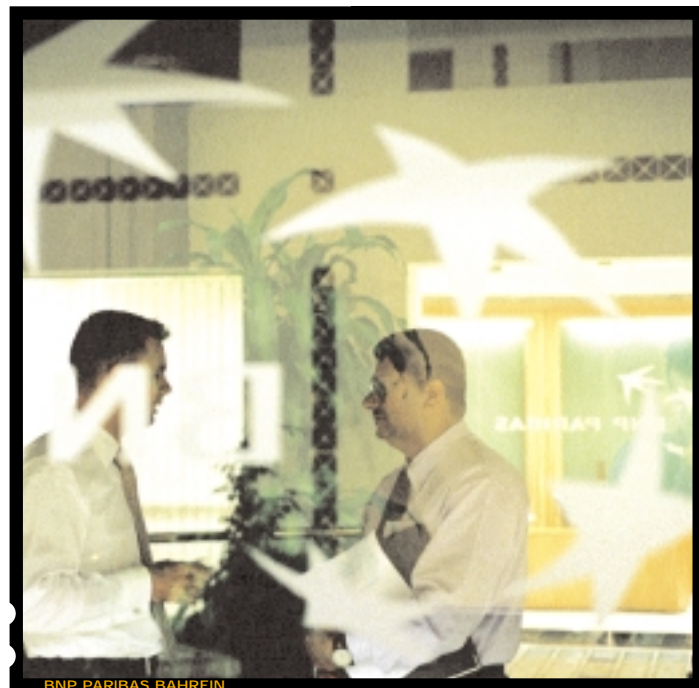
Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé – Options levées par les salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'attribution	Date d'attribution
Options consenties en 2002 (10 salariés)	64 500	60 €	31/05/2002		
Options levées en 2002 (10 salariés)	433 863	14,98 €	02/12/1994 3 192 29/03/1995 77 125 21/05/1996 98 700	11/10/1994 34 485 30/10/1995 21 595 20/01/1997 56 126	17/11/1994 73 300 28/12/1995 12 340 22/05/1997 57 000

Éthique et Déontologie

Après une année 2001 marquée par la publication d'importants textes législatifs et réglementaires consécutifs aux événements dramatiques du 11 septembre et visant à mieux combattre les circuits financiers du terrorisme international, les scandales financiers intervenus outre-Atlantique fin 2001 et dans les premiers mois de 2002 (Enron, Arthur Andersen, WorldCom...) ont provoqué, à leur tour, de nouvelles réglementations destinées à assurer de meilleure façon la protection des investisseurs et l'exactitude comme l'exhaustivité des informations diffusées par les entreprises faisant appel public à l'épargne, notamment aux États-Unis.

Conscient de l'importance majeure que revêtent l'éthique dans les comportements professionnels, la déontologie, la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, le groupe a décidé en 2002 de renforcer encore son dispositif. Il a, notamment, érigé en fonction pleine et entière la responsabilité de ces sujets au niveau mondial, avec un accès direct au Comité exécutif. Durant l'exercice écoulé, d'importants efforts ont été déployés pour répondre de manière appropriée aux exigences nouvelles et adapter les textes et les procédures en conséquence. L'accent a été mis plus particulièrement sur les procédures de connaissance des clients (KYC : Know Your Customer), les "murs de Chine" et la prévention des conflits d'intérêts, ainsi que sur les principes devant guider la recherche produite par les analystes financiers et le code d'éthique spécifique à ce métier. Dans les activités relevant de la Banque d'Investissement, de la Banque Commerciale à l'International, de la Banque Privée, de la Gestion d'Actifs, de l'Assurance et de la conservation de titres, des Comités d'acceptation de clients (CAC) ont été constitués et sont en cours de

généralisation. Ces comités décident – le plus souvent en présence d'un déontologue – de l'entrée en relation avec tout nouveau client et s'assurent que toutes les diligences prévues par les réglementations en vigueur et les procédures propres au groupe ont bien été effectuées. Dans le même temps a été lancée dans l'ensemble du groupe la révision de la clientèle existante. Cette action de grande envergure, qui s'étalera nécessairement dans le temps, fait l'objet d'un programme suivi et cadencé.



La primauté des intérêts des clients et le respect de l'intégrité des marchés sont des principes majeurs pour BNP Paribas. C'est pourquoi les procédures relatives à ces sujets complexes au plan opérationnel ont été améliorées et renforcées. C'est ainsi, notamment, qu'au niveau groupe a été institué un Comité des conflits d'intérêt, se tenant sous la présidence de l'un des deux Directeurs Généraux Délégués et composé du Déontologue du groupe, du Directeur des risques et des déontologues des pôles et des métiers concernés. Ce Comité est saisi, chaque fois que nécessaire, par les responsables de pôles, de métiers ou par les déontologues, et prend ses décisions en toute indépendance.

Les procédures dites de "muraille de Chine", destinées à empêcher la circulation indue d'informations sensibles ont été précisées, adaptées aux normes nouvelles des régulateurs et mises en force dans l'ensemble des entités du groupe. Les déontologues des métiers et des territoires portent une attention particulière à leur respect et sont seuls habilités à autoriser, dans des circonstances particulières, la transmission d'une information confidentielle d'un service à l'autre.

Enfin, le dispositif de contrôle des opérations personnelles des salariés du groupe a lui-même été complété et les outils de contrôle dont il dispose ont été améliorés, notamment avec la mise en chantier d'une base informatique devant permettre une surveillance automatisée des opérations.

En mai 2002 ont été présentées aux investisseurs et au marché les nouvelles modalités régissant les recommandations effectuées par la recherche Actions. Celles-ci comportent des comparaisons par rapport à la moyenne entre secteurs et entre valeurs au sein d'un même secteur, permettant une grande transparence dans le processus de recommandation effectué par les analystes.

Dans le même temps le code d'éthique spécifique aux analystes a été complété et est devenu effectif sous sa nouvelle forme en octobre 2002. Ce code s'inspire des réglementations et des recommandations les plus récentes et les plus exigeantes des autorités des principales places financières du monde.

La prévention du blanchiment d'argent et la lutte contre la corruption et le financement du terrorisme ont été encore renforcées et les dispositifs correspondants actualisés dans l'ensemble des métiers et des pays en fonction des évolutions réglementaires.

En France, le règlement CRBF 2002-01 sur le contrôle des chèques a nécessité une refonte du dispositif de surveillance, l'adaptation des logiciels informatiques et la constitution



d'une équipe spécialement dédiée à l'analyse et au traitement des cas suspects. Concernant la Banque de Détail à l'International et la Banque d'Investissement, des filtres antiblanchiment et antiterrorisme sont mis en place sur les systèmes de paiement tels que Swift.

En matière de formation du personnel et de sensibilisation, les besoins ont fait l'objet d'un nouveau recensement et les programmes de formation et les plans d'action ont été adaptés en conséquence.

Les effectifs du service chargé des déclarations de soupçon de blanchiment auprès des cellules de renseignement financier, tel Tracfin, ont été doublés en France. Par ailleurs, une fonction de supervision et de coordination au niveau mondial a été créée pour accroître l'efficacité du dispositif.

Principes de la politique de crédit

La politique générale de crédit de BNP Paribas a pour objet de définir un **cadre d'action** pour les activités générant des risques de crédit.

Ce **cadre d'action** repose sur des principes généraux, applicables à toutes les situations de risque de crédit, ainsi que sur des principes spécifiques applicables à certains pays, secteurs industriels, types de contrepartie ou de transaction.

Ce **cadre d'action** et ces principes ont vocation à s'appliquer en toutes circonstances ; ils guident la banque dans le développement de ses activités. Ils peuvent toutefois être complétés :

- de dispositions propres à chacun des pôles afin d'en préciser certains aspects et de tenir compte du contexte dans lequel les diverses parties de la banque opèrent ;
- de "politiques de crédit spécifiques" applicables à certaines catégories d'emprunteurs ou à des activités particulières.

Les principes de cette politique peuvent, dans l'optique du développement durable de BNP Paribas, être repris comme ci-dessous :

- **déontologie** : l'image de BNP Paribas peut être affectée par les transactions auxquelles la banque participe. BNP Paribas s'astreint au plus haut degré d'intégrité, en se conformant à toutes les règles éthiques, réglementaires, légales et fiscales qui prévalent dans chacun de ses marchés. BNP Paribas agit dans le respect des droits de toute tierce partie ;
- les **conflits d'intérêts**, résultant de différentes obligations de BNP Paribas vis-à-vis de chacun de ses clients ou d'une opposition entre les intérêts de la banque et ceux de ses clients ou de ses propres représentants, doivent être examinés et résolus par les représentants des lignes de métier ou de clientèle en liaison avec ceux de la Gestion des risques, de la fonction Déontologie et de la fonction juridique. Chaque

collaborateur de la banque a le devoir d'exposer à sa hiérarchie les conflits d'intérêts dont il aurait connaissance et, notamment, ceux l'impliquant directement ou indirectement ;

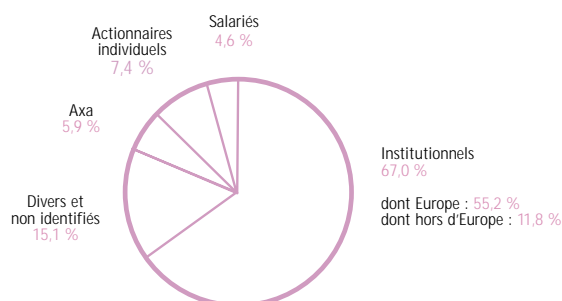
- **validation préalable** : les nouveaux produits, ou les activités nouvelles, ne peuvent faire l'objet de développement ou de commercialisation qu'après validation et détermination des conditions de mise en œuvre. Les conditions de mise en œuvre sont revues en fonction des évolutions de marché, ce qui peut conduire la banque à abandonner la commercialisation de certains produits ou à se retirer de certaines activités ;
- **utilisation efficace des ressources** : dans le respect des règles de déontologie, tous les métiers et fonctions doivent se communiquer toute l'information permettant à la banque d'optimiser le volume d'affaires généré par ses relations commerciales tout en identifiant et en minimisant ses risques ;
- **responsabilité du risque** : les lignes de métier et de clientèle sont pleinement responsables de leurs risques de crédit. Toute activité spécialisée doit être menée par les spécialistes habilités ou avec leur appui technique ;
- **résistance à la pression** : la pression commerciale ou les contraintes de calendrier ne justifient pas de transiger sur les critères de décision de la banque ou sur le respect de ses procédures ;
- les **vérifications** ("due diligence") doivent être menées en utilisant toutes les ressources appropriées, internes ou externes, et doivent couvrir tous les risques et aléas liés aux opérations envisagées. Cela recouvre notamment toutes les questions techniques, opérationnelles, juridiques et éthiques, ainsi que la conformité aux principes définis dans la politique générale de crédit de la banque ;
- **suivi** : chaque risque doit être suivi sur une base permanente et faire périodiquement l'objet de revues formelles ;

- **risque et rentabilité** : BNP Paribas cherche à optimiser le couple risque/rentabilité. Cela implique, entre autres :
 - la recherche de la valeur ajoutée dans le service proposé aux clients de la banque ;
 - un système précis et cohérent de détermination des notes internes qualifiant le niveau de risque des emprunteurs et des taux de récupération globaux traduisant les mérites de la structure de la transaction ;
 - une rémunération proportionnée au risque ;
 - une approche dynamique mais sélective du développement de l'activité, sans sacrifier la qualité des crédits ou du portefeuille à l'obtention d'affaires nouvelles.
- la diversification du portefeuille de crédit de la banque est un élément essentiel de la gestion de ses risques ;
- pour la sélection des clients, BNP Paribas :
 - ne traite qu'avec des contreparties suffisamment connues de la banque ou bénéficiant d'une réputation indiscutable dans leur marché ou introduites par de tierces parties répondant à ces critères ;
 - exige de ses clients la même intégrité qu'elle s'impose à elle-même, et s'assure systématiquement de la bonne origine des fonds dont ils disposent ;
 - s'abstient de fournir des services ou prestations aux intervenants de secteurs réputés liés à des organisations criminelles ;
 - ne s'engage que vis-à-vis d'entités dirigées par des équipes sérieuses et motivées et bénéficiant, de préférence, d'un fort soutien de leurs actionnaires. Une attention particulière est portée aux performances passées des équipes dirigeantes et à leur capacité à mettre en place des organisations et structures adaptées ;
 - tient compte des risques attachés à la responsabilité en matière de protection de l'environnement ;
 - veille à éviter les risques de concentration excessive sur un même client.
- **information financière** : les comptes audités des trois dernières années sont requis (sauf indisponibilité pour des raisons particulières), incluant l'information consolidée et non consolidée pour les entités appartenant à des groupes ; une attention particulière est portée aux éléments hors-bilan et aux changements de dates comptables et de périmètres de consolidation ;
- **transparence** : conformément aux règles déontologiques de BNP Paribas, la banque décline les opérations destinées à altérer, de manière trompeuse, la perception que peuvent avoir les tiers de la situation financière de ses clients ;
- **cession et syndication des actifs** : BNP Paribas s'abstient de céder à d'autres investisseurs des instruments financiers qu'elle ne garderait pas sur ses livres en raison :
 - de lacunes dans la structure ou la documentation desdits instruments ;
 - de doutes sur l'intégrité des débiteurs.

(La gestion des risques fait en outre l'objet de développements détaillés et circonstanciés dans le Rapport de gestion.)

BNP Paribas et ses actionnaires

Composition de l'actionariat de BNP Paribas au 31 décembre 2002



À la connaissance de l'entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la société Axa, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Évolution de l'actionariat

Au cours des 3 dernières années, la détention du capital de la Banque a évolué comme ci-dessous :

Actionnaire	31/12/2000			31/12/2001			31/12/2002		
	nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des droits vote	nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des droits vote	nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des droits vote
Axa	33,46	7,5	7,8	26,47	6,0	6,1	52,45	5,9	6,0
GAS ^(a)	14,80	3,3	3,4	- ^(b)	-	-	-	-	-
Salariés	18,02	4,0	4,2	20,29	4,6	4,7	41,24	4,6	4,8
Autodétention	17,16	3,8	-	8,81	2,0	-	27,89	3,1	-
Actionnaires individuels	40,82	9,1	9,5	36,77	8,3	8,5	66,25	7,4	7,6
Investisseurs Institutionnels	275,11	61,4	63,8	287,94	65,0	66,3	599,67	67,0	69,2
- Européens	207,90	46,4	48,2	225,92	51,0	52,0	493,96	55,2	57,1
- Non Européens	67,21	15,0	15,6	62,02	14,0	14,3	105,71	11,8	12,2
Autres et non identif.	48,70	10,9	11,3	62,70	14,2	14,4	107,68	12,0	12,4
TOTAL	448,06	100,0	100,0	442,99	100,0	100,0	895,17	100,0	100,0

(a) Groupe des Actionnaires Stables, composé de : groupe TotalFinaElf, Compagnie de Saint-Gobain, Grande Armée Participation (groupe PSA), Financière Renault, Dresdner Bank, Kuwait Investment Authority, General Electric, Eagle Star Securities Ltd (groupe BAT).

(b) Le GAS a été dissous avec effet au 15 octobre 2001.

Le capital social

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 20 février 2002*, date effective de la division par deux du nominal de l'action, à 1 773 245 988 euros et se composait de 886 622 994 actions.

Depuis, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les deux séries

d'opérations suivantes :

- création de 1 633 031 actions nouvelles à la suite des souscriptions dans le cadre des plans d'options ;
- souscription de 7 623 799 actions à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

* L'évolution au cours des exercices antérieurs est rappelée dans la partie "Évolution du capital" du rapport d'activité.

Ainsi, au 23 janvier 2003, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 791 759 648 euros composé de 895 879 824 actions. Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double attaché à ces valeurs mobilières.

Le marché de l'action

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est resté inchangé (13110). Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel ; depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est également négocié à Londres sur le Seaq international et à la Bourse de Francfort. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A est actif aux États-Unis depuis la privatisation, Bank of New York agissant alors en tant que banque dépositaire, puis JP Morgan Chase à partir du 4 novembre 2002. Ce programme d'ADR a été élargi en Level I le 17 mars 2000, lui donnant un accès plus étendu au marché des investisseurs américains : à cette occasion, la quotité a été réduite afin d'obtenir une plus grande liquidité, 1 action BNP Paribas étant alors représentée par 4 ADR. Enfin, depuis le 13 mars 2000, l'action BNP

Paribas est cotée à la Bourse de Tokyo. La BNP a fait partie des sociétés constituant l'indice Cac 40 depuis le 17 novembre 1993. Elle a par ailleurs intégré l'indice Euro Stoxx 50 le 1^{er} novembre 1999. Le titre de la banque entre dans la composition du Dow Jones Stoxx 50 depuis le 18 septembre 2000 ; enfin, l'action BNP Paribas figure dans les 4 principaux indices du Développement Durable : Aspi Eurozone, FTSE4Good, DJ SI World et DJ SI Stoxx. Ces différents facteurs sont favorables à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci entre alors dans tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indicateurs.

Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels et renforcer encore la liquidité du titre, et conformément à la pratique observée sur les grandes places financières mondiales, le Conseil d'administration de BNP Paribas, dans le cadre de l'autorisation que lui avait donnée l'Assemblée des actionnaires le 15 mai 2001, a décidé de diviser par deux le nominal de l'action, pour le fixer à deux euros ; cette division est effective sur les marchés depuis le 20 février 2002. Le programme ADR a en conséquence été adapté ; l'action BNP Paribas est depuis lors représentée par 2 ADR.

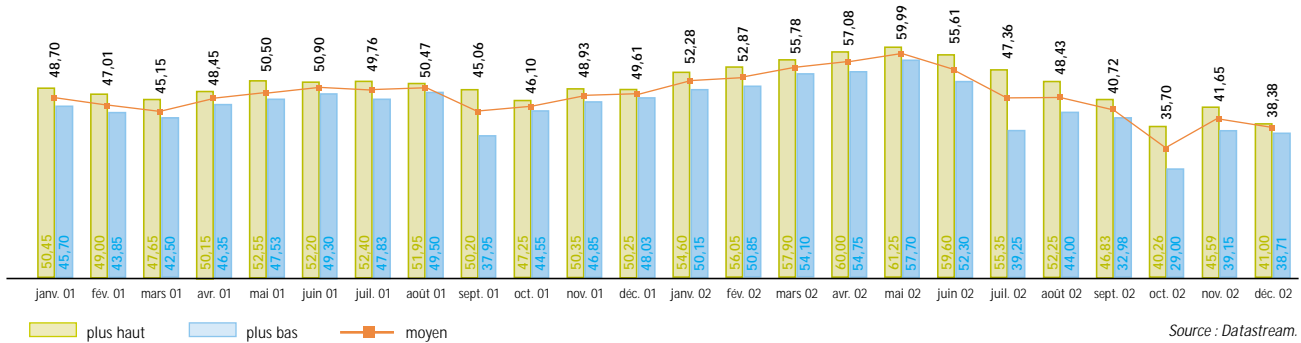
Cours de l'action depuis le 1^{er} septembre 1999

Comparaison avec les indices DJ EURO STOXX 50 et DJ EURO STOXX BANK (indices rebasés sur le cours de l'action)



Les éléments du graphique ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action BNP Paribas intervenue le 20 février 2002.

Moyennes mensuelles et cours mensuels extrêmes de l'action depuis janvier 2001



Le parcours du titre BNP Paribas en 2002 a connu deux phases distinctes : jusqu'en mai, il a progressé, dans le contexte d'une bonne tenue générale des banques européennes (cf. graphique page précédente). Le plus haut de l'année a été atteint le 14 mai à 61,25 euros. À partir du mois de juin, dans un marché devenu négatif sur l'ensemble des valeurs bancaires, le titre BNP Paribas s'est orienté à la baisse, pour terminer à 38,83 euros au 31 décembre, soit un repli de 22,7 % par rapport au 28 décembre 2001. Le titre a ainsi montré une meilleure résistance, sur l'ensemble de l'année, que l'indice DJ Euro Stoxx Bank (-26,85 %) et, a fortiori, que le Cac 40 (-33,75 %).

La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 34,76 milliards d'euros au 31 décembre 2002, plaçant l'entreprise au 5^e rang de l'indice Cac 40 et à la 13^e place de l'Euro Stoxx 50, contre respectivement les 8^e et 21^e rangs douze mois plus tôt ; à cette date, comme pendant l'essentiel de l'exercice 2002, BNP Paribas avait la plus forte capitalisation boursière des banques de la zone euro. Depuis le 1^{er} septembre 1999, c'est-à-dire immédiatement après la clôture de la première OPE de la BNP sur Paribas, jusqu'au 31 décembre 2002, le cours de l'action a progressé de 7,4 %, à comparer à un repli de 33,9 % pour le Cac 40 et de 37,1 % pour le DJ Euro Stoxx 50. Dans le même temps, l'indice des valeurs bancaires de la zone euro diminuait de 28,3 %.

Les volumes de transactions se sont aussi sensiblement étoffés sur l'année 2002, pour s'établir à une moyenne de 5 224 362 titres par séance ; par comparaison avec la moyenne 2001 (3 953 188 – ajustée de la division par deux du nominal), la progression est de 32,16 %.

Volumes échangés en 2002

Moyenne quotidienne en milliers de titres



Source : SBF

Moyenne quotidienne en millions d'euros



Source : SBF

Le tableau de bord de l'actionnaire

En euros	2002	2001	2000	1999	1998
Résultat net, part du groupe par action ⁽¹⁾	3,78	4,64	4,70	2,79	2,58
Actif net par action ⁽²⁾	29,3 ⁽³⁾	27,1	24,0	21,5	22,7
Dividende global par action ⁽⁴⁾	1,80 ⁽³⁾	1,80	1,69	1,32	1,13
Taux de distribution (en %) ⁽⁵⁾	32,6 ⁽³⁾	26,5	24,5	30,1 ⁽⁶⁾	29,4
Cours					
Plus haut	61,25	52,55	54,75	46,73	43,68
Plus bas	29,00	37,95	37,78	33,13	20,06
Fin de période	38,83	50,25	46,75	45,80	35,08
Indice Cac 40 au 31 décembre	3 063,91	4 625,58	5 926,42	5 958,32	3 942,66

Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002.

⁽¹⁾ Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

⁽²⁾ Après distribution.

⁽³⁾ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 14 mai 2003.

⁽⁴⁾ Avoir fiscal au taux de 50 % compris.

⁽⁵⁾ Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du groupe.

⁽⁶⁾ Sur la base du résultat net, part du groupe pro forma, après coûts de restructuration, soit 2 615 millions d'euros.

La création de valeur boursière

BNP Paribas propose ci-après deux mesures de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à long/moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

A – Rentabilité totale pour l'actionnaire (Total Shareholder Return - TSR) :

Conventions de calcul :

- le dividende est pris en considération avoir fiscal au taux de 50 % compris, et réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ;
- les rendements sont bruts, avant toute imposition.

• Depuis la privatisation d'octobre 1993

Investissement initial = 1 action au cours de l'Offre Publique de Vente (240 F, soit 36,59 euros), le 18 octobre 1993.

Évolution de l'investissement

	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende ⁽²⁾ (en euros)	Fraction de titre acquise par emploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement du dividende brut
1994	0,69 ⁽¹⁾	0,69	37,17	0,0186	1,0186
1995	0,73 ⁽¹⁾	0,82 ⁽³⁾	34,30	0,0239	1,1425 ⁽³⁾
1996	0,82 ⁽¹⁾	0,94	27,36	0,0344	1,1769
1997	1,23 ⁽¹⁾	1,45	38,28	0,0379	1,2148
1998	1,60 ⁽¹⁾	1,94	75,92	0,0256	1,2404
1999	2,25	2,79	80,85	0,0345	1,2749
2000	2,625	3,35	93,95	0,0357	1,3106
2001	3,375	4,42	100,50	0,0440	1,3546 2,7092 ⁽⁴⁾
2002	1,80	4,88	54,10	0,0902	2,7994

⁽¹⁾ Par souci de cohérence avec les années ultérieures, nous avons opté ici pour le paiement en numéraire et non en actions, alors que cette possibilité avait été ouverte par le Conseil d'administration.

⁽²⁾ Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1^{er} jour de Bourse suivant sa mise en distribution.

⁽³⁾ En tenant compte de l'attribution en mars 1995 d'une action pour 10 acquises à l'OPV et conservées 18 mois.

⁽⁴⁾ Après division par deux du nominal de l'action le 20 février 2002.

Cours de clôture le 31 décembre 2002 = 38,83 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de $38,83 \times 2,7994 = 108,7$ euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 12,55 % et une multiplication par 3 de l'investissement initial de 1993.

- sur 5 ans

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 2 janvier 1998 = 48,86 euros

Évolution de l'investissement

	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende ⁽²⁾ (en euros)	Fraction de titre acquise par emploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement du dividende brut	
1998	1,60 ⁽¹⁾	1,60	75,92	0,021	1,021	
1999	2,25	2,30	80,85	0,0284	1,0494	
2000	2,625	2,75	93,95	0,0293	1,0787	
2001	3,375	3,64	100,50	0,0362	1,1149	2,2298 ⁽³⁾
2002	1,80	4,01	54,10	0,0741	2,3039	

⁽¹⁾ Par souci de cohérence avec les années ultérieures, nous avons opté ici pour le paiement en numéraire et non en actions, alors que cette possibilité avait été ouverte par le Conseil d'administration.

⁽²⁾ Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1^{er} jour de Bourse suivant sa mise en distribution.

⁽³⁾ Après division par deux du nominal de l'action le 20 février 2002.

Cours de clôture le 31 décembre 2002 = 38,83 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de $38,83 \times 2,3039 = 89,46$ euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 12,86 %, et un placement augmenté de 83 % en 5 ans.

Rentabilité totale pour l'actionnaire d'un placement en actions BNP Paribas

- depuis la privatisation en octobre 1993 de la BNP

Investissement initial = 1 action au cours de l'Offre Publique de Vente le 18 octobre 1993 = 36,59 euros (240 francs)

Réinvestissement des dividendes et attribution en mars 1995 d'une action pour 10 acquises à l'OPV et conservées 18 mois

Division par deux du nominal du titre le 20 février 2002

Valorisation au 31 décembre 2002 : 2,7994 actions à 38,83 euros, soit 108,7 euros (713,03 francs)

Capital initial multiplié par 3

Taux de rendement actuariel : 12,55 % par an

- sur 5 ans

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 2 janvier 1998 = 48,86 euros (320,50 francs)

Réinvestissement des dividendes

Division par deux du nominal du titre le 20 février 2002

Valorisation au 31 décembre 2002 : 2,3039 actions à 38,83 euros, soit 89,46 euros (586,82 francs)

Capital initial augmenté de 83 %

Taux de rendement actuariel : 12,86 % par an

B – Rentabilité comparative sur 5 ans d'un investissement en actions BNP Paribas avec le livret A de la Caisse d'Épargne et les obligations à moyen terme du Trésor

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP puis BNP Paribas, sur la période, à deux placements "sans risque", le livret A de la Caisse d'Épargne et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

- Placement le 1^{er} janvier 1998 d'une somme de 48,86 euros sur un livret A de la Caisse d'Épargne :

Le taux servi à la date du placement est de 3,5 %, ramené à 3 % le 16 juin 1998, puis 2,25 % le 1^{er} août 1999, pour s'établir à 3 % le 1^{er} juillet 2000. Au 31 décembre 2002, cette somme représente 56,39 euros. La création de valeur, différentiel correspondant à la "prise de risque" que constitue un placement en actions BNP Paribas, se monte à 89,46 - 56,39 = 33,07 euros par action en 5 ans.

- Placement de 48,86 euros le 1^{er} janvier 1998 en emprunt d'État à 5 ans :

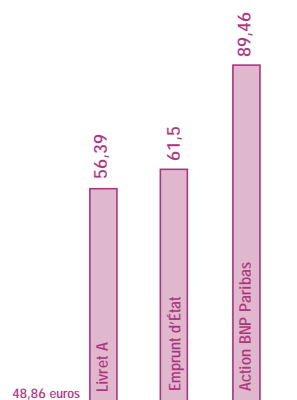
Le taux obtenu est alors de 4,78 % pour 5 ans (BTAN) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature, et ce aux conditions suivantes :

- 3,334 % (BTAN) en janvier 1999 pour 4 ans ;
- 4,5408 % (BTAN) en janvier 2000 pour 3 ans ;
- 4,5173 % (BTAN) en janvier 2001 pour 2 ans ;
- 3,341 % en janvier 2002 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé 61,50 euros.

La création de valeur différentielle consécutive au choix des titres BNP Paribas comme support de placement est donc de 89,46 - 61,50 = 27,96 euros par action en 5 ans.

Rendement total comparé sur 5 ans d'un investissement de 48,86 euros



Communication avec les actionnaires

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières. Un département Relations Investisseurs informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, dont la publication intervient trimestriellement ; en 2003 par exemple, le calendrier s'établit comme suit* :

- 5 février 2003 : résultats de l'exercice 2002 ;
- 7 mai 2003 : chiffres du 1^{er} trimestre 2003 ;
- 31 juillet 2003 : publication des résultats semestriels 2003 ;
- 5 novembre 2003 : chiffres du 3^e trimestre 2003.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP Paribas et sa stratégie.

Une équipe Relations Actionnaires est à la disposition et à l'écoute des quelque 680 000 actionnaires individuels de la banque (source : étude TPI au 23 décembre 2002).

* Sous réserve de modifications ultérieures.

Les actionnaires, comme les membres du Cercle BNP Paribas, reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière reprenant les principaux développements du groupe, et un compte rendu de l'Assemblée Générale est distribué en juillet ; les maquettes de ces envois ont été refondues dès le début de l'exercice 2002, afin d'en accroître la facilité de lecture mais aussi d'en enrichir encore le contenu. En cours d'année, les actionnaires sont invités dans différentes villes de France, à des rencontres où la politique de l'entreprise est exposée par la Direction Générale (par exemple à Rouen le 24 septembre 2002 et à Angers le 9 octobre). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer avec plus de 1 000 personnes lors du Salon Actionaria qui s'est tenu à Paris les 22 et 23 novembre 2002.

Les membres du Cercle BNP Paribas, créé en 1995, étaient depuis cette date les actionnaires individuels possédant au moins 150 titres de l'entreprise. Dès le début de l'exercice 2002, BNP Paribas a décidé d'élargir les possibilités pour ses actionnaires de bénéficier des prestations du Cercle ; aussi la détention minimale d'actions a-t-elle été ramenée de 150 à 100 titres* , le nombre de membres passant ainsi de 39 000 en 2001 à près de 60 000. Ils sont destinataires 3 fois par an, en alternance avec la lettre d'information financière, d'une autre correspondance, *La Vie du Cercle*, les conviant à des manifestations de nature artistique ou culturelle auxquelles la banque s'est associée, prestations qui ont été étendues à partir de l'année 2001 à des séances de formation aux techniques de la Bourse (warrants, analyses financière et technique, etc.), de l'Internet financier et de la gestion patrimoniale, en partenariat avec les équipes compétentes de l'entreprise ; ces sessions se tiennent tant en province qu'en région parisienne, et ce aussi bien en semaine qu'au cours de week-ends, dans le but d'en permettre la fréquentation par tous les publics. Au total, 150 événements ont été organisés à l'intention de 20 081 participants. Pour faciliter l'accès à ces services, un **N° Vert** (appel gratuit) a été mis en place, le **0 800 666 777**, à partir duquel un journal téléphoné sera également disponible courant 2003.

* Ce nombre a été rajusté à 200 du fait de la division par deux du nominal du titre.

Le site Internet BNP Paribas (adresse : <http://invest.bnpparibas.com>) permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP Paribas telles que les communiqués de presse, les chiffres clés et les principaux événements. Il est aussi possible de consulter et de télécharger les rapports annuels et semestriels, ainsi que les présentations destinées plus particulièrement aux analystes financiers et investisseurs institutionnels ; enfin, le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celle de quelques grands indices, y sont naturellement en permanence disponibles. La retransmission vidéo intégrale de l'Assemblée Générale y est également accessible. Un espace "Actionnaire Individuel" (en français et en anglais) y a été spécialement aménagé pour répondre aux attentes spécifiques de cette catégorie d'investisseurs en termes d'information et de propositions de manifestations. Le service Minitel 3614 BNPPACTION (0,057 euro la minute) permet lui aussi d'obtenir des informations récentes sur le groupe et le titre ainsi que de poser des questions, laisser un message ou commander des documents.

Le Comité de liaison des actionnaires

BNP Paribas a souhaité dès sa création le 23 mai 2000 se doter d'un Comité de liaison des actionnaires, dont la mission est d'accompagner la banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; c'est d'ailleurs à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas a initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Michel Pébereau, il comprend un membre du Conseil d'administration et 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socio-professionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour 3 ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui seront signalées par voie de presse et dans les documents financiers publiés par la banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Le Comité de liaison est, à la clôture de l'exercice 2002, composé de :

- M. Michel Pébereau, Président ;
- M. René Thomas, administrateur ;
- M. Michel François-Poncet, administrateur ;
- Mme Dominique Vigneron, résidant en Seine-Maritime ;
- M. Patrick Ballu, résidant à Reims ;
- M. Jacques Begon, résidant dans la Loire ;
- M. André Brouhard, résidant à Nice ;
- M. Jean-Pierre Edrei, résidant dans la région parisienne ;
- M. Joseph Fauconnier, résidant à Amboise ;
- M. Jean-Baptiste Fernandez, résidant dans la région parisienne ;
- M. Marcel Grégoire, résidant dans le Jura ;
- M. Rémy Lauprêtre, résidant au Havre ;
- M. Michel Rolland, résidant en Haute-Garonne.
- Mme Frédérique Barnier-Bouchet, membre du personnel de BNP Paribas ;
- M. Jean-Marie Gabas, retraité de la BNP.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de Règlement Intérieur, les membres se sont réunis deux fois en 2002, les 15 mars et 20 septembre ; les comptes rendus des séances ont été diffusés dans les lettres périodiques d'information des actionnaires.

Les principaux thèmes abordés ont concerné :

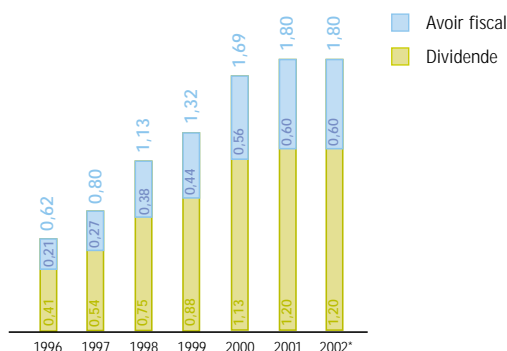
- la participation de la banque au Salon Actionaria, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, par leur présence sur notre stand, avaient tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité ;
- le projet de Rapport annuel 2001 : le Comité a noté l'apparition, conformément au souhait qu'il avait exprimé, d'une explication des principales abréviations employées, ainsi que d'un glossaire pour les termes techniques ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale, et en particulier le versement d'une dotation à une organisation caritative, en étroite cohérence avec la promotion de notre démarche "développement durable" ;
- les nouvelles maquettes des "Lettres", diffusées à compter des éditions d'avril 2002 ;
- la mise au point d'un questionnaire spécifique diffusé à plusieurs milliers d'investisseurs individuels afin de connaître leurs attentes en matière de communication financière, et d'adapter en conséquence nos supports ;
- les évolutions de notre site Internet, spécifiquement dédié aux actionnaires individuels.



Le dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 14 mai 2003 un dividende net de 1, 20 euro par action (inchangé par rapport à 2002), soit 1, 80 euro avoir fiscal compris (au taux de 50 %) pour les personnes physiques résidentes françaises. Le détachement et la mise en paiement du coupon auront lieu le 12 juin 2003. Le montant total de la distribution proposée s'élève à 1 075,1 millions d'euros, contre 1 063,9 millions d'euros en 2002. Le taux de distribution est de 32,6 % ⁽¹⁾.

Évolution du dividende (en euros par action)



Les dividendes des années 1996 à 2000 ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002.
* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 14 mai 2003.

Délai de prescription des dividendes : tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor.

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions, BNP Paribas a acquis au cours de l'exercice un nombre net de 12 084 826 (chiffre ajusté à la suite de la division du nominal) de ses propres titres. Le groupe a par ailleurs cédé 2 042 849 actions du fait de levées d'options d'achat et de souscription d'actions et émis 9 256 830 actions BNP Paribas du fait d'une part de la levée d'options de souscription, d'autre part de la souscription des adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise.

⁽¹⁾ Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net, part du groupe.

Le nominatif chez BNP Paribas

Le nominatif pur

Les 21 626 actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2002 bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un **N° Vert** (appel gratuit) : **0 800 600 700** pour les prises d'ordres ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- et toujours, bien sûr, de la gratuité des droits de garde et de l'invitation systématique aux Assemblées Générales.

De nouveaux développements sont intervenus en 2002, en particulier avec la mise en ligne d'un serveur Internet spécifique "GIS Nomi" (<http://gisnomi.bnpparibas.com>).

Le nominatif administré

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels.

Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels ;
- possibilité de détenir un compte titres unique, couplé avec le compte espèces ;
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires ;
- absence totale de blocage de titres à l'occasion de l'AG, et possibilité de transmission des votes par Internet.

L'Assemblée Générale des actionnaires

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 31 mai 2002 sur deuxième convocation. Toutes les résolutions y ont été adoptées à une large majorité ; le texte de ces résolutions et la vidéo de cette manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été intégralement retransmise en direct.

L'Assemblée Générale 2002 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de faire montre de son implication dans le processus du développement durable ; la banque est en effet désireuse, depuis sa naissance lors de l'AG du 23 mai 2000, d'assurer une création de valeur qui soit solide et récurrente, c'est-à-dire empreinte de qualité et respectueuse non seulement de ses partenaires "traditionnels" comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte la société civile dans son ensemble. Il a donc semblé pertinent que la tenue de nos Assemblées Générales, aussi, soit représentative de ces principes ; c'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec le Comité de liaison des actionnaires, qu'une somme de 10 euros serait affectée, pour tout investisseur présent, à l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique), laquelle a pour objectif de permettre de retrouver un emploi, grâce à l'octroi de microcrédits, à des personnes ayant un projet de création d'entreprise. Un compte rendu de l'utilisation des 12 900 euros ainsi attribués sera fait à l'occasion de l'AG du 14 mai 2003.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra son AGM le 14 mai 2003 sur deuxième convocation.

Comment les actionnaires sont-ils avisés ?

- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative sont convoqués par lettre simple qui leur fournit notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions et un formulaire de vote par correspondance.
- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme "au porteur" sont avisés par voie de presse ; en outre, bien au-delà des dispositions légales, BNP Paribas adresse :
 - des avis de convocation et le formulaire de vote à partir de la détention d'un certain nombre d'actions (fixé à 400 titres en 2002, soit quelque 20 000 envois) ;
 - des lettres d'information sur les modalités de participation, aux possesseurs de 200 titres au moins (pour 2002), soit presque 40 000 destinataires supplémentaires.

Comment peuvent-ils assister aux Assemblées Générales ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte un jour au moins avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres "au porteur", de présenter une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation de leurs actions.

Comment peuvent-ils voter ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire ;
- soit de donner pouvoir au président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire. BNP Paribas a en effet recours au vote électronique depuis l'Assemblée Générale du 13 mai 1998.

Déclaration des franchissements de seuil statutaire

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

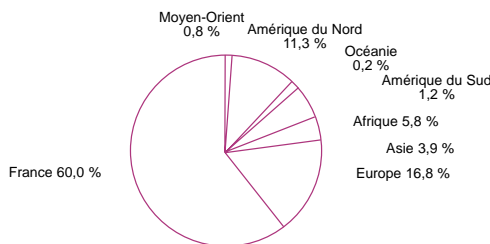
Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

Développement des Ressources Humaines

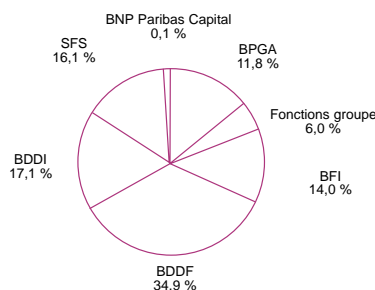
Les effectifs du groupe

À la fin de l'année 2002, les effectifs du groupe correspondant au périmètre consolidé s'établissaient à 87 685 (ETP *) et se répartissaient de la façon suivante :

- par zone géographique :



- par activité :



L'augmentation de 2 491 ETP des effectifs par rapport à 2001 résulte en totalité de l'élargissement du périmètre du groupe et notamment de l'intégration des équipes de l'United California Bank (UCB) au sein de la Banque de Détail à l'International et d'une partie des équipes de Cogent dans la Banque Privée Gestion d'Actifs. Hormis cet effet périmètre, la stabilité globale des effectifs traduit une augmentation dans les métiers de la Banque de Proximité en France, des Services Financiers Spécialisés, du métier Titres et de l'Assurance hors de France, et, inversement, une réduction dans les métiers de la Banque de Financement et d'Investissement et dans la Banque Privée.

* Équivalent temps plein.

Les méthodes de gestion des ressources humaines

Quatre valeurs orientent la démarche managériale de BNP Paribas depuis sa création : *l'engagement, l'ambition, la créativité, la réactivité*. Faisant appel à des compétences professionnelles autant qu'aux capacités personnelles des collaborateurs, elles structurent les plans d'action des métiers et des fonctions et aussi des personnes.

Ces valeurs ont été déclinées en principes de management destinés à guider les responsables d'équipes au sein du groupe, quels que soient leur pôle, leur fonction ou leur territoire de rattachement.

Les valeurs et les principes de management du groupe ont été transposés en critères d'évaluation professionnelle afin de permettre d'apprécier de manière homogène la performance de tous les salariés.

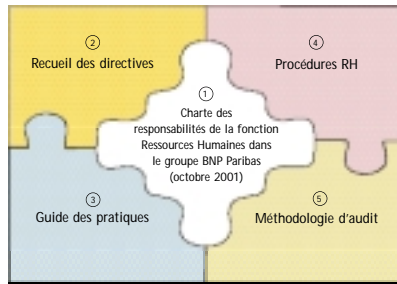
L'ensemble des actions devant être mises en œuvre au sein du groupe pour assurer une gestion des Ressources Humaines efficace a été organisé en vingt et un domaines d'activité, tels que le recrutement, la formation, la mobilité, les rémunérations, les relations sociales...

Ces actions sont désormais structurées par les différents éléments d'un référentiel des Ressources Humaines groupe intégré, dont le document définissant le champ des responsabilités de la fonction Ressources Humaines constitue la pierre angulaire.

ACE

Ambitions for Corporate Excellence
Programme de management destiné aux cadres supérieurs du groupe BNP Paribas
700 participants à la fin de 2002

- Réfléchir de manière approfondie aux pratiques et comportements de management
- Permettre à chacun d'identifier son profil et ses atouts au regard des valeurs du groupe et de ses principes de management
- Dialoguer avec des membres du Comité exécutif de la banque
- Établir ou renforcer les relations personnelles et professionnelles entre les cadres supérieurs pour favoriser la transversalité au sein du groupe



Pour chacun des vingt et un domaines, le recueil des directives décrit les actions et missions principales des responsables Ressources Humaines du groupe. Le guide des pratiques définit de façon détaillée et opérationnelle ces actions et missions avec l'objectif de conduire les responsables concernés à s'interroger sur la manière d'assumer concrètement leurs responsabilités. Des procédures Ressources Humaines sont écrites pour certaines dispositions exigeant une formalisation particulière. Enfin, la méthodologie d'audit, élaborée de manière cohérente avec ces documents de référence, est diffusée par l'Inspection Générale aux responsables d'audit du groupe. Tous les salariés peuvent librement accéder par l'Intranet aux textes de portée générale que sont la charte des responsabilités et le recueil des directives de la fonction Ressources Humaines.

La gestion des carrières et le développement des compétences

La gestion des carrières et de la mobilité

La méthode des entretiens de carrière a été développée, notamment à l'intention des cadres supérieurs. Parallèlement, les plans de relève ont été actualisés avec l'objectif de détecter de manière plus efficace les jeunes cadres à haut potentiel français et étrangers.

D'importantes actions de communication ont été réalisées au sein de la filière Ressources Humaines des pôles et des filiales pour améliorer la gestion des carrières. Elles ont porté en particulier sur les bonnes pratiques d'évaluation professionnelle et sur l'adaptation, métier par métier, des modes de rémunération les plus motivants pour les salariés.

Avec plus de 2 600 mouvements réalisés sur le seul périmètre de BNP Paribas SA France, la mobilité est une réalité et contribue à élargir l'horizon professionnel des salariés. Le recours à Opportunités Carrière, bourse d'emploi interne installée sur l'Intranet, s'est encore accru, permettant de satisfaire près de 40 % des propositions formulées sur ce canal par les différentes entités du groupe.

Le développement des compétences

Pour gagner en efficacité, la méthode d'élaboration des plans de formation a été aménagée en 2002 et de nouveaux séminaires destinés à favoriser la mise à niveau permanente des compétences des salariés ont été développés par le Centre de Formation de Louveciennes qui accueille chaque année près de 25 000 stagiaires. **Worldwide Integration Network (Win)**, programme mondial de recrutement, de formation et de suivi de carrières, destiné aux diplômés issus des meilleures formations mondiales, réunit ces jeunes cadres dans des séminaires anglophones et multiculturels d'une durée de deux semaines. L'acquisition de compétences comme la gestion de projet, la communication, la conduite de réunions et le leadership constituent les apports essentiels de ce programme. Regroupés en équipes pluridisciplinaires, les participants conduisent ensuite un projet confié par un responsable du groupe auquel ils doivent rendre compte. En 2002, 107 jeunes cadres ont participé à ce programme.

En France, pour préparer la relève et faciliter l'intégration des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur au sein de l'entreprise, les nouveaux embauchés sont suivis par une équipe qui leur est spécifiquement dédiée au sein des Ressources Humaines groupe. Les jeunes cadres participent à des séminaires où leur sont présentés les différents pôles et fonctions du groupe.

L'**European Integration Forum**, séminaire destiné aux cadres supérieurs confirmés récemment recrutés en Europe, a accueilli pour la première fois en juin 2002, 95 participants issus de 15 territoires. L'objectif de ce programme est de favoriser la connaissance du groupe et

Une forte attractivité

En 2002, BNP Paribas France a reçu 125 000 candidatures à des emplois permanents dont 66 000 par Internet. Plus de 27 000 candidats ont été accueillis pour un entretien de recrutement.

la coopération transversale. Parallèlement, les actions de formation nécessaires au déploiement de nouveaux métiers, comme par exemple celui des téléconseillers sur les plates-formes des Centres Relations Clientèles de la Banque de Détail en France, ont été mises en place. De la même manière, les formations de l'enseignement professionnel ont été poursuivies avec plus de 1 220 inscrits au Brevet Professionnel ou au BTS de banque en 2002, et plus de 280 inscrits à l'Institut Technique de Banque. La technologie du e-learning a été développée, en particulier pour la pratique de la langue anglaise. Globalement, ce nouveau mode de formation a concerné 6 000 apprenants en 2002. L'offre disponible représente désormais 1 100 heures de programmes différents.

La gestion de l'emploi

BNP Paribas poursuit une politique de gestion dynamique et prospective de l'emploi, destinée tout autant à accompagner le développement de ses activités qu'à tirer parti des gains de productivité réalisés et à garantir le renouvellement des compétences pour les années à venir. En 2002, près de 4 000 salariés ont été recrutés en contrat à durée indéterminée en France, dont près de 3 000 pour BNP Paribas SA. Plus de 2 200 d'entre eux ont intégré la Banque de Détail en France, tandis que les métiers financiers, affectés par le ralentissement de l'activité, ont freiné ces recrutements dès le deuxième trimestre de l'année 2002. Dans le même temps, plus de 2 000 conventions de stages d'étudiants et contrats d'alternance sur un ou deux ans ont été signés.



Au sein de BNP Paribas SA France, le renouvellement des équipes s'opère à la fois par des départs naturels et par des départs volontaires réalisés dans le cadre du Plan d'Adaptation à l'Emploi. Ces derniers concernent des salariés qui ont élaboré un projet professionnel ou qui souhaitent créer une entreprise. Depuis la mise en place, en août 2000, du plan actuellement en cours, les créations ou reprises d'entreprises ont permis la création, en moyenne, de 2,5 emplois par projet, y compris l'emploi du créateur.

L'actionnariat des salariés et l'épargne salariale

La troisième augmentation de capital mondiale initiée depuis la création de BNP Paribas s'est déroulée du 21 mai au 6 juin 2002. Elle a rencontré un succès de même ampleur que les précédentes. Le montant de l'opération s'est élevé à 322 millions d'euros. 61 000 collaborateurs y ont souscrit, soit 60 % des ayants droit ; 75 % des souscripteurs sont des collaborateurs du groupe en France. L'opération a été réalisée dans 65 pays à l'étranger.

BNP Paribas développe une politique dynamique

Augmentations de capital réservées au personnel

	2000	2001	2002
Souscripteurs	56 794	52 428	60 914
Montants souscrits en millions d'euros	314	266	322

d'épargne salariale favorisant l'accès du plus grand nombre et offrant des conditions d'abondement motivantes. Le Plan d'Épargne d'Entreprise va s'enrichir en 2003 d'un *FCPE d'actions socialement responsable*, sélectionné dans la gamme des FCPE de BNP Paribas Asset Management agréés par la Cob, traduisant ainsi l'engagement volontariste de l'entreprise en matière de développement durable. L'épargne salariale représente 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2002, dont 1,4 milliard au titre de l'actionnariat, et concerne plus de 65 000 collaborateurs.

BNP Paribas déploie par ailleurs une politique de stock-options sélective, tout en élargissant progressivement la population des bénéficiaires conformément aux orientations définies par le Conseil d'administration. Au terme du dernier programme mis en place en mai 2002, plus de 3 000 salariés avaient bénéficié d'une ou de plusieurs attributions depuis la création du groupe.

Le dialogue social

Témoignant d'une préoccupation constante de concertation, le dialogue social est resté intense au cours de l'année 2002, tant au plan national qu'au niveau des instances décentralisées appréhendant au plus près les réalités opérationnelles. Il a été notamment alimenté par les efforts d'adaptation des structures. Il s'est également développé dans différents domaines relevant de la vie collective de l'entreprise. Plusieurs accords concernant l'organisation du travail de nuit, le fonctionnement de diverses instances représentatives, l'aménagement des dispositions relatives à l'intéressement et la participation, ont ainsi été formalisés, complétant les nombreuses mesures adoptées depuis la création du groupe et portant à 36 le nombre d'accords d'entreprise signés au cours de la période 2000-2002.

La communication interne

Les principaux supports utilisés, *Ambitions*, magazine trimestriel du groupe en version papier et électronique accessible par l'Intranet, ou le *Flash* hebdomadaire, également diffusé sur l'Intranet, sont consultés par plus de 90 % des collaborateurs. Les sites Ressources Humaines accessibles à l'ensemble des salariés enregistrent des taux de fréquentation élevés. Plus de 10 000 connexions mensuelles sont en moyenne constatées pour le site Ressources Humaines groupe, auxquelles s'ajoutent 7 000 connexions au site Ressources Humaines de BNP Paribas SA. En 2003, les sites Intranet du groupe seront fédérés dans un portail Business to Employee afin de présenter un point d'entrée unique et de donner davantage de visibilité sur l'ensemble des services offerts, les rendant ainsi plus accessibles aux salariés. Ultérieurement, des interfaces avec les outils de "work flow" seront développées pour favoriser la simplification des traitements et des procédures, avec le double objectif d'alléger les charges administratives de la fonction Ressources Humaines et d'améliorer la satisfaction des salariés.

Coup de pouce aux projets du personnel

Attentive à l'engagement des salariés au sein de la société civile comme dans l'entreprise, la Fondation BNP Paribas a lancé, à titre expérimental, une nouvelle initiative *coup de pouce aux projets du personnel*. Il s'agit d'encourager des actions d'intérêt général dans lesquelles des salariés sont personnellement impliqués en dehors de leur vie professionnelle. Toute association créée depuis au moins deux ans dans laquelle un collaborateur actif du groupe en France est fortement engagé à titre personnel peut obtenir un soutien pour un projet d'intérêt général concernant l'enfance et l'adolescence dans les domaines de la santé et de la solidarité (lutte contre la souffrance, l'exclusion et le handicap). La Fondation BNP Paribas instruit les dossiers présentés par les salariés et opère une sélection. Les projets sélectionnés sont présentés au Comité de mécénat pour approbation.

Économies d'énergie et de fluides

Quelques actions engagées :

- utilisation de lampes économiques à détection de présence ;
- remplacement graduel des systèmes de climatisation évaporatifs par des systèmes secs moins consommateurs d'eau potable, et diminuant le risque sanitaire de la légionellose des systèmes évaporatifs ;
- installation, lors de la rénovation de locaux, de systèmes de gestion technique centralisée permettant l'optimisation des flux d'énergie et la limitation des consommations ;
- suppression de l'autoproduction d'électricité à partir de moteurs thermiques utilisés dans le cadre des conditions Effacement Jour de Pointe (EJP). L'interdiction de ce type de production dans Paris intra-muros (loi sur l'air) a été généralisée par BNP Paribas à ceux des immeubles de proche couronne qui fonctionnaient selon ces modalités.

Les traitements des rejets obéissent au même souci d'économie et de préservation du milieu. Les déchets de papiers et cartons du centre d'archives de Saran sont systématiquement recyclés.

Les terminaux d'ordinateurs utilisés par les collaborateurs dans le réseau France, dans les sites centraux et dans les centres de traitement sont cédés, lors de leur renouvellement, à des sociétés spécialisées qui les revendent après remise en état, ou en revendent les pièces détachées, ou les détruisent en récupérant les métaux précieux.

Les méthodes de mesure des autres types de rejets, notamment des rejets de gaz à effet de serre, sont particulièrement complexes pour les sociétés de services et font l'objet de débats entre spécialistes de l'environnement.

Pour engager une démarche de mesure homogène de ces rejets sur un périmètre élargi, BNP Paribas a répondu positivement à une demande de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Adème) et fera partie d'une opération test du bilan carbone, tentative d'évaluation de l'empreinte écologique des sites dans lesquels le groupe exerce ses activités.

Le choix des fournitures et matériels de bureau est guidé par la fonction Global Procurement Group avec la préoccupation d'une maîtrise du cycle de vie du produit concerné.

L'environnement

Traditionnellement attentif à la prévention de ce qui pourrait dégrader le milieu dans lequel il exerce ses activités, le groupe BNP Paribas a engagé une démarche active de maîtrise de ses impacts directs sur l'environnement et de contrôle des risques indirects que peuvent présenter certains types de financements.

La maîtrise des impacts directs sur l'environnement

Historiquement guidée par des objectifs de maîtrise des coûts, la gestion des immeubles d'exploitation s'enrichit progressivement d'une mesure plus systématique des consommations d'énergie et de fluides. Des guides opératoires de gestion des immeubles d'exploitation sont élaborés pour permettre l'extension du périmètre de ces mesures.

L'intégration du respect de l'environnement dans le contrôle du risque de crédit

La protection de l'environnement est un critère pris en compte dans la politique générale de crédit et décliné en guides opératoires spécifiques dans les métiers les plus directement concernés (par exemple, les financements de projets).

Dans ces métiers de financements spécialisés, les exigences auxquelles doivent répondre les contreparties sont précisément définies. Des juristes spécialisés dans les réglementations environnementales rédigent des clauses relatives au respect par l'emprunteur des législations applicables, engagements intégrés aux contrats de financement.

Les produits et services spécifiques

Le groupe développe depuis de nombreuses années le financement de centrales de cogénération par l'intermédiaire de ses deux Sofergies : Natio Énergie et Parifergie, qui ont réalisé plusieurs opérations remarquables en 2002.

La banque est également active dans le développement de diverses bourses d'énergie en cours de constitution en Europe : bourse d'électricité, permis d'émission, certificats de réduction d'émissions. BNP Paribas fait partie des actionnaires fondateurs de Powernext et est également membre fondateur de la bourse d'électricité espagnole Omel.

Le traitement des eaux usées de La Haye

Dans le domaine des grandes infrastructures dédiées à la protection de l'environnement, BNP Paribas a confirmé son leadership auprès des majors mondiaux. En 2002, Vivendi Environnement et ses partenaires hollandais ont remporté le marché du traitement des eaux usées de La Haye aux Pays-Bas, représentant un investissement de 350 millions d'euros et une capacité de traitement pour 1,6 million d'habitants.

L'ingénierie financière de l'offre, développée par BNP Paribas, conseil financier du consortium, a constitué un facteur décisif de ce succès. Plus grande opération BOT (Build, Operate, Transfer) de traitement d'eau en Europe, ce contrat porte sur la modernisation d'une unité existante et la construction d'une nouvelle usine, ainsi que sur leur exploitation et la maintenance sur une durée de 30 ans.

Fournitures et matériels de bureau : deux exemples

- Le choix des fournisseurs de photocopieurs pour le renouvellement des matériels du groupe en France a été réalisé après prise en compte du critère d'un engagement de recyclage possible de 90 % des cartouches d'encre.
- En Amérique du Nord, le principal fournisseur local, qui est également producteur de papier, s'est engagé dans une démarche d'utilisation de papier 100 % recyclable et met en place un plan de reboisement.



BNP PARIBAS MONTREAL

Relations avec les clients et les fournisseurs

Des règles de déontologie exigeantes

Les règles de conduite des collaborateurs du groupe dans leurs relations avec les clients et les fournisseurs font l'objet d'une directive d'application générale, communiquée à tous les salariés au niveau mondial.

Ces règles de conduite sont alignées sur le haut niveau d'exigence que s'est fixé le groupe en matière de déontologie. Elles s'appliquent concrètement aux procédures de consultation ou d'appel d'offres, aux échanges de cadeaux, aux invitations et à la gestion des risques de conflit d'intérêts.

Un dispositif d'écoute des clients renforcé

La qualité de la relation entre le client et BNP Paribas repose sur l'accueil, la compétence des interlocuteurs, la qualité des produits, la capacité à répondre en temps réel aux besoins de gestion courante par la banque de proximité, la banque à distance et la banque libre-service.

Pour compléter cet ensemble, la Banque de Détail en France a créé un département Qualité et Relations Consommateurs en vue de renforcer la relation avec ses clients en favorisant leur écoute et une meilleure prise en compte de leurs attentes.

La mise en place d'outils de gestion des réclamations, la réorganisation en profondeur de leurs circuits de traitement et la création de postes d'experts en consommateurs assurent une analyse plus fine des attentes de la clientèle et du suivi de la qualité de service.

La fonction de Médiateur

La création d'une fonction de Médiateur, confiée à une personnalité indépendante de BNP Paribas et reconnue par les associations de consommateurs, apporte désormais aux clients une nouvelle possibilité d'exposer leurs litiges avec la banque. Elle garantit un traitement objectif des différends et engage la banque à trouver une solution concrète dans un délai limité et fixé dans la Charte de la Médiation – BNP Paribas.

Si la nomination d'un médiateur constitue une obligation légale depuis le 14 décembre 2002 pour l'ensemble des banques françaises, le groupe BNP Paribas a décidé d'aller au-delà de la stricte application de la loi Murcef. En effet, les avis du médiateur s'imposeront à lui.



BNP PARIBAS TOKYO

D'une manière générale, ce nouveau dispositif assure aux clients et à ceux qui pourraient les représenter la volonté de BNP Paribas de mettre à leur disposition les interlocuteurs les plus compétents pour traiter avec professionnalisme leurs demandes.

L'adaptation des indicateurs liés à l'appréciation de la qualité servie aux clients dans le réseau d'agences (baromètre de satisfaction, enquêtes qualité, visites mystères *...) permet d'ajuster l'organisation aux nouvelles exigences en termes d'accueil et de produits, de détecter les insuffisances possibles et de mettre en place les éventuelles actions correctives.

L'ensemble du dispositif d'écoute des clients est ainsi amélioré. Il assurera une meilleure maîtrise du risque commercial et participera activement au développement du fonds de commerce de la banque.

Démarche qualité : méthodes et résultats

Dans le cadre d'une prise en compte plus systématique des mesures de satisfaction externe et interne, un effort méthodologique particulier a été consenti en 2002 avec la mise au point du Processus d'Amélioration des Relations Internes et une modélisation des processus cibles à l'aide de l'outil d'Architectures des Systèmes d'Informations Intégrées.

** Visites réalisées incognito dans les points de vente en vue de vérifier la qualité de la prestation commerciale.*

L'offre de formation sur la qualité (sensibilisation, conduite de projets, outils et méthodes, certification, audit qualité) a été actualisée et renforcée. En matière de pilotage, chaque pôle de métier et chaque fonction groupe dispose de son tableau de bord de suivi de la qualité.

La politique de certification se poursuit. Le groupe dispose à la fin de l'année 2002 de 43 domaines d'activité certifiés (30 en France et 13 hors de France), de nombreux projets sont en cours de développement.

La promotion de l'investissement socialement responsable

L'année 2002 a été marquée par le renforcement du dispositif d'analyse de la responsabilité sociale et environnementale avec la mise sur pied d'une force dédiée, dirigée par un expert de ces problématiques, et l'établissement de deux nouveaux partenariats (venant s'ajouter à ceux noués avec Arese-Vigeo en mai 2002), avec Deminor et Innovest respectivement pour les questions de gouvernance d'entreprise et d'environnement.

BNP Éthéis

Le lancement en mai 2002 du fonds BNP Éthéis, FCP investi en actions européennes socialement responsables, et éligible au PEA, a été un autre temps fort de l'année. Ce fonds occupe déjà la troisième place de sa catégorie en termes d'actifs (source : *Europformance*).

L'analyse socialement responsable de BNP Paribas Asset Management intègre une série de critères recouvrant les aspects de gouvernance et les pratiques sociales et environnementales des entreprises. Ces critères extrafinanciers viennent compléter l'analyse financière classique en donnant un éclairage sur les opportunités et risques liés aux problématiques du développement durable et relatifs à divers secteurs d'activité (par exemple : la gestion du capital humain, les changements climatiques). L'objectif de cette analyse reste avant tout d'identifier des sources nouvelles de création ou de destruction de valeur pour les sociétés figurant dans l'univers d'investissement sélectionné. Cette analyse permet ainsi d'intégrer la dimension socialement responsable dans l'ensemble des gestions fondamentales.

L'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales fait partie intégrante de la gestion de portefeuille de BNP Paribas Asset Management et constitue un moyen privilégié de communication avec la direction générale des entreprises. En complément de cette politique de vote active visant à l'adoption par les entreprises de meilleures pratiques de gouvernance, les résolutions d'Assemblées et leurs impacts sociaux et environnementaux sont intégrés dans l'évaluation.

L'année 2002 a également vu la création d'une large gamme socialement responsable composée de six FCPE, dont deux fonds solidaires. Cette offre adaptée aux besoins des salariés en termes

d'horizon d'investissement et de profil de risque sera proposée dès 2003 aux entreprises dans le cadre de l'épargne salariale.

Un pilotage mondial des relations avec les fournisseurs

Au-delà de sa mission de maîtrise des dépenses externes, la fonction Global Procurement Group (GPG) s'assure de l'optimisation des conditions d'achat en intégrant notamment les exigences du développement durable dans ses relations avec les fournisseurs.

C'est ainsi que dans les nouveaux appels d'offres lancés par la fonction GPG, une attention particulière est apportée au respect par les fournisseurs d'exigences en matière sociale et environnementale, qui font l'objet de clauses spécifiques dans les contrats types utilisés.

Dans ces contrats, les fournisseurs s'engagent à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et à mettre en place une gestion rigoureuse de l'environnement qui intègre l'ensemble des facteurs intervenant depuis la conception du produit jusqu'au devenir de son emballage.

Dans chacun de leurs sites, les fournisseurs doivent s'engager sur des plans d'action concernant la réduction des risques d'accident, la réduction des consommations d'eau et d'énergie, la gestion des rejets et des déchets, la limitation des bruits et des odeurs ainsi que l'intégration des sites dans l'environnement.

La fonction GPG met en place une base de données mondiale qui lui permet de contrôler toutes les dépenses externes supérieures à 1 million d'euros, soit 85 % des dépenses du groupe. Cette base, en cours d'interfaçage avec toutes les comptabilités locales, permet d'ores et déjà de couvrir 45 % de la cible consolidée.

Les relations avec la société civile : le mécénat

Les crédits solidaires : le partenariat avec l'Adie

Les microcrédits destinés aux personnes, généralement sans revenu, en recherche de réinsertion ne peuvent s'intégrer aux standards de gestion de risque et de rentabilité utilisés par les réseaux de banque de proximité. C'est pourquoi BNP Paribas a noué un partenariat historique avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie), créée en 1988 par Maria Nowak, qui finance et accompagne les personnes au chômage ou allocataires du RMI, exclues du système bancaire classique et désireuses de créer ou de développer une activité économique.

Les contributions apportées traditionnellement par BNP Paribas sous forme de prêts subordonnés ou de subventions ont pris en 2002 une forme nouvelle et innovante avec la première convention signée entre BNP Paribas Épargne Entreprise et l'Adie dans le cadre de l'épargne salariale solidaire.

L'Adie fera désormais partie des entreprises dans lesquelles le fonds Multipar solidaire pourra orienter ses placements, permettant ainsi à l'Adie de renforcer ses capitaux permanents pour financer une demande de crédits solidaires croissante.

Un ancrage profond dans le tissu économique local

Compte tenu du poids relatif des réseaux de banque de proximité dans l'ensemble de ses activités, le groupe BNP Paribas ne peut exercer ses métiers sans un ancrage profond dans le tissu économique local et plus largement dans la société civile des pays dans lesquels il est implanté.

Les entités responsables, filiales ou succursales, nouent des relations étroites avec leur environnement dans le cadre d'instances de dialogue, de conventions, de partenariats très diversifiés. À titre d'exemple, plus de 600 partenariats ont ainsi été noués par le réseau de banque de proximité en France, principalement avec des établissements d'enseignement.

Cette implication dans la société civile se traduit également de longue date par une politique de mécénat fondée sur la qualité des liens et de l'accompagnement.

La Fondation BNP Paribas, un partenaire présent et imagitatif

Carrefour d'échanges, de rencontres et de découvertes, la Fondation BNP Paribas favorise le dialogue et la création de liens entre le monde bancaire et son environnement, qu'il soit culturel ou social ; elle exprime, sur un autre registre, les savoir-faire et les valeurs de BNP Paribas : l'engagement, l'ambition, la créativité et la réactivité.

Mieux que ses domaines d'activité ou le montant des aides allouées, c'est la façon dont la Fondation accompagne ses partenaires au quotidien qui caractérise sa démarche. En fonction de la personnalité et des aspirations de chacun, elle ajuste son appui et propose une aide



Installé dans les bâtiments de la Vieille Charité, construite par Pierre Puget, ce musée des arts lointains présente un ensemble exceptionnel des trois continents. Les objets, le plus souvent témoignages de cultures disparues, sont principalement issus des collections de Pierre Guerre, du professeur Gastaut, du cinéaste François Reichenbach et de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, ainsi que d'acquisitions et dons importants consentis par de grands marchands et collectionneurs. L'album du musée des Arts africains, océaniques et américains de Marseille a été publié à l'occasion du dixième anniversaire de sa création.

sur mesure en apportant son temps, ses conseils, sa présence sur le terrain mais aussi les moyens logistiques et les réseaux de relations de BNP Paribas dans le monde : c'est dans sa faculté de comprendre ses partenaires qu'elle trouve sa véritable identité.

La Fondation BNP Paribas privilégie l'action en profondeur en inscrivant ses interventions dans la durée : en moyenne cinq ans, avec un retrait dégressif quand il s'agit de faire émerger des talents ou des projets, plus longuement quand il s'agit du soutien à des institutions.

À travers les programmes et partenariats qu'elle a développés en 2002, la Fondation BNP Paribas s'est attachée à :

- favoriser la préservation et la connaissance du patrimoine artistique et musical ;
- encourager l'expression artistique, soutenir la création et promouvoir la langue française ;
- aider la recherche médicale dans des secteurs de pointe et lutter contre différentes formes d'exclusion.

Un engagement soutenu en faveur des musées

Huit musées de région ont bénéficié en 2002 de l'appui de la Fondation, grâce à deux programmes qu'elle conduit en leur faveur. À travers le programme BNP Paribas pour l'Art, conduit en étroite collaboration avec la Direction des musées de France et son Centre de recherche et de restauration, la Fondation BNP Paribas a permis la redécouverte, après restauration, d'un ensemble exceptionnel d'œuvres d'art abritées dans six musées : à Épinal, Avignon, Angers, Poitiers, Nîmes et au Cateau-Cambrésis.

À travers la collection de livres Musées et Monuments de France, publiés à son initiative depuis 1986, la Fondation BNP Paribas a par ailleurs permis l'édition en français et en anglais de deux ouvrages, l'un consacré au musée des Beaux-Arts de Reims, l'autre au musée des Arts africains, océaniques et américains de Marseille.

La Maison, un lieu d'écoute exemplaire pour des personnes en fin de vie

En 2002, la Fondation BNP Paribas a décidé d'apporter son appui à La Maison, un centre de soins palliatifs extra-hospitalier créé en 1994 par le docteur Jean-Marc La Piana à Gardanne. Dans cette institution proche de Marseille et d'Aix-en-Provence, la qualité et la justesse des soins prodigués ne sont pas seulement le résultat d'un savoir-faire mais aussi d'une manière d'être, empreinte de respect et d'attention pour que la fin de vie du malade reste aussi digne que possible, qu'il puisse "s'habiter" jusqu'au bout et que son entourage se sente soutenu. Souvent citée comme référence pour l'exemplarité de sa démarche, la Maison est un lieu ouvert sur le monde et sur la vie.

Un élan pour des interprètes prometteurs

Créé à l'initiative de l'Afaa (Association française d'action artistique) et de Radio France, le programme Déclat auquel s'associe la Fondation BNP Paribas permet à de jeunes musiciens français, tant solistes que chambristes, de concourir dans les grandes compétitions internationales, avec pour objectif de développer la carrière de ceux qui en reviennent primés (une vingtaine chaque année). La diffusion du CD (enregistré en public lors d'un concert donné à Radio France) auprès des programmeurs, agents, éditeurs discographiques, médias, comme le travail de sensibilisation conduit par l'Afaa auprès de ses réseaux, sont autant de moyens de donner l'impulsion aux tournées organisées avec les services culturels français à l'étranger. Ce programme vient conforter la présence de la Fondation auprès de jeunes musiciens, comme en témoigne le fidèle partenariat tissé avec le concours international Marguerite Long et Jacques Thibaud.



Créé en 1996 par deux brillants guitaristes, Gaëlle Chiche et Francisco Bernier, lauréats d'une vingtaine de concours internationaux parmi lesquels le premier prix du concours d'Alessandria et le premier prix au concours international de Savona en Italie, le duo s'est produit sur de nombreuses scènes en 2002.

BNP Paribas Suisse

- Création de la Fondation BNP Paribas Suisse
- Parallèlement à ses actions en faveur de la culture, la Fondation développe une action de soutien actif aux enfants malades par la promotion de l'art-thérapie, méthode en phase de développement qui permet d'atténuer les peurs et angoisses des enfants pendant leur hospitalisation

BNP Paribas Londres

- Nombreuses et imaginatives levées de fonds par le personnel
- 27 collaborateurs participent au programme d'apprentissage de la lecture et du calcul pour des enfants en difficulté du quartier

Les initiatives locales

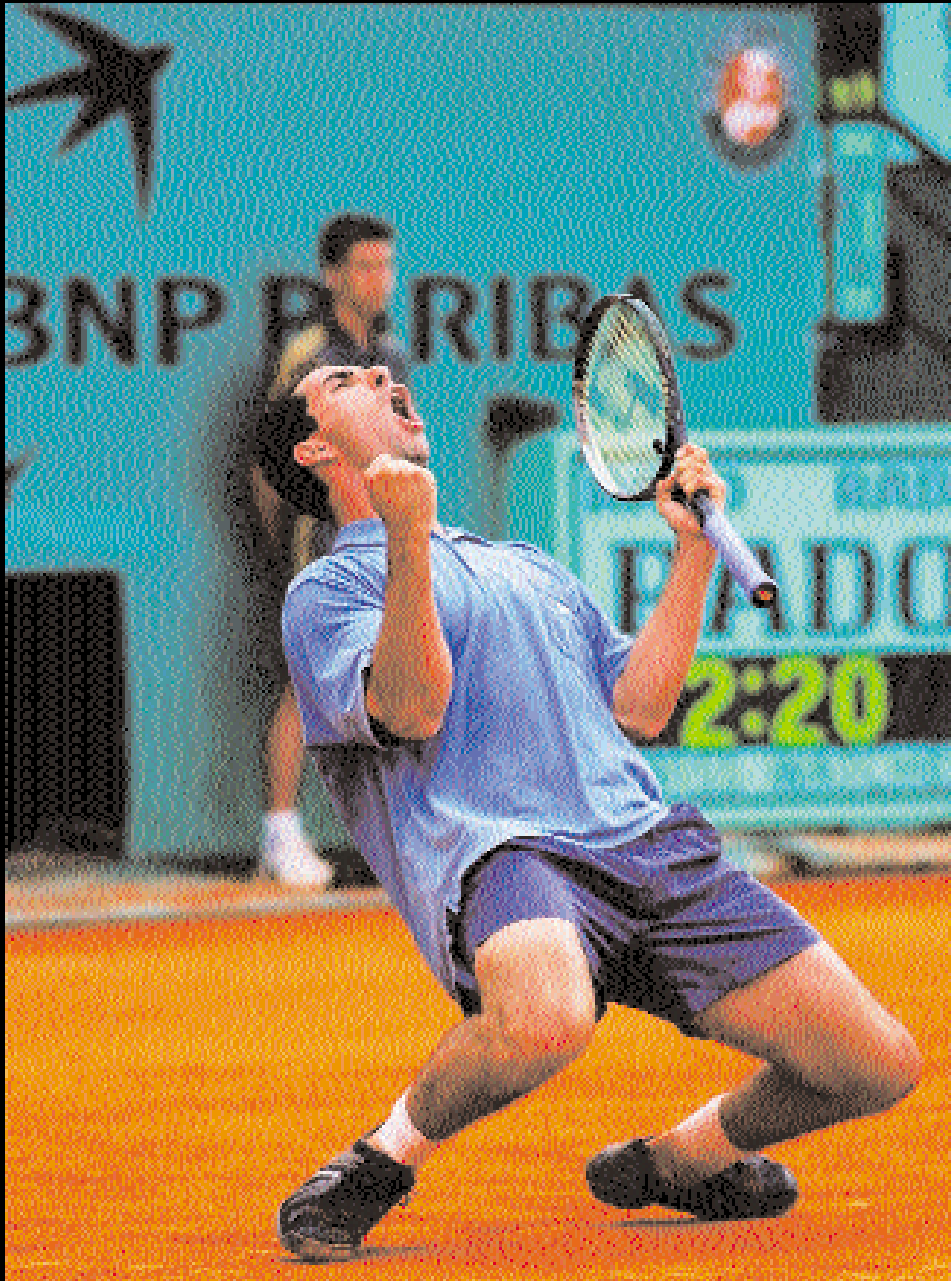
Au-delà de la démarche conduite directement par la Fondation BNP Paribas, de nombreuses actions de mécénat sont engagées dans le groupe à la suite d'initiatives locales qui prennent des formes très diversifiées.

BNP Paribas Brésil

- Création de la Fondation BNP Paribas Brésil
- Programme de mécénat solidaire orienté sur l'éducation et le monde des enfants dans une ville du Mato Grosso : Pocolândia

BNP Paribas Inde

À la suite du tremblement de terre qui a frappé l'État du Gujارات, "adoption" du village de Bhadi dont l'école a été reconstruite grâce aux fonds collectés auprès du personnel et à un don de la banque



A. COSTA À ROLAND-GARROS

BNP Paribas Tennis

Engagé en 1973, le partenariat avec la Fédération Française de Tennis (FFT) est une des relations les plus longues de l'histoire du parrainage sportif.

Le tennis : un engagement qui dure depuis 30 ans

Tout en contribuant comme parrain officiel au prodigieux développement du Championnat des Internationaux de France de Roland-Garros, BNP Paribas n'a eu de cesse de renforcer son implication dans la pratique du tennis, du global au local. Avec près du quart de son budget de communication consacré au tennis, BNP Paribas a clairement fait de son action en faveur de ce sport un élément important du "code génétique" de sa marque, dans le cadre d'une stratégie rigoureuse.

En embrassant la cause du tennis et en faisant l'objet unique de ses parrainages sportifs, à l'exclusion de tout joueur ou équipe en particulier, BNP Paribas a pris un engagement très déterminé en faveur de ce sport et de son développement.

Cette fidélité est le fruit de la raison, puisque toutes les études démontrent qu'il faut à la fois beaucoup de temps et de cohérence pour qu'un partenariat sportif prenne véritablement tout son sens naturel et s'installe dans les esprits ; elle est aussi le fruit de la passion pour une discipline qui rassemble chaque année plusieurs milliards de téléspectateurs à travers le monde et qui est particulièrement appréciée de nos clients, joignant ainsi l'utile à l'agréable.

Si un partenariat aussi fécond s'est inscrit dans la durée, c'est naturellement parce qu'au-delà d'intérêts communs immédiats, le tennis et la banque partagent certaines valeurs fondamentales, notamment l'enthousiasme associé à la rigueur, la performance alliée au fair-play et le désir d'être populaire avec

tradition et élégance. En outre, le tennis présente la caractéristique d'être le seul sport majeur réellement universel, se pratiquant avec les mêmes règles dans tous les pays, et d'être le premier sport individuel en France par le nombre (1,1 million) de ses licenciés.

Depuis 2000, le groupe a choisi de prendre le parti du tennis, dans toutes ses formes et ses dimensions géographiques :

- le loisir familial avec le soutien de plus de 350 tournois de clubs à travers toute la France, ainsi que de très nombreux tournois amateurs internationaux, en particulier pour les jeunes espoirs (la Junior Davis Cup, le Derby Cadets de





S. GROSJEAN – COUPE DAVIS



BNP PARIBAS MASTERS

La Baule, le Pont des Générations, l'Open des Jeunes de la Ville de Paris en partenariat avec l'Unesco...) et le Trophée BNP Paribas de la Famille ;

- la dimension pédagogique avec une aide très importante à la mise en place des programmes éducatifs du tennis à destination des amateurs de tous âges, élaborés par les Fédérations d'un nombre croissant de pays où nous sommes implantés ;
- la dimension régionale, en parrainant de grands événements professionnels de l'ATP et du WTA, tels que l'Open BNP Paribas de Strasbourg, de Marseille, de Poitiers, de Metz... ;
- la dimension citoyenne, grâce au partenariat avec l'association "Fête le Mur" de Yannick Noah, qui anime par le tennis les jeunes des quartiers difficiles de 20 villes en France et conduit le projet de créer un centre de sport-études pour ces jeunes. S'y ajoutent l'animation Oberer Tennis Camp en Suisse, ou des programmes de même nature en Argentine et au Maroc, ainsi que l'Open de France Handisport ou la Fédération Française du Sport Universitaire pour les Championnats de France et le Trophée européen universitaire ;

- enfin, la dimension mondiale au plus haut niveau par une présence de premier plan sur les 3 circuits majeurs : Roland-Garros dans le Grand Chelem, le BNP Paribas Masters (plus grand tournoi de tennis indoor au monde) dans le Tennis Masters Series et la "Coupe Davis par BNP Paribas", véritable Championnat du monde par équipes où concourent 142 pays tout au long de l'année.

En 2002, BNP Paribas a permis à plus de 30 000 clients et prospects de vivre des moments exceptionnels de compétition, où se mêlent la joie, la déception et toujours l'émotion et le respect de l'autre.

L'audience des retransmissions télévisées a connu également des records, en particulier lors de la finale de la Coupe Davis à Paris début décembre avec plus de 40 % de part d'audience. Sur l'année, plus de 3 milliards de téléspectateurs dans le monde ont pu voir exposer notre marque autour des courts de tennis.

L'équilibre, la cohérence et la fidélité de l'implication du groupe dans un sport majeur permettent à ce vaste programme de refléter l'esprit dans lequel il construit les relations avec l'ensemble de ses clients.

Financier



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Seules les pages ci-dessous font partie du document de référence tel qu'il a été déposé le 24 mars 2003 auprès de la Commission des opérations de Bourse conformément au règlement n°98-01. Il a reçu le numéro de dépôt D 03 - 0299. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de Bourse.

• Présentation des métiers du groupe	p. 8
• Historique	p. 10
• Le gouvernement d'entreprise	p. 78 à 89
Le Conseil d'administration	p. 78
Les Comités du Conseil d'administration	p. 84
• Les rémunérations	p. 91 à 94
• Éthique et déontologie	p. 95 à 96
• BNP Paribas et ses actionnaires	p. 102 à 112
• Le développement des ressources humaines	p. 114 à 117
• Rapport d'activité	p. 134 à 159
Compte de résultat	p. 136
Bilan	p. 140
Perspectives	p. 143
Annexes	
Les résultats de BNP Paribas SA	p. 145
L'évolution du capital	p. 146
Les ratios prudentiels	p. 147
Le contrôle interne	p. 148
La gestion des risques	p. 150
La gestion de bilan	p. 158
• États financiers consolidés	p. 160 à p. 228
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 228
• Extraits des comptes sociaux	p. 229 à p. 237
• Tableau des cinq derniers exercices	p. 238
• Principales filiales et participations, prises de participations, acquisitions et cessions ..	p. 240 à p. 245
• Renseignements de caractère général	p. 246
• Annexes NRE	p. 247
• Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	p. 252
• Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	p. 253
• Table de concordance COB	p. 255
• Résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires	p. 256

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2002

- Dans un environnement de ralentissement économique et de crise des marchés boursiers, votre groupe a réalisé des performances élevées.
- Le produit net bancaire s'élève à 16 793 millions d'euros (- 3,8 % seulement).
- Le coefficient d'exploitation reste d'un niveau très compétitif, à 65,2 % (62,7 % en 2001).
- Le résultat brut d'exploitation s'établit à 5 838 millions d'euros, en repli de 10,4 %.
- Le résultat net, part du groupe, à 3 295 millions d'euros (- 18,0 %), assure une rentabilité des fonds propres, après impôt, de 13,5 %.
- Les pôles Banque de Financement et d'Investissement (BFI) et Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres (BPGA), dont l'exploitation a été très affectée par la crise des marchés boursiers, ont néanmoins dégagé des résultats nets avant impôt très significatifs : respectivement 1 186 et 830 millions d'euros.
- Les activités de la Banque de Détail poursuivent leur progression et contribuent largement à la bonne performance du groupe. Leur résultat brut d'exploitation, en hausse de 12,9 % à 3 431 millions d'euros, représente près de 60 % du résultat brut d'exploitation total. Leur résultat net avant impôt s'établit à 2 448 millions d'euros (+ 5,6 %).

Les résultats de BNP Paribas sont présentés pour chacun des grands domaines d'activité du groupe (Banque de Détail ; Banque de Financement et d'Investissement ; Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres) et pour BNP Paribas Capital. Chaque grand domaine d'activité est divisé en 3 pôles ou métiers.

ALLOCATION DE CAPITAL

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond aux exigences et méthodes de calcul du ratio international de solvabilité et s'effectue sur la base de 6 % des actifs pondérés. Pour compléter cette approche dans les métiers de Banque Privée et de Gestion d'Actifs, un montant de 0,25 % des actifs sous gestion est alloué. De même, pour les activités de Private Equity, il est alloué un pourcentage de la valeur nette comptable des titres, variable selon la nature de la participation, de façon à refléter le niveau réel des risques encourus. Enfin, le capital alloué à l'activité Assurance, calculé conformément à la réglementation des assurances, était égal à 75 % de la "marge globale de solvabilité" en 2001 et à 100 % en 2002.

DES RÉSULTATS ÉLEVÉS DANS UN ENVIRONNEMENT TRÈS DIFFICILE

L'année 2002 a été marquée, surtout à partir du mois de juin, par des incertitudes géopolitiques, un ralentissement économique persistant, une crise majeure des marchés boursiers. Dans le prolongement des attaques terroristes du 11 septembre 2001, divers attentats ont visé les démocraties occidentales et un climat de préparation de guerre a pesé sur l'ensemble de l'année 2002. La reprise économique, attendue aux États-Unis, s'est avérée tardive et hésitante, tandis que l'Europe subissait à son tour un ralentissement prononcé. Les marchés financiers ont connu à la fois un mouvement de défiance à l'égard des dettes d'entreprise, dans le contexte d'une remise en cause de la comptabilité de grandes sociétés américaines, une volatilité élevée des Bourses de valeurs et une crise sans précédent de celles-ci à partir du mois de juin.

Dans cet environnement très difficile, le produit net bancaire du groupe BNP Paribas a diminué de 3,8 % à 16 793 millions d'euros (- 4,1 % à périmètre et taux de change constants). Cette baisse est essentiellement due à la crise des marchés financiers qui a eu des répercussions négatives, notamment sur les revenus de trading (- 21,2 %, à 2 550 millions d'euros).

Les frais de gestion sont pratiquement stables (+ 0,2 %) à 10 955 millions d'euros. À périmètre et taux de change constants, ils baissent de 0,5 % sous l'effet notamment des réductions de rémunérations variables dans les métiers liés aux marchés financiers, les charges de la Banque de Détail restant très bien maîtrisées.

Le résultat brut d'exploitation ne baisse ainsi que de 10,4 % à 5 838 millions d'euros (- 10,1 % à périmètre et taux de change constants). Le coefficient d'exploitation s'établit à 65,2 % (+ 2,5 points), niveau très compétitif dans le contexte de 2002. Le coût du risque augmente de 12,0 % à 1 470 millions d'euros, principalement du fait d'une aggravation de la charge de provisionnement de la Banque de Financement et d'Investissement aux États-Unis. Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 4 368 millions d'euros (- 16,1 %).

Les plus-values tirées des portefeuilles d'actions du groupe s'élèvent à 903 millions d'euros, en baisse de 19,7 % seulement malgré l'environnement boursier très dégradé, du fait de la bonne résistance du portefeuille de Private Equity du groupe.

Les croissances externes réalisées à la fin de l'année 2001 et dans le courant de l'année 2002 ont pratiquement doublé la charge d'amortissement des écarts d'acquisition (Goodwill), qui passe de 188 à 366 millions d'euros. Au total, les éléments hors exploitation, positifs de 445 millions d'euros, sont en baisse de 56,7 % par rapport à 2001. Le rachat à 100 % de BancWest, réalisé à la fin de 2001, permet la baisse des intérêts minoritaires à 343 millions d'euros (- 13,6 %) malgré le poids accru des rémunérations d'actions de préférence émises pour renforcer les fonds propres du groupe. La charge fiscale, qui traduit notamment la baisse du taux d'imposition dans certains pays où opère le groupe et une reprise d'impôt aux États-Unis, diminue de 35,3 % à 1 175 millions d'euros.

Le résultat net part du groupe s'établit ainsi à 3 295 millions d'euros (- 18,0 %), ce qui assure une rentabilité des capitaux propres de 13,5 % pour l'exercice (contre 18,2 % en 2001) après amortissement du Goodwill et de 14,8 % (contre 18,9 % en 2001) avant celui-ci.

Au cours de l'année 2002, le groupe a procédé à l'acquisition de United California Bank (2,4 milliards d'euros), Consors (0,5 milliard d'euros), Cogent (0,4 milliard d'euros) et Facet (0,9 milliard d'euros) et renforcé ainsi ses positions concurrentielles et sa capacité de développement, notamment en Banque de Détail. BNP Paribas a acquis en 2002 une participation de 16,2 % au capital du Crédit Lyonnais pour un prix de revient moyen de 54,7 euros par action. Les décisions concernant cette participation seront prises le moment venu dans le respect de la discipline financière du groupe. La solidité du bilan s'est encore accrue. Le ratio de solvabilité (noyau dur) atteint 8,1 % au 31 décembre 2002 (contre 7,3 % au 31 décembre 2001) et le ratio total 10,9 % (contre 10,6 %).

en millions d'euros	Banque de Détail	BPGA	BNPP Capital	BFI	Autres activités	Groupe	Groupe 2001	Variations 2002/2001
Produit net bancaire	9 549	2 209	- 21	5 146	- 90	16 793	17 450	- 3,8 %
Frais de gestion	- 6 118	- 1 418	- 44	- 3 271	- 104	- 10 955	- 10 933	+ 0,2 %
Résultat brut d'exploitation	3 431	791	- 65	1 875	- 194	5 838	6 517	- 10,4 %
Coût du risque	- 721	- 7	- 5	- 715	- 22	- 1 470	- 1 312	+ 12,0 %
Résultat d'exploitation	2 710	784	- 70	1 160	- 216	4 368	5 205	- 16,1 %
Sociétés mises en équivalence	61	17	- 1	1	2	80	228	- 64,9 %
Gains ou provisions sur titres	47	70	705	20	61	903	1 125	- 19,7 %
Amortissement du Goodwill	- 282	- 31	- 19	- 20	- 14	- 366	- 188	+ 94,7 %
Charges exceptionnelles	- 88	- 10	- 4	25	- 95	- 172	- 138	+ 24,6 %
Total éléments hors exploitation	- 262	46	681	26	- 46	445	1 027	- 56,7 %
Résultat avant impôt	2 448	830	611	1 186	- 262	4 813	6 232	- 22,8 %
Impôt						- 1 175	- 1 817	- 35,3 %
Intérêts minoritaires						- 343	- 397	- 13,6 %
Résultat net, part du groupe						3 295	4 018	- 18,0 %
Coefficient d'exploitation						65,2 %	62,7 %	
ROE après impôt						13,5 %	18,2 %	

RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

1 – BANQUE DE DÉTAIL

en millions d'euros	2002	2001	2002 / 2001
PNB	9 549	8 714	+ 9,6 %
Frais de gestion	- 6 118	- 5 676	+ 7,8 %
RBE	3 431	3 038	+ 12,9 %
Coût du risque	- 721	- 680	+ 6,0 %
Résultat d'exploitation	2 710	2 358	+ 14,9 %
Amortissement du Goodwill	- 282	- 113	x 2,5
Autres éléments hors exploitation	20	74	NS
Résultat avant impôt	2 448	2 319	+ 5,6 %
Coefficient d'exploitation	64,1 %	65,1 %	- 1,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	9,6	9,3	
ROE avant impôt	25 %	25 %	

La progression des activités de Banque de Détail est restée soutenue en 2002 : le produit net bancaire augmente de 9,6 % à 9 549 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation de 12,9 % à 3 431 millions d'euros.

La hausse du coût du risque, à 721 millions d'euros, est contenue à + 6,0 %, si bien que le résultat d'exploitation progresse de 14,9 % à 2 710 millions d'euros.

Cette dynamique provient en grande partie de la croissance externe, notamment de l'acquisition de l'United California Bank au début de l'exercice : la charge d'amortissement du Goodwill augmente de 150 % à 282 millions d'euros. Néanmoins, le résultat net avant impôt progresse de 5,6 % à 2 448 millions d'euros, pour des fonds propres alloués en hausse de 4,2 % seulement. Le rendement avant impôt des capitaux propres alloués se maintient à 25 % après amortissement du Goodwill et s'élève à 28 % avant celui-ci.

Chacun des trois pôles de la Banque de Détail a contribué à cette performance :

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

en millions d'euros	2002	2001	2002 / 2001
PNB	4 740	4 599	+ 3,1 %
- dont commissions	2 000	1 985	+ 0,8 %
- dont marge d'intérêt	2 740	2 614	+ 4,8 %
Frais de gestion	- 3 272	- 3 193	+ 2,5 %
RBE	1 468	1 406	+ 4,4 %
Coût du risque	- 198	- 189	+ 4,8 %
Résultat d'exploitation	1 270	1 217	+ 4,4 %
Éléments hors exploitation	0	- 7	NS
Résultat avant impôt	1 270	1 210	+ 5,0 %
Résultat attribuable à BPGA	- 63	- 79	NS
Résultat avant impôt de BDDF	1 207	1 131	+ 6,7 %
Coefficient d'exploitation	69,0 %	69,4 %	- 0,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)	4,7	5,1	
ROE avant impôt	25 %	22 %	

Le produit net bancaire du réseau France⁽¹⁾ et des filiales rattachées s'établit à 4 740 millions d'euros, en hausse de 3,1 %.

La marge d'intérêt augmente à nouveau en 2002 (+ 4,8 %) sous l'effet d'une hausse de la marge globale d'intermédiation de 40 points de base par rapport à 2001 (de 3,22 % à 3,62 %). Les encours de crédits aux particuliers augmentent à un rythme soutenu (+ 6,2 %), notamment les crédits immobiliers (+ 7,8 %), tandis que la politique de stricte sélection des risques, jointe au remboursement de certains crédits relais mis en place en 2001, conduisent à une baisse sensible des encours de crédits aux entreprises (- 14,3 %).

La hausse des commissions est de 0,8 %, la bonne progression des commissions sur les moyens de paiement et les services bancaires étant en grande partie compensée par la baisse des commissions sur les produits d'épargne et de Bourse liée à la crise des marchés.

La dynamique commerciale se poursuit : en 2002, le nombre de comptes à vue de particuliers s'est accru de 104 000 et la collecte nette de la Banque Privée en France s'est établie à 4,9 milliards d'euros. Les produits d'épargne garantie innovants rencontrent un vif succès et la part de marché du groupe en encours d'OPCVM de moyen et long termes s'accroît de 0,1 point pour la deuxième année consécutive⁽²⁾.

La hausse des frais de gestion (3 272 millions d'euros) est contenue à + 2,5 % et le coefficient d'exploitation s'améliore à nouveau de 0,4 point à 69,0 %. Le résultat brut d'exploitation progresse de 4,4 % à 1 468 millions d'euros.

Après coût du risque, en hausse de 4,8 % à 198 millions d'euros, et partage des résultats de la Banque Privée en France avec le pôle BPGA, le pôle Banque de Détail en France (BDDF) dégage un résultat annuel avant impôt de 1 207 millions d'euros, en hausse de 6,7 %.

Cette hausse du résultat, jointe à la réduction significative des capitaux propres alloués consécutive à la baisse des encours de crédits sur les entreprises, conduit à une progression de 3 points de la rentabilité avant impôt des capitaux propres qui atteint 25 % en 2002.

¹⁾ Incluant 100 % de la Banque Privée en France.

²⁾ Source : *Europperformance*.

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS (SFS)

en millions d'euros	2002	2001	2002 / 2001
PNB	2 582	2 387	+ 8,2 %
Frais de gestion	- 1 615	- 1 514	+ 6,7 %
RBE	967	873	+ 10,8 %
Coût du risque	- 372	- 320	+ 16,3 %
Résultat d'exploitation	595	553	+ 7,6 %
Amortissement du Goodwill	- 114	- 91	+ 25,3 %
Autres éléments hors exploitation	59	93	- 36,6 %
Résultat avant impôt	540	555	- 2,7 %
Coefficient d'exploitation	62,5 %	63,4 %	- 0,9 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,8	2,6	
ROE avant impôt	19 %	22 %	

La dynamique de croissance internationale du pôle SFS porte le produit net bancaire à 2 582 millions d'euros en 2002 (+ 8,2 %). Les frais de gestion progressent de 6,7 % à 1 615 millions d'euros, de sorte que le coefficient d'exploitation s'améliore à nouveau de 0,9 point à 62,5 %. Le résultat brut d'exploitation est en forte progression à 967 millions d'euros (+ 10,8 %).

Le coût du risque augmente sensiblement, notamment dans les filiales étrangères du Cetelem et chez BNP Paribas Lease Group. Il s'établit à 372 millions d'euros (+ 16,3 %). Les éléments hors exploitation sont grevés notamment par l'acquisition de Consors (- 46 millions d'euros) et une charge exceptionnelle de 42 millions d'euros due à une révision des modèles de calcul des valeurs résiduelles des véhicules chez Arval PHH en Grande-Bretagne.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi en baisse de 2,7 % par rapport à 2001, à 540 millions d'euros, et la rentabilité des capitaux propres alloués s'élève à 19 % contre 22 % en 2001 (23 % avant amortissement du Goodwill contre 25 % en 2001).

Cetelem poursuit sa forte croissance hors de France : les encours de crédit y progressent de 18,1 %. Malgré un coût du risque accru à l'étranger de ce fait, Cetelem maintient une rentabilité des capitaux propres alloués supérieure à 30 % avant impôt.

Cortal Consors réagit très efficacement à un environnement boursier dégradé : le résultat brut d'exploitation de Cortal reste positif ; les synergies attendues du rapprochement en cours avec Consors sont supérieures aux prévisions initiales. L'offre publique de rachat obligatoire des minoritaires de Consors a été menée à bien en Allemagne et le groupe détient désormais 100 % de Consors AG.

L'UCB enregistre une très forte progression de ses encours à l'étranger (+ 22,1 %), mais une stabilité en France (crédits aux particuliers : + 0,8 %) dans un contexte de marché très compétitif. Au total, les encours de crédits augmentent de 6,2 % en 2002. La coopération avec la Banque de Détail en France a permis l'ouverture par celle-ci de 7 900 comptes de clients de l'UCB en 2002.

Arval PHH poursuit son développement soutenu sur le continent avec une progression du parc de véhicules gérés de 9,2 % en France et de 23,3 % hors de France. En revanche, le nombre de véhicules gérés diminue de 14,1 % au Royaume-Uni dans le contexte d'un marché devenu difficile notamment en raison d'un changement de la réglementation fiscale. Au total, le parc géré par Arval PHH compte 650 000 véhicules.

Enfin, BNP Paribas Lease Group réduit de 4,9 % ses encours en France du fait de l'application d'une stricte politique de sélection des risques dans un marché globalement en recul, et les augmente de 13 % à l'étranger. Au quatrième trimestre 2002, les activités de financement automobile sur le lieu de vente du Crédit Universel ont été apportées par BNP Paribas Lease Group à Celetelem afin d'optimiser le dispositif du groupe dans ce métier. Les encours gérés par BNP Paribas Lease group s'élèvent à 16,9 milliards d'euros.

BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL (BDDI)

en millions d'euros	2002	2001	2002/ 2001
PNB	2 379	1 894	+ 25,6 %
Frais de gestion	- 1 320	- 1 057	+ 24,9 %
RBE	1 059	837	+ 26,5 %
Coût du risque	- 151	- 171	-11,7 %
Résultat d'exploitation	908	666	+ 36,3 %
Amortissement du Goodwill	- 168	- 22	x 7,6
Autres éléments hors exploitation	- 39	- 11	x 3,3
Résultat avant impôt	701	633	+ 10,7 %
Coefficient d'exploitation	55,5 %	55,8 %	- 0,3 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,1	1,5	
ROE avant impôt	34 %	41 %	

Le produit net bancaire de la Banque de Détail à l'International progresse de 25,6 % en 2002, à 2 379 millions d'euros, ses frais de gestion de 24,9 % à 1 320 millions d'euros, et son résultat brut d'exploitation de 26,5 % à 1 059 millions d'euros, principalement sous l'effet de l'acquisition de l'United California Bank au premier trimestre. À périmètre et taux de change constants, ces progressions sont encore respectivement de 3,5 %, 3,3 % et 3,8 %. Ainsi, la Banque de Détail à l'International poursuit sa croissance tout en améliorant encore son coefficient d'exploitation déjà très bas : 55,5 % contre 55,8 % en 2001.

Le coût du risque est en baisse de 11,7 % à 151 millions d'euros, sous l'effet à la fois d'une bonne gestion des risques à BancWest et d'une amélioration dans les marchés émergents et outre-mer. La charge d'amortissement du Goodwill passe de 22 millions à 168 millions d'euros à la suite de l'acquisition de la part des minoritaires de BancWest à la fin de 2001 et de l'United California Bank en 2002. Le résultat net avant impôt progresse de 10,7 % à 701 millions d'euros. La rentabilité avant impôt des fonds propres alloués s'établit à 34 %. Hors amortissement du Goodwill, elle reste stable par rapport à 2001 à 42 %.

La fusion opérationnelle de l'United California Bank dans Bank of the West est achevée, y compris l'intégration des systèmes informatiques, et les objectifs de synergies pour 2003 sont confirmés.

Sur les marchés émergents et outre-mer, le groupe poursuit sa politique de croissance sélective et de rationalisation de son dispositif avec la cession de participations ou succursales non stratégiques.

2 – BANQUE PRIVÉE, GESTION D'ACTIFS, ASSURANCE ET TITRES (BPGA)

en millions d'euros	Gestion d'Actifs et Banque Privée	Assurance	Titres	BPGA
PNB	990	674	545	2 209
2001	1 092	661	551	2 304
Variation/2001	- 9,3 %	+ 2,0 %	- 1,1 %	- 4,1 %
Frais de gestion	- 713	- 342	- 363	- 1 418
2001	- 692	- 315	- 329	- 1 336
Variation/2001	+ 3,0 %	+ 8,6 %	+ 10,3 %	+ 6,1 %
RBE	277	332	182	791
2001	400	346	222	968
Variation/2001	- 30,8 %	- 4,0 %	- 18,0 %	- 18,3 %
Coût du risque	- 12	5	0	- 7
2001	- 77	- 2	- 4	- 83
Variation/2001	- 84,4 %	NS	NS	- 91,6 %
Résultat d'exploitation	265	337	182	784
2001	323	344	218	885
Variation/2001	- 18,0 %	- 2,0 %	- 16,5 %	- 11,4 %
Total hors exploitation	- 14	15	45	46
2001	- 17	30	- 19	- 6
Variation/2001	- 17,6 %	- 50,0 %	NS	NS
Résultat avant impôt	251	352	227	830
2001	306	374	199	879
Variation/2001	- 18,0 %	- 5,9 %	+ 14,1 %	- 5,6 %
Coefficient d'exploitation	72,0 %	50,7 %	66,6 %	64,2 %
2001	63,4 %	47,7 %	59,7 %	58,0 %
FP alloués (Md€)	0,8	1,7*	0,4	2,9
2001	0,8	1,1	0,5	2,4
Variation/2001	- 5,0 %	+ 46,1 % *	- 13,2 %	17,5 %
ROE avant impôt	32 %	21 %*	58 %	29 %
2001	37 %	33 %	44 %	36 %

* Changement de méthode de calcul des fonds propres alloués à l'assurance à compter du 1^{er} janvier 2002 : l'allocation de fonds propres est portée à 100 % du besoin en marge de solvabilité (contre 75 % en 2001).

Dans l'environnement très défavorable que constitue pour ses métiers la forte dévalorisation des portefeuilles d'actions, le produit net bancaire de BPGA ne diminue que de 4,1 %, du fait d'une progression des revenus d'assurance (+ 2,0 %), et d'un recul limité des produits du métier Titres (- 1,1 %). En revanche, les revenus de la Gestion d'Actifs et de la Banque Privée baissent de 9,3 %. Malgré une bonne collecte nette (+ 9,4 milliards d'euros contre + 8,2 milliards en 2001), la baisse des valorisations réduit de 6 % les encours gérés par le groupe à 255 milliards d'euros au 31 décembre 2002. La marge sur actifs gérés résiste bien (63 points de base contre 64 en 2001). Du fait des développements engagés courant 2001, les frais de gestion ont augmenté de 6,1 % en moyenne malgré les mesures de stabilisation puis de réduction des coûts mises en œuvre en 2002. Le coefficient d'exploitation s'établit à 64,2 %, en hausse de 6,2 points, et le résultat brut d'exploitation baisse de 18,3 %, à 791 millions d'euros.

Le coût du risque, exceptionnellement élevé en 2001 (83 millions d'euros), revient à 7 millions d'euros. La cession de la participation du groupe dans Clearstream dégage une plus-value exceptionnelle de 77 millions d'euros. Le résultat avant impôt ne baisse ainsi que de 5,6 % à 830 millions d'euros.

Le groupe a poursuivi sa stratégie de croissance sur les marchés domestiques européens en rachetant les activités de Banque Privée et de Gestion d'Actifs de JP Morgan Chase en Espagne.

Le métier Assurance a poursuivi son développement à l'étranger, notamment en concluant de nouveaux partenariats (Hongrie, Thaïlande, Corée) et a continué de développer ses activités de prévoyance à un rythme soutenu.

Le nombre de transactions traitées par le métier Titres a encore progressé en 2002 à 25,8 millions, contre 22,4 millions en 2001.

BNP PARIBAS CAPITAL

en millions d'euros	2002	2001
Plus-values	705	576
Autres revenus nets	- 50	209
Frais de gestion	- 44	- 68
Résultat avant impôt	611	717

Malgré le contexte de crise des valorisations boursières, BNP Paribas Capital a dégagé en 2002 des plus-values de 705 millions d'euros (+ 22,4 %), notamment à l'occasion de la cession de la moitié de la participation du groupe dans Royal Canin⁽¹⁾. En revanche, les autres revenus de ce pôle sont en baisse du fait de dividendes exceptionnels perçus en 2001. Après frais de gestion, le résultat net avant

impôt s'établit à 611 millions d'euros (- 14,8 %). Conformément à la politique suivie depuis plusieurs années, le groupe a procédé à des désinvestissements nets à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Compte tenu de ces cessions et de la baisse des valeurs boursières, la valeur estimative du portefeuille est passée de 6,6 milliards d'euros au 31 décembre 2001 à 4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2002, et les plus-values latentes, nettes du Goodwill de Cobepa, de 2,6 milliards d'euros à 1,4 milliard d'euros. La valorisation du portefeuille de Private Equity du groupe a donc bien résisté. Le contrôle de la société de gestion PAI Management a été cédé à ses cadres dirigeants, et BNP Paribas est le sponsor du fonds "PAI Europe III", dédié principalement aux opérations de LBO de grande taille en Europe, qui a rassemblé 1,8 milliard d'engagements au moment de son "closing" final en juin 2002, dont 1,35 milliard venant de nouveaux investisseurs et 0,25 milliard du groupe.

PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2002

	Activité	% détenu ⁽²⁾	Pays	Valeur boursière (en millions d'euros)
Positions de contrôle et actionnaire de référence				
Eiffage	Leader français du BTP	29,5	France	305
Evalis (ex GNA)	Leader français des fabricants d'aliments pour le bétail	63,5	France	64
Carbone Lorraine	Un des leaders mondiaux dans la fabrication de composants à base de carbone	21,1	France	52
Diana	Ingrédients naturels pour les industries alimentaires et pharmaceutiques	100,0	France	non coté
Keolis (ex GTI)	Leader français du transport de voyageurs	48,7	France	non coté ⁽³⁾
Royal Canin	Leader français et européen de l'aliment sec pour chien	28,4	France	non coté ⁽³⁾
Participations minoritaires significatives				
Mobistar (Cobepa)	Téléphonie mobile en Belgique	8,1	Benelux	114
SR Téléperformance	Télémarketing, marketing services et communication santé	10,2	France	62
Atos Origin	Informatique bancaire et financière	4,9	France	50
LDC	3 ^e producteur français de volailles et leader de la volaille fermière	4,6	France	16
Bormioli Rocco	Leader italien (3 ^e en Europe) de l'emballage en verre et arts de la table	6,9	Italie	non coté
Bouygues Telecom	Téléphonie mobile	6,5	France	non coté
Intercos	Conception et fabrication de produits de maquillage	20,0	Italie	non coté
Sonepar	Distribution de matériel électrique	3,0	France	non coté
Autres participations				
Pargesa (Cobepa)	Holding de GBL et Parfinance	14,7	Benelux	411
Aegon (Cobepa)	Une des plus importantes compagnies d'assurance mondiale	0,4	Benelux	64

⁽¹⁾ La cession de l'autre moitié est intervenue en janvier 2003 au même prix.

⁽²⁾ Incluant les intérêts minoritaires et avant dilution.

⁽³⁾ Cession protocolée.

3 – BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (BFI)

en millions d'euros	Conseil et Marchés de Capitaux	Financements Spécialisés	Banque Commerciale	BFI
PNB	2 965	1 382	799	5 146
2001	3 871	1 408	899	6 178
Variation/2001	- 23,4 %	- 1,8 %	- 11,1 %	- 16,7 %
Frais de gestion	- 2 245	- 620	- 406	- 3 271
2001	- 2 598	- 601	- 464	- 3 663
Variation/2001	- 13,6 %	+ 3,2 %	- 12,5 %	- 10,7 %
RBE	720	762	393	1 875
2001	1 273	807	435	2 515
Variation/2001	- 43,4 %	- 5,6 %	- 9,7 %	- 25,4 %
Coût du risque	10	- 559	- 166	- 715
2001	2	- 349	- 235	- 582
Variation/2001	NS	+ 60,2 %	- 29,4 %	+ 22,9 %
Résultat d'exploitation	730	203	227	1 160
2001	1 275	458	200	1 933
Variation/2001	- 42,7 %	- 55,7 %	13,5 %	- 40,0 %
Total hors exploitation	4	19	3	26
2001	- 80	8	1	- 71
Variation/2001	NS	NS	NS	NS
Résultat avant impôt	734	222	230	1 186
2001	1 195	466	201	1 862
Variation/2001	- 38,6 %	- 52,4 %	+ 14,4 %	- 36,3 %
Coefficient d'exploitation	75,7 %	44,9 %	50,8 %	63,6 %
2001	67,1 %	42,7 %	51,6 %	59,3 %
FP alloués (Md€)	3,3	2,3	2,3	7,9
2001	2,8	2,3	2,6	7,7
Variation/2001	+ 19,6 %	- 1,8 %	- 13,2 %	+ 2,1 %
ROE avant impôt	22 %	10 %	10 %	15 %
2001	43 %	20 %	8 %	24 %

Le produit net bancaire de BFI subit les effets de la crise des marchés financiers et s'inscrit en baisse de 16,7 % à 5 146 millions d'euros. Cette baisse provient notamment des revenus de trading qui, à 2 550 millions d'euros, marquent un repli de 21,2 % par rapport à 2001. Au total, les revenus de Conseils et Marchés de Capitaux baissent de 23,4 % à 2 965 millions d'euros. Les activités de Fixed Income ont réalisé une bonne performance, notamment dans le domaine des instruments dérivés. En revanche, la crise des marchés boursiers a lourdement affecté les activités de courtage d'actions tout au long de l'année et de dérivés d'actions à partir de juin.

Les revenus des Financements Spécialisés sont quasiment stables (- 1,8 %) : les activités de Commerce International et de Financement de l'énergie et des matières premières connaissent une évolution satisfaisante. Les financements des médias et télécommunications sont en contraction, tandis que les financements d'actifs et les financements d'optimisation enregistrent une progression significative. Enfin, les revenus de la banque commerciale s'inscrivent en repli de

11,1 %, en raison de la poursuite de la politique de réduction des actifs pondérés dans ce secteur (- 13,2 %).

Du fait de la flexibilité de la partie variable des rémunérations et de diverses mesures structurelles d'ajustement, les frais de gestion ont été réduits de 10,7 % à 3 271 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation baisse de 25,4 %, à 1 875 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation, bien qu'en hausse de 4,3 points par rapport à 2001, se situe à 63,6 %, l'un des meilleurs niveaux en Europe pour ce type d'activité.

Le coût du risque augmente de 22,9 % à 715 millions d'euros sous l'effet principalement d'une charge particulièrement élevée de provisionnement aux États-Unis dans le secteur des financements spécialisés, en raison à la fois de la situation économique et de répercussions des fraudes comptables ayant affecté certaines sociétés américaines. Le résultat net avant impôt s'établit ainsi à 1 186 millions d'euros, en baisse de 36,3 %. Le retour sur fonds propres alloués est en baisse de 9 points, à 15 %.

BILAN

ACTIF

Général. Au 31 décembre 2002, le total du bilan consolidé du groupe BNP Paribas s'élevait à 710,3 milliards d'euros, en baisse de 13,9 % par rapport au 31 décembre 2001. Les principaux éléments d'actifs

du groupe regroupent les opérations interbancaires et assimilées, les opérations avec la clientèle, les placements des entreprises d'assurance, les titres (comprenant : les obligations et autres titres à revenu fixe, les actions et autres titres à revenu variable et les placements des entreprises d'assurance, les participations et parts dans les entre-

prises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme et les participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence), qui, pris dans leur ensemble représentaient 84,5 % du total des actifs au 31 décembre 2002 (81,4 % à fin 2001). Cette évolution résulte d'une diminution de la plupart des éléments d'actifs et notamment d'une baisse de 28,9 % du portefeuille titres du groupe et de 11,5 % des opérations interbancaires et assimilées.

La diminution du total d'actifs provient principalement de trois effets : la diminution de la valeur des actions, la baisse du dollar américain contre l'euro et le fort ralentissement des volumes d'activité sur les marchés de capitaux.

Opérations interbancaires et assimilées. Les opérations interbancaires et assimilées (nettes de provisions) s'élevaient à 240,4 milliards d'euros au 31 décembre 2002, en diminution de 11,5 % par rapport au 31 décembre 2001. Les créances sur les établissements de crédit sont les principales contributrices à cette baisse (- 21,5 % à 146,5 milliards d'euros) notamment au travers des opérations de pension partiellement compensée par une augmentation de 183,3 % du poste Caisse, banques centrales et CCP qui s'élevait à 9,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Ce poste peut varier fortement car il correspond en partie aux dépôts non rémunérés qui doivent être constitués auprès de la banque centrale dans le cadre du mécanisme de constitution des réserves obligatoires.

Opérations avec la clientèle. Le total des opérations avec la clientèle (nettes de provisions) s'élève à 225,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002, en diminution de 4,1 % par rapport au 31 décembre 2001. Cette évolution résulte notamment de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro partiellement compensée par l'intégration d'United California Bank depuis le 15 mars 2002. Les principaux contributeurs à cette baisse sont les autres concours à la clientèle (crédits de trésorerie, crédits à l'habitat, crédits à l'équipement, crédits à l'exportation et autres crédits à la clientèle) qui diminuent de 4,5 % à 158,1 milliards d'euros au 31 décembre 2002 et les comptes débiteurs (- 25,9 % à 12,9 milliards d'euros).

Placements des entreprises d'assurance. Au 31 décembre 2002, le groupe BNP Paribas détenait des placements dans des entreprises d'assurance pour 57,2 milliards d'euros (+ 1,7 % par rapport au 31 décembre 2001). Cette stabilité reflète principalement l'effet de deux variations de sens opposés qui se compensent : une augmentation de 10,1 % des obligations et autres instruments à revenu fixe, due aux fonds nouvellement collectés et aux rendements de contrats d'assurances traditionnels (dont les primes sont normalement investies en obligations), et une baisse de 9,9 % des actifs représentatifs de contrats en unités de comptes (i.e. les éléments d'actifs détenus en relation avec les contrats d'assurances-vie du groupe, dans lesquels les paiements à l'assuré ne sont pas fixés mais basés sur la valeur d'un portefeuille d'actions servant de support à ces contrats), la collecte nette ayant été plus que compensée par la baisse de la valeur de marché de ces instruments.

Portefeuille titres. Au 31 décembre 2002, le groupe détenait des obligations et autres instruments à revenu fixe, des actions et autres instruments à revenu variable, des participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme ainsi que des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence pour un montant total de 77,7 milliards d'euros, en baisse de 28,9 % par rapport au 31 décembre 2001. Cette évolution, conséquence de la crise des marchés financiers notamment sur la valeur du portefeuille de titres de transaction (100,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002 par rapport à 137,6 milliards d'euros au 31 décembre 2001), se traduit par une diminution de 46,8 % des actions et autres instruments à revenu variable (22,6 milliards d'euros au 31 décembre 2002) et de 25,1 % des obligations et autres instru-

ments à revenu fixe (42,0 milliards d'euros au 31 décembre 2002). Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme sont en augmentation de 28,6 % (11,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002) en raison de la prise de participation dans le Crédit Lyonnais (3,1 milliards d'euros).

Les plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participations, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les autres titres détenus à long terme, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de Bourse de la période ont diminué (2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2002 par rapport à 4,4 milliards d'euros au 31 décembre 2001) du fait à la fois de cessions et de la crise des marchés financiers qui a eu pour conséquence une baisse générale des valeurs de marché et par conséquent du portefeuille de titres de BNP Paribas.

Précédemment libre de toute affectation, la provision pour risques sectoriels éventuels (0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2002) fait dorénavant l'objet d'une affectation à ces portefeuilles.

Comptes de régularisation et actifs divers. Les comptes de régularisation et actifs divers s'élevaient à 94,6 milliards d'euros au 31 décembre 2002 en diminution de 33,1 % par rapport au 31 décembre 2001. Cette évolution est le résultat d'une baisse de 46,8 % des actifs liés aux instruments conditionnels achetés qui s'élevaient à 36,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002 en raison principalement du fort ralentissement de l'activité dans les dérivés actions en 2002 et d'une diminution de 66,3 % des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2002) liée au ralentissement des marchés boursiers.

PASSIF (hors capitaux propres et provisions)

Général. Le passif consolidé (hors capitaux propres et provisions) du groupe BNP Paribas (674,2 milliards au 31 décembre 2002) comprend les opérations interbancaires et assimilées, les opérations avec la clientèle, les dettes représentées par un titre, les provisions techniques des entreprises d'assurance et les comptes de régularisation et passifs divers. La baisse de 14,8 % par rapport au 31 décembre 2001 résulte d'une diminution de la plupart de ses composants et notamment de la diminution respectivement de 26,8 %, 19,2 % et 9,5 % des comptes de régularisation et passifs divers, des opérations interbancaires et assimilées et des opérations avec la clientèle.

Opérations interbancaires et assimilées. Les opérations interbancaires et assimilées ont diminué de 19,2 % par rapport au 31 décembre 2001 et s'élèvent à 177,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Cette évolution est due à la baisse de 28,1 % des comptes et emprunts (52,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002) et de 55,8 % des comptes ordinaires (8,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002) et de 8,4 % des opérations de pension (116,2 milliards d'euros au 31 décembre 2002).

Opérations avec la clientèle. Les comptes créditeurs de la clientèle s'élevaient à 195,6 milliards d'euros au 31 décembre 2002 (- 9,5 % par rapport au 31 décembre 2001). Les comptes à terme ont diminué de 22,8 % à 72,2 milliards d'euros au 31 décembre 2002 en raison principalement du faible niveau des taux d'intérêts qui conduit les clients vers des investissements plus rémunérateurs comme les produits garantis, les OPCVM monétaires, l'assurance-vie et les comptes d'épargne à régime spécial. Les opérations de pensions sont en baisse de 24,1 % et s'élevaient à 21,4 milliards d'euros au 31 décembre 2002. En revanche, les comptes ordinaires ont progressé de 9,6 % à 71,0 milliards d'euros au 31 décembre 2002, en raison principalement de l'intégration d'United California Bank.

Dettes représentées par un titre. Les dettes représentées par un titre s'élevaient à 84,1 milliards d'euros au 31 décembre 2002 (- 4,3 %

par rapport au 31 décembre 2001). Cette évolution est principalement due à la baisse de 28,6 % des emprunts obligataires (11,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002), en raison de remboursements importants d'emprunts en euros et en dollars des États-Unis, partiellement compensée par une hausse de 2,1 % des titres de créances négociables qui s'élevaient à 64,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002.

Provisions techniques des entreprises d'assurance. Les provisions techniques des entreprises d'assurance ont augmenté de 2,4 % par rapport au 31 décembre 2001, le flux de collecte nouvelle compensant la baisse de la valeur de marché des contrats en unités de compte. Au 31 décembre 2002, elles s'élevaient à 56,5 milliards d'euros.

Comptes de régularisation et autres passifs. Les comptes de régularisation et autres passifs s'élevaient à 145,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002 (199,2 milliards d'euros au 31 décembre 2001). Cette diminution provient principalement de la réduction de 45,2 % des passifs liés aux instruments conditionnels vendus (37,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002) en raison principalement du fort ralentissement de l'activité dans les dérivés actions en 2002, de 44,1 % des autres créiteurs et passifs divers (10,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002) et de 59,6 % des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (5,0 milliards d'euros au 31 décembre 2002) liée au ralentissement des marchés boursiers.

HORS BILAN

en milliards d'euros	31 décembre 2002	31 décembre 2001	variation 2002/2001
Engagements donnés			
Engagements de financements donnés	140,4	132,9	5,6 %
Engagements de garantie donnés	60,2	79,9	- 24,7 %
Engagements sur titres	15,0	11,1	35,6 %
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	0,9	0,7	36,8 %
Opérations sur instruments financiers à terme	13 959,8	10 922,0	27,8 %
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	21,5	22,4	- 3,7 %
Engagements de garantie reçus	43,8	42,3	3,7 %
Engagements sur titres	8,0	9,2	- 13,6 %
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	2,1	2,3	- 11,9 %

Les éléments hors bilan consolidés du groupe BNP Paribas s'élevaient à 14 251,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Les opérations sur instruments financiers à terme représentaient 13 959,8 milliards d'euros (+ 27,8 % par rapport au 31 décembre 2001) dont 11 666 milliards au 31 décembre 2002 d'opérations fermes (+ 29,2 % par rapport au 31 décembre 2001) et 2 293,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002 d'opérations conditionnelles (+ 21,2 %). Il convient de noter que ces montants sont le cumul des valeurs nominales des opérations sur instruments financiers à terme à la fois achetés et vendus. Ils sont le reflet de volumes d'activité élevés, liés

PROVISIONS ET FRBG

Les provisions pour risques et charges s'élevaient à 4,1 milliards d'euros au 31 décembre 2002, (4,8 milliards au 31 décembre 2001), cette baisse provient notamment de l'utilisation de la provision pour restructuration, de la provision pour engagements sociaux et de la provision pour charges exceptionnelles liées au passage à la monnaie unique européenne. Les fonds pour risques bancaires généraux sont stables à 1,0 milliard d'euros.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés part du groupe de BNP Paribas (avant distribution du dividende) s'élevaient à 26,5 milliards d'euros au 31 décembre 2002, en augmentation de 7,5 % par rapport au 31 décembre 2001. L'accroissement des capitaux propres entre 2001 et 2002 provient principalement du résultat de l'exercice 2002 (3,3 milliards d'euros) partiellement compensé par la distribution de dividendes (- 1 milliard d'euros). L'augmentation de capital de 0,3 milliard d'euros (émission d'actions réservées aux salariés et levées de stocks options) est neutralisée par des rachats d'actions BNP Paribas (- 0,4 milliard d'euros). Les effets liés à la variation des parités monétaires représentent - 0,3 milliard d'euros.

Les intérêts minoritaires progressent de 47,3 % à 4,5 milliards d'euros sous l'effet principalement de nouvelles émissions d'actions de préférence en 2002.

à la fois à l'activité de couverture de BNP Paribas et aux instruments mis en place par le métier Fixed Income pour le compte de ses clients (swaps et contrats de taux principalement). Après pondération et prise en considération des compensations, les risques de contrepartie sur instruments financiers à terme atteignaient l'équivalent de 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002 (16,3 milliards d'euros au 31 décembre 2001).

Pour plus d'information concernant les éléments hors bilan voir les notes 23 et 24 des états financiers consolidés de BNP Paribas au 31 décembre 2002.

Le groupe a poursuivi en 2002 la politique prudente de rachat sur le marché des Certificats de Valeur Garantie (CVG) émis en 1999 à l'occasion du rapprochement de la BNP et de Paribas. Le nombre de CVG en circulation s'établissait à 6 921 952 au 30 juin 2002 contre 20 967 178 au 31 décembre 2001.

Le cours de BNP Paribas s'étant établi à 54,92 euros en moyenne au cours de la période de référence en juin 2002, les CVG résiduels n'ont pas entraîné de versement au 1^{er} juillet.

PERSPECTIVES

BNP Paribas entend poursuivre quatre grandes priorités au cours des 3 prochaines années :

- la croissance organique dans tous les pôles d'activité du groupe, en mettant l'accent sur les ventes croisées et les partenariats de distribution ;
- la poursuite d'une politique stricte en matière de maîtrise des coûts et de contrôle du risque ;
- une gestion efficace du capital ;
- le maintien d'une stratégie d'acquisition rigoureuse et disciplinée, du point de vue stratégique comme du point de vue financier, et un programme de rachat d'actions.

CROISSANCE ORGANIQUE ET MAÎTRISE DES COÛTS

Le développement commercial figure en tête des priorités de chaque pôle, les gains de parts de marché étant à cet égard déterminants. La maîtrise rigoureuse des coûts et l'amélioration continue du coefficient d'exploitation resteront aussi au centre de la stratégie du groupe au jour le jour dans le cadre du processus systématique et rigoureux d'établissement et de contrôle du budget.

Banque de Détail en France : confirmer la tendance actuelle et continuer à faire mieux que le marché en conquête de clientèle de particuliers en s'appuyant sur une solide plate-forme multicanal pour augmenter le taux de pénétration de la clientèle française au meilleur coût.

La Banque de Détail en France tirera parti en 2003 de son positionnement favorable sur son marché : le réseau poursuivra sa stratégie de conquête de clientèle de particuliers et de valorisation du potentiel des clients existants. Le nouveau dispositif commercial à destination des entreprises sera déployé et améliorera l'efficacité du groupe, qui gardera une approche sélective à l'égard de cette clientèle. Une stricte maîtrise des coûts devrait permettre de limiter leur progression à 2 % environ.

Services Financiers Spécialisés : mettre à profit les quatre positions de leader en Europe (crédit à la consommation, leasing, gestion de flotte avec services, épargne et courtage en ligne). Utiliser les avantages du groupe en termes de taille, de qualité élevée des produits et des systèmes, de savoir-faire en matière de ventes croisées ainsi que de plates-formes de production à faibles coûts.

En 2003, chacune de ces sociétés cherchera à améliorer son coefficient d'exploitation par une action combinée sur les revenus et sur les coûts. En particulier, l'ensemble Cortal Consorts devrait atteindre l'équilibre d'exploitation.

Banque de Détail à l'International : continuer la stratégie qui a été appliquée avec succès pour BancWest, c'est-à-dire une combinaison ambitieuse et bien exécutée de croissance interne et externe. Sur les marchés émergents, poursuivre la rationalisation du réseau.

En 2003, de nouvelles opportunités de croissance externe seront recherchées, en priorité dans l'ouest des États-Unis.

Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres : mettre l'accent sur la croissance hors de France. En Europe, en particulier, accélérer la collecte de capitaux via une structure de distribution renforcée et plus étendue.

En 2003, le pôle a pour objectif de réduire ses frais de gestion à périmètre constant tout en maintenant la dynamique commerciale et en valorisant ses récentes acquisitions.

L'intégration de Cogent, spécialiste de l'administration de fonds en Grande-Bretagne acquis en cours d'exercice, s'effectue conformément au calendrier prévu ; la dégradation du contexte boursier réduit néanmoins les perspectives de revenus liés à cette acquisition.

Banque de Financement et d'Investissement : développer les parts de marché, conserver un mode d'organisation réactif aux changements du cycle économique, et maintenir un niveau de rentabilité élevé et récurrent.

En 2003, le nouveau dispositif commercial devrait permettre de coordonner mieux encore l'approche des grands clients par les différents métiers, d'augmenter ainsi les ventes croisées des produits et services du groupe, et donc d'accroître la rentabilité du pôle.

Le projet de développement envisagé dans le courtage d'actions est supprimé compte tenu de la crise des marchés et de l'incertitude sur l'impact que les changements en cours de l'environnement réglementaire dans le monde auront sur ce métier. Le dispositif actuel du groupe dans les métiers de courtage d'actions sera adapté en fonction de l'environnement des marchés tandis que le développement des autres métiers, notamment de dérivés d'actions, de Fixed Income et de financement sera poursuivi sélectivement en mettant l'accent sur les segments les plus prometteurs.

Le pôle BFI vise ainsi à maintenir en 2003 son avantage comparatif en terme de coefficient d'exploitation tant par son action sur les ventes croisées et les revenus que par une baisse de ses coûts de structure (hors bonus).

BNP Paribas Capital : poursuivre le recentrage sur le sponsoring de fonds tiers, réduisant ainsi les engagements en capital en termes absolus du groupe. Continuer la cession du portefeuille de participations du groupe avec opportunisme et sans à-coups majeurs.

En termes de répartition géographique, il n'est pas planifié de modification majeure, le groupe demeurera ancré en Europe et aux États-Unis. Le poids relatif de la France devrait diminuer dans la mesure où l'internationalisation du groupe devrait s'intensifier. Sur les marchés émergents, le groupe a une approche très sélective, opportuniste et prudente quant aux engagements de nouveaux capitaux, en donnant la priorité aux pays asiatiques les plus prometteurs et au Brésil.

CONTRÔLE DES RISQUES

Le strict contrôle des risques restera l'un des fondements du groupe BNP Paribas. Il continuera de reposer sur un dispositif indépendant des métiers, Global Risk Management afin que les risques pris par le groupe dans le développement de ses activités restent à l'intérieur des limites acceptées par la Direction Générale et compatibles avec l'objectif de rentabilité et de notation du groupe. Les modalités de la gestion des risques du groupe sont détaillées ci-après.

RÉALLOCATION DU CAPITAL

La politique de gestion du capital au niveau du groupe sera centrée essentiellement sur un déploiement rigoureux et équilibré du capital. Le poids relatif de nos principales lignes d'activités dans le capital alloué par le groupe est globalement satisfaisant. Seules les activités de Private Equity devraient connaître une évolution importante de leur dotation en capital, leur part dans le total des fonds propres alloués passant de 7 % en 2002 en à environ 4 % en 2005. Le capital ainsi libéré, devrait être redéployé au profit des autres activités opérationnelles.

Ainsi, l'objectif pour 2005 est que 60 % au moins des fonds propres du groupe soient affectés à la Banque de Détail et à BPGA.

Dans chaque pôle, en outre, l'objectif est d'allouer plus de capital aux activités offrant les meilleures perspectives de croissance et de rentabilité.

Banque de Détail en France : le groupe va se concentrer sur un développement accéléré de la filière particuliers, sur la réorganisation de la filière entreprise et sur le strict contrôle des actifs moyens pondérés.

Banque de Détail à l'International : la réallocation des capitaux devrait se faire au profit des activités de crédit à la consommation et des financements spécialisés.

Services Financiers Spécialisés : l'objectif est de faire croître rapidement les fonds propres alloués aux trois métiers dont les perspectives de croissance rentable sont les meilleures (Cetelem – crédits à la consommation ; Arval PHH – gestion de flottes automobiles ; Cortal Consors – gestion de l'épargne et courtage en ligne).

Banque de Financement et d'Investissement : les objectifs sont de développer de façon prioritaire les métiers à rentabilité élevée (activités de marché, financements spécialisés), de réduire à 27 % la part de la banque commerciale dans le total des fonds propres du pôle et de valoriser les relations de la banque commerciale par une intensification des ventes croisées.

ACQUISITIONS ET RACHATS D' ACTIONS

Au cours des prochaines années, le groupe devrait être en mesure de dégager un montant élevé de capital libre. Il s'agit du capital disponible après dividendes et financement de la croissance interne tout en maintenant un ratio " Tier 1" de 7 % (objectif de moyenne période). Les ressources ainsi dégagées seront affectées aux acquisitions et au rachat d'actions.

Concernant les acquisitions, BNP Paribas entend ne pas se départir de sa démarche à la fois disciplinée et opportuniste, dont témoignent les acquisitions antérieures, et qui se caractérise par le choix judicieux du moment, un prix raisonnable, de faibles engagements de capitaux chaque fois que possible et une discipline stricte en matière d'intégration.

Seront sélectionnées les acquisitions qui correspondent aux orientations stratégiques du groupe :

- priorité à la Banque de Détail : en particulier, le groupe cherchera à renforcer le réseau de la côte Ouest des États-Unis. Il s'efforcera aussi d'étoffer les plates-formes de Services Financiers Spécialisés, surtout en Europe. Hors Banque de Détail, le groupe n'exclut pas des acquisitions ciblées visant à élargir sélectivement la technicité et la base de clientèle ;
- priorité à l'Europe et aux États-Unis.

En l'absence d'opportunités attractives, le capital libre inutilisé pourrait être en partie affecté à des rachats supplémentaires d'actions. En tout état de cause, BNP Paribas a pour objectif d'au moins neutraliser l'effet de dilution lié aux programmes d'actionariat du personnel.

Dans un contexte de crise financière, BNP Paribas a une fois de plus démontré qu'il dispose d'une plate-forme puissante, à la hauteur des défis et des opportunités des années à venir. Son modèle économique reposant, d'une part sur une large palette de métiers financiers entre lesquels il a su développer d'importantes synergies, d'autre part sur des disciplines rigoureuses en matière de maîtrise des coûts et de contrôle des risques, s'est à nouveau révélé l'un des plus performants d'Europe.

Les pôles directement exposés aux difficultés des marchés financiers réussissent à apporter des contributions très significatives, tandis que la Banque de Détail continue de connaître une croissance soutenue de ses activités et de son résultat.

Les difficultés géopolitiques, économiques et financières ayant affecté 2002 semblent devoir se poursuivre en 2003. Dans cet environnement difficile, le groupe restera mobilisé pour maintenir le cap : priorité au développement commercial, réactivité dans la gestion des coûts, rigueur dans le contrôle des risques, maintien d'une structure financière solide.

ANNEXES

LES RÉSULTATS DE BNP PARIBAS SA

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE SUR 3 ANS

en millions d'euros	2002	2001	2000	Variation 2002/2001	Variation 2001/2000
Produit net bancaire	9 012	8 738	8 525	3,1 %	2,5 %
Frais de gestion	- 5 712	- 6 048	- 6 209	- 5,6 %	- 2,6 %
Résultat brut d'exploitation	3 300	2 690	2 316	22,7 %	16,1 %
Coût du risque	- 820	- 622	- 661	31,8 %	- 5,9 %
Résultat d'exploitation	2 480	2 068	1 655	19,9 %	25,0 %
Plus-values nettes et divers	284	2 230	927	- 87,3 %	140,6 %
Impôt sur les bénéfices	66	- 373	585	NS	NS
Résultat net avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	2 830	3 925	3 167	- 27,9 %	23,9 %
Reprise de provision (charges) pour restructuration relative au rapprochement BNP-Paribas	0	0	219		
Résultat net après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	2 830	3 925	3 386	- 27,9 %	15,9 %

LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES EN 2002

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 14 mai 2003 les modalités suivantes de répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 2002, soit 2 830 067 502,98 euros, complété du report à nouveau antérieur soit 4 695 079 910,57 euros, soit un ensemble d'un montant de 7 525 147 413,55 euros :

- dotation à la réserve spéciale des plus-values long terme : 346 277 902,00 euros ;

- dotation à la réserve spéciale d'investissement : 17 089 913,00 euros ;

- distribution aux actionnaires d'un dividende total de 1 075 055 788,80 euros ;

- affectation au report à nouveau : 6 086 723 809,75 euros.

Débit

Solde disponible ainsi réparti :	
- réserves diverses	363 367 815,00
- attribution aux actionnaires	1 075 055 788,80
- report à nouveau	6 086 723 809,75
Total	7 525 147 413,55

Crédit

Report antérieur	4 695 079 910,57
Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques et autres charges	2 830 067 502,98
Total	7 525 147 413,55

L'ÉVOLUTION DU CAPITAL

	Nombre d'actions	Capital
Situation au 31/12/1999	449 666 744	1 798 666 976
Souscription aux plans d'options ⁽¹⁾	462 750	1 851 000
Situation au 26/01/2000	450 129 494	1 800 517 976
Annulation d'actions	- 7 053 612	- 28 214 448
Situation au 23/05/2000	443 075 882	1 772 303 528
Souscription aux plans d'option ⁽²⁾	167 430	669 720
Souscription réservée aux adhérents du PEE	4 821 403	19 285 612
Situation au 13/07/2000	448 064 715	1 792 258 860
Situation au 31/12/2000	448 064 715	1 792 258 860
Souscription aux plans d'option ⁽³⁾	141 340	565 360
Situation au 29/01/2001	448 206 055	1 792 824 220
Annulation d'actions	- 9 000 000	- 36 000 000
Souscription aux plans d'option ⁽⁴⁾	417 720	1 670 880
Souscription réservée aux adhérents du PEE ⁽⁵⁾	3 361 921	13 447 684
Situation au 30/06/2001	442 985 696	1 771 942 784
Situation au 31/12/2001	442 985 696	1 771 942 784
Souscription aux plans d'option ⁽⁶⁾	325 801	1 303 204
Situation au 17/01/2002	443 311 497	1 773 245 988
Division par 2 du nominal de l'action		
Situation au 20/02/2002	886 622 994	1 773 245 988
Souscription aux plans d'option ⁽⁷⁾	927 046	1 854 092
Souscription réservée aux adhérents du PEE ⁽⁸⁾	7 623 799	15 247 598
Situation au 30/06/2002	895 173 839	1 790 347 678
Situation au 31/12/2002	895 173 839	1 790 347 678
Souscription aux plans d'option ⁽⁹⁾	705 985	1 411 970
Situation au 23/01/2003	895 879 824	1 791 759 648

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions, au cours de l'exercice 2002, le groupe BNP Paribas a racheté sur le marché 12 663 315 actions à un cours moyen de 34,40 euros par action de nominal 2 euros et revendu 578 489 actions sur le marché au cours moyen de 45,59 euros par action de nominal 2 euros. Les frais de négociation se sont élevés à 0,409 million d'euros.

Au 31 décembre 2002, le groupe BNP Paribas détenait 27 894 453 actions de nominal 2 euros représentant 1 103 millions d'euros qui ont été portées en réduction des capitaux propres. Ces actions représentaient 3,1 % du capital social au 31 décembre 2002 (cf. Note annexe 22 des états financiers consolidés).

Il restait à lever au 31 décembre 2002, 18 808 424 options de souscription d'actions (dont 18 372 079 actions potentielles à créer) et 12 072 234 options d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options du groupe BNP Paribas (cf. Note annexe 36 des états financiers consolidés).

⁽¹⁾ Les 462 750 actions créées en janvier 2000 portent jouissance au 1^{er} janvier 1999.

⁽²⁾ 65 790 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 1999 et 101 640 portent jouissance au 1^{er} janvier 2000.

⁽³⁾ Les 141 340 actions créées en janvier 2001 portent jouissance au 1^{er} janvier 2000.

⁽⁴⁾ Les 417 720 actions créées en juin 2001 portent jouissance au 1^{er} janvier 2000.

⁽⁵⁾ Les 3 361 921 actions créées en juin 2001 portent jouissance au 1^{er} janvier 2001.

⁽⁶⁾ Les 325 801 actions créées en janvier 2002 portent jouissance au 1^{er} janvier 2001.

⁽⁷⁾ Les 927 046 actions créées en juin 2002 portent jouissance au 1^{er} janvier 2001.

⁽⁸⁾ Les 7 623 799 actions créées en juin 2002 portent jouissance au 1^{er} janvier 2002.

⁽⁹⁾ Les 705 985 actions créées en janvier 2003 portent jouissance au 1^{er} janvier 2002.

LES RATIOS PRUDENTIELS

TABLEAU DU RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ

en milliards d'euros	2002	2001
Capitaux propres part du groupe avant affectation du résultat	26,4	24,6
Dividendes	- 1,0	- 1,0
Intérêts minoritaires, après distribution	4,3	2,9
<i>dont actions de préférence</i>	3,1	2,0
Fonds pour risques bancaires généraux	1,0	1,0
Déductions prudentielles et autres éléments ⁽¹⁾	- 7,6	- 5,5
Total des fonds propres durs (Tier 1)	23,0	21,9
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	13,0	12,0
Autres déductions prudentielles ⁽²⁾	- 5,7	- 2,7
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	0,6	0,7
Total des fonds propres prudentiels	30,9	31,9
Risques pondérés	284,3	301,1
Ratio Tier one	8,1 %	7,3 %
Ratio international de solvabilité	10,9 %	10,6 %

⁽¹⁾ Principalement composé des survaleurs et des immobilisations incorporelles.

⁽²⁾ Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2002, l'exigence de fonds propres pour le groupe BNP Paribas, calculée en application des règlements et instructions transposant en France la directive européenne "Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit", s'analyse comme suit :

- le ratio fonds propres disponibles sur fonds propres exigés s'établit à 136 % sans tenir compte des fonds propres surcomplémentaires (130 % au 31 décembre 2001) ;
- il atteint 142 % en intégrant les fonds propres surcomplémentaires (137 % au 31 décembre 2001).

Dans de nombreux pays où le groupe opère, il respecte, en outre, des ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios portant sur :

- la division des risques ;
- la liquidité ;
- les équilibres de bilan (transformation).

En France, ces ratios sont ainsi définis :

Contrôle des grands risques

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10 % des fonds propres nets consolidés du groupe ne doit pas excéder 8 fois les fonds propres.

Le montant total des risques pondérés sur un groupe de clients considérés comme un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres nets consolidés du groupe.

Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontre des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

Ratio de liquidité

Il mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois. La norme réglementaire est de 100 %.

Coefficient de fonds propres et de ressources permanentes

Ce ratio mesure la couverture des emplois à plus de cinq ans par des ressources de durée résiduelle supérieure à cinq ans. La norme réglementaire est de 60 %.

LE CONTRÔLE INTERNE

L'ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU DISPOSITIF

Le système de Contrôle Interne BNP Paribas repose sur un référentiel d'instructions et trois principes essentiels qui sous-tendent l'organisation du groupe.

- **L'indissociabilité des responsabilités du Contrôle Interne et de l'activité** : la responsabilité du Contrôle Interne est indissociable de l'activité elle-même, car elle en donne la maîtrise. Les responsables des fonctions centrales, en charge d'une famille de risques, définissent leur système de contrôle interne et veillent à son bon fonctionnement. Il en est de même pour les responsables opérationnels, qui doivent, en outre, appliquer les instructions de leur autorité hiérarchique. Chaque responsable, à son niveau, a le devoir d'un contrôle efficace des activités qui sont placées sous sa responsabilité.

- **Le principe de délégation** : le fonctionnement se fonde sur un système de délégation. Celui-ci assure des relais responsables d'une mise en œuvre cohérente des politiques du groupe.

- **La séparation des fonctions** : elle se matérialise principalement entre les équipes qui sont à l'origine des opérations et celles qui les mettent en œuvre. La structure du groupe doit maintenir et assurer une distinction nette entre celui qui opère et celui qui valide, entre celui qui gère pour compte propre et celui qui gère pour compte de tiers, etc.

- **Un référentiel d'instructions** : les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer sont formalisés et diffusés dans l'ensemble du groupe au moyen de procédures, qui constituent le référentiel de base du Contrôle Interne. Les principaux risques sont structurés par familles clairement identifiées afin d'en faciliter l'analyse. Par ailleurs, quatre niveaux de contrôle ont été définis pour assurer la sécurité du dispositif :

- le premier niveau est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, par référence aux procédures en vigueur ;
- le deuxième niveau est exercé par la hiérarchie ;
- le troisième niveau est exercé par les auditeurs des différentes entités du groupe ;
- le quatrième niveau est exercé par l'Inspection Générale.

Les niveaux 1, 2 et 3 sont exercés au sein des pôles et des fonctions, qui sont les premiers responsables de leur dispositif de contrôle interne. Le contrôle de quatrième niveau, confié à l'Inspection Générale, a pour objet de vérifier la bonne mise en œuvre du dispositif de contrôle interne au niveau de la maison mère et de toutes ses filiales.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EST ADAPTÉ À L'ORGANISATION ET À LA TAILLE DU GROUPE

Le groupe BNP Paribas a une dimension mondiale. Il est structuré en pôles d'activité qui rassemblent les métiers. Son unité est assurée par la coordination et le pilotage exercés par la Direction Générale et les fonctions groupe. Le dispositif de contrôle interne constitue un cadre d'ensemble qui participe totalement à cette volonté. Les principes d'organisation qui ont présidé à la création du groupe ont fait l'objet de chartes de responsabilités pour l'ensemble des entités du groupe destinées à préciser le périmètre et la portée des responsabilités de chacun.

Group Risk Management (GRM) a pour mission de garantir à la Direction Générale que les risques pris par la banque sont conformes et compatibles avec son objectif de rentabilité et de notation sur le marché. GRM exerce un contrôle de deuxième niveau (à la différence

des contrôles exercés a posteriori par l'Audit). La responsabilité première des risques demeure celle des pôles et métiers qui les proposent. GRM rapporte au Comité exécutif indépendamment des responsables des pôles/métiers/territoires. Pour ce faire, GRM dispose d'une organisation mondiale qui lui rapporte hiérarchiquement.

La fonction Éthique et Déontologie groupe a pour vocation de contribuer à préserver le groupe du risque de réputation, de s'assurer de la conformité des activités du groupe avec les exigences des régulateurs, ainsi que la mise en œuvre des dispositions relatives à la prévention du blanchiment d'origine criminelle, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre le terrorisme dans ses aspects bancaires et financiers.

Les autres **fonctions groupe** sont chargées de définir leur dispositif de contrôle pour la famille de risque dont elles sont responsables et d'en évaluer l'efficacité. Elles délèguent, en partie, la maîtrise de ces risques aux pôles opérationnels et sont tenues d'exercer un contrôle de leur délégation.

Dans ce cadre général défini pour le groupe, chaque **filiale** est placée sous la supervision d'un des pôles du groupe qui, en liaison avec l'organe délibérant, veille à la coordination de sa politique et de son contrôle interne avec ceux du groupe.

L'Inspection Générale constitue l'ultime niveau de contrôle pour évaluer l'efficacité du système global et en détecter les éventuels dysfonctionnements. L'Inspection Générale intervient en toute indépendance sur l'ensemble des entités du groupe et sur tout domaine.

L'Inspecteur Général est chargé, intuitu personae, de veiller pour le groupe BNP Paribas à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne. Il rend compte de l'exercice de sa mission à la Direction Générale et au Comité de Contrôle Interne et des Risques. L'Inspection Générale est composée de l'Inspection et de la Coordination Mondiale des Audits (CMA).

- **L'Inspection** réalise ses contrôles sur les dispositifs de maîtrise des risques dans toutes les entités du groupe. Elle conduit en tant que de besoin des investigations sur les risques eux-mêmes, l'organisation des pôles, métiers, fonctions du groupe, leurs moyens et leur management.

- **CMA** assure la responsabilité fonctionnelle de l'ensemble des Audits tant sur le plan de la gestion des ressources humaines, du choix des organisations, du reporting et du pilotage. Elle coordonne les travaux des audits pour favoriser le partage des bonnes pratiques, la création de méthodologies et assurer la maîtrise d'ouvrage d'outils communs aux auditeurs.

L'Audit Interne du groupe BNP Paribas tel que défini par les recommandations du Comité de Bâle et les normes professionnelles est ainsi constitué de l'Inspection Générale et des Auditeurs des différentes entités du groupe. Il constitue une "activité indépendante et objective qui donne à l'établissement une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. L'Audit Interne aide l'établissement à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, en faisant des propositions pour améliorer leur efficacité".

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne est renforcé par l'organisation de grands comités qui assurent une information et un suivi adéquat des grands projets au plus haut niveau de la banque.

LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EST UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

L'année 2002 a été marquée par plusieurs actions d'envergure :

- Le dispositif a été adapté aux nouvelles réglementations :
 - un responsable du Développement Durable a été nommé pour que le groupe formalise nettement sa démarche en ce domaine. Les travaux menés en 2002 ont porté sur la visibilité et la légitimité du groupe en la matière. Il en est résulté l'intégration du titre BNP Paribas au sein des quatre plus importants indices boursiers spécifiques consacrés à ce rating ;
 - conformément aux dispositions de la loi Murcef, le groupe BNP Paribas a nommé un Médiateur chargé de recommander des solutions aux litiges entre la banque et ses clients, en application d'une Charte de la Médiation garantissant notamment l'indépendance du Médiateur et le respect des décisions de la banque.
- Les chartes de responsabilités des fonctions, établies en 2001, ont fait l'objet de déclinaison au sein des pôles, par l'envoi par les fonctions de lettres de missions adressées soit aux responsables des pôles, soit aux responsables de la fonction au sein des pôles. Les chartes seront revues en 2003, pour une éventuelle mise à jour.
- Le dispositif de procédures du groupe a été redéfini. Les procédures transversales du groupe, émanant de la Direction Générale, des pôles et des fonctions groupe, ont été recensées, actualisées, et regroupées dans une base de données unique, "Directives groupe", construite à cet usage et accessible par l'intranet groupe. Les procédures opérationnelles sont regroupées dans des bases de données propres aux entités émettrices (pôles, filiales et territoires). En 2003, un monitoring assurant le suivi régulier de la mise à jour des bases de procédures des entités du groupe sera mis en place sur la base du recensement par entité des procédures nécessaires et de celles d'ores et déjà mises à jour.

- De nombreuses actions ont été engagées par l'Inspection Générale afin d'améliorer l'efficacité des forces d'Audit Interne du groupe :
 - référentiels d'audit. La structuration du fonctionnement de l'Audit Interne au sein du groupe a été la tâche principale de l'année 2002. Cela s'est traduit par l'établissement et la publication de la Charte d'Audit Interne du groupe BNP Paribas. Cette charte signée par le Président-Directeur Général en octobre 2002 et validée par le Comité de Contrôle Interne et des Risques, a été diffusée largement au sein du groupe. Elle confirme les responsabilités, l'indépendance et le rôle de l'Audit Interne du groupe BNP Paribas. Cette charte sera complétée par la formalisation d'une politique commune sur les grands principes de fonctionnement de l'audit dans le groupe. Par ailleurs, en support des audits et en relation avec les pôles et fonctions groupe, des méthodologies d'audit standards sont développées afin de formaliser les principes des contrôles de base que doivent retenir les auditeurs par métier, par activité, par thème ;
 - formation des auditeurs internes. Des formations adaptées ont été mises en place afin de contribuer à l'amélioration des compétences et de l'expertise professionnelle ;
 - veille et communication au profit de l'Audit Interne. Une base "Internal Audit Line" a été mise en place pour améliorer la diffusion de l'information et des méthodologies pour leur prise en compte par les auditeurs internes du groupe dans l'exercice de leur métier ;
 - outils d'aide à l'audit. L'année 2002 a été consacrée à la conception, la diffusion, la promotion et l'amélioration des outils mis à disposition des auditeurs, ainsi qu'à la coordination au sein de la CMA des travaux de l'Audit Interne autour des thèmes couverts par ces outils. L'activité s'est articulée autour de plusieurs projets concernant le suivi des recommandations de l'audit interne, le Risk Assessment, les outils d'analyse et de synthèse destinés à suivre l'activité des Audits du groupe.

LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du groupe BNP Paribas. Elle recouvre les risques de crédit, de marché, de liquidité et enfin les risques opérationnels. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une direction dédiée : GRM pour Group Risk Management.

LES MISSIONS ET L'ORGANISATION DE GRM

Cinq grands principes définissent la mission, le positionnement et la structure de GRM.

UNE MISSION DE CONTRÔLE

- La Direction Générale a seule qualité pour déterminer l'appétit au risque de la banque.
- La responsabilité première des risques demeure celle des pôles et métiers qui les proposent. À ce titre, ils doivent se doter d'une organisation établissant clairement les responsabilités de leurs différents intervenants dans la gestion du risque et répondant aux principes de contrôle interne de la banque ; ils doivent veiller à développer la culture risque de leurs collaborateurs et ils doivent connaître en permanence l'évolution de leur clientèle et de leurs engagements.
- GRM a pour mission de garantir à la Direction Générale que les risques pris par la banque sont conformes et compatibles avec son objectif de rentabilité et de notation sur le marché. GRM exerce un contrôle des risques, a priori et en continu, nettement différencié de celui de l'audit effectué de façon périodique et a posteriori.
- GRM communique régulièrement au Comité des Risques et du Contrôle Interne du Conseil d'administration de la banque les principaux constats qu'elle est amenée à faire en matière de risques et l'informe sur l'essentiel des méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour les apprécier et les consolider au niveau du groupe. En 2002, plusieurs des séances de ce Comité ont ainsi été consacrées à l'examen de nombreux sujets d'actualité ou de synthèse : dossiers sensibles comme les secteurs des télécoms, de la haute technologie, de l'aéronautique, des producteurs d'électricité, les risques pays, les risques sur le Japon, les risques sur les États-Unis ou encore la situation des risques de marché.

UNE FONCTION INDÉPENDANTE

GRM rapporte à la Direction Générale et n'a aucune liaison hiérarchique avec les responsables des pôles, des métiers ou des territoires. GRM est une fonction mondiale et regroupe donc, transversalement, dans les principaux territoires, des collaborateurs placés hors de la tutelle hiérarchique des directeurs de territoires. Dans certains cas où la nature des risques l'autorise, les risques de la Banque de Détail par exemple, GRM n'exerce qu'une supervision fonctionnelle sur la fonction risques.

Les objectifs d'un tel positionnement de la fonction sont :

- d'assurer l'objectivité du contrôle des risques, par l'absence d'implication dans la logique commerciale ;
- d'assurer l'alerte sur les éventuelles dégradations des risques et l'information rapide et complète de l'état consolidé des risques ;
- de permettre une diffusion et une pratique, uniforme dans toute la banque, de standards élevés de gestion des risques ;
- d'assurer la qualité des méthodes et des procédures, du fait de l'intervention de professionnels des risques, tenus de les évaluer et faire évoluer au regard des meilleures pratiques de la concurrence internationale.

UNE COMPÉTENCE ÉTENDUE

GRM a vocation à couvrir l'ensemble des risques générés par l'activité du groupe. Leur typologie s'établit de la manière suivante :

Risques de crédit

Risques liés aux changements de solvabilité ou au défaut d'un emprunteur ou de la contrepartie d'une opération de marché, que ceux-ci résultent d'une évolution particulière ou d'événements touchant le pays d'activité du débiteur.

Risques de marché et de liquidité

Risques liés aux variations de taux, général ou spécifique, de change, de matières premières, ou de prix d'actifs dans des portefeuilles de négociation, et à la liquidité de ces actifs ou aux problèmes de refinancement.

Risques opérationnels

Risques de perte résultant de l'inadéquation ou la défaillance de tout processus interne ou d'événements extérieurs. Cette définition est proche de celle retenue par le régulateur. Les processus internes relatifs aux fonctions, telles que les systèmes d'information, les finances, les ressources humaines, la déontologie, le juridique et fiscal, sont gérés par les pôles par délégation des fonctions groupes. C'est dans ce cadre qu'opère la fonction risque opérationnel.

Risques assurance

Risques spécifiques liés aux variations inattendues des taux de sinistres.

Risques nouveaux

La démarche de validation des nouveaux produits ou nouvelles activités constitue un élément clé du dispositif d'identification et de maîtrise des risques nouveaux que génère l'évolution permanente des activités de la banque. Elle repose sur l'implication conjointe, pour chaque activité ou produit, du métier promoteur, de GRM et de l'ensemble des fonctions concernées (juridique, déontologique, fiscale, informatique, comptabilité générale et analytique). GRM a la responsabilité de garantir la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. L'ensemble de l'activité de validation est revu périodiquement par le Risk Policy Committee.

Si ces distinctions sont nécessaires parce que les exigences en matière de suivi et de quantification sont très spécifiques, il convient de souligner que la complexité croissante des produits et des activités se traduit par une imbrication de plus en plus grande des risques entre eux. Cette situation conduit à renforcer la coordination entre les spécialistes afin que soient identifiées les corrélations et définis les moyens de minimiser ou d'optimiser en permanence le risque global pour la banque. Cette intégration et cette optimisation sont facilitées par la mesure homogène des risques de différentes natures que le groupe s'emploie actuellement à définir et mettre en œuvre.

UNE INTERVENTION À TOUS LES NIVEAUX DE LA CHAÎNE DE PRISE ET DE SUIVI DU RISQUE

GRM est un "acteur obligé" de la prise de risque. Ses missions permanentes se déclinent selon les actions suivantes :

- **fonction "politique"** : formuler, pour la Direction Générale, des

recommandations en matière de politiques de prise de risques ; valider au plan du risque les activités et produits nouveaux, en s'assurant notamment de l'existence de procédures de suivi et de décision appropriés ;

- fonction **"analyse, anticipation et mesure"** : analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective des risques, anticipant au mieux les dégradations éventuelles. Pour ce faire, garantir la qualité et la cohérence des méthodologies appliquées et des outils de mesure ; définir, en liaison avec la Direction des Études Économiques les divers scénarios à considérer et enfin, produire l'évaluation périodique du besoin de capital économique de la banque et proposer les orientations d'une gestion active de portefeuille ;
- fonction **"approbation des crédits et des limites de trading"** : veiller, au titre du deuxième regard, à ce que les risques pris par les pôles et métiers se situent à un niveau acceptable pour la banque et cohérent avec ses objectifs de rating et de rentabilité ;
- fonction **"suivi et contrôle"** : garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi des risques ; assurer le contrôle de conformité ; veiller à la bonne évaluation des actifs, tant en matière de crédit que de positions de marché, en tenant compte des garanties et sûretés qui leur sont attachées ; veiller à la qualité des paramètres de valorisation utilisés pour cette évaluation (notation de contreparties, taux global de récupération, paramètres de marché) et contribuer à la correcte détermination du besoin de provisionnement ;
- fonction **"reporting"** : assurer un reporting exhaustif et fiable des risques pour la Direction Générale, les pôles et métiers, les auditeurs, les autorités réglementaires et les agences de rating. GRM exerce, pour ce faire, les responsabilités de maîtrise d'ouvrage requises et/ou développe une étroite coordination avec les autres maîtres d'ouvrage principaux afin de faire prévaloir la prise en compte des besoins en matière de suivi des risques, chaque fois que nécessaire.

UNE ORGANISATION MONDIALE

Que ce soit dans la définition des méthodes, des politiques et des procédures ou dans le processus de décision ou encore dans le déploiement du dispositif de suivi et de contrôle, GRM se doit de bien connaître les spécificités de l'activité bancaire, les contraintes des marchés, la complexité et l'urgence imposée des opérations. Cet objectif conduit GRM à disposer ses équipes au plus près des métiers et des territoires tout en préservant son indépendance grâce à l'existence de liens hiérarchiques directs et un rôle central d'impulsion fort. Lorsque la relation hiérarchique n'est pas souhaitable au plan de l'efficacité mais acceptable en termes d'enjeu, ce qui est par exemple le cas de la Banque de Détail, la fonction risque peut être assurée dans le cadre d'une relation fonctionnelle clairement définie entre les pôles et GRM.

L'organisation de la fonction est fondée sur une approche différenciée par types de risques : les risques de crédit et de contrepartie qui regroupent trois départements, les risques de marchés et de liquidités, les risques opérationnels et enfin un département de synthèse et consolidation :

- **Credit Risk France** suit au niveau central les risques de crédit de BDDF et ceux du financement de l'immobilier relevant de BPGA ;
- **Credit Risk International** suit les risques "corporate" de BFI et de BDDI, et ce pour toutes opérations générant un risque de crédit ou de contrepartie sur ces clients. Cette équipe suit aussi le risque des grandes entreprises du pôle SFS ;
- **Counterparty Risk & Financial Institutions** suit, pour sa part, les risques, tant de crédit que de contrepartie, sur les banques et institutions financières et sur la clientèle de la Banque Privée hors

de France. Ses équipes assurent également le suivi du risque de contrepartie, généré par les métiers de taux, de change, d'actions, de gestion de titres et de gestion actif-passif, tant au niveau de la méthodologie qu'à celui du reporting ;

- **Market & Liquidity Risk** suit l'ensemble des risques de marché et de liquidité du groupe. Ses missions sont de garantir la valorisation fidèle et prudente des opérations de marché, de veiller à l'efficacité du dispositif de suivi et de contribuer à la qualité de la maîtrise du risque. Elle propose la définition et les mises à jour des politiques de prise de risques. Ses responsables définissent les méthodologies de mesure et les outils afférents pour le suivi des risques de marché et de liquidité ;
- **Operational Risk** a pour mission de définir le cadre du suivi du risque opérationnel et de contribuer à son déploiement dans la banque, afin d'assurer la constante minimisation des risques de cette nature ;
- **Industry and Portfolio Analysis & Reporting** assure au sein de GRM des fonctions transversales de synthèse centrées sur le risque de crédit et l'expertise sectorielle. À ce titre, ses missions sont notamment d'élaborer des politiques de crédit et de notation, de définir des méthodologies de mesure et d'assurer le reporting consolidé des risques.

LE RISQUE DE CRÉDIT

LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT

L'activité de crédit de la banque doit s'inscrire dans le cadre la politique générale du crédit approuvée par le Risk Policy Committee, instance présidée par le Président-Directeur Général de la banque dont l'objet est de définir la stratégie du groupe en matière de risques. Générale, cette politique peut être déclinée et précisée selon les pôles et les activités pour constituer une référence d'action prenant en compte la diversité des situations possibles. Parmi les grands principes énoncés figurent les exigences du groupe en matière de déontologie, de clarté des responsabilités, de procédures de gestion et d'analyse du risque.

Déontologie : BNP Paribas s'astreint au plus haut degré d'intégrité, en s'efforçant de se conformer à toutes les règles éthiques, réglementaires, légales et fiscales qui prévalent dans chacun des marchés où elle opère. La Banque attend de ses clients un comportement de même nature et, en cas de doute à cet égard, ne pourrait poursuivre des relations durables. Des procédures strictes de gestion des conflits d'intérêt sont définies et mises en œuvre.

Responsabilité et procédures : les lignes de métier et de clientèle sont pleinement responsables de leurs risques, quand bien même cette responsabilité ne peut s'exercer hors du contrôle de GRM. Des délégations claires de pouvoir et des procédures de gestion précises doivent être définies ; les plus importantes sont décrites ci-après.

Analyse du risque : les risques doivent être analysés de manière approfondie, en utilisant les techniques les plus avancées, quelle que soit la pression des événements et en intégrant toutes les composantes possibles. Les conséquences financières des désordres environnementaux figurent parmi les éléments à prendre en compte lorsqu'elles peuvent être connues.

LES PROCÉDURES

De décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui prend sa source dans les pouvoirs du Président-Directeur Général de la banque.

L'exercice de ces délégations implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit local ou métier. Il est bien entendu préalable à tout engagement de la banque.

Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. L'ensemble garantit la cohérence de l'approche du risque et la remontée au bon niveau de décision des dossiers importants, complexes ou sensibles. Pour être effectives, ces délégations doivent avoir été approuvées par GRM.

Certains types de crédit : les prêts aux banques, les risques souverains ou encore ceux relatifs à des secteurs particuliers de l'économie, sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables. Les exceptions impliquent le recours au niveau d'autorité supérieur, de même que l'absence de consensus sur la décision. Elles doivent, dans tous les cas, respecter les lois et réglementations en vigueur.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou par le Directeur des Risques, le Comité de Crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

De surveillance

Un dispositif complet de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du groupe et repose sur les équipes de "control & reporting" dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques pris par la banque.

GRM s'appuie pour ce faire sur des systèmes d'information dont il assure la maîtrise d'ouvrage ou à la définition desquels il contribue. L'identification unique des clients comme des groupes d'affaires et la centralisation mondiale des risques de crédit représentent respectivement le fondement et l'aboutissement des actions qu'il mène en ce domaine.

La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation.

De provisionnement

Le Comité des débiteurs de Direction Générale, placé sous l'autorité du Président, se réunit mensuellement pour examiner les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux, au-dessus d'un certain seuil. Il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant de provisions pour ces dossiers.

Plus généralement, tous les concours accordés aux clients considérés comme en défaut font, au moins tous les trois mois, l'objet d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de provisions, en fonction des règles comptables. Le montant en question est établi en tenant compte des possibilités de recouvrement et en particulier de la valeur des garanties.

Selon les réglementations en vigueur, la comptabilisation en produit des intérêts relatifs aux dossiers d'emprunteurs en défaut est soit interrompue, soit poursuivie mais, dans ce cas, neutralisée par la constitution d'une provision adéquate.

Lorsque cela est possible ou souhaitable, en raison de la particularité des activités de crédit considérées, le crédit à la consommation par exemple, des provisions peuvent être constituées sur base statistique et se substituent à l'examen dossier par dossier.

Au-delà de ces provisions spécifiques par nature, la banque peut également décider de réserves visant à la protéger d'une dégradation de ses risques qu'elle estime probable à l'égard d'un secteur ou d'un pays.

LE DISPOSITIF DE NOTATION

La banque a défini un système de notation complet dont les derniers développements sont en ligne avec les prochaines exigences des régulateurs au titre de l'adéquation des fonds propres.

Pour le cas des crédits aux entreprises, il prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, et le taux de récupération global, qui est attaché à la structure des transactions.

L'échelle de notes de contrepartie comprend 12 niveaux : 8 couvrant les clients excellents, bons et moyens ; 2 relatifs à des situations plus incertaines qui, sous le contrôle de GRM, font l'objet d'une surveillance plus étroite ; 2 pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du régulateur.

Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Sa valeur repose sur l'expertise des intervenants, commerciaux et responsables de risques de GRM, étant entendu que ces derniers ont le dernier mot, mais aussi sur l'existence d'outils adaptés. Ce sont, soit des aides à l'analyse, soit des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique variant selon la nature des risques considérés.

Diverses méthodes, dont l'existence d'une base de défaut interne, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. D'autres moyens, y compris des approches purement quantitatives, sont également utilisés pour renforcer la réactivité et la pertinence du système de notation.

Des dispositions adaptées, reposant sur la définition de classe homogène de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, sont mises œuvre pour ce qui concerne la Banque de Détail.

LA POLITIQUE DE PORTEFEUILLE

La sélection rigoureuse et l'évaluation précise des risques pris individuellement se complètent d'une gestion collective, qui est l'objet de la politique de portefeuille et met en exergue les bénéfices d'une saine diversification tant au plan des débiteurs qu'à celui des secteurs, doublée de prudence quant à la dimension pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le RPC qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales. GRM contribue à sa formulation en proposant un cadre d'analyse et un reporting appropriés mais aussi des axes de réflexion.

La diversification par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique de la banque. Un ensemble de clients est considéré comme constituant un groupe si les difficultés financières de l'un d'entre eux sont susceptibles d'entraîner des situations de défaut chez les autres. L'étendue et la variété des activités du groupe comme la forte hiérarchie des délégations de pouvoirs participent largement à la diversification recherchée. Les concentrations font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives.

La répartition sectorielle

La répartition des risques selon les secteurs de l'économie fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la banque. Elle s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants qui formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux acteurs. Cette intervention est modulée selon les secteurs en question (en fonction de leur poids dans les engagements du groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque) et peut comprendre un avis obligatoire lors des décisions de crédit significatives dont l'objet est, notamment, d'évaluer la stratégie et le positionnement concurrentiel du client. La liste des secteurs, pour lesquels cet avis obligatoire doit être formulé, est approuvée par le Risk Policy committee (RPC).

La dimension géographique

Le risque "pays" se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la banque à un environnement économique et politique homogène qui doit être pris en compte dans l'appréciation de la contrepartie.

Le groupe, naturellement présent dans la plupart des zones économiquement actives, s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles. Dans cet esprit, des enveloppes de risques pays sont fixées par le Comité de Crédit de la Direction Générale, sur proposition des lignes de métiers et de clientèle qui en gèrent l'utilisation sous le contrôle de la Gestion des Risques. Les décisions s'appuient sur un dispositif rigoureux de suivi des risques et sur les analyses des Études Économiques qui traduisent leur opinion au moyen d'une échelle de notation. Une revue annuelle de la ventilation et de la structure de ces risques est effectuée par le RPC qui vérifie, à cette occasion, la cohérence globale de la politique du groupe en la matière.

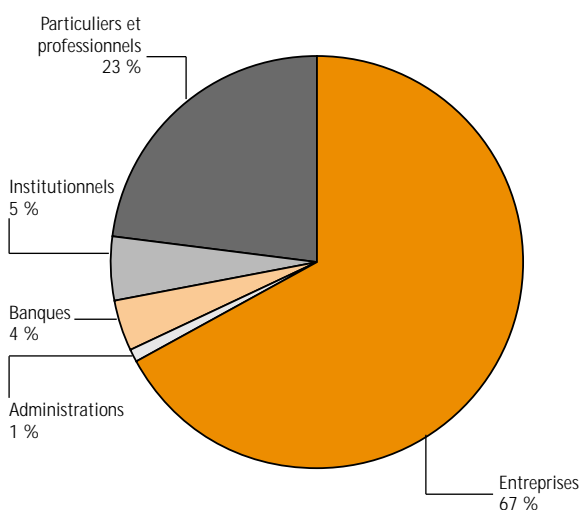
LES CARACTÉRISTIQUES DU PORTEFEUILLE

Le portefeuille global des engagements commerciaux de la banque se monte à 387 milliards d'euros ⁽¹⁾ au 31 décembre, en légère diminution sur un an (- 3,5 %).

Diversification par contrepartie

La répartition du portefeuille par grandes catégories de contreparties est restée globalement stable : il est composé aux trois quarts d'entreprises et d'institutionnels. Les 10 premiers groupes-clients concentrent moins de 4 % du total des engagements au 31 décembre 2002.

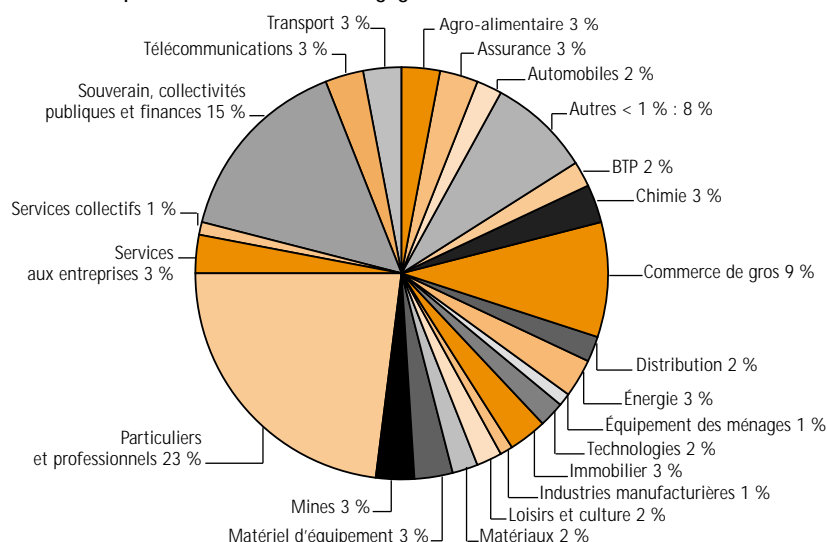
Engagements commerciaux ⁽¹⁾



Diversification sectorielle

La discipline en matière de gestion des risques sectoriels se traduit par l'absence de concentration particulière. Aucun secteur ne ressort à plus de 5 % des engagements, à l'exception du secteur financier et du commerce de gros, qui correspond pour une part significative aux activités de négoce.

Répartition sectorielle des engagements commerciaux ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Engagements commerciaux bruts bilan et hors bilan, non pondérés ; données issues des systèmes de gestion des risques.

Les secteurs qui avaient commencé à se dégrader en 2001 ont continué d'être étroitement encadrés : les engagements de la banque sur les opérateurs et équipementiers de télécommunication ainsi que sur le transport aérien se sont ainsi inscrits en fort recul.

De nouveaux secteurs ont vu leur économie se dégrader en 2002, principalement celui de l'énergie, notamment l'électricité aux États-Unis et au Royaume-Uni. Dans son ensemble, ce secteur représente 3 % du portefeuille d'engagements commerciaux de la banque. L'attitude prudente adoptée par la banque en matière de financements de projets a permis de limiter l'exposition aux "merchant plants" situés dans les régions des États-Unis présentant un fort risque de surcapacité à moyen terme.

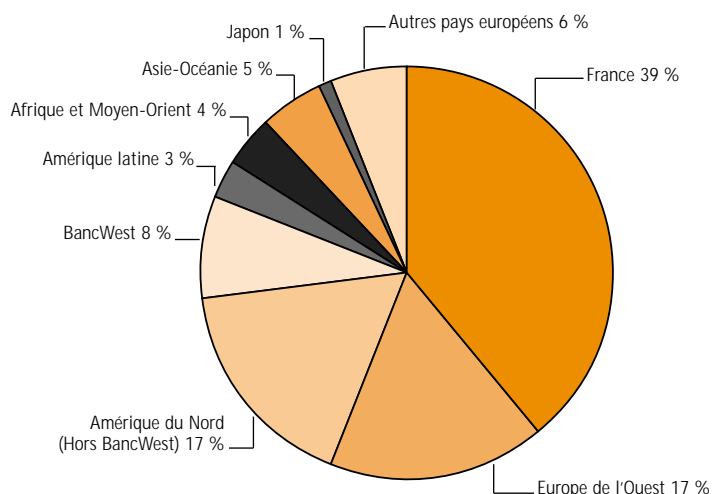
Le secteur de l'immobilier a fait preuve de robustesse tant en France que dans le reste du monde. En France, la plupart des engagements sur les professionnels de l'immobilier sont sur l'Île-de-France. Ils portent sur des promoteurs, des foncières ou des opérations patrimoniales. La part du logement, moins volatile, est plus importante que celle du bureau.

Diversification géographique

L'exposition de la banque est très largement orientée sur l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord :

- la majorité des engagements (56 %) est répartie sur l'Europe de l'Ouest, dont une part très importante en France (39 % du total des engagements) ;
- l'acquisition de UCB par BancWest renforce légèrement (+ 2 points) le poids de l'Amérique du Nord ;
- le Japon, qui reste sévèrement affecté par la récession, ne représente que 1 % des engagements, avec une excellente qualité de crédit ;
- l'exposition de la banque sur les autres zones fait l'objet d'une politique rigoureuse privilégiant soit les engagements en monnaie locale sur des emprunteurs sélectionnés, soit les engagements liés à des opérations de commerce international garantis par des agences de crédit export de pays développés ou adossés à des exportations de matières premières.

Répartition géographique des engagements commerciaux ⁽¹⁾



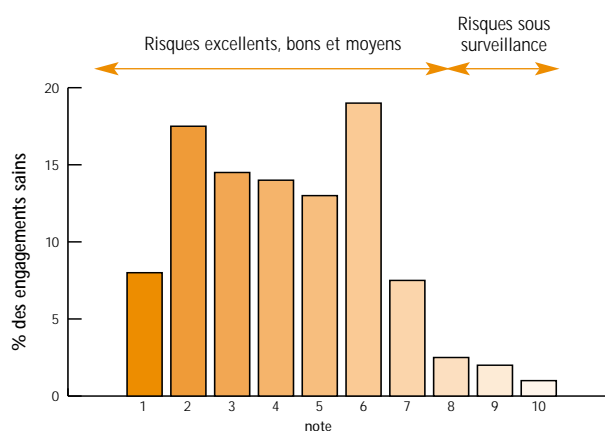
⁽¹⁾ Engagements commerciaux bruts bilan et hors bilan, non pondérés ; données issues des systèmes de gestion des risques.

Qualité du portefeuille

Répartition par rating interne

Le portefeuille des engagements sur les emprunteurs de type Corporate (entreprises, administrations, banques et institutionnels) des pôles BFI et BDDF ⁽²⁾ présente un profil de bonne qualité, avec une large majorité d'engagements sur des emprunteurs des catégories supérieures en raison du poids des relations de la banque avec les grandes entreprises multinationales et institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs des catégories inférieures est associée à des structures de financements permettant une récupération élevée en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance crédit, financements de projets, structurés ou transactionnels).

Répartition des risques de contrepartie entreprises et institutions financières* par note interne



* BFI au 30 septembre 2002 et BDDF au 31 décembre 2002, hors douteux (notés 11 et 12), hors portefeuille titres.

ENGAGEMENTS DOUTEUX

Les engagements douteux du groupe BNP Paribas, présentés dans le tableau ci-dessous, comprennent les engagements de bilan et de hors-bilan pour tout type de contrepartie (opérations avec la clientèle, opérations interbancaires, titres et valeurs immobilisées). Les provisions prises en compte pour le calcul du taux de couverture sont les provisions spécifiques se rapportant à ces engagements, hors provisions pour risques pays et fonds pour risques bancaires généraux respectivement de 1,0 et 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2002.

En milliards d'euros	31/12/2002	31/12/2001
Engagements douteux	15,2	15,1
Provisions spécifiques	10,1	10,0
Taux de couverture spécifique des douteux	66 %	66 %

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE, PAR TYPE DE CLIENTÈLE ET PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE

Ces ventilations portent sur les actifs douteux au bilan, hors titres et valeurs immobilisées, représentant 14,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Ces actifs font l'objet de provisions spécifiques dédui-

⁽²⁾ Soit plus des trois quart des engagements hors particulier et professionnels.

tes de l'actif pour 9,4 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Les 10 premières créances douteuses représentent moins de 1 % du portefeuille ; les 100 premières créances douteuses représentent moins de 2 %.

Répartition par type de clientèle

	Répartition des créances douteuses	Répartition des provisions
Banques	2,2 %	2,0 %
Entreprises	63,4 %	65,8 %
États et banques centrales	1,5 %	0,8 %
Institutionnels	0,6 %	0,5 %
Particuliers et professionnels	31,4 %	30,1 %
Non ventilé	0,8 %	0,8 %
Total	100,0 %	100,0 %

Ventilation des créances douteuses par zone géographique

	Répartition des créances douteuses	Répartition des provisions
Amérique du Nord	11,4 %	11,4 %
Autres pays européens	7,3 %	7,2 %
Espace économique européen	7,5 %	8,9 %
France	53,5 %	55,6 %
Japon	0,0 %	0,0 %
Afrique et Moyen-Orient	7,0 %	8,1 %
Amérique latine	5,9 %	3,6 %
Asie-Océanie	6,8 %	4,4 %
Non ventilé	0,6 %	0,8 %
Total	100,0 %	100,0 %

Ventilation sectorielle des créances douteuses

	Répartition des créances douteuses	Répartition des provisions
Agro-alimentaire	3,5 %	2,9 %
Assurance	1,6 %	1,3 %
Automobiles	1,8 %	2,0 %
Autres	6,7 %	7,4 %
BTP	2,2 %	2,3 %
Chimie	0,8 %	0,4 %
Commerce de gros	9,9 %	10,4 %
Distribution	3,5 %	3,0 %
Énergie	2,2 %	1,0 %
Équipement des ménages	1,1 %	1,2 %
Finance	2,2 %	2,5 %
Immobilier	6,2 %	6,7 %
Industries manufacturières	3,2 %	3,0 %
Loisirs et culture	1,0 %	0,7 %
Matériaux	2,5 %	2,5 %
Matériel d'équipement	1,1 %	1,2 %
Mines	0,7 %	0,3 %
Particuliers	24,6 %	24,7 %
Services aux entreprises	2,6 %	2,5 %
Services collectifs	0,5 %	0,5 %
Souverain et coll. publiques	1,6 %	1,1 %
Technologie	0,8 %	0,8 %
Télécommunications	7,2 %	4,9 %
Transport	4,6 %	5,0 %
Non ventilé	8,0 %	11,6 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

LE RISQUE DE MARCHÉ ET DE LIQUIDITÉ

La maîtrise des risques de marché et de liquidité s'appuie sur un système élaboré de mesure, associé à une surveillance étroite et des procédures solides. L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Market Risk Committee, présidé par l'un des Directeurs Généraux et dont GRM est le bras armé. Ce comité se réunit mensuellement ; il a pour mission d'approuver les méthodes et procédures de suivi, de définir les différentes limites et de veiller à leur respect, cela afin de s'assurer que le profil de risque de marché et de liquidité de la banque reste conforme aux objectifs de la Direction Générale.

LA MESURE DU RISQUE

Les risques de marché

L'estimation des pertes potentielles est l'élément central du contrôle des risques de marché. Elle repose sur les résultats d'un modèle interne d'évaluation, approuvé par les autorités réglementaires, et s'exprime sous forme de Gross Earnings at Risk (GEaR). Les facteurs pris en compte sont très étendus et comprennent notamment, les taux d'intérêt, aux sens général et spécifique, c'est-à-dire lié aux spreads de signature, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières, les volatilités associées ainsi que la corrélation entre ces éléments et donc les effets de diversification qui en découlent. Le dispositif est en prise directe avec les systèmes de négociation et permet de multiples simulations, y compris parmi les plus complexes. Conformément aux règles du Comité de Bâle, le modèle interne mesure la variation possible de valeur du portefeuille d'opérations de marché pour une durée de 10 jours de Bourse sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents avec un intervalle de confiance de 99 %.

Ces calculs sont complétés de simulations de valeur dans des conditions extrêmes de marché définies dans le cadre de scénarios de rupture dont les composantes sont ajustées en fonction des évolutions économiques. Ces tests sont produits, selon les cas, quotidiennement ou tous les mois. Ils peuvent être utilisés pour l'appréciation des limites de position. Leurs résultats globaux sont présentés, analysés et discutés tous les mois au Market Risk Committee.

Le risque de liquidité

Tirés des normes internes d'évaluation du risque de liquidité, deux indicateurs d'alerte ont été définis :

- l'Overnight Guideline qui permet de suivre et d'encadrer le recours aux liquidités des devises majeures de la trésorerie centrale ;
- le Projected Cash Flow qui permet d'avoir une vision prospective pour chacune des trésoreries indépendantes.

L'ensemble de ces dispositifs de mesure, tant dans la dimension méthodologique que sous ses aspects de reporting, relève de la responsabilité de GRM.

LES PROCÉDURES

Le processus de prise de risques de marché est encadré dans un ensemble à quatre dimensions dont GRM est le garant :

Définition d'un jeu de limites

Elles prennent la forme de limites de GEaR ou de limites dites "nominales" (limites de trading pays, limites de risque émetteur, limites de sensibilité).

Établissement de délégations de prises de risques

Comme pour le crédit, les délégations procèdent des pouvoirs du Président-Directeur Général et du rôle que joue en la matière le

Market Risk Committee.

Pour le trading secondaire, celles-ci se déclinent en GEaR ou OYE (One Year Equivalent) ; pour l'underwriting, il est fait référence à une échelle de qualité des signatures.

Mise en place de comités de décision et de suivi des risques

Trois comités concernent le risque d'underwriting :

- FICC (Fixed Income Commitment Committee) pour les obligations ;
- EUC (Equity Underwriting Committee) pour les actions ;
- ELUC (Equity Linked Underwriting Committee) pour les émissions de titres de dettes liées à une performance action, dont en particulier les obligations convertibles.

Comprenant des représentants du métier, de MLR, de CRFI, de la Déontologie et du Juridique, ils se réunissent à la demande et statuent à l'unanimité dans le cadre d'un montant délégué. Au-delà ou en cas de désaccord, l'opération remonte soit au Comité de crédit de la Direction Générale, soit à un Executive Position Committee (EPC) qui est une version ad hoc restreinte du Market Risk Committee.

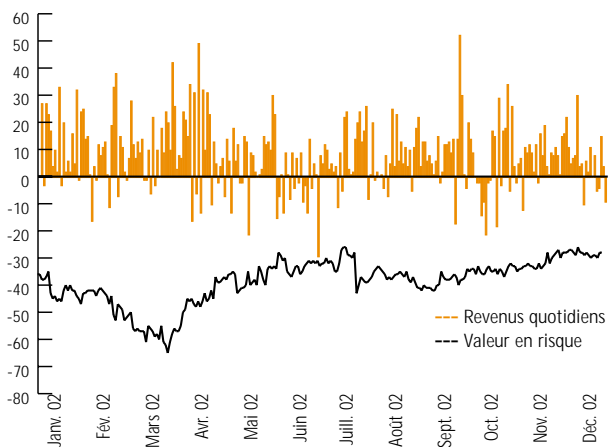
Le Credit Trading Review Committee (CTRC) a été mis en place pour veiller à la qualité des livres secondaires de négociation des instruments de crédits. Il réunit périodiquement des représentants des métiers, de MLR et de CRFI et a pour mission d'assurer un suivi rapproché des positions sensibles du portefeuille, principalement au regard de l'évolution du risque de crédit des émetteurs.

Suivi des événements liés aux limites

Tout événement lié au respect des limites de trading (excès, autorisation temporaire) fait l'objet d'un enregistrement de toutes les informations afférentes dans une base de données centrale permettant un suivi et un reporting adapté.

L'EXPOSITION EN RISQUE

L'examen du résultat quotidien des activités de marché et la comparaison avec les valeurs en risque (GEaR, 1 jour) attestent de la qualité du modèle de mesure et de la discipline des opérateurs.



La forte augmentation de la volatilité des actions et des spreads de signature n'a pas remis en cause cette observation. En effet, les différents types de risques liés aux différentes activités se diversifient très bien les uns les autres, ce qui augmente la probabilité, dans les cas de mouvements extrêmes, que certaines activités agissent comme "couverture" pour d'autres et génèrent des revenus que les autres auraient pu perdre.

LE RISQUE OPÉRATIONNEL

Le dispositif se fonde sur une approche à la fois quantitative et qualitative du risque, en se référant tant aux meilleures pratiques du marché qu'aux exigences des régulateurs. Les travaux, en cours, de définition et de mesure, sont menés en étroite coordination avec les pôles, les métiers, les territoires, les diverses fonctions impliquées (systèmes d'information, ressources humaines, juridique et fiscal) et le dispositif de Contrôle Interne de la banque.

L'année écoulée a été consacrée à la mise en place d'un réseau de correspondants et la définition d'une approche cohérente du risque opérationnel dans la perspective des travaux de Bâle.

Les correspondants "risque opérationnel"

Des correspondants ont été nommés dans chaque pôle et chaque fonction afin d'assurer la diffusion des principes de gestion du risque opérationnel du groupe. Ils se sont associés de nombreux relais au sein de leur structure afin de bien ancrer la discipline dans l'entreprise.

L'approche cohérente du risque opérationnel

Dans la perspective de la mesure avancée du risque opérationnel telle que l'envisage le régulateur, diverses initiatives ont été prises :

- la politique de gestion des incidents ainsi que le système de gestion des Incidents (Incident Management System – IMS) ont été déployés avec notamment pour objectif de rassembler de façon homogène et exhaustive sur l'ensemble du groupe les données historiques de pertes. Ce dernier dispositif prévoit la déclaration des incidents dès leur détection et au plus près des entités opérationnelles, la validation des données avec une ségrégation des rôles, la coordination par le réseau des correspondants pour les incidents à caractère transversal, l'audit régulier et indépendant des procédures de collecte ;
- BNP Paribas est également devenue un des membres fondateurs du consortium ORX (Operational Risk Exchange) de collecte de données. Ce groupement collectera à partir de 2003 les données de pertes internes des établissements membres afin que ceux-ci puissent les utiliser comme source complémentaire de données quantitatives ;
- les autres composantes de l'approche relatives aux données qualitatives sont actuellement en cours d'élaboration avec les métiers et fonctions. Elles contribueront à améliorer les processus de gestion et de décision, à faire baisser le niveau de pertes annuelles liées au risque opérationnel, à calculer le capital réglementaire et allouer le capital économique relevant de ce risque.

Parallèlement à ce travail de conception, d'impulsion et de mesure du risque opérationnel mené par GRM, les risques eux-mêmes et leur éventuelle couverture par des polices d'assurance appropriées continuent d'être gérés par les fonctions qui en ont la charge. Il en est notamment ainsi des risques juridiques, du risque de ressources humaines et de la sécurité des systèmes d'informations qui jouent un rôle primordial au sein du risque opérationnel.

RISQUES JURIDIQUES RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance, les services financiers et est tenue au respect de l'intégrité des marchés, au respect de la primauté des intérêts des clients. Le groupe concourt également à la prévention du blanchiment des capitaux, à la lutte contre le terrorisme et la corruption.

DISPOSITIONS FISCALES PARTICULIÈRES

BNP Paribas n'est soumis à aucune réglementation fiscale particulière autre que celles applicables, dans les différents pays où le groupe est présent, aux entreprises des secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

RISQUE DE GESTION D'ACTIFS

Les sociétés de gestion sont soumises, dans leur pays d'origine, aux réglementations applicables au service d'investissement spécifique qu'est la gestion de portefeuille pour compte de tiers. À ce titre, ces sociétés et leurs activités sont placées sous la tutelle d'un régulateur. L'activité essentielle que représentent la création et la gestion d'OPCVM est très encadrée, du fait, le plus souvent, d'un agrément préalable du montage des fonds par l'autorité de tutelle et du contrôle de leur fonctionnement par un Commissaire aux comptes voire un dépositaire.

Dans l'exercice de leurs activités, les sociétés de gestion veillent au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

LITIGES

Les litiges en cours au 31 décembre 2002 font l'objet de provisions adéquates et ne présentent pas d'incidence significative sur la situation financière du groupe.

RISQUE DE RESSOURCES HUMAINES

Le suivi du "risque de ressources humaines" est inscrit, depuis de nombreuses années, dans les procédures internes et son analyse fait partie intégrante du Rapport de contrôle interne présenté au Comité des risques et de Contrôle Interne du Conseil d'administration. Conformément à la réglementation, ce rapport est adressé annuellement à la Commission Bancaire.

Ce dispositif a été renforcé en 2002 par la diffusion du référentiel des ressources humaines. Ce référentiel comprend notamment : la charte de responsabilité de la fonction Ressources Humaines et le recueil des directives des ressources humaines (diffusés à l'ensemble des salariés au niveau mondial) ; le guide des pratiques des ressources humaines (diffusé aux gestionnaires de ressources humaines) ; la méthodologie d'audit de la gestion des ressources humaines (utilisée par les équipes d'audit des pôles d'activité et l'Inspection Générale).

LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Le groupe est doté d'une politique de sécurité de ses actifs associés aux systèmes d'information qui est validée et suivie par la Direction Générale de la banque et diffusée à l'ensemble de ses collaborateurs. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets, et fait partie intégrante des normes et standards du groupe dans le cadre du processus d'assurance qualité. Pour maintenir le niveau de sécurité informatique, une surveillance périodique, voire systématique pour les systèmes sensibles, est mise en œuvre.

Une veille technique accompagne ce dispositif afin de tenir compte au fil de l'eau des failles de sécurité inhérentes aux systèmes.

Ce dispositif, déjà bien engagé, concerne autant les services clientèles que les serveurs internes. Il permet une bonne réactivité face aux

risques nouveaux qui accompagnent l'évolution des technologies.

Sur la période 2000-2002, le dispositif de production informatique européen a évolué d'une structure éclatée entre plusieurs serveurs régionaux vers un "centre unique", traitant l'ensemble des opérations clientèles France et Europe continentale pour BDDF, BFI et un certain nombre de métiers de BPGA.

Dans cette architecture unifiée, un site de back-up, dit miroir, assure notamment pour BDDF la sauvegarde en temps réel des données du centre unique par l'intermédiaire de liaisons à haut débit.

Au plan global le même type de rationalisation et de sécurisation est conduit autour des hubs de Singapour pour l'Asie, de New York pour l'Amérique du Nord, et de Genève pour la Banque Privée Internationale.

De façon générale, la continuité d'activité est une des préoccupations majeures tant du management que des différents métiers de la banque. Les dispositions autorisant la continuité, puis la reprise des activités, sont régulièrement actualisées au niveau des moyens, de l'organisation et des locaux de repli.

ASSURANCES

La couverture des risques du groupe BNP Paribas par les grands acteurs du marché de l'assurance est réalisée dans la double perspective de protéger efficacement son bilan et son compte de résultat.

Elle repose dans un premier temps sur l'analyse des risques et leur prévention, et dans un second temps sur la souscription de polices d'assurances permettant de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de dommages ou de mise en cause de sa responsabilité ou de celles de ses collaborateurs.

Ainsi, afin d'optimiser ses coûts d'assurance et d'avoir une bonne maîtrise des risques, le groupe BNP Paribas conserve dans ses comptes un certain nombre de risques, dont la connaissance de la fréquence et de l'impact financier permet une bonne visibilité sur les coûts. En complément, le groupe souscrit des contrats portant sur les risques :

- de dommages aux biens ainsi que de leur contenu (incendie, explosion, etc.) ;
- de fraude ou de malveillance (détournement, escroquerie, abus de confiance, etc.) ;
- de responsabilité civile professionnelle (en cas d'erreurs, d'omissions ou de fautes professionnelles, etc.) ;
- de responsabilité civile exploitation (en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers, etc.) ;
- de pertes d'exploitation (perte de PNB ou de CA, frais supplémentaires d'exploitation et additionnels, etc.) ;
- de vols de valeurs dans les locaux ainsi que dans les salles fortes ;
- de responsabilité civile de ses mandataires sociaux (en cas d'erreurs ou d'omissions, etc.).

L'ensemble de ces garanties ont été souscrites en tenant compte de la sinistralité connue de la société, de celle constatée sur le marché et des capacités du marché mondial de l'assurance.

SITUATION DE DÉPENDANCE

BNP Paribas n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

FAITS EXCEPTIONNELS

Au 31 décembre 2002, il n'existe aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats, la situation financière et l'activité du groupe BNP Paribas.

LA GESTION DE BILAN

La direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie (GAP Trésorerie) est supervisée par deux comités, présidés chacun par un Directeur Général Délégué :

- un *Comité GAP Trésorerie/Banque Commerciale*, responsable des décisions relatives aux principes d'adossement du bilan de la banque commerciale et à la gestion des risques de taux qui lui sont associés ;
- un *Comité GAP Trésorerie/Banque d'Investissement*, responsable de la définition de la politique de financement et de gestion de la liquidité du groupe, de la gestion des fonds propres et du risque de change structurel, du suivi des risques de marché de la Trésorerie.

Gestion de la liquidité

L'ensemble des besoins en cash du groupe est centralisé au GAP Trésorerie. La Trésorerie est responsable du refinancement interbancaire et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial papers...). La Gestion Actif-Passif est en charge des programmes d'émissions seniors ou subordonnées (BMTN, EMTN, obligations, CLN...), de la titrisation des créances des pôles de la Banque de Détail et des émissions d'actions de préférence.

Les émissions seniors et juniors à plus d'un an ont atteint 8,9 milliards d'euros en 2002 contre 5,4 milliards d'euros en 2001. Les émissions seniors, soit 5,4 milliards d'euros, ont été réalisées pour l'essentiel sous forme de placements privés. Les émissions subordonnées (3,5 milliards d'euros) ont été placées à hauteur de 3,2 milliards d'euros sous forme d'émissions publiques et le solde auprès de la clientèle de particuliers du réseau France.

Par ailleurs, les opérations de titrisation réalisées en 2002 ont permis de lever environ 1,3 milliard d'euros de ressources dont 440 millions d'euros pour l'UCB (et sa filiale espagnole UCI), 655 millions d'euros pour le Cetelem et 300 millions d'euros pour Centroleasing. Au total, le stock de part de créances titrisées s'élevait à 8,2 milliards d'euros à fin 2002.

Enfin, le groupe a réalisé deux émissions d'actions de préférence : l'une de USD 650 millions placée auprès de la clientèle Banque Privée asiatique et l'autre de 600 millions d'euros placée auprès des institutionnels européens. L'encours global d'actions de préférence du groupe s'élevait au 31 décembre 2002 à 3,1 milliards d'euros.

La situation de liquidité consolidée du groupe à court et moyen terme est régulièrement mesurée par pôles d'activité et par devises.

Les limites de tirage au jour le jour pour les activités de marché (taux, actions, change) sont respectées ainsi que les plafonds d'impasse au-delà d'un an sur les activités bancaires.

L'impasse de liquidité consolidée à plus d'un an est mesurée sur la base des emplois et ressources échéancés contractuellement (y compris crédits confirmés non tirés pondérés à 30 %) et conventionnellement (comptes à vue créditeurs et débiteurs, livrets d'épargne...). L'impasse rapportée aux emplois à plus d'un an s'élevait à 16,4 % à fin décembre 2002.

Gestion du risque de taux global

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail en France et à l'étranger et des filiales de financement spécialisées est géré de manière centralisée par le GAP Trésorerie, le transfert des positions étant réalisé sous forme de contrats internes analytiques ou comptables, de prêts/emprunts ou de swaps.

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la Banque de Détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, l'épargne à régime spécial, et les comptes courants créditeurs et débiteurs. L'échéancement des fonds propres relève de l'approche conventionnelle.

Les conventions et les modélisations, qui font l'objet d'actualisations et de back-testings réguliers, sont présentées et validées par le Comité GAP Trésorerie/Banque Commerciale.

Le risque de taux structurel de BNP Paribas est également mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux.

Enfin, **un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé**, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Ces trois indicateurs sont présentés tous les mois au Comité GAP/Banque Commerciale, et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, fonctions de la nature des risques.

La gestion du risque de taux global est encadrée par deux limites, suivies tous les mois et révisées tous les ans par le Comité GAP/Banque Commerciale.

La limite principale porte sur la sensibilité des revenus de la Banque Commerciale en France, y compris les opérations de couvertures réalisées par la Gestion Actif-Passif, à une variation instantanée et parallèle de la courbe des taux de ± 100 pb. Cette limite est établie en fonction du PNB annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le PNB futur liée aux évolutions de taux d'intérêt. Tout au long de l'année 2002, la sensibilité des revenus a été sensiblement inférieure à la limite fixée par le comité GAP.

La seconde limite porte sur les impasses de taux et est fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à moyen et long terme.

Ces deux types de limites sont également utilisés pour encadrer le risque de taux des filiales ayant une activité de Banque de Détail.

Au cours de l'année, la Direction des Risques de Marché a poursuivi son contrôle des risques liés à l'utilisation par la Gestion Actif-Passif de modèles, en particulier comportementaux. Les conclusions des ces contrôles sont présentées tous les trimestres dans un comité ad hoc. En 2002, l'activité clientèle a été soutenue, plus particulièrement la collecte de ressources bilantielles en début d'année et l'octroi de crédits aux particuliers à partir du deuxième trimestre. Les opérations de couverture ont par conséquent consisté majoritairement en des swaps de taux receveurs taux fixe en début d'année, puis payeurs taux fixe dans un deuxième temps, la baisse des taux offrant des opportunités de couvertures intéressantes. En moyenne sur l'année, l'activité commerciale du réseau France et des filiales spécialisées a représenté un excédent d'emplois à taux fixe sur les ressources de même nature, principalement sur des durées de moyen terme. La forte volatilité des conditions de marché a également conduit à mettre en place des couvertures de nature optionnelle, pour proté-

ger les revenus futurs de la Banque Commerciale contre des évolutions défavorables des taux à moyen/long terme.

Gestion du risque de change

Trois catégories de positions de change sont gérées de manière centralisée par le GAP-Trésorerie : les positions liées aux résultats générés en devises, en France ou à l'étranger, les positions liées aux provisions risques pays et risques spécifiques et les positions résultant des **investissements en devises** du groupe.

La position de change structurelle du groupe résulte, pour l'essentiel, des dotations et titres de participations en monnaies étrangères financés par achat de la devise. La politique du groupe consiste en général à emprunter la devise d'investissement de façon à l'immuniser contre le risque de change. Toutefois, pour la plupart des devises à marché étroit, le financement est réalisé par achat.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé	p. 162	
Compte de résultat consolidé	p. 164	
Tableau de financement consolidé	p. 165	
Notes annexes		
Note 1	Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés	p. 166
Note 2	Périmètre de consolidation	p. 173
Note 3	Opérations interbancaires et assimilées	p. 185
Note 4	Opérations avec la clientèle	p. 186
Note 5	Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement	p. 187
Note 6	Placements financiers des entreprises d'assurance	p. 188
Note 7	Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	p. 189
Note 8	Provisions pour créances douteuses et risques pays	p. 191
Note 9	Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	p. 193
Note 10	Immobilisations financières	p. 194
Note 11	Immobilisations incorporelles et corporelles	p. 194
Note 12	Écarts d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées	p. 195
Note 13	Comptes de régularisation et autres actifs	p. 196
Note 14	Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires	p. 197
Note 15	Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables	p. 198
Note 16	Emprunts obligataires	p. 199
Note 17	Provisions techniques des entreprises d'assurance	p. 199
Note 18	Comptes de régularisation et autres passifs	p. 200
Note 19	Provisions pour risques et charges	p. 201
Note 20	Dettes subordonnées	p. 202
Note 21	Fonds pour risques bancaires généraux	p. 203
Note 22	Capitaux propres consolidés	p. 204
Note 23	Engagements hors bilan	p. 209
Note 24	Opérations sur instruments financiers à terme	p. 210
Note 25	Exposition au 31 décembre 2002 du groupe BNP Paribas aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers	p. 212
Note 26	Opérations de titrisation	p. 213
Note 27	Régimes de retraite et de prévoyance	p. 215
Note 28	Échéances des emplois et des ressources	p. 216
Note 29	Intérêts et produits et charges assimilés	p. 217
Note 30	Produits et charges sur opérations avec les établissements de crédit	p. 217
Note 31	Produits et charges sur opérations avec la clientèle	p. 217
Note 32	Revenus des portefeuilles-titres	p. 218
Note 33	Commissions nettes	p. 218
Note 34	Marge technique et financière des entreprises d'assurance	p. 219
Note 35	Frais de personnel	p. 220
Note 36	Plans d'options d'achat et de souscription d'actions	p. 221
Note 37	Gains nets sur actifs immobilisés	p. 223
Note 38	Résultat exceptionnel	p. 224
Note 39	Informations sectorielles	p. 225
Note 40	Impôt sur les bénéfices	p. 226
Note 41	Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	p. 227
Note 42	Effectifs	p. 227

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Opérations interbancaires et assimilées (note 3) :			
Caisse, banques centrales, CCP	9 884	3 489	8 140
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	83 990	81 462	59 548
Créances sur les établissements de crédit	146 512	186 623	130 613
Total des opérations interbancaires et assimilées	240 386	271 574	198 301
Opérations avec la clientèle (note 4) :			
Créances sur la clientèle	204 719	214 819	212 301
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	20 622	20 088	18 609
Total des opérations avec la clientèle	225 341	234 907	230 910
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	41 964	56 062	31 955
Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	22 616	42 497	39 020
Placements des entreprises d'assurance (note 6)	57 154	56 210	54 645
Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme (note 7) :			
Participations et parts dans les entreprises liées	5 872	3 027	2 421
Autres titres détenus à long terme	5 407	5 746	5 620
Total des participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	11 279	8 773	8 041
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence :			
Financières	1 557	1 507	2 023
Non financières	238	376	162
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	1 795	1 883	2 185
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 11)	8 640	7 514	5 831
Écarts d'acquisition (note 12)	6 547	4 489	2 540
Comptes de régularisation et actifs divers (note 13)	94 597	141 387	119 887
Total de l'actif	710 319	825 296	693 315
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés (note 23)	140 398	132 929	134 172
Engagements de garantie donnés (note 23)	60 226	79 943	60 071
Engagements sur titres (note 23)	15 037	11 090	8 705
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	914	668	515
Opérations sur instruments financiers à terme (note 24)	13 959 842	10 921 962	8 362 734

PASSIF

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Opérations interbancaires et assimilées (note 14) :			
Banques centrales, CCP	159	202	461
Dettes envers les établissements de crédit	177 746	220 094	195 794
Total des opérations interbancaires et assimilées	177 905	220 296	196 255
Opérations avec la clientèle (note 15)	195 569	216 096	172 877
Dettes représentées par un titre :			
Bons de caisse (note 15)	6 708	6 771	6 683
Titres du marché interbancaire (note 14)	1 025	1 670	540
Titres de créances négociables (note 15)	64 913	63 575	53 215
Emprunts obligataires (note 16)	11 260	15 780	15 196
Autres dettes représentées par un titre	151	67	91
Total des dettes représentées par un titre	84 057	87 863	75 725
Provisions techniques des entreprises d'assurance (note 17)	56 526	55 205	54 093
Comptes de régularisation et passifs divers (note 18)	145 836	199 224	151 531
Écarts d'acquisition (note 12)	22	25	31
Provisions pour risques et charges (note 19)	4 144	4 853	5 594
Dettes subordonnées (note 20)	14 283	13 038	11 745
Fonds pour risques bancaires généraux (note 21)	997	1 007	1 039
Intérêts minoritaires (note 22)	4 535	3 079	2 812
Capitaux propres part du groupe (note 22) :			
Capital souscrit	1 790	1 772	1 792
Primes d'émission et d'apport	10 804	10 476	10 962
Réserves consolidées et assimilées	10 556	8 344	4 735
Résultat de l'exercice	3 295	4 018	4 124
Total des capitaux propres, part du groupe	26 445	24 610	21 613
Total du passif	710 319	825 296	693 315
HORS BILAN			
Engagements de financement reçus (note 23)	21 536	22 355	6 625
Engagements de garantie reçus (note 23)	43 824	42 276	39 901
Engagements sur titres (note 23)	7 960	9 216	9 327
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	2 065	2 345	2 659

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	2002	2001	2000
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	31 606	39 303	39 780
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(26 222)	(35 327)	(35 824)
Net des intérêts et produits assimilés (note 29)	5 384	3 976	3 956
Revenus des titres à revenu variable (note 32)	323	564	391
<i>Commissions (produits)</i>	6 160	6 413	6 797
<i>Commissions (charges)</i>	(1 982)	(2 029)	(2 351)
Net des commissions (note 33)	4 178	4 384	4 446
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	4 687	6 296	5 297
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	139	223	243
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	1 134	1 097	1 353
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(911)	(766)	(893)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	223	331	460
Marge technique et financière des entreprises d'assurance (note 34)	1 440	1 308	1 245
Produits nets des autres activités	419	368	225
Produit net bancaire (note 39)	16 793	17 450	16 263
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel (note 35)	(6 445)	(6 467)	(6 250)
Autres frais administratifs	(3 892)	(3 889)	(3 660)
Total des charges générales d'exploitation	(10 337)	(10 356)	(9 910)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(618)	(577)	(528)
Résultat brut d'exploitation (note 39)	5 838	6 517	5 825
Coût du risque (note 8)	(1 470)	(1 312)	(1 142)
Résultat d'exploitation (note 39)	4 368	5 205	4 683
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence (note 9)	80	228	317
Gains nets sur actifs immobilisés (note 37)	903	1 125	1 709
Résultat courant avant impôt	5 351	6 558	6 709
Résultat exceptionnel (note 38)	(174)	(165)	(385)
Impôts sur les bénéfices (note 40)	(1 175)	(1 817)	(1 632)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(366)	(188)	(144)
Reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux	2	27	4
Intérêts minoritaires	(343)	(397)	(428)
Résultat net, part du groupe	3 295	4 018	4 124
Résultat net, part du groupe, par action en euros ⁽¹⁾	3,78	4,64	4,70
Résultat dilué par action ⁽²⁾	3,74	4,58	4,64

⁽¹⁾ Après division par deux de la valeur nominale des actions.

⁽²⁾ En application du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le résultat par action est également présenté sur une base diluée, et calculé conformément à l'avis de l'Ordre des Experts-Comptables n° 27. La méthode retenue pour déterminer le résultat dilué par action est compatible avec la norme internationale IAS 33 relative au résultat par action. Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions qui est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action, selon la "méthode du rachat d'actions" prévue par la norme IAS 33.

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	2002	2001	2000
Ressources en capitaux permanents			
Capitaux propres			
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation :			
Résultat net part du groupe et intérêts minoritaires	3 638	4 415	4 552
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	618	577	528
Dotations nettes aux comptes de provisions	1 764	1 557	1 081
Résultats des sociétés mises en équivalence	(80)	(228)	(317)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	5 940	6 321	5 844
Distribution externe	(1 322)	(1 209)	(1 120)
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves :			
Sur la part du groupe	(2 482)	(2 008)	(2 514)
Sur les intérêts hors groupe	1 253	(25)	(618)
Diminution des fonds pour risques bancaires généraux	(10)	(5)	(1)
Augmentation (diminution) des dettes subordonnées	1 245	1 293	(232)
Augmentation des ressources en capitaux permanents	4 624	4 367	1 359
Autres ressources :			
(Diminution) augmentation des opérations interbancaires	(42 391)	24 041	(34 818)
(Diminution) augmentation des dépôts de la clientèle	(20 527)	43 219	23 874
(Diminution) augmentation des dettes représentées par un titre	(3 806)	12 138	(1 374)
Augmentation des provisions techniques des entreprises d'assurance	1 321	1 112	6 369
(Diminution) augmentation des autres comptes financiers	(7 243)	25 775	(11 368)
(Diminution) augmentation des autres ressources	(72 646)	106 285	(17 317)
(Diminution) augmentation de l'ensemble des ressources	(68 022)	110 652	(15 958)
Emplois :			
(Diminution) augmentation des prêts interbancaires	(33 706)	51 319	(27 082)
(Diminution) augmentation des prêts consentis à la clientèle	(8 129)	5 551	18 689
(Diminution) augmentation des opérations sur titres	(34 439)	57 007	(17 957)
Augmentation des placements des entreprises d'assurance	944	1 565	6 716
Augmentation (diminution) des immobilisations financières	5 564	(7 050)	2 487
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 744	2 260	1 189
(Diminution) augmentation de l'ensemble des emplois	(68 022)	110 652	(15 958)

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION PERMETTANT LA COMPARABILITÉ

Conformément à la réglementation relative aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les actifs et passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale sont à partir de l'exercice 2001 compensés. La présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2000 a été retravaillée en conséquence.

L'application par le groupe BNP Paribas du règlement du CRC n° 2000-06 relatif aux passifs est sans impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2002 et sans incidence sur la comparabilité des états financiers consolidés présentés.

Jusqu'au 30 septembre 2002, les titres de participation et autres titres détenus à long terme étaient valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur valeur d'utilité, principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des 24 derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture en cas de baisse jugée durable de la valeur du titre.

À compter de cette date, BNP Paribas a modifié les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité en retenant une approche multicritère qui repose notamment sur l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs (cf. infra, paragraphe relatif aux titres). L'évolution de ces modalités n'aurait pas eu d'effets significatifs sur le résultat de l'exercice 2001.

PÉRIMÈTRE, MÉTHODES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de BNP Paribas et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises ayant atteint en contribution l'un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 4 millions d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition, 40 millions d'euros pour le total de bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Lorsqu'une société du groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n'est pas exercé dans le seul intérêt d'une société du groupe, ce pouvoir relevant d'une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l'intérêt des différentes parties prenantes à l'opération, aucune d'entre elles ne contrôlant l'entité de manière exclusive.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure ; tel est le cas en particulier des participations destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activité BNP Paribas Capital. En outre, lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation ; la valeur de la participation détenue dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, telles que l'assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; toute société du groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- ou du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l'influence dominante existe dès lors que la société du groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments lorsqu'ils sont inscrits dans ses livres. En l'absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu'elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensembles d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20 % par le groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

RÈGLES DE CONSOLIDATION

Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle sont présentés sous la rubrique "Écarts d'acquisition". La part de l'écart d'acquisition affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

Écart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence. Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Opérations de crédit-bail

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont portées sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et assimilées" du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales dans les comptes sociaux des sociétés du groupe. Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement. Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour le montant net des impôts différés constitués.

Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. S'agissant des filiales étrangères, l'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat de la période au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en "Écart de conversion" dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères ; les écarts de même nature portant sur les résultats des succursales étrangères considérées comme des positions opérationnelles rapatriables sont maintenus dans le résultat consolidé du groupe.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le groupe

Les actions émises par BNP Paribas détenues par le groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations de négociation et d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché ;
- les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation ;
- les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

Modalités de consolidation des compagnies d'assurances

Le groupe a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2001 le règlement CRC 2000-05 transposant aux compagnies d'assurances la nouvelle

méthodologie générale de consolidation.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNP Paribas. Les postes constitutifs des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidés, à l'exception des éléments suivants :

Placements des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de comptes et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance-vie et des autres contrats d'assurance. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières à revenu fixe et variable sont enregistrées à leur prix d'acquisition et les valeurs mobilières amortissables sont comptabilisées et évaluées comme des titres d'investissement. Toutefois, lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20 % (30 % sur un marché jugé volatil) durant plus de six mois et de manière constante, lesdites valeurs font l'objet d'une provision pour dépréciation durable. La provision pour dépréciation durable est alors calculée en fonction de la valeur de réalisation des valeurs mobilières concernées, déterminée par référence à une approche prospective multicritère.

En outre, lorsque la valeur nette comptable des placements immobiliers et des valeurs mobilières à revenu variable est supérieure à la valeur de marché totale de ces actifs, les sociétés d'assurance du groupe constituent une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques égale à la différence existant entre ces deux valeurs.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice. Les provisions de l'assurance-vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés en tenant compte de leur probabilité de versement. En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

La réserve de capitalisation constituée par les filiales du groupe dans leurs comptes sociaux est dans les comptes consolidés reconnue comme une provision technique inscrite sous l'intitulé "Provision pour participation des assurés".

Marge technique et financière des activités d'assurance

La marge technique et financière des activités d'assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat liés aux opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du groupe.

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible.

Les mêmes principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier ; dans ce secteur d'activité, la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obli-

gations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables –, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 00-02 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

Enfin, en ce qui concerne les titres de transaction, de placement, d'investissement, ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font alors l'objet de provisions dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au groupe BNP Paribas, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées par référence au cours moyen des trois derniers mois par mesure de simplification.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %. Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponi-

bles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées par référence au cours moyen des trois derniers mois par mesure de simplification.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées". La part affectable à des éléments de patrimoine des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part des capitaux propres revenant au groupe lors de l'acquisition des titres est également inscrite sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale la Compagnie Immobilière de France l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles". Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

BNP Paribas et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles".

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

Le groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires. Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

Le groupe constitue des provisions pour risques et charges afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux microcouvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opéra-

tions de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Instruments composites

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

Instruments de gestion du risque de crédit

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont assimilées à des garanties reçues. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une réfaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités.

Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Les sociétés du groupe BNP Paribas sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. À compter du 31 décembre 2000, sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 ramenée à 6 % pour l'exercice 2001 et à 3 % à partir de l'exercice 2002. Une autre contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du groupe BNP Paribas comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comp-

tables et fiscales des éléments du bilan. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications), au bénéfice du personnel actif et retraité, sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période.

RÉGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUÉES AUX ANCIENS SALARIÉS

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes ;
- les Caisses de retraites du groupe BNP Paribas et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent certaines des filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

Les cotisations versées par BNP Paribas au titre de ces régimes sont constatées en charge de la période.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de

l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de retraites de Paribas.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont le plus généralement gérés par des organismes indépendants.

Le groupe constitue des provisions au titre des engagements de prestations de retraite et assimilées, nettes de la valeur des actifs des fonds dédiés le cas échéant. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle à chaque fin d'année. Les variations de l'engagement net d'un exercice à l'autre correspondent à des écarts actuariels liés à la réestimation des hypothèses actuarielles, portant sur des variables démographiques et financières ou sur des estimations de la valeur et du rendement des actifs, sont étalées, après application d'une franchise conventionnellement fixée à 10 % de la valeur actualisée des obligations, sur la durée d'activité professionnelle moyenne résiduelle attendue des collaborateurs bénéficiant de ces régimes. Toutefois, par mesure de prudence, la fraction étalée de l'écart actuariel ne peut excéder la variation de l'engagement net de l'exercice.

AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, la banque est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de plusieurs prestations (primes de fin de carrière, gratifications pour ancienneté de service, indemnités dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité, prestations de santé...).

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée pour les régimes de retraites.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué en 2001 et en 2002 comme suit :

En 2001

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités mises en équivalence
Acquisitions	Cobepa-Bogerco, Cobepa-Gepeco, ABN Amro Bank (Maroc) (fusionnée avec la BMCI), Filiales Klépierre : Macédonia, Jardins des Princes, Maille Nord 4	Filiale Klépierre : Centro Shopping Gestion	State Bank of India Life Insurance Company Ltd
Franchissement des seuils de consolidation	BNP Paribas Participations Finance Immobilier, BNP Paribas Capital Trust LLC 2, BNP Paribas Capital Trust LLC 3, Fidex, BNP Paribas Peregrine Investment Ltd, BNP Paribas Equity Strategies, B*Capital, Cardif do Brasil Seguros, Cardif Limitada, Cardif Retiro, Cardif Slovakia, Guaranteed Underwriting Agency Ltd, Pinnacle Europe, Pinnacle Pet Healthcare, Filiales Klépierre : Le Barjac, SAS Odysseum Place de France, Novate SRL, Arcol, Belarcol, SAS LP7, Ségécar, SNC KC1, KC2, KC3, KC4, KC6, KC7, KC8, KC9, KC10, KC11, KC12 (SNC du groupe Klépierre)		

Sorties du périmètre de consolidation

	Entités précédemment consolidées par intégration globale	Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle	Entités précédemment mises en équivalence
Cessions	Cobepa-Vobis, Cobepa-Ramlux, Cobepa-Financière Cristal SA, Cobepa- Intl Financing Partners SA	BNP Dresdner Zao Russie, BNP Dresdner Bank CR Prague, BNP Dresdner Croatia, Dresdner European Bank, CFJPE, Finaref Vie, Finaref Iard, Dresdner BNP Chile, Dresdner BNP Chile Corredores Bolsa, Dresdner BNP Chile Inversiones	CLF Locabail SAS
Fusions-absorptions	Paribas Suisse et UEB (fusionnées au sein de BNP Paribas Suisse), BD Lease (absorbée par Arius SA), Paribas Côte d'Ivoire (absorbée par BICI Côte d'Ivoire), Cie Gle Location Industrielle (absorbée par Arval Service Lease), Cobepa-Finance Dévelop et Particip (absorbée par Cobepa-Cobema), Cobepa-Cie Gestion et Develop Informatiq (absorbée par Cobepa-Sté Financière et de Réalisation)	Dartem (absorbée par Cetelem)	
Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité	Parifergie, Cipango Ltd, BNP Mexico Holding, BNP Mexico SA, BNP Vila Ltd, 90 William Street Australia, Interconti Finance, Paribas Group Australia, Paribas Deutschland Bv, BNP IFS Hong Kong Ltd, Paribas Japan Ltd, PAM Japan, PAM Asia Ltd Singapour, Paribas Investment Management GmbH, Paribas Fonds Marketing, SC Rouen Candé, Gerfonds, Neuilly Contentieux, CB UK Fonds D, BBD Indonesia, Antee, Carnegie, Corelim, Paribas Asia Equity Phils Inc, BNP Sim SA Milan, Banque de Wallis-et-Futuna, Beti SNC, BIC Comores, Cerenicim, Ejesur, Kle 22, SA 37 La Pérouse, SAS Étoile Résidence, SAS Kléber Montigny, Segefico, SI Immobilière 36 av. Opéra, Sogimo SA, Acea Finances, Centro di Telemarketing, Cetelem Nederland BV, Class Miet & Leasing GmbH, Effico Sarl, Eurocredito, Fac Location SNC, Institut de Telemarketing, Massilia Bail, Norrsken Finance, Prêts et Services, SNC Cortal Pierre Gestion, Sofracem	Attijari Cetelem, Attijari Locabail, Case Leasing Allemagne, International Bank of South Africa Ltd (Ibsa)	BNP Andes, Cofidis UK, Fougerville Financière SAE, Société Française du Chèque de Voyage, Euromezzanine SCA 2, BNP Canada Valeurs Mobilières, ATF Turquie, Banco Servicios Financieros, Carrefour Financial Consulting, Cofidis Argentine, Cofidis Belgium, Cofidis Espana, Covefi, Fimaser, Finalion, Finama, Novacredit, Vecofin

Changements de mode de consolidation

	Entités précédemment mises en équivalence ou consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale	Entités précédemment mises en équivalence ou consolidées par intégration globale désormais consolidées par intégration proportionnelle	Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais mises en équivalence
Modification des taux de participation	Leasing Handels und Services AG (ex- Arval LHS Suisse), BNP KH Dresdner Bank Hongrie, BNP Dresdner Bank Pologne, BNP Dresdner Bank AD Bulgarie,		Création Financial Services
Autres	Filiales Klépierre : SCI Secovalde, Cinnéo	Findomestic, Halifax Cetelem Credit Ltd, Filiales Klépierre : SA Soaval, SA Cecobil	

En 2002

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités mises en équivalence
Acquisitions	Capstar Partners Llc (États-Unis), Facet, United California Bank (fusionnée avec Bank of the West, filiale consolidée dans BancWest Corp.), Trinity Capital Corp. (consolidée dans Bancwest Corp.), filiale Cobepa : Ubran, filiales Klépierre : Alicentro 5 (Italie) (fusionnée avec Klecar Italia Spa), FMC (République tchèque)	Filiales Klépierre : Eurocenter (Italie) (fusionnée avec PSG), IGC (Italie), PSG (Italie)	Cogent Investment Opérations Irland Ltd, Cogent Investment Opérations Ltd (Royaume-Uni), Cogent Investment Opérations Pty (Australie), Cogent Investment Opérations Luxembourg SA, Consors Discount Broker AG Group (Allemagne) BNP Andes (Pérou)
Franchissement des seuils de consolidation	All In One (Allemagne), Antin Participation 4, Antin Participation 5, Antin Participation 7, Antin Participation 13, BNP Paribas Asset Management Institutionnels, BNP Paribas BDDI Participations, BNP Paribas Capital Trust Llc 4 (États-Unis), BNP Paribas Capital Trust Llc 5 (États-Unis), BNP Paribas Capstar Partners Inc. (États-Unis), BNP Paribas Cyprus Ltd (Chypre), BNP Paribas Epargne Entreprise, BNP Paribas Equities Hong Kong Ltd, BNP Paribas Fund Services (Luxembourg), BNP Paribas Gestion Épargne Salariale, BNP Paribas New Zealand Ltd, BNP Paribas Réunion, BNP Paribas Securities Services Holdings Cy Ltd (Royaume-Uni), BNP Paribas Securities Services International Holding SA, BNP Paribas Stratégies Action, Capstar Partners SAS, Cardiff Levensverzekeringen NV (Pays-Bas), Cardiff Nederland Holding BV, Cardiff Schadeverzekeringen NV (Pays-Bas), Catesienne de Participations, Cetelem Bank GmbH (Allemagne), Cetelem Thailand, Cooper Neff Advisors Inc. (États-Unis), Cooper Neff Group (États-Unis), Ejesur (Espagne), Filip Partnership (Royaume-Uni), Hennaros Pty Ltd (Australie), Parritaye Pty Ltd (Australie), Soreco, filiales Meunier Promotion (consolidées dans Meunier Promotion) : Gérer, Meunier Développement SAS, SNC Cézanne, filiales Klépierre : Capucine Bv (Pays-Bas), Klecar Italia Spa, Klecar Participations Italie, Klefin Italia, Klelou SA (Portugal), Klépierre Services, Klépierre Portugal SA SGPS, SNC Galae, SNC KC5		

Sorties du périmètre de consolidation

	Entités précédemment consolidées par intégration globale	Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle	Entités précédemment mises en équivalence
Cessions	Banque Directe, PAI Management, Filiales Cobepa : Texaf, Cie Financière Africaine (ex-CFA)		Dongwong ITMC (Corée du Sud), Facet
Fusions-absorptions	BNP Paribas Kredit Bank AG et BNP Paribas Lease Group GmbH (Allemagne) (fusionnées avec BNP Paribas Lease Groupe SA), Natioinformatique (fusionnée avec Société Française Auxiliaire – S.F.A.), Ejenorte (Espagne) (fusionnée avec Ejesur), Filiale Cobepa : Lucht et Licht NV (fusionnée avec Sté Financière et de Réalisation)		Findomestic Sviluppo (Italie) (fusionnée avec Findomestic)
Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité	BNP Paribas Financière du Régent (Belgique), Cardiff Limitada (Brésil), Cardiff Polska Life, Cardiff Provita (République tchèque), Cardiff Retiro (Argentine), Cardiff Slovakia, Coficape (ex-Inchcape Finance), Firem, Fund Services (Pologne), Guaranteed Underwriting Agency Ltd (Royaume-Uni), Immo Investissements BNP, Paribas Capital Funding (États-Unis), Pinnacle Europe (Royaume-Uni), Pinnacle Pet Healthcare (Royaume-Uni), Pinnafrica Holding Ltd (Afrique du Sud), Pinnafrica Insurance Company (Afrique du Sud), Pinnafrica Insurance Life (Afrique du Sud), Promopart BNP, filiales Klépierre : SAS Baudin Levallois, SAS Curial Archereau, SAS Fontenay La Redoute, SAS Langevin Herblay, SAS Sommer Antony, SAS Varennes Ormes, SCI Levallois Michelet, SCI Paris Suffren, SNC Liège 25 Paris 8 ^e , SNC Université Paris 7 ^e	Poczsta Polska	BNP Paribas Peregrine Inc (Philippines), Forum Finances, RIVP

Changements de mode de consolidation

	Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale	Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale	Entités précédemment consolidées par intégration globale désormais consolidées par intégration proportionnelle
Modification des taux de participation et autres	BNP Paribas Peregrine Services Ltd (Hong Kong), Cetelem America (Brésil)	CNH Capital Europe, CNH Capital Europe Ltd (ex-Case Credit UK Ltd, Royaume-Uni)	Filiale Cobepa : Bogerco

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS FRANÇAISES		
Établissements de crédit		
Antin Bail ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banque Cortal ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banque de Bretagne ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banque Financière Cardif ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Intercontinentale - BNPI ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Emergis ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Factor	100,00	100,00
BNP Paribas Guadeloupe ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Guyane ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Lease Group ⁽¹⁾	99,96	99,96
BNP Paribas Martinique ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Nouvelle-Calédonie	100,00	100,00
BNP Paribas Private Bank ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Private Bank Monaco	100,00	99,99
BNP Paribas Réunion	100,00	100,00
BNP Paribas Securities Services – BPSS	100,00	100,00
Cetelem ⁽¹⁾	100,00	100,00
Claas Financial Services	90,00	89,96
CNH Capital Europe	50,10	50,08
Cofica Bail ⁽¹⁾	100,00	100,00
Compagnie médicale de financement de voitures et matériels – CMV Médiforce ⁽¹⁾	100,00	100,00
Crédial ⁽¹⁾	100,00	100,00
Crédit Moderne Antilles	100,00	100,00
Crédit Moderne Guyane	99,99	99,99
Crédit Moderne Océan Indien	97,81	97,81
Facet	89,81	89,81
Fidem	51,00	51,00
Finance et Gestion SA	70,00	69,97
Financière Marché Saint-Honoré ⁽¹⁾	100,00	100,00
Loisirs Finance	51,00	51,00
Natiobail	89,08	89,08
Natiocrédibail	100,00	99,96
Natiocrédimurs ⁽¹⁾	100,00	99,96
Natioénergie	100,00	99,96
Norbail SNC ⁽¹⁾	100,00	99,96
Paribas Dérivés Garantis SNC ⁽¹⁾	100,00	100,00
Paricomi	100,00	99,93
Parilease ⁽¹⁾	100,00	100,00
Same Deutz-Fahr Finance	99,97	99,93
Services et Prêts immobiliers ⁽¹⁾	100,00	99,93
UCB ⁽¹⁾	99,93	99,93
UCB Bail ⁽¹⁾	100,00	99,93
UCB Entreprises ⁽¹⁾	100,00	99,93
UCB Locabail immobilier	100,00	99,93
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Arius Finance ⁽¹⁾	100,00	99,99
Arius SA ⁽¹⁾	100,00	99,99
Arval ECL SAS ⁽¹⁾	100,00	99,99
Arval PHH Holding SAS ⁽¹⁾	100,00	99,99
Arval Service Lease ⁽¹⁾	100,00	99,99
B*Capital ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banexi Communication ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banexi Société de Capital-Risque Bancaire	100,00	100,00
BNP Paribas Arbitrage ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management Group ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management Institutionnels ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Développement	100,00	100,00
BNP Paribas Épargne Entreprise ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Equities France ⁽¹⁾	99,96	99,96
BNP Paribas Equity Strategies France ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Gestion Épargne Salariale ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Securities Services International Holding SA	100,00	100,00

⁽¹⁾ Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
-------------------------	------------	-----------

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Établissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)

Capstar Partners SAS.....	80,00	80,00
Cardif Asset Management ⁽¹⁾	100,00	100,00
Codexi.....	99,92	99,92
Compagnie d'Investissements de Paris – CIP.....	100,00	100,00
Conseil Investissement ⁽¹⁾	100,00	100,00
Cortal Fund Management ⁽¹⁾	100,00	100,00
Financière BNP Paribas ⁽¹⁾	100,00	100,00
Gestion et Location ⁽¹⁾	99,99	99,99
Jovacienne de Participations ⁽¹⁾	100,00	100,00
Société Cristolienne de Participations ⁽¹⁾	100,00	100,00
Société de Courtage et d'Assurance Universel ⁽¹⁾	100,00	99,96
Société de Renseignements Contentieux Développement – Soreco ⁽¹⁾	99,92	99,92
Société Française Auxiliaire – SFA ⁽¹⁾	100,00	100,00
Truck Management Artegy ⁽¹⁾	100,00	99,99

Autres entreprises à caractère financier

Aprolis Finance (ex-Services et Finance).....	51,00	50,98
Cofiparc ⁽¹⁾	100,00	99,99
Nhg Guyomarc'h ⁽¹⁾	100,00	99,92
Sa Leval 3 ⁽¹⁾	100,00	100,00
Socappa ⁽¹⁾	99,93	99,89

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Établissements de crédit

Europe				
All In One Allemagne.....	Allemagne	100,00		99,96
Banca UCB SPA.....	Italie	100,00		99,96
Banco Fimestic SA.....	Espagne	100,00		100,00
BNP Capital Finance Ltd.....	Irlande	100,00		100,00
BNP Factor.....	Portugal	100,00		100,00
BNP Finans a/s Norge.....	Norvège	100,00		100,00
BNP Ireland Limited.....	Irlande	100,00		100,00
BNP Paribas (Bulgaria) AD.....	Bulgarie	80,00		80,00
BNP Paribas Bank (Hongaria) RT.....	Hongrie	100,00		100,00
BNP Paribas Bank (Polska) SA.....	Pologne	100,00		100,00
BNP Paribas Bank NV.....	Pays-Bas	100,00		100,00
BNP Paribas Cyprus Limited.....	Chypre	100,00		100,00
BNP Paribas España SA.....	Espagne	99,47		99,47
BNP Paribas Finanzaria SPA.....	Italie	100,00		100,00
BNP Paribas Finance PLC.....	Royaume-Uni	100,00		100,00
BNP Paribas Guernesey Limited.....	Guernesey	100,00		99,99
BNP Paribas Lease Group PLC (Groupe).....	Royaume-Uni	100,00		99,96
BNP Paribas Lease Group SA Belgium.....	Belgique	100,00		99,94
BNP Paribas Lease Group SA EFC.....	Espagne	100,00		99,96
BNP Paribas Lease Group SPA.....	Italie	100,00		99,95
BNP Paribas Leasing GmbH.....	Allemagne	100,00		99,96
BNP Paribas Leasing SPA.....	Italie	100,00		99,96
BNP Paribas Luxembourg SA.....	Luxembourg	100,00		100,00
BNP Paribas Net Limited.....	Royaume-Uni	100,00		100,00
BNP Paribas Private Bank Switzerland.....	Suisse	100,00		99,99
BNP Paribas Suisse SA.....	Suisse	99,99		99,99
Cetelem Bank GmbH.....	Allemagne	70,00		70,00
Cetelem Belgium.....	Belgique	100,00		100,00
Cetelem Benelux BV.....	Pays-Bas	100,00		100,00
Cetelem CR.....	République tchèque	65,00		65,00
Cetelem SFAC.....	Portugal	100,00		100,00
CNH Capital Europe Limited (ex-Case Crédit UK Ltd).....	Royaume-Uni	100,00		50,08
Compagnie Bancaire UK Fonds A.....	Royaume-Uni	100,00		99,97
Compagnie Bancaire UK Fonds B.....	Royaume-Uni	100,00		100,00
Cortal Bank Luxembourg.....	Luxembourg	100,00		100,00
Evergo Finanzaria.....	Italie	60,00		59,97
Magyar Cetelem.....	Hongrie	100,00		100,00
Sifida.....	Luxembourg	70,40		56,81

⁽¹⁾ Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Établissements de crédit (suite)			
Europe (suite)			
UCB Group Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
UFB Factoring Italia	Italie	100,00	99,94
UFB Italia SPA (ex-BNP Paribas Lease Group SPA)	Italie	100,00	99,94
Union de Creditos Inmobiliarios – UCI	Espagne	50,00	49,97
United European Bank Switzerland (Groupe)	Suisse	100,00	99,99
Amériques			
Banco Cetelem Argentine	Argentine	60,00	60,00
BancWest Corporation (Groupe)	États-Unis	100,00	100,00
BNP Leasing Dallas Corporation	États-Unis	100,00	100,00
BNP Paribas (Uruguay) SA	Uruguay	100,00	100,00
BNP Paribas Brasil SA	Brésil	100,00	100,00
BNP Paribas Canada	Canada	100,00	100,00
BNP Paribas North America Incorporated – PNA	États-Unis	100,00	100,00
BNP Paribas (Panama) SA	Panama	99,67	99,67
BNP Private Bank et Trust Cie Bahamas Limited	Bahamas	100,00	100,00
Paribas Finance Incorporated	États-Unis	100,00	100,00
Paribas North America	États-Unis	100,00	100,00
Paribas Principal Incorporated	États-Unis	100,00	100,00
Asie - Océanie			
BNP Paribas Merchant Banking Asia Limited	Singapour	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Services Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine (Singapour) Limited	Singapour	100,00	100,00
Cetelem Thaïlande	Thaïlande	100,00	100,00
PT Bank BNP Paribas Indonésia	Indonésie	100,00	99,99
Afrique			
Banque Internationale Commerce et Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	51,00	46,68
Banque Internationale Commerce et Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	60,29	58,91
Banque Internationale Commerce et Industrie Gabon	Gabon	46,66	46,66
Banque Internationale Commerce et Industrie Sénégal	Sénégal	54,11	52,33
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar	75,00	75,00
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	53,16	53,16
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	72,03	38,29
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge	Djibouti	51,00	51,00
BNP Paribas Le Caire	Égypte	76,00	76,00
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	50,00	50,00
Union Tunisienne de Leasing	Tunisie	53,86	26,93
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit			
Europe			
Arval Belgium	Belgique	100,00	99,99
Arval Limited	Royaume-Uni	75,00	74,99
Arval Luxembourg	Luxembourg	100,00	99,99
Arval Nederland	Pays-Bas	100,00	99,99
Arval PHH Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	99,99
Arval PHH Holdings Limited (Groupe) (ex-Arval PHH Holdings Unlimited)	Royaume-Uni	100,00	99,99
Arval PHH Holdings UK Limited	Royaume-Uni	100,00	99,99
Arval Polska	Pologne	100,00	99,99
Arval Portugal	Portugal	100,00	99,99
Arval Service Lease Espagne	Espagne	99,98	99,97
Arval Service Lease Italia	Italie	70,00	62,49
August Holdings Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA	Italie	100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management UK Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Capital Markets Group Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Commodity Futures Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas E & B Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Fund Services	Luxembourg	100,00	100,00

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)			
Europe (suite)			
BNP Paribas Securities Services Holdings Company Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas UK Holding Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas UK Holdings Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas UK Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni	100,00	100,00
FILIP Partnership	Royaume-Uni	100,00	100,00
Fimestic Expansion SA	Espagne	100,00	100,00
Leasing Handels und Service AG (ex-Arval Suisse LHS)	Suisse	100,00	99,99
Parvest Investment Management SA (ex-PAM Luxembourg)	Luxembourg	99,98	99,98
Pasfin Sim Milan	Italie	100,00	100,00
Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer – Sfom	Suisse	100,00	100,00
Wigmore Loan Finance Limited (ex-BNP Paribas Wigmore Loan Finance Limited)	Royaume-Uni	100,00	100,00
Amériques			
BNP Paribas Asset Management Incorporated – PNA	États-Unis	100,00	100,00
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated	États-Unis	100,00	100,00
BNP Paribas Capital Trust LLC 1	États-Unis	100,00	0,00
BNP Paribas Capital Trust LLC 2	États-Unis	100,00	0,00
BNP Paribas Capital Trust LLC 3	États-Unis	100,00	0,00
BNP Paribas Capital Trust LLC 4	États-Unis	100,00	0,00
BNP Paribas Capital Trust LLC 5	États-Unis	100,00	0,00
BNP Paribas Capstar Partners Inc. – PNA	États-Unis	75,00	75,00
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated – PNA (ex-BNP Paribas Futures Incorporated)	États-Unis	100,00	100,00
BNP Paribas Investment Services LLC	États-Unis	100,00	100,00
BNP Paribas Securities Corporation – PNA (ex-BNP Paribas Corporation)	États-Unis	100,00	100,00
BNP US Funding LLC	États-Unis	100,00	100,00
Capstar Partners LLC	États-Unis	75,00	75,00
Cooper Neff Advisors Incorporated	États-Unis	100,00	100,00
Cooper Neff Group	États-Unis	100,00	100,00
French American Banking Corporation – FABC – PNA	États-Unis	100,00	100,00
Petits Champs Participações e Serviços SA (ex-Paribas do Brasil Consultoria et Projetos Limitada)	Bésil	100,00	100,00
Asie - Océanie			
BNP Equities Asia Ltd	Malaisie	100,00	100,00
BNP Paribas Arbitrage (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Asia Equities Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Asia Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Equities (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Equities Group (Australia) Limited	Australie	100,00	100,00
BNP Paribas Finance (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Futures (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Investment Asia Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Paribas New Zealand Limited	Nouvelle-Zélande	100,00	100,00
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited	Australie	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Capital Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Investments Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Limited	Malaisie	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Limited	Thaïlande	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Securities Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Securities Pte Limited	Singapour	100,00	100,00
BNP Paribas Securities (Australia) Limited	Australie	100,00	100,00
BNP Paribas Securities Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Holdings Limited	Malaisie	100,00	100,00
BNP Securities (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100,00	100,00
PT BNP Lippo Utama Leasing (ex-BNP Paribas Indonesia)	Indonésie	88,00	87,99
Afrique			
BMCI Offshore	Maroc	100,00	53,16
Autres entreprises à caractère financier			
Bergues Finance Holding	Bahamas	100,00	99,99
BNP Paribas Fund Administration	Luxembourg		100,00
BNP Paribas UK Treasury Limited ⁽¹⁾	Royaume-Uni	100,00	100,00
Capucine BV	Pays-Bas	100,00	52,85
Claas Leasing GmbH	Allemagne	100,00	89,96
Fidex Holding Limited	Royaume-Uni	100,00	0,00

⁽¹⁾ Société consolidée précédemment avec Monopoly.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS FRANÇAISES		
Immobilier		
BNP Paribas Immobilier ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Participations Finance Immobilier ⁽¹⁾	100,00	100,00
Fleurantine de Participations ⁽¹⁾	100,00	100,00
Cb Pierre (ex-Sas CB Pierre)	100,00	52,85
Great Central Railway Land SA ⁽¹⁾	99,97	99,97
Immobilière des Bergues ⁽¹⁾	100,00	100,00
Klecar Europe Sud	83,00	43,86
Klecar France SNC	83,00	43,86
Klépierre SA	53,07	52,85
Klépierre Services	100,00	52,85
Meunier Promotion (Groupe) ⁽¹⁾	100,00	100,00
SA Centrale Immobilière	99,99	52,85
SA Klecentres	82,50	43,60
SA Secmarne	61,57	29,43
SA Socoseine	100,00	54,08
SA Tours Nationale	100,00	43,60
SAS 192 avenue Charles-de-Gaulle	100,00	52,85
SAS 21 Kléber	100,00	56,59
SAS 21 La Pérouse	100,00	52,85
SAS 43 Grenelle	100,00	52,85
SAS 43 Kléber	100,00	52,85
SAS 46 Notre-Dame-des-Victoires	100,00	52,85
SAS 5 Turin	100,00	52,85
SAS Baudot Massy	100,00	52,85
SAS Bégles Arcins	100,00	43,60
SAS Brescia	100,00	43,60
SAS Cande	100,00	52,84
SAS Center Villepinte	100,00	43,58
SAS Centre Jaude Clermont	100,00	43,59
SAS Concorde Puteaux	100,00	52,85
SAS Daumesnil Reuilly	100,00	52,85
SAS Doumer Caen	100,00	43,58
SAS Espace Dumont D'Urville	100,00	52,85
SAS Espace Kléber	100,00	52,85
SAS Flandre	100,00	52,84
SAS Issy Desmoulins	100,00	52,85
SAS Kléber Levallois	100,00	52,85
SAS Klebureaux	100,00	52,85
SAS Klefinances ⁽¹⁾	100,00	100,00
SAS Klegestion	100,00	52,85
SAS Klemurs	100,00	52,85
SAS Klépierre Conseil (ex-SAS Vanne Montrouge)	100,00	52,85
SAS Klépierre Finances	100,00	52,85
SAS Klépierre Transaction	100,00	52,85
SAS Le Havre Capelet	100,00	52,85
SAS Le Havre Tourneville	100,00	52,85
SAS Leblanc Paris 15	100,00	52,85
SAS LP7	100,00	52,85
SAS Melun Saint-Pères	99,98	43,59
SAS Odysseum Place de France	70,00	36,99
SAS Oise Cergy	50,00	33,92
SAS Opale	100,00	52,85
SAS Poitiers Aliénor	100,00	52,85
SAS Saint-André Pey Berland	100,00	43,60
SAS Strasbourg La Végie	100,00	43,54
SAS Suffren Paris 15	100,00	52,85
SC Cecocord	100,00	52,83
SC Centre Bourse	100,00	44,98
SCI 8 Rue du Sentier	100,00	52,85
SCI Boulogne d'Aguesseau	100,00	52,85
SCI Étoile Quinzième	100,00	52,85
SCI Les Ellipses	100,00	52,85
SCI Levallois Anatole France	100,00	52,85
SCI Rueil Hermes	100,00	52,85
SCI Secovalde	40,00	21,14

⁽¹⁾ Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS FRANÇAISES		
Immobilier (suite)		
SCI Square Chaptal 2	100,00	52,85
SCI Villepinte Le Tropical	100,00	52,85
Segecar	50,00	26,16
Ségécé	90,00	52,32
Ségécé Loisirs Transactions	95,20	50,53
Setic ⁽¹⁾	100,00	100,00
SNC 86 Anatole France	100,00	52,85
SNC Cecoville	100,00	52,85
SNC Couperin Foncière	100,00	52,85
SNC Foncière Saint-Germain	100,00	52,85
SNC Galae	100,00	44,93
SNC Général Leclerc 11- 11 bis, Levallois	100,00	52,85
SNC Godefroy n° 8 Puteaux	100,00	52,85
SNC Jardins des Princes (ex-Jardins des Princes)	100,00	52,85
SNC KC1	100,00	43,86
SNC KC10	100,00	43,86
SNC KC11	100,00	43,86
SNC KC12	100,00	43,86
SNC KC2	100,00	43,86
SNC KC3	100,00	43,86
SNC KC4	100,00	43,86
SNC KC5	100,00	43,86
SNC KC6	100,00	43,86
SNC KC7	100,00	43,86
SNC KC8	100,00	43,86
SNC KC9	100,00	43,86
SNC Kléber La Pérouse	100,00	52,85
SNC Le Barjac (ex-Le Barjac)	100,00	52,85
SNC Maille Nord 4 (ex-Maille Nord 4)	100,00	52,85
SNC Soccendre	100,00	52,53
Solorec	100,00	46,44
Sté du 23 avenue Marignan	100,00	52,85
Assurance		
Cardif RD ⁽¹⁾	100,00	100,00
Cardif SA ⁽¹⁾	100,00	100,00
Cardif Sté Vie ⁽¹⁾	100,00	100,00
Cybele Ré	100,00	100,00
GIE Helios	75,90	67,90
Nativie ⁽¹⁾	100,00	100,00
Autres activités		
Antin Participation 4 ⁽¹⁾	100,00	100,00
Antin Participation 5 ⁽¹⁾	100,00	100,00
Antin Participation 7 ⁽¹⁾	95,50	95,50
Antin Participation 13	99,99	95,49
Antin Vendôme	96,77	96,77
Bincofi ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas BDDI Participations ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Stratégies Actions ⁽¹⁾	100,00	100,00
Capefi ⁽¹⁾	100,00	100,00
Catesienne de Participation	100,00	100,00
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer ⁽¹⁾	100,00	100,00
Compagnie d'Entreprise Industrielle et Commerciale ⁽¹⁾	99,20	99,20
Compagnie Immobilière de France ⁽¹⁾	100,00	100,00
Foncière de la Compagnie Bancaire ⁽¹⁾	100,00	100,00
Immobilier Marché Saint-Honoré ⁽¹⁾	100,00	100,00
Kle 65 ⁽¹⁾	100,00	100,00
Kle 66 ⁽¹⁾	100,00	100,00
Norbail Location ⁽¹⁾	100,00	99,96
Omnium Gestion Développement Immobilier ⁽¹⁾	100,00	100,00
Opatra ⁽¹⁾	100,00	100,00
Ottofrance International ⁽¹⁾	100,00	100,00
Parfici ⁽¹⁾	100,00	100,00
Paribas International ⁽¹⁾	100,00	100,00
Paribas Santé ⁽¹⁾	100,00	100,00

⁽¹⁾ Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprises non financières % contrôle % intérêt

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Autres activités (suite)

Quatch ⁽¹⁾		99,96	99,96
Safadeco SA ⁽¹⁾		100,00	100,00
Safadeco SP ⁽¹⁾		100,00	100,00
Sagal ⁽¹⁾		100,00	99,92
SAS 5 Kléber ⁽¹⁾		100,00	100,00
Société Centrale d'Investissement ⁽¹⁾		100,00	100,00
Société Générale Commerciale et Financière ⁽¹⁾		100,00	100,00

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Assurance

BNP de Réassurance au Luxembourg.....	Luxembourg	100,00	100,00
Cardif Assicurazioni SPA.....	Italie	100,00	100,00
Cardif Compania de Seguros de Vida.....	Argentine	100,00	100,00
Cardif do Brasil Seguros.....	Brésil	100,00	100,00
Cardif Leven.....	Belgique	100,00	100,00
Cardif Levensverzekeringen NV.....	Pays-Bas	100,00	100,00
Cardif Nederland Holding BV.....	Pays-Bas	100,00	100,00
Cardif Schadeverzekeringen NV.....	Pays-Bas	100,00	100,00
Compania de Seguros Generales.....	Chili	100,00	100,00
Compania Seguros de Vida.....	Chili	100,00	100,00
European Reinsurance Limited.....	Guernesey	100,00	94,18
Investlife SA.....	Luxembourg	100,00	100,00
Luxpar-Ré.....	Luxembourg	100,00	100,00
Pinnacle Insurance.....	Royaume-Uni	100,00	94,18
Pinnacle Insurance Holdings.....	Royaume-Uni	94,18	94,18
Pinnacle Insurance Management Services.....	Royaume-Uni	100,00	94,18

Immobilier

Arcol.....	Slovaquie	100,00	52,85
Belarcol.....	Belgique	100,00	52,85
Belga Sept.....	Belgique	100,00	52,85
Cinneo.....	Italie	85,00	44,92
Ejesur.....	Espagne	100,00	100,00
F M C.....	République tchèque	75,00	27,99
Icd SPA.....	Italie	85,00	37,06
Immobiliare Magnolia.....	Italie	85,00	44,92
Klecar Foncier España.....	Espagne	100,00	43,86
Klecar Foncier Iberica.....	Espagne	100,00	43,86
Klecar Italia SPA.....	Italie	83,00	43,86
Klecar Participations Italie.....	Italie	100,00	43,86
Klefin Italia SPA.....	Italie	100,00	52,85
Klelou SA.....	Portugal	100,00	52,85
Klépierre Portugal SA SGPS.....	Portugal	100,00	52,85
Monopoly.....	Royaume-Uni	100,00	100,00
Novate SRL.....	Italie	100,00	52,85
SNC Macedonia (ex-Macedonia).....	Grèce	100,00	43,87
Zobel Investment BV.....	Pays-Bas	100,00	52,85

Autres activités

BNP Paribas Capital Investments Limited.....	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Fleet Leasing.....	Royaume-Uni	100,00	99,99
BNP Paribas International BV.....	Pays-Bas	100,00	100,00
BNP Paribas Services.....	Suisse	100,00	99,99
Cetelem America.....	Brésil	100,00	100,00
Cobepa – Amparzo.....	Pays-Bas	100,00	98,40
Cobepa – Belvucio.....	Belgique	98,83	97,25
Cobepa – Cippar.....	Belgique	100,00	98,40
Cobepa – Claireville.....	Belgique	100,00	98,40
Cobepa – Cobema.....	Belgique	100,00	98,40
Cobepa – Cobepa Finance.....	Luxembourg	100,00	98,40
Cobepa – Cobepa International.....	Pays-Bas	100,00	98,40
Cobepa – Cobepa Technology.....	Belgique	100,00	98,40

⁽¹⁾ Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Autres activités (suite)			
Cobepa – Compagnie de Participations Internationales NV	Pays-Bas	100,00	98,40
Cobepa – Compagnie de Participations Internationales SA	Luxembourg	97,50	95,94
Cobepa – Compagnie Financière et Mobilière	Belgique	100,00	98,40
Cobepa – Copabel SA	Belgique	100,00	95,94
Cobepa – Coparin	Luxembourg	100,00	95,94
Cobepa – Gepeco	Belgique	100,00	98,40
Cobepa – Group T SA	Belgique	100,00	98,40
Cobepa – Groupe Financier Liégeois	Belgique	79,48	78,21
Cobepa – Holnor	Pays-Bas	97,50	95,94
Cobepa – IIM	Pays-Bas	100,00	98,40
Cobepa – Ilmaco	Belgique	100,00	97,25
Cobepa – Libelux	Luxembourg	99,98	98,38
Cobepa – Libenel BV	Pays-Bas	100,00	98,40
Cobepa – Mascagni	Belgique	100,00	97,25
Cobepa – Paribas Deelnemingen NV	Pays-Bas	99,70	98,11
Cobepa – Paribas Participation Limitée	Canada	97,50	95,94
Cobepa – Regio Invest Ontwik Maats	Belgique	100,00	97,25
Cobepa – SA Mosane	Belgique	100,00	98,40
Cobepa – Sté Financière et de Réalisation	Belgique	100,00	98,40
Cobepa – Tradexco SA	Belgique	100,00	98,40
Cobepa – Ulran	Luxembourg	100,00	98,40
Compagnie Belge de Participations Paribas – Cobepa	Belgique	98,40	98,40
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg	96,46	96,46
Paribas Management Services Limited (ex-BNP Paribas Management Services Limited)	Royaume-Uni	100,00	100,00
Paribas Santé International BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Paribas Trust Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00
Parritaye Pty Limited	Australie	100,00	100,00
Placement, Gestion, Finance Holding – Plagefin	Luxembourg	99,99	99,99
Sagip	Belgique	100,00	100,00

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit			
Antarius		50,00	50,00
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Établissements de crédit			
Europe			
BNP AK Dresdner Bank AS	Turquie	30,00	30,00
Findomestic	Italie	50,00	50,00
Asie - Océanie			
International Bank of Paris and Shanghai	République populaire de Chine	50,00	50,00
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit			
Europe			
BNP AK Dresdner Financial Kiralama	Turquie	29,98	29,98
Halifax Cetelem Credit Limited	Royaume-Uni	50,00	50,00

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Assurance			
Axeria Assurances		35,00	35,00
Natio Assurance		50,00	50,00
Immobilier			
SA Cecobil		50,00	26,42
SA Soaval		50,00	26,14
SAS Espace Cordeliers		50,00	26,42
SAS Le Havre Lafayette		50,00	26,42
SAS Le Havre Vauban		50,00	26,42
SCI Antin Vendôme		50,00	26,42
SCI Bassin Nord		50,00	26,42
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Assurance			
Centro Vita Assicurazioni SPA	Italie	49,00	49,00
Immobilier			
Centro Shopping Gestion	Italie	50,00	26,16
I G C	Italie	40,00	21,14
P S G	Italie	50,00	33,66
Autres activités			
Cobepa – Bogerco	Belgique	50,00	49,20

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Établissements de crédit			
Axa Crédit		35,00	35,00
Banque Petrofigaz		21,98	21,98
Cofinoga (Groupe)		49,05	49,05
Consors France ⁽¹⁾		100,00	71,08
Crédit Immobilier Général – CIG		15,00	15,00
Société Paiement PASS		40,01	40,01
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit			
Laser		9,01	9,00
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Établissements de crédit			
Europe			
Cetelem Poslka Expansion SA	Pologne	100,00	100,00
Consors Discount Broker AG ⁽¹⁾	Allemagne	100,00	100,00
Consors España ⁽¹⁾	Espagne	100,00	100,00
Consors International Holding ⁽¹⁾	Allemagne	100,00	100,00
Cortal Belgique	Belgique	100,00	100,00
Creation Financial Services	Royaume-Uni	49,05	49,05
Fipryca	Espagne	40,00	40,00
Fortis Crédit	Belgique	45,00	45,00

⁽¹⁾ Ces sociétés acquises en 2002 ont été, au 31 décembre, mises en équivalence. Elles seront consolidées par intégration globale dès que l'adaptation de leurs systèmes leur permettra de répondre aux contraintes d'une consolidation par intégration globale dans les délais prévalant au sein du groupe.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Établissements de crédit			
Asie - Océanie			
BNP Paribas Peregrine Futures Limited	Hong Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Private Bank (Japan) Limited	Japon	100,00	100,00
Cetelem Services Korea	Corée du Sud	100,00	100,00
PT BNP Paribas Peregrine	Indonésie	100,00	98,80
Afrique			
The Commercial Bank of Namibia Ltd CBN	Namibie	43,84	43,84
Amériques			
BNP Andes	Pérou	100,00	100,00
Fischer Francis Trees and Watts	États-Unis	25,00	72,10
Autres entreprises à caractère financier			
Europe			
Centro Leasing SPA	Italie	27,62	27,60
Cogent Investment Opérations Irland Limited ⁽¹⁾	Irlande	100,00	100,00
Cogent Investment Opérations Limited ⁽¹⁾	Royaume-Uni	100,00	100,00
Cogent Investment Opérations Luxembourg SA ⁽¹⁾	Luxembourg	99,90	99,90
Amériques			
CCAC	Brésil	40,00	40,00
Asie - Océanie			
Cogent Investment Opérations Pty Australie	Australie	100,00	100,00

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Assurance			
Axa Ré Finance		21,00	21,00
Autres			
Finaxa		13,58	21,83
Sinvim ⁽²⁾		100,00	100,00
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Immobilier			
Devimo Consult	Belgique	35,00	18,31
Assurance			
State Bank of India Life Insurance Company Limited	Inde	26,00	26,00

⁽¹⁾ Ces sociétés acquises en 2002 ont été, au 31 décembre, mises en équivalence. Elles seront consolidées par intégration globale dès que l'adaptation de leurs systèmes leur permettra de répondre aux contraintes d'une consolidation par intégration globale dans les délais prévalant au sein du groupe.

⁽²⁾ Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002.

NOTE 3 – OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

En millions d'euros, au 31 décembre	2002			2001	2000
	Montant brut	(Provisions)	Montant net	Montant net	Montant net
Caisse, banques centrales, CCP	9 988	(104) ^(b)	9 884	3 489	8 140
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	84 341	(351) ^(b)	83 990	81 462	59 548
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes ordinaires	9 462	(36)	9 426	25 654	14 564
Comptes et prêts ^(a)	23 214	(276) ^(b)	22 938	24 332	20 994
Opérations de pension :					
Titres reçus en pension livrée	112 100	-	112 100	134 219	92 819
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 730		1 730	2 119	1 932
Total des opérations de pension	113 830		113 830	136 338	94 751
Prêts subordonnés	318		318	299	304
Total des créances sur les établissements de crédit	146 824	(312)	146 512	186 623	130 613
Total des opérations interbancaires et assimilées	241 153	(767)	240 386	271 574	198 301
<i>Dont créances rattachées</i>			3 228	4 547	4 045

^(a) Les "comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 8).

^(b) Provisions au titre du risque pays.

NOTE 4 – OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au 31 décembre

	2002			2001	2000
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Créances sur la clientèle					
Créances commerciales	11 840	(34)	11 806	9 387	10 075
Comptes débiteurs	12 908		12 908	17 424	15 931
Autres concours à la clientèle :					
- Crédits de trésorerie	50 503		50 503	43 603	40 224
- Crédits à l'habitat	42 701		42 701	36 672	34 986
- Crédits à l'équipement	22 452		22 452	20 156	19 346
- Crédits à l'exportation	5 303	(841)	4 462	7 565	9 100
- Autres crédits à la clientèle	38 081	(57)	38 024	57 513	58 269
Total des autres concours à la clientèle	159 040	(898) ^(a)	158 142	165 509	161 925
Créances douteuses	13 354	(8 969)	4 385	3 939	3 943
Créances rattachées sur la clientèle	1 277		1 277	1 558	1 650
Titres et valeurs reçus en pension	16 103		16 103	16 734	18 597
Prêts subordonnés ^(b)	107	(9)	98	268	180
Total des créances sur la clientèle^(c)	214 629	(9 910)	204 719	214 819	212 301
Opérations de crédit-bail et assimilées	21 059	(437)	20 622	20 088	18 609
Total des opérations avec la clientèle	235 688	(10 347)	225 341	234 907	230 910
<i>Dont créances rattachées</i>			<i>1 620</i>	<i>1 860</i>	<i>1 919</i>

^(a) Provisions au titre du risque pays.^(b) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 53 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 207 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 102 millions d'euros au 31 décembre 2000.^(c) Les créances éligibles au refinancement de la Banque de France s'élèvent à 8 079 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 13 491 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 18 244 millions d'euros au 31 décembre 2000.

NOTE 5 – OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros, au 31 décembre

	2002			2001		2000		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction								
Effets publics et valeurs assimilées	54 453		54 453	54 453	54 539	54 539	31 237	31 237
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 707		24 707	24 707	42 473	42 473	15 856	15 857
Actions et autres titres à revenu variable	21 155	(6)	21 149	21 149	40 553	40 553	36 155	36 155
Actions propres détenues par le groupe	14		14	14	8	8	262	262
Total des titres de transaction	100 329	(6)	100 323	100 323	137 573	137 573	83 510	83 511
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>4 806</i>		<i>4 806</i>	<i>4 806</i>	<i>4 438</i>	<i>4 438</i>	<i>1 969</i>	<i>1 969</i>
Titres de placement et assimilés								
Effets publics et valeurs assimilées	7 564	(310)	7 254	7 830	7 600	8 497	6 554	6 771
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 208	(566)	9 642	10 213	8 151	8 723	5 613	6 003
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	1 751	(298)	1 453	1 547	1 936	2 121	2 603	3 289
Actions propres détenues par le groupe								
Total des titres de placement et assimilés	19 523	(1 174)	18 349	19 590	17 687	19 341	14 770	16 063
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>1 583</i>	<i>(42)</i>	<i>1 541</i>	<i>1 556</i>	<i>2 054</i>	<i>2 352</i>	<i>2 147</i>	<i>2 713</i>
Titres d'investissement								
Effets publics et valeurs assimilées	22 324	(41)	22 283	22 735	19 323	19 637	21 757	21 909
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 636	(21)	7 615	8 009	5 438	5 424	10 486	10 523
Total des titres d'investissement	29 960	(62)	29 898	30 744	24 761	25 061	32 243	32 432
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>409</i>		<i>409</i>	<i>414</i>	<i>541</i>	<i>541</i>	<i>1 417</i>	<i>1 374</i>
Total des titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement^(a) :								
	149 812	(1 242)	148 570	150 657	180 021	181 975	130 523	132 006
<i>Dont</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	84 341	(351)	83 990	85 018	81 462	82 673	59 548	59 917
Obligations et autres titres à revenu fixe	42 551	(587)	41 964	42 929	56 062	56 620	31 955	32 383
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>2 467</i>	<i>(15)</i>	<i>2 452</i>	<i>2 465</i>	<i>3 212</i>	<i>3 225</i>	<i>3 230</i>	<i>3 611</i>
Actions et autres titres à revenu variable	22 920	(304)	22 616	22 710	42 497	42 682	39 020	39 706
<i>Dont actions non cotées</i>	<i>4 331</i>	<i>(27)</i>	<i>4 304</i>	<i>4 311</i>	<i>3 821</i>	<i>4 106</i>	<i>2 303</i>	<i>2 445</i>

^(a) Les parts d'OPCVM détenues par le groupe s'élevaient à 4 437 millions d'euros au 31 décembre 2002 (4 531 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 2 242 millions d'euros au 31 décembre 2000). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 4 246 millions d'euros dont 791 millions d'euros d'origine française (4 185 millions d'euros en 2001 dont 491 millions d'euros d'origine française et 2 042 millions d'euros en 2000 dont 943 millions d'euros d'origine française).

NOTE 5 (suite) – OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS ET D'INVESTISSEMENT

Au cours des trois derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré au cours de l'exercice (en millions d'euros)		
		2002	2001	2000
Titre de transaction	Titre de placement	575	335	63
Titre de placement	Titre d'investissement	270	9	168
Titre d'investissement	Titre de placement	769	2 608	481

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les transactions opérées au prix de marché entre deux entités du groupe poursuivant indépendamment des objectifs de gestion différents (notamment les achats de titres en portefeuilles d'investissement auprès d'entités gérant des portefeuilles de trading).

Les écarts d'acquisition nets négatifs d'un prix d'acquisition inférieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2002 à 364 millions d'euros (contre des écarts d'acquisition nets positifs de 170 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 147 millions d'euros au 31 décembre 2000) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition nets négatifs résultant d'un prix d'acquisition inférieur à la valeur de remboursement sur les titres de placement

s'élèvent au 31 décembre 2002 à 181 millions d'euros (155 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 37 millions d'euros au 31 décembre 2000).

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 2002 à 5 051 millions d'euros (5 374 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 5 079 millions d'euros au 31 décembre 2000).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 506 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 657 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 873 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Une des filiales du groupe intervenant sur des opérations de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 31 décembre 2002, 366 000 actions émises par BNP Paribas SA comptabilisées en titres de transaction (note 22).

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Placements immobiliers	1 141	1 224	1 081
Actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable	2 613	2 640	2 697
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 323	27 545	25 665
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	20 734	23 010	23 087
Parts cessionnaires de provisions techniques	919	473	690
Autres placements	629	573	447
Créances rattachées	795	745	978
Placements financiers des entreprises d'assurance	57 154	56 210	54 645

NOTE 7 – PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON CONSOLIDÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME

En millions d'euros, au 31 décembre

	2002			2001		2000	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Autres titres détenus à long terme							
Titres non cotés	3 024	2 620	3 245	2 474	2 897	2 200	2 836
Titres cotés	3 151	2 787	3 875	3 272	6 416	3 420	7 874
Total des autres titres détenus à long terme	6 175	5 407	7 120	5 746	9 313	5 620	10 710
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ^(a) :							
Parts dans les entreprises liées non consolidées	1 577	887	1 032	832	887	341	366
Titres de participation							
Titres non cotés	1 328	1 116	1 482	1 390	1 949	1 334	1 449
Titres cotés	3 985	3 869	3 743	805	1 025	746	1 758
Total des titres de participation	5 313	4 985	5 225	2 195	2 974	2 080	3 207
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	6 890	5 872	6 257	3 027	3 861	2 421	3 573
Total des participations, des parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	13 065	11 279	13 377	8 773	13 174	8 041	14 283

^(a) La valeur de marché des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et des titres de participation est principalement déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable ou si nécessaire réévaluée de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP Paribas.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le groupe dans des établissements de crédit s'élevaient respectivement à 3 566 millions d'euros et 144 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 508 millions d'euros et 157 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 441 millions d'euros et 209 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans

les entreprises liées non consolidées et les autres titres détenus à long terme, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de Bourse de l'exercice, s'élève à 2 098 millions d'euros au 31 décembre 2002 (4 401 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 6 242 millions d'euros au 31 décembre 2000).

NOTE 7 (suite) – PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON CONSOLIDÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME

Les principales lignes de titres composant le poste Autres titres détenus à long terme, participations et parts dans les entreprises liées non

consolidées dont la valeur nette comptable dans les livres du groupe est supérieure à 100 millions d'euros sont les suivantes :

En millions d'euros	% de participation	Siège Social	Montant des capitaux propres consolidés en 2001 ^(a)	Résultat consolidé de l'exercice 2001	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP Paribas
Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %					
Axa	2,19	Paris	24 780	520	611
Vivendi Environnement	2,01	Paris	5 740	(2 251)	319
TotalFinaElf	0,22	La Défense	33 932	7 658	194
Vivendi Universal	0,74	Paris	36 748	(13 597)	161
Peugeot	1,53	Paris	10 282	1 691	137
Shinhan Financial Group	4,00	Corée du Sud	2 624	188	131
Schneider Electric	2,03	Boulogne-Billancourt	8 381	(986)	130
Allianz	0,15	Allemagne	31 664	1 623	61
Alcatel	0,61	Paris	9 630	(4 963)	32
Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %					
Bouygues Telecom	6,41	Issy-les-Moulineaux	585	(61)	170
Cassa di Risparmio di Firenze	6,99	Italie	802	93	119
Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %					
Crédit Lyonnais	16,32	Paris	7 949	812	3 097
Tyler Trading Inc	19,03	Wilmington (USA)	337	9	381
Pargesa Holding	14,66	Suisse	4 544	274	367
Erbe SA	47,01	Belgique	673	141	335
ABN Amro Advisory Inc	19,35	Chicago (USA)	1 677	9	286
Eiffage	29,51	Issy-les-Moulineaux	811	152	160
Crédit Logement	27,55	Paris	718	45	135
Participation dans un fonds d'investissement					
PAI Europe III	13,80	France/UK	N/A	N/A	116

^(a) Selon les normes françaises.

NOTE 8 – PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions d'euros	2002	2001	2000
Solde au 1^{er} janvier	13 171	12 542	12 433
Dotation nette aux provisions de l'exercice	1 532	1 366	1 105
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(1 470)	(1 230)	(1 423)
Variation des parités monétaires et divers	(204)	493	427
Solde au 31 décembre	13 029	13 171	12 542
Les provisions se décomposent comme suit :			
- Provisions déduites de l'actif :			
Relatives aux opérations avec les établissements de crédit ^(a)	416	379	456
Relatives aux opérations avec la clientèle (note 4)	10 347	10 484	10 006
Relatives aux titres ^(a)	1 009	1 117	783
Total des provisions déduites de l'actif	11 772	11 980	11 245
<i>dont provisions constituées au titre des risques pays</i>	<i>2 119</i>	<i>2 271</i>	<i>2 241</i>
- Provisions inscrites au passif (note 19) :			
Relatives aux engagements par signature	570	621	459
Relatives aux créances risquées et assimilées	469	352	620
Relatives aux risques sectoriels éventuels	218	218	218
Total des provisions inscrites au passif	1 257	1 191	1 297
<i>dont provisions constituées au titre des risques pays</i>	<i>309</i>	<i>434</i>	<i>714</i>
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	13 029	13 171	12 542

^(a) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 3) porteurs d'un risque pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

L'encours des provisions sur capital et intérêts relatifs aux risques pays s'établit à 2 428 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 2 705 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 2 955 millions d'euros au 31 décembre 2000.

NOTE 8 (suite) – PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions d'euros	2002	2001	2000
Dotations aux provisions de l'exercice :			
Clientèle et établissements de crédit	2 533	2 423	2 003
Engagements par signature	93	43	72
Titres	87	173	64
Créances risquées et assimilés	112	72	93
Total des dotations aux provisions de l'exercice	2 825	2 711	2 232
Reprises de provisions de l'exercice :			
Clientèle et établissements de crédit	(1 024)	(856)	(934)
Engagements par signature	(38)	(44)	(111)
Titres	(132)	(181)	(25)
Créances risquées et assimilés	(99)	(264)	(57)
Total des reprises de provisions de l'exercice	(1 293)	(1 345)	(1 127)
Dotation nette aux provisions de l'exercice	1 532	1 366	1 105
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	146	130	248
Récupération sur créances amorties	(101)	(95)	(285)
(Dotation) reprise de provisions sur intérêts impayés comptabilisées dans le produit net bancaire et non incluses dans le coût du risque	(107)	(89)	74
Total du coût du risque	1 470	1 312	1 142
<i>dont :</i>			
<i>Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques</i>	<i>1 555</i>	<i>1 351</i>	<i>1 182</i>
<i>Reprise nette de provisions constituées au titre des risques pays</i>	<i>(85)</i>	<i>(39)</i>	<i>(40)</i>

NOTE 9 – PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES MISES EN ÉQUIVALENCE

En millions d'euros,
au 31 décembre 2002

	Valeur des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence			Valeur nette comptable des titres détenus dans les comptes sociaux des sociétés du groupe
	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de contrôle)	Part dans les résultats de l'exercice 2002 (selon le pourcentage de contrôle)	Total	
Sociétés financières :				
<i>Établissements de crédit</i>	601	29	630	1 207
Cofinoga	184	39	223	130
Société de paiement Pass	71	17	88	36
CIG	57	13	70	13
Fipryca	52	6	58	87
BNP Andes	48	1	49	48
BNP Private Banking Japan	23	(5)	18	19
Cetelem Service Korea	14	(26)	(12)	0
Groupe Cogent	30	(3)	27	351
Groupe Consors	111	(33)	78	484
Autres	11	20	31	39
<i>Autres qu'établissements de crédit</i>	915	12	927	504
Finaxa	860	(1)	859	347
Centro Leasing SPA	34	3	37	27
CCAC Brésil	17	10	27	37
Autres	4		4	3
Total des sociétés financières	1 516	41	1 557	1 711
Sociétés non financières :				
<i>Sociétés d'assurance :</i>	49	8	57	64
Axa Re Finance	33	5	38	44
Autres	16	3	19	20
<i>Autres sociétés non financières :</i>	150	31	181	227
Sinvim	35		35	40
Laser	24	5	29	54
Fischer Francis Tree and Watts	6	2	8	91
Autres	85	24	109	42
Total des sociétés non financières	199	39	238	291
Total des titres mis en équivalence	1 715	80	1 795	2 002

NOTE 10 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Montant brut au 1 ^{er} janvier 2002	Acquisitions	Remboursement et cessions	Transferts et autres variations	Montant brut au 31 déc. 2002	Montant des provisions au 1 ^{er} janvier 2002	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprises de provisions de l'exercice	Autres variations des provisions	Montant des provisions au 31 déc. 2002	Montant net au 31 déc. 2002	Montant net au 31 déc. 2001
Titres d'investissement (note 5)	24 854	43 825	(35 914)	(2 805)	29 960	(93)			31	(62)	29 898	24 761
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 7)	4 017	3 504	(364)	(267)	6 890	(990)	(210)	149	33	(1 018)	5 872	3 027
Autres titres détenus à long terme (note 7)	6 274	1 928	(1 754)	(273)	6 175	(528)	(383)	77	66	(768)	5 407	5 746
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	1 883			(88)	1 795						1 795	1 883
Total des immobilisations financières	37 028	49 257	(38 032)	(3 433)^(a)	44 820	(1 611)	(593)	226	130	(1 848)	42 972	35 417

^(a) Dont effet lié à la variation des parités monétaires – 2 074 millions d'euros.

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros	2002			2001	2000
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles					
Logiciels informatiques	1 268	(730)	538	267	147
Autres immobilisations incorporelles	943	(194)	749	464	193
Total des immobilisations incorporelles	2 211	(924)	1 287	731	340
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions	3 286	(1 210)	2 076	2 099	2 232
Terrains et immeubles en location simple	3 662	(600)	3 062	2 637	1 397
Équipement, mobilier, installations	4 272	(2 577)	1 695	1 702	1 444
Autres immobilisations	520		520	345	418
Total des immobilisations corporelles	11 740	(4 387)	7 353	6 783	5 491
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	13 951	(5 311)	8 640	7 514	5 831

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le groupe au sein desquelles la marque Consors a été enregistrée en 2002.

IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque

Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale la Compagnie Immobilière de France l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité dégageant ainsi une plus-value d'apport de 1 156 millions d'euros dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique plus-value d'apport dans les capitaux propres consolidés (note 22). Cet écart d'évaluation a été réduit en 1997 de 545 millions d'euros afin de tenir compte des effets d'une baisse considérée comme durable de la valeur de référence des actifs immobiliers. L'effet de cette correction de valeur a été porté,

NOTE 11 (suite) – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale.

Les immobilisations d'exploitation anciennement détenues par Paribas et par ses filiales à la date du rapprochement restent inscrites à leur coût historique.

Les amortissements et provisions sur immeubles en location simple tiennent compte d'une provision de 152 millions d'euros, destinée à couvrir, en application du principe de prudence, les moins-values latentes du parc immobilier locatif du groupe Compagnie Bancaire.

CONTRAT DE LOCATION SIMPLE RELATIF À DES IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

Dans le cadre d'un accord irrévocable signé en 1993, le groupe, à travers l'une de ses filiales, BancWest, est engagé jusqu'en décembre 2003 dans un contrat de location dont l'objet est le siège social de BancWest à Hawaii ; à cette date, BancWest aura alors la possibilité de renouveler le contrat de location, de procéder au rachat de l'immeuble à sa valeur de construction ou bien encore d'en permettre le

rachat par un tiers moyennant l'indemnisation du vendeur pour la différence éventuelle entre le prix de vente et une valeur résiduelle conventionnellement fixée à 162 millions de dollars si le prix de vente était inférieur à ce montant. Cette opération a fait l'objet au cours de l'exercice 2002 d'une provision de 25,6 millions d'euros (note 38) pour tenir compte de la baisse jugée durable du marché de l'immobilier dans cet État de l'Union.

IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION

Au 31 décembre 2002, les terrains et constructions hors exploitation (y compris les immobilisations en location simple) s'élevaient à 3 122 millions d'euros après acquisition de centres commerciaux destinés à la location contre 2 729 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 1 442 millions d'euros au 31 décembre 2000.

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élevaient à 618 millions d'euros en 2002 contre 577 millions d'euros en 2001 et 528 millions d'euros en 2000.

NOTE 12 – ÉCARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

En millions d'euros	2002	2001	2000
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	4 489	2 540	1 389
Écarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice	2 988	2 273	1 418
Écart de conversion lié aux fluctuations des parités monétaires	(397)	4	(12)
Dotations courantes aux amortissements	(388)	(206)	(173)
Amortissements exceptionnels	(145)	(122)	(82)
Valeur nette au 31 décembre	6 547	4 489	2 540

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour l'exercice 2002 à 366 millions d'euros déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 22 millions d'euros, contre 188 millions d'euros en 2001 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 18 millions d'euros et 144 millions d'euros en 2000 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 29 millions d'euros. Les amortissements exceptionnels d'écart d'acquisition liés à des cessions de titres dont les plus-values latentes justifiaient le goodwill attaché à la reprise des intérêts minoritaires du sous-groupe Cobepa, se sont élevés pour l'exercice 2002 à 95 millions d'euros, contre 101 millions d'euros en 2001 et 82 millions d'euros en 2000. En outre, un complément d'amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de 50 millions d'euros a été constaté en 2002 afin de

tenir compte de l'évolution négative des plus-values latentes. Ces amortissements ont été portés en diminution des "Gains nets sur actifs immobilisés – Autres titres détenus à long terme" (note 37). En outre, les écarts d'acquisition net négatifs s'élevaient à 22 millions d'euros au 31 décembre 2002 (25 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 31 millions d'euros au 31 décembre 2000) et sont principalement relatifs à Finaxa (16 millions d'euros).

Les écarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice sont principalement liés à l'achat des titres United California Bank pour un montant de 1 398 millions de dollars, Facet pour un montant de 816 millions d'euros, Consors Discount Broker AG pour un montant de 378 millions d'euros et Cogent pour un montant de 215 millions de livres sterling.

NOTE 13 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Comptes de régularisation - actif			
Comptes d'ajustement débiteurs ^(a)	20 228	17 519	14 401
Produits à recevoir	5 331	10 271	6 984
Comptes d'encaissement	3 488	7 816	5 086
Autres comptes de régularisation débiteurs ^(b)	9 501	11 195	14 710
Total des comptes de régularisation - actif	38 548	46 801	41 181
Autres actifs			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	36 328	68 290	54 033
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	3 655	10 831	10 509
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	3 702	3 275	3 284
Impôt différé - actif ^(c)	975	1 032	961
Autres actifs des sociétés d'assurance	931	807	627
Actifs divers	10 458	10 351	9 292
Total des autres actifs	56 049	94 586	78 706
Total des comptes de régularisation et autres actifs	94 597	141 387	119 887

^(a) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

^(b) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

^(c) Les actifs et les passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale sont désormais compensés (cf. note 1 : "Éléments d'appréciation permettant la comparabilité").

NOTE 14 – COMPTES CRÉDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES ÉMIS SUR LES MARCHÉS INTERBANCAIRES

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés			
Comptes ordinaires	8 859	20 027	12 921
Comptes et emprunts	52 808	73 404	77 683
Opérations de pension			
Titres donnés en pension livrée	113 552	126 128	101 365
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	2 686	737	4 286
Total des opérations de pension	116 238	126 865	105 651
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	177 905	220 296	196 255
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	1 025	1 670	540
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	178 930	221 966	196 795
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>2 273</i>	<i>3 152</i>	<i>4 399</i>

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 8 465 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre

19 572 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 12 383 millions d'euros au 31 décembre 2000.

NOTE 15 – COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE, BONS DE CAISSE ET CRÉANCES NÉGOCIABLES

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Comptes créditeurs de la clientèle			
Comptes ordinaires	70 950	64 742	55 122
Comptes à terme	72 150	93 455	71 427
Comptes d'épargne à régime spécial	31 113	29 662	28 965
Opérations de pension :			
Titres donnés en pension livrée	20 819	27 996	17 170
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	537	241	193
Total des opérations de pension	21 356	28 237	17 363
Total des comptes créditeurs de la clientèle	195 569	216 096	172 877
Dettes envers la clientèle représentées par un titre			
Titres de créances négociables	64 913	63 575	53 215
Bons de caisse	6 708	6 771	6 683
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	71 621	70 346	59 898
Total des dépôts de la clientèle	267 190	286 442	232 775
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>968</i>	<i>1 426</i>	<i>1 487</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir, s'élèvent à 14 515 millions d'euros au 31 décembre 2002 (13 599 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 12 697 millions d'euros au 31 décembre 2000) et les autres comptes créditeurs

à vue de la clientèle à 74 542 millions d'euros au 31 décembre 2002 (74 628 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 55 527 millions d'euros au 31 décembre 2000).

NOTE 16 – EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2002, les emprunts obligataires souscrits par le groupe, par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes :

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux Moyen	Encours au 31/12/02	Durée restant à courir						
			2003	2004	2005	2006	2007	2008 à 2012	au-delà de 2012
Emprunts émis au sein de la zone euro	Variable 6,28 %	1 693 8 680	348 402	300 647	475 533	478 2 342	61 1 246	31 3 100	410
Emprunts émis en dollar des États-Unis	Variable 4,54 %	143 517	143 29						488
Emprunts émis dans d'autres monnaies	Variable 7,63 %	52 235	203	3		38 10	19	14	
Total des emprunts émis		11 320	1 125	950	1 008	2 868	1 326	3 145	898
Titres émis détenus par des sociétés consolidées		(281)							
Total des emprunts obligataires restant dû par le groupe		11 039							
Dettes rattachées		221							
Total des emprunts obligataires		11 260							

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 158 millions d'euros au

31 décembre 2002 contre 97 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 43 millions au 31 décembre 2000.

NOTE 17 – PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Provisions techniques liées aux contrats d'assurance-vie	32 684	29 219	29 107
Provisions techniques des contrats en unités de compte	21 047	23 364	23 125
Provisions techniques liées aux autres contrats d'assurance	1 409	1 209	1 147
Réserve de capitalisation	-	-	490
Provision pour participation des assurés	1 048	1 129	-
Dettes rattachées	338	284	224
Total des provisions techniques des entreprises d'assurance	56 526	55 205	54 093

La réserve de capitalisation a été dotée à l'occasion de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel des titres. À la faveur de la nouvelle réglementation applicable aux entreprises d'assurances cette réserve a été pour l'essentiel

reclassée en "Provision pour participation des assurés" qui reprend en outre la provision pour participation aux excédents (547 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 656 millions d'euros au 31 décembre 2001).

NOTE 18 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Comptes de régularisation - passif			
Charges à payer	5 060	8 977	5 989
Comptes d'ajustement créditeurs ^(a)	20 617	17 682	11 194
Comptes d'encaissement	2 066	1 675	901
Autres comptes de régularisation créditeurs	4 806	8 186	21 262
Total des comptes de régularisation - passif	32 549	36 520	39 346
Autres passifs			
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres	4 966	12 284	9 618
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	37 782	68 969	46 635
Dettes attachées aux opérations sur titres	57 471	59 912	33 595
Impôts différés - passif ^(b)	1 685	1 734	1 655
Autres passifs d'assurance	494	337	276
Autres créditeurs et passifs divers	10 889	19 468	20 406
Total des autres passifs	113 287	162 704	112 185
Total des comptes de régularisation et autres passifs	145 836	199 224	151 531

^(a) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

^(b) Les actifs et les passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale sont désormais compensés (cf. note 1 : "Éléments d'appréciation permettant la comparabilité").

NOTE 19 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Provisions pour engagements sociaux (note 27)	1 245	1 329	1 235
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 8)	469	352	620
Provisions pour risques sectoriels éventuels (note 8)	218 ^(a)	218	218
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 8) :			
au titre des risques spécifiques	261	187	179
au titre des risques pays	309	434	280
Provision pour restructuration (note 41)	178	321	780
Autres provisions pour risques et charges	1 464	2 012	2 282
Total des provisions pour risques et charges	4 144	4 853	5 594

^(a) Précédemment libre de toute affectation, la provision pour risques sectoriels éventuels a fait l'objet au 31 décembre 2002, d'une affectation notionnelle aux moins-values latentes sur les participations cotées.

Les engagements par signature au titre des risques spécifiques faisant l'objet d'une provision s'élevaient à 1 222 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 976 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 1 121 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Au 31 décembre 2002, les autres provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Montant au 1 ^{er} janv. 2002	Dotations	Reprises	Autres variations	Montant au 31 déc. 2002
Provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	1 001	341	(480)	(251)	611
Provisions pour risques liés à des opérations de marché	197	141	(109)	(13)	216
Provisions pour risques sur titres immobilisés	150	37	(154)	148	181
Autres provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	654	163	(217)	(386)	214
Provisions non liées à des opérations bancaires	1 011	241	(284)	(115)	853
Total des autres provisions pour risques et charges	2 012	582	(764)	(366)	1 464

NOTE 20 – DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Emprunts subordonnés remboursables	11 776	10 257	9 001
Emprunts subordonnés perpétuels :			
Titres participatifs	343	344	344
Titres subordonnés à durée indéterminée :			
Titres en devises	849	1 041	1 020
Titres en euros	305	305	305
Total des titres subordonnés à durée indéterminée	1 154	1 346	1 325
Titres perpétuels	629	762	739
Total des emprunts subordonnés perpétuels	2 126	2 452	2 408
Total des dettes subordonnées contractées par le groupe	13 902	12 709	11 409
Dettes rattachées	381	329	336
Total des dettes subordonnées	14 283	13 038	11 745

EMPRUNTS SUBORDONNÉS REMBOURSABLES

Les emprunts subordonnés émis par le groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs, en euros et devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 31 décembre 2002, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise, se présente de la façon suivante :

Devises d'émission	Encours	Durée restant à courir						
		2003	2004	2005	2006	2007	2008 à 2012	Au-delà de 2012
Dettes subordonnées et autres titres remboursables :								
En euros	7 693	987	636	260	292	488	3 363	1 667
En dollar des États-Unis	3 182	6		29	214	571	1 743	619
Dans d'autres monnaies	901		48	111		78	112	552
Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables	11 776	993	684	400	506	1 137	5 218	2 838

NOTE 20 (suite) – DETTES SUBORDONNÉES

EMPRUNTS SUBORDONNÉS PERPÉTUELS

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 274 millions d'euros représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre de 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 4 millions d'euros. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 305 millions d'euros. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société,

mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

De 1996 à 1998, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call Options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

NOTE 21 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

L'encours des fonds pour risques bancaires généraux s'élevait à 997 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 1 007 millions d'euros au

31 décembre 2001 et 1 039 millions d'euros au 31 décembre 2000.

NOTE 22 – CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2000	1 799	11 709	379
Opérations réalisées sur le capital en 2000 :			
- opérations d'augmentation de capital	22	311	
- annulation des titres BNP détenus par Paribas lors de la fusion de BNP SA et Paribas SA	(29)	(571)	
Écart résultant de l'application de l'article 215 du règlement 99.07 du CRC aux titres de Paribas acquis préalablement à la fusion		(305)	
Effet de l'harmonisation des méthodes comptables du sous-groupe Paribas avec celles de la société consolidante		(179)	
Titres de BNP Paribas SA détenus en application de la 5 ^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 et certificats de valeur garantie rachetés dans la période			
Émission d'actions de préférence			
Rachat des minoritaires de Cobepa			
Effet de la variation des parités monétaires en 2000			
Autres variations		(3)	(4)
Bénéfice consolidé de l'exercice 2000			
Capitaux propres au 31 décembre 2000 avant affectation du résultat	1 792	10 962	375
Distribution au titre de l'exercice 2000			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2001	1 792	10 962	375
Opérations réalisées sur le capital en 2001 :			
- annulation des actions autodétenues	(36)	(752)	
- opérations d'augmentation du capital	16	266	
Annulation des certificats de valeur garantie autodétenus			
Émission d'actions de préférences			
Achat d'intérêts minoritaires sur des participations consolidées			
Parts des minoritaires dans les sociétés acquises ou lots complémentaires acquis			
Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 5 ^e résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001 et certificats de valeur garantie rachetés dans la période			
Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2001			
Effet des changements de méthodes comptables liés à l'application du règlement 00-05 relatif aux sociétés d'assurances			
Autres variations			5
Bénéfice consolidé de l'exercice 2001			
Capitaux propres au 31 décembre 2001 avant affectation du résultat	1 772	10 476	380
Distribution au titre de l'exercice 2001			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2002	1 772	10 476	380
Opérations réalisées sur le capital en 2002 :			
- opérations d'augmentation du capital	18	328	
- annulation des certificats de valeur garantie autodétenus			
Émission d'actions de préférences			
Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 5 ^e résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001			
Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2002			
Autres variations			(3)
Bénéfice consolidé de l'exercice 2002			
Capitaux propres au 31 décembre 2002 avant affectation du résultat	1 790	10 804	377

Réserves consolidées et assimilées						
Écart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Élimination de titres autodétenus	Total des réserves consolidées et assimilées	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
(68)	5 929	(726)	5 514	19 022	2 859	21 881
				333		333
		600	600	-	-	-
				(305)	(344)	(649)
				(179)		(179)
	(9)	(1 476)	(1 485)	(1 485)		(1 485)
					537	537
					(625)	(625)
23			23	23	103	126
	87		83	80	(3)	77
	4 124		4 124	4 124	285	4 409
(45)	10 131	(1 602)	8 859	21 613	2 812	24 425
	(968)		(968)	(968)	(159)	(1 127)
(45)	9 163	(1 602)	7 891	20 645	2 653	23 298
		788	788			
	(147)	83	(64)	282		282
				(64)		(64)
					850	850
					(852)	(852)
					150	150
	(41)	(204)	(245)	(245)		(245)
(48)			(48)	(48)	32	(16)
	(2)		(2)	(2)		(2)
	19		24	24	20	44
	4 018		4 018	4 018	226	4 244
(93)	13 010	(935)	12 362	24 610	3 079	27 689
	(1 039)		(1 039)	(1 039)	(140)	(1 179)
(93)	11 971	(935)	11 323	23 571	2 939	26 510
	(226)	161	(65)	346		346
				(65)		(65)
					1 276	1 276
	(50)	(329)	(379)	(379)		(379)
(342)			(342)	(342)	(203)	(545)
	22		19	19	180	199
	3 295		3 295	3 295	343	3 638
(435)	15 012	(1 103)	13 851	26 445	4 535	30 980

NOTE 22 (suite) – CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL RÉALISÉES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 1^{er} janvier 2000, le capital de la BNP SA était constitué de 449 666 744 actions ordinaires de 4 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 462 750 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 1999 ont été souscrites pour les salariés durant l'exercice 1999. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 26 janvier 2000.

Opérations intervenues sur le capital en 2000

■ Réduction de capital

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 ayant approuvé la fusion entre la Banque Nationale de Paris et la société Paribas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 7 053 612 actions BNP que détenait la société Paribas.

■ Augmentation de capital

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'administration du 7 mars 2000 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 1998, de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Paribas Accueil". À ce titre, 4 821 403 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP Paribas Accueil" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 167 430 actions nouvelles portant jouissance respectivement au 1^{er} janvier 1999 pour 65 790 actions et au 1^{er} janvier 2000 pour 101 640 actions, au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2000, le capital de BNP Paribas SA était constitué de 448 064 715 actions de 4 euros entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 141 340 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2000 ont été émises au cours du deuxième semestre 2000. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 29 janvier 2001.

Opérations intervenues sur le capital en 2001

■ Réduction de capital

Conformément à la cinquième et à la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2000, le Conseil d'administration dans sa séance du 6 mars 2001 a décidé l'annulation par réduction de capital de 9 000 000 d'actions BNP Paribas que détenait la société.

■ Augmentation de capital

En conformité avec l'article L 225-129-V du nouveau Code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'administration, dans ses séances du 6 mars et du 15 mai 2001, a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Paribas Accueil". À ce titre 3 361 921 actions de

4 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 26 juin 2001 pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 417 720 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2000 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2001, le capital de BNP Paribas SA était constitué de 442 985 696 actions de 4 euros de nominal entièrement libérées. En outre dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 325 801 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2001 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2001. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 17 janvier 2002.

Opérations intervenues sur le capital en 2002

■ Division du capital

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés dans la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte de BNP Paribas du 15 mai 2001, le Conseil d'Administration, en sa séance du 18 décembre 2001 a décidé de procéder à la division par deux du nominal de l'action BNP Paribas qui s'établit ainsi à 2 euros. La division du titre, effective le 20 février 2002, a pour effet de porter le nombre d'actions composant le capital à 886 622 994 actions.

■ Augmentation de capital

En conformité avec l'article L 225-129-V du nouveau Code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'administration du 28 février 2002 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Paribas Accueil". À ce titre 7 623 799 actions de 2 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 27 juin 2002 pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 927 046 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2001 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2002, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 895 173 839 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 705 985 actions nouvelles d'un montant nominal de 2 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2002 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2002. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 23 janvier 2003.

CONSTITUTION DES PRIMES D'ÉMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT

Durant l'exercice 2000, les primes d'émission ont été augmentées de 311 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur étaient réservées. Elles ont été réduites de 571 millions d'euros en raison de l'annulation des actions BNP détenues par la société Paribas à la date de l'opération de fusion entre la Banque Nationale de Paris et la société Paribas.

En 2001, les primes d'émission ont été réduites de 752 millions d'euros en raison de l'annulation de 9 000 000 d'actions et augmentées de 266 millions d'euros au titre de l'émission des actions BNP Paribas

remises aux salariés bénéficiaires de plan d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

Durant l'exercice 2002, les primes d'émission ont été augmentées de 328 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

La plus-value d'apport, d'un montant net de 286 millions d'euros, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultats afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte au 31 décembre 1997 d'une correction de valeur des actifs apportés de 420 millions d'euros (notes 1 et 11) effectuée durant l'exercice 1997.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

En décembre 1997, le groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. À l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique "Intérêts minoritaires"; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Intérêts minoritaires" au compte de résultat.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le groupe. Elle est de même nature que la précédente et offre à leur souscripteur un revenu fixe de 9,003 % durant 10 ans.

En octobre 2001, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération fixe respectivement de 7 % et 6,625 % durant respectivement 5 ans minimum et 10 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération restant alors de 7 %.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération fixe respectivement de 6,342 % annuellement sur 10 ans et de 7,2 % versée trimestriellement. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, le taux de 7,20 % restant inchangé.

OPÉRATION PUBLIQUE D'ÉCHANGE SUR LES ACTIONS DE PARIBAS

Résultat des offres publiques d'échange sur les actions de Paribas
La Banque Nationale de Paris a présenté le 9 mars 1999 une offre

publique d'échange portant sur les actions émises par la société Paribas SA, modifiée le 8 juillet 1999. Cette offre clôturée le 13 août 1999 et proposant 29 actions BNP plus 13 certificats de valeur garantie (CVG) pour 20 actions Paribas a été suivie d'une offre publique d'échange simplifiée entre le 1^{er} et le 21 octobre 1999 proposant 29 actions BNP pour 20 actions Paribas.

À l'issue de ces deux offres la BNP a recueilli respectivement 106 640 080 et 51 628 920 actions Paribas représentant 96,26 % de son capital et émis 229 490 050 actions (respectivement 154 628 116 actions au prix d'émission de 74,40 euros et 74 861 934 actions au prix d'émission de 85,00 euros) et 69 316 052 CVG donnant droit à leurs titulaires pour chaque CVG détenu le 1^{er} juillet 2002 et dans la limite de 20 euros par CVG, au versement d'une somme en euros égale à la différence, si celle-ci est positive, entre 100 euros et deux fois le cours de référence de l'action BNP Paribas (après division du nominal par deux effective le 20 février 2002). Ce cours de référence sera égal à la moyenne pondérée par les volumes et arrondie à la première décimale la plus proche, des cours de clôture de Bourse de l'action BNP Paribas à la Bourse de Paris, au cours des 20 jours de Bourse précédant le 1^{er} juillet 2002 au cours desquels l'action BNP Paribas aura été cotée.

La BNP a, au cours du 4^e trimestre 1999, acquis 425 100 actions Paribas au titre de l'engagement de garantie de parité d'échange pris lors de l'opération publique d'échange à l'égard des salariés de Paribas titulaires de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions Paribas portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 96,48 % au 31 décembre 1999. À ce titre la BNP a acquis 231 097 actions Paribas supplémentaires entre le 1^{er} janvier et le 23 mai 2000, date de la fusion de BNP SA avec Paribas SA.

La BNP a lancé le 10 novembre 1999 une offre publique de retrait visant les actions Paribas, ouverte du 18 au 31 janvier 2000 et suivie d'un retrait obligatoire intervenu le 1^{er} février 2000 à l'issue desquelles la BNP détenait 164 536 561 actions, soit la totalité des titres en circulation à cette date.

Traitement de l'opération publique d'échange sur les actions de Paribas

Les actifs, passifs et éléments de hors-bilan du groupe Paribas sont consolidés selon les dispositions prévues par l'article 215 du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable pour la valeur historique qui était la leur au 30 septembre 1999 de ses comptes retraitée aux normes comptables du groupe consolidant.

Les retraitements d'harmonisation de normes comptables opérés ont conduit à réduire les capitaux propres de Paribas au 30 septembre 1999 de 873 millions d'euros nets d'impôt dont 694 millions d'euros enregistrés au 31 décembre 1999 et 179 millions d'euros en 2000 en application de l'article 215 du règlement CRC 99-07 qui prévoit un délai pour finaliser les retraitements aux normes comptables du groupe se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition de Paribas. Ces retraitements portent principalement sur les méthodes de valorisation des contrats d'échange de taux d'intérêt en position isolée gérés dans une perspective de moyen et long terme et des portefeuilles de transactions (détermination des risques de contreparties et des coûts administratifs attachés aux contrats d'échange de taux d'intérêt ; valorisation des risques attachés aux instruments dérivés de taux d'intérêt, d'actions, d'indices, de change et de crédit et aux positions sur obligations convertibles).

En outre, certains engagements sociaux et de prévoyance, en particulier liés aux engagements de retraite et de préretraite existant tant en France qu'à l'étranger, ont été provisionnés conformément aux règles appliquées par le groupe consolidant.

Enfin, les règles applicables, au sein du groupe consolidant, au provisionnement des risques pays et des risques de crédit

NOTE 22 (suite) – CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

aux États-Unis ont été étendues aux encours correspondants du groupe Paribas. L'écart résultant de la première consolidation du groupe Paribas corrigé des retraitements des opérations d'harmonisation de normes comptables a été imputé à hauteur de 9 196 millions d'euros (8 712 millions d'euros au 31 décembre 1999) sur la prime d'émission attachée aux actions créées en rémunération des titres apportés par les actionnaires de Paribas.

ACTIONS ET CERTIFICATS DE VALEUR GARANTIE ÉMIS PAR BNP PARIBAS DÉTENUS PAR LE GROUPE

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2002 et de la cinquième résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001 BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans

d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Les actions émises par la BNP SA et détenues par Paribas SA (7 053 612 actions) à la date de fusion entre les deux sociétés ont fait l'objet d'une annulation par réduction du capital.

Au 31 décembre 2002, le groupe BNP Paribas détenait 28 260 453 actions BNP Paribas représentant 1 117 millions d'euros dont 27 894 453 actions BNP Paribas représentant 1 103 millions d'euros ont été portées en réduction des capitaux propres.

BNP Paribas avait au 30 juin 2002 racheté sur le marché 63 710 683 CVG au prix moyen de 5,86 euros qui ont été portés en réduction des capitaux propres. Le double du cours de référence de l'action BNP Paribas, égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de Bourse des 20 jours de Bourse précédant le 1^{er} juillet 2002 étant supérieur à 100 euros, aucun versement n'a été effectué aux porteurs de CVG à la date du 1^{er} juillet 2002.

En millions d'euros	Titres de participation		Titres de transaction (note 5)		Titres de placement		Total	
	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	Valeur comptable
Actions détenues par :								
BNP SA	13 605	1			45 000	4	58 605	5
Paribas SA	7 053 612	599					7 053 612	599
Filiales de Paribas SA	1 478 450	126					1 478 450	126
Filiales de BNP SA	-		156 471	63			156 471	63
Actions détenues au 31/12/1999	8 545 667	726	156 471	63	45 000	4	8 747 138	793
Annulation des actions détenues par Paribas SA								
	- 7 053 612	- 600					- 7 053 612	- 600
Acquisitions effectuées en application de la 5 ^e résolution de l'Assemblée Générale								
	15 668 408	1 393					15 668 408	1 393
Autres mouvements								
	- 987	-	2 894 799	200	- 45 000	- 4	2 848 812	196
Actions détenues au 31/12/2000	17 159 476	1 519	3 051 270	263	-	-	20 210 746	1 782
Annulation des actions détenues par Paribas SA								
	- 9 000 000	- 788					- 9 000 000	- 788
Autres mouvements								
	648 699	43	- 2 975 820	- 256			- 2 327 121	- 213
Actions détenues au 31/12/2001	8 808 175	774	75 450	7			8 883 625	781
Division par deux de la valeur nominale des actions								
	8 808 175		75 450				8 883 625	-
Acquisitions effectuées en application de la 6 ^e résolution de l'Assemblée Générale								
	12 663 315	436					12 663 315	436
Autres mouvements								
	- 2 385 212	- 107	215 100	7			- 2 170 112	- 100
Actions détenues au 31 décembre 2002	27 894 453	1 103	366 000	14			28 260 453	1 117

NOTE 23 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS ET REÇUS			
Engagements de financement donnés :			
Aux établissements de crédit	16 310	9 177	13 085
À la clientèle			
- Ouverture de crédits confirmés			
Ouvertures de crédits documentaires	16 326	6 911	14 978
Autres ouvertures de crédits confirmés	49 019	53 878	63 868
- Autres engagements en faveur de la clientèle	58 743	62 963	42 241
	<u>124 088</u>	<u>123 752</u>	<u>121 087</u>
Total des engagements de financement donnés	140 398	132 929	134 172
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus :			
Des établissements de crédit	19 040	13 530	4 880
De la clientèle	2 496	8 825	1 745
Total des engagements de financement reçus	21 536	22 355	6 625
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS ET REÇUS			
Engagements de garantie donnés :			
D'ordre d'établissements de crédit			
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 035	997	1 361
- Autres garanties	4 812	6 585	6 593
	<u>6 847</u>	<u>7 582</u>	<u>7 954</u>
D'ordre de la clientèle			
- Cautions, avals et autres garanties			
Cautions immobilières	883	1 314	1 251
Cautions administratives et fiscales	7 361	6 841	6 142
Autres garanties	6 179	5 016	9 332
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	38 956	59 190	35 392
	<u>53 379</u>	<u>72 361</u>	<u>52 117</u>
Total des engagements de garantie donnés	60 226	79 943	60 071
Engagements de garantie reçus :			
Des établissements de crédit	23 362	16 767	12 506
De la clientèle			
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 895	5 687	6 922
- Garanties reçues de la clientèle financière	299	1 020	154
- Autres garanties reçues	18 268	18 802	20 319
Total des engagements de garantie reçus de la clientèle	20 462	25 509	27 395
Total des engagements de garantie reçus	43 824	42 276	39 901
ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN			
Titres à recevoir	14 904	10 909	8 549
Titres vendus à réméré à recevoir ^(a)	133	181	156
Total des titres à recevoir	15 037	11 090	8 705
Total des titres à livrer	7 960	9 216	9 327

^(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE 24 – OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou

globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros,
au 31 décembre

	2002			2001		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
Opérations fermes	836 631	10 829 381	11 666 012	746 474	8 283 283	9 029 757
Opérations sur marchés organisés	448 558	3 961 047	4 409 605	286 992	2 537 242	2 824 234
- contrats de taux	443 010	3 924 745	4 367 755	255 969	2 352 211	2 608 180
- contrats de change	5 547	20 402	25 949	29 200	17 938	47 138
- actifs financiers	1	15 900	15 901	1 823	167 093	168 916
Opérations de gré à gré	388 073	6 868 334	7 256 407	459 482	5 746 041	6 205 523
- Accords de taux futurs	4 687	393 594	398 281	4 959	151 303	156 262
- Swaps de taux	229 642	5 122 145	5 351 787	129 624	4 625 525	4 755 149
- Swaps de devises	68 313	445 905	514 218	167 857	344 322	512 179
- Swaps cambistes	82 309	785 725	868 034	151 968	592 365	744 333
- Autres contrats à terme	3 122	120 965	124 087	5 074	32 526	37 600
Opérations conditionnelles	44 089	2 249 741	2 293 830	53 777	1 838 428	1 892 205
Opérations sur marchés organisés	622	831 863	832 485	10 854	543 712	554 566
Options de taux	10	266 178	266 188	519	48 011	48 530
- achetées	10	115 450	115 460	432	34 442	34 874
- vendues		150 728	150 728	87	13 569	13 656
Options de change		2 167	2 167		1 039	1 039
- achetées		1 104	1 104		687	687
- vendues		1 063	1 063		352	352
Autres options	612	563 518	564 130	10 335	494 662	504 997
- achetées	286	258 400	258 686	8 600	180 120	188 720
- vendues	326	305 118	305 444	1 735	314 542	316 277
Opérations de gré à gré	43 467	1 417 878	1 461 345	42 923	1 294 716	1 337 639
Contrats de taux plafonds et planchers	10 561	490 127	500 688	14 948	596 594	611 542
- achetés	7 150	234 721	241 871	10 019	331 740	341 759
- vendus	3 411	255 406	258 817	4 929	264 854	269 783
Swaptions et options (taux, change et autres)	32 906	927 751	960 657	27 975	698 122	726 097
- achetés	20 163	405 862	426 025	11 103	339 866	350 969
- vendus	12 743	521 889	534 632	16 872	358 256	375 128
Total des opérations sur instruments financiers à terme	880 720	13 079 122	13 959 842	800 251	10 121 711	10 921 962

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur

les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

NOTE 24 (suite) – OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

ÉVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le groupe BNP Paribas est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 2002. À ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde ("close-out netting") peut faire l'objet d'une garantie ("collateralisation") consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps & Derivatives Association (ISDA). BNP Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

RISQUES DE CRÉDIT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME TRAITÉS DE GRÉ À GRÉ

Répartition par nature de contreparties	31 décembre 2002 (en millions d'euros)				
	Valeur brute de remplacement	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Équivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	711	455		455	
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A ^(a)	126 487	13 812	4 722	9 090	7 323
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B ^(a) et sur la clientèle	15 271	7 592	481	7 111	6 532
Total	142 469	21 859	5 203	16 656	13 855

Répartition par cotation de crédit (Standard & Poor's)	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Équivalent risques pondérés
AAA – AA	8 544	2 132	6 412	4 796
A	2 374	1 107	1 267	1 395
BBB	6 694	1 218	5 476	4 639
BB ou inférieur	1 944	634	1 310	1 224
Non cotés	2 303	112	2 191	1 801
Total	21 859	5 203	16 656	13 855

La ventilation des instruments financiers à terme par zone géographique s'analyse comme suit :

Répartition par zone géographique	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Équivalent risques pondérés
France	3 566	337	3 229	2 410
Europe (hors France)	10 471	2 650	7 821	5 171
États-Unis	5 376	1 730	3 646	4 406
Japon	432	94	338	456
Asie (hors Japon)	775	225	550	427
Reste du monde	1 239	167	1 072	985
Total	21 859	5 203	16 656	13 855

^(a) La zone A est constituée des États membres de la Communauté européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 31 décembre 2002, l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,17 % de la somme

des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) contre 0,25 % au 31 décembre 2001.

NOTE 24 (suite) – OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

La ventilation des instruments financiers à terme selon la durée restant à courir s'analyse comme suit au 31 décembre 2002 :

Durée restant à courir	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Taux d'intérêt	38 %	28 %	19 %	85 %
Taux de change et autres contrats	8 %	5 %	2 %	15 %
Total	46 %	33 %	21 %	100 %

NOTE 25 – EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2002 DU GROUPE BNP PARIBAS AUX RISQUES DE MARCHÉ LIÉS AUX OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Depuis le 31 mars 2000, un système unique de Valeur en Risque ("modèle interne") est utilisé pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou "Gross Earnings at Risk" (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité.

La Commission Bancaire a validé ce modèle interne et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la capture de corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets de diversification du risque induits ;

- la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de négoce de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous ont été établies sur la base du modèle interne avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de trading ;

- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GEaR correspondantes) ;

- données historiques considérées sur une année (260 jours) de trading.

La Valeur en Risque moyenne totale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002 ressort à 122 millions d'euros (avec un minimum de 82 millions d'euros et un maximum de 205 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (85 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

Valeur en Risque (10 jours – 99 %) : analyse par nature de risque

En millions d'euros	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2002			31 décembre 2002	31 décembre 2001
	Moyenne	Minimum	Maximum		
Taux d'intérêt	115	64	203	77	112
Actions	73	23	119	86	30
Change	15	5	37	8	25
Matières Premières	4	1	11	7	3
<i>Effet des compensations</i>	<i>(85)</i>			<i>(97)</i>	<i>(54)</i>
Total	122			87	116

NOTE 26 – OPÉRATIONS DE TITRISATION

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création de véhicules ad hoc sont effectuées :

- pour le compte de sa clientèle, avec le cas échéant octroi d'une garantie ou de lignes de liquidités ;
- pour compte propre dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie de certains de ses portefeuilles ou de la gestion de bilan de certaines de ses filiales. Dans ce cas, il conserve une partie du risque sous forme de dépôt de garantie ou de souscription de tranches subordonnées.

Ces entités ne sont pas consolidées conformément à la réglementation en vigueur.

OPÉRATIONS DE TITRISATION RÉALISÉES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE

Opérations de refinancement à court terme

Au 31 décembre 2002, 3 conduits multicédants non consolidés (Eliopée, Thésée et Starbird) sont gérés par le groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le groupe garantit par l'émission de lettres de crédit le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 284 millions d'euros et a ouvert des lignes de liquidité au bénéfice des fonds à hauteur de 5 459 millions d'euros.

Au 31 décembre 2002 aucune de ces opérations ne nécessitait la constitution de provisions.

Opérations de refinancement obligataire à moyen et long terme

Le groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la banque. La gestion de ces fonds n'est pas assurée par la banque. Celle-ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 198 millions d'euros au 31 décembre 2002 à quatre d'entre eux (Iris 3, BEI-Iris 4, Tiepolo Finance et Telecom Italia SV) représentant 1 206 millions d'euros d'encours titrisés. La banque n'a pas délivré de lettre de crédit et à ce titre ne porte aucun risque de contrepartie.

OPÉRATIONS DE TITRISATION RÉALISÉES POUR COMPTE PROPRE

- La gestion de bilan du groupe a conduit certaines filiales à céder des crédits à la consommation (Cetelem) et des prêts immobiliers (UCB, UCI) à des véhicules de titrisation non consolidés auxquels ces filiales ont délivré une garantie limitée au titre du risque de contrepartie attaché aux créances cédées. Les opérations de titrisation réalisées en application de la loi 88-1205 du 23 décembre 1988 modifiée relative aux fonds communs de créances ne sont pas consolidées conformément aux critères retenus par le règlement 99-07, le groupe ne disposant pas du pouvoir de décision au sein des organes de gestion de ces fonds.

Le tableau suivant résume les opérations réalisées au 31 décembre 2002 (en millions d'euros) :

Filiales à l'origine de l'opération	Entités	Années de création	Échéances prévues	Montant brut des créances titrisées au 31 décembre 2002	Montant brut de la garantie
Cetelem (France)	Noria 3	1997	2004	1120	35,2
	Master Noria	1998-2002	2003-2006		
UCB (France)	Domos 1 à 5	1994-1999	2008-2015	966	31,6
	Master Domos	1999-2001	2011-2012		
Findomestic (Italie)	Dolfin 1	1998	2004	243	1,7
	Findomestic	2000	2005		
UCI (Espagne)	UCI 1 à 8	1994-2002	2003-2016	1 513	19,7
Centro Leasing (Italie)	Ponte Vecchio	2002	2017	596	-

Au 31 décembre 2002, aucune des garanties accordées ne nécessitait la constitution de provisions.

NOTE 26 (suite) – OPÉRATIONS DE TITRISATION

• Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le groupe procède à des opérations de titrisation ordinaire de cessions de créances en conservant une part de risque limitée et à des opérations de titrisation synthétique en transférant au marché

l'essentiel du risque de crédit attaché aux portefeuilles conservés au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou "credit default swaps") contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

Opérations ordinaires de cessions de créances (en millions d'euros)

Entités	Année de création	Échéance prévue	Nature de l'engagement donné par la banque	Montant brut du risque de contrepartie avant titrisation au 31 décembre 2002	Montant brut du risque conservé par la banque ⁽¹⁾	Provision du risque conservé par la banque au 31 décembre 2002
Liberté American Loan Master Trust (USA)	1999	2004	Tranche "equity" Dépôt de garantie	1 449	38 19	- 19
Leverage Finance Europe Capital IBV France) ⁽¹⁾	2001	2014	Tranche subordonnée	167	9,1	-

⁽¹⁾ Le risque conservé par la banque porte sur les parts émises par les entités ayant les caractéristiques de capitaux propres.

Opérations synthétiques (en millions d'euros)

Les opérations de titrisation synthétique portent sur 17 milliards d'euros d'actifs consolidés représentatifs de crédits aux grandes entreprises européennes et américaines dont le risque de crédit a été

limité à 3,1 % des montants titrisés. Le risque conservé par le groupe est attaché à la part des titres émis par les structures intermédiaires ayant les caractéristiques de capitaux propres acquis par le groupe.

Entités	Année de création	Échéance	Montant brut du risque de contrepartie avant titrisation au 31 décembre 2002 (en millions d'euros)	Montant brut du risque conservé par le groupe (en millions d'euros)	Provision au 31 décembre 2002 (en millions d'euros)
Olan 1,2 (France)	1999/2000	2004/2005	5 381	104	20,3
Euroliberté (France)	2001	2008	3 159	139,8	-
Condor (USA)	2001	2006	2 692	124,3	-
Falcon (USA)	2001	2006	4 984	128	46,2
Jules Vernes (USA)	2002	2006	832	42,8	

NOTE 27 – RÉGIMES DE RETRAITE ET DE PRÉVOYANCE

RÉGIMES DE RETRAITE

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Depuis le 1^{er} janvier 1994 et en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, le groupe BNP Paribas cotise en France à plusieurs organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

Les Caisses de retraites de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des Assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Les taux d'actualisation et d'érosion monétaire utilisés depuis le 31 décembre 1999 laissent un différentiel de l'ordre de 3,0 % conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation. Les ressources de la Caisse de retraites de la BNP sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la Caisse (93 millions d'euros environ au 31 décembre 2002) et des contributions annuelles conventionnellement versées par BNP en France et plafonnées à 4 % de la masse salariale. Les réserves de la Caisse de retraites de Paribas s'élevaient au 31 décembre 2002 à 285 millions d'euros. Les cotisations versées par BNP Paribas au titre des régimes de pension en France décrits ci-dessus sont constatées en charge de la période. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte notamment du risque démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 22).

Paribas SA et BNP SA ont signé respectivement en 1994 et 1997 des accords mettant en place des retraites par capitalisation. Au moment de leur départ en retraite, les salariés de BNP SA et de Paribas SA bénéficieront ainsi d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

À l'étranger, les engagements au titre des prestations de retraite ont été provisionnés dans les comptes du groupe, selon la méthode décrite dans la note 1.

Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer

la valeur actualisée des obligations et des actifs de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe.

Au 31 décembre 2002, les écarts actuariels restant à étaler sur la durée d'activité des salariés s'élevaient à 110 millions d'euros. La part non amortissable correspondant à la franchise conventionnelle de 10 % s'élevait à 58 millions d'euros. Au 31 décembre 2001, le groupe n'avait pas procédé à l'étalement des écarts actuariels, ceux-ci étant peu significatifs.

DISPOSITIFS DE PRÉVOYANCE ET DE CESSATION D'ACTIVITÉ ET AUTRES AVANTAGES LIÉS À LA RETRAITE

Le personnel des différentes sociétés du groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels prenant diverses formes tels que des indemnités de départ à la retraite ou des gratifications pour ancienneté de service. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Enfin, diverses sociétés du groupe ont mis en place des plans de retraite supplémentaires à prestations définies.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 31 décembre 2002, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux départs en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions constituées au titre de ces engagements s'élevaient à 1 245 millions d'euros au 31 décembre 2002.

NOTE 28 – ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros au 31 décembre	Opérations	Durée restant à courir				Total
		à vue et au jour le jour	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	
EMPLOIS						
Opérations interbancaires et assimilées (note 3)	47 996	156 517	20 037	10 994	5 609	241 153
Caisse, banques centrales, CCP	9 986	2				9 988
Effets publics et valeurs assimilées		62 812	9 000	7 304	5 225	84 341
Créances sur les établissements de crédit	38 010	93 703	11 037	3 690	384	146 824
Opérations avec la clientèle (note 4)	26 552	64 975	39 213	66 485	38 463	235 688
Créances sur la clientèle	26 552	62 151	35 697	54 761	35 468	214 629
Opérations de crédit-bail et assimilées		2 824	3 516	11 724	2 995	21 059
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5) ⁽¹⁾		32 326	2 134	5 585	2 145	42 190
Titres de transaction		24 707				24 707
Titres de placement		7 078	972	1 315	698	10 063
Titres d'investissement		541	1 162	4 270	1 447	7 420
RESSOURCES						
Opérations interbancaires et assimilées (note 14)	55 585	100 202	17 653	3 451	2 039	178 930
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés	55 585	100 155	17 653	3 405	1 107	177 905
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre		47		46	932	1 025
Dépôts de la clientèle (note 15)	89 057	122 371	23 192	20 704	11 866	267 190
Comptes créditeurs de la clientèle	89 057	83 807	7 285	9 298	6 122	195 569
Dettes envers la clientèle représentées par un titre		38 564	15 907	11 406	5 744	71 621

⁽¹⁾ Hors créances rattachées (361 millions d'euros).

La gestion de la liquidité du groupe BNP Paribas s'inscrit dans le cadre de limites de transformation toutes monnaies confondues, déterminées par le Comité de Direction Générale :

- une impasse maximum sur les opérations d'une durée résiduelle supérieure à un an (bilan et hors-bilan pondérés) en effectuant un échéancement conventionnel des opérations sans échéance. La limite est fixée à 25 % des ressources à plus d'un an ;
- une impasse maximum sur les opérations échéancées d'une durée résiduelle supérieure à un an. La limite est fixée à 150 % des ressources stables non échéancées (ressources à vue et d'épargne de la

clientèle nettes des comptes débiteurs, fonds propres nets des immobilisations).

En outre, BNP Paribas veille à respecter en permanence le coefficient de liquidité (à 1 mois) et le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (à 5 ans).

Les échéanciers des emprunts obligataires remboursables et des emprunts subordonnés remboursables sont présentés en notes 16 et 20.

NOTE 29 – INTÉRÊTS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2002	2001	2000	2002	2001	2000		2002	2001	2000
(11 460)	(19 783)	(19 997)	8 876	16 375	16 937	Établissements de crédit (note 30)	(2 584)	(3 408)	(3 060)
(3 695)	(5 424)	(5 784)	11 679	13 883	14 026	Clientèle (note 31)	7 984	8 459	8 242
(5 757)	(5 062)	(4 536)	7 119	6 496	5 820	Crédit-bail	1 362	1 434	1 284
(5 310)	(5 058)	(5 507)				Dettes représentées par un titre	(5 310)	(5 058)	(5 507)
			3 932	2 549	2 997	Obligations et autres titres à revenu fixe (note 32)	3 932	2 549	2 997
						Total des intérêts et produits (charges) assimilés	5 384	3 976	3 956

NOTE 30 – PRODUITS ET CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2002	2001	2000	2002	2001	2000		2002	2001	2000
(7 901)	(14 262)	(14 007)	5 622	10 756	10 861	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(2 279)	(3 506)	(3 146)
(3 559)	(5 521)	(5 990)	3 251	5 611	6 049	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(308)	90	59
			3	8	27	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	3	8	27
						Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit	(2 584)	(3 408)	(3 060)

NOTE 31 – PRODUITS ET CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2002	2001	2000	2002	2001	2000		2002	2001	2000
(3 225)	(4 401)	(5 029)	11 215	13 062	13 402	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	7 990	8 661	8 373
(470)	(1 023)	(755)	462	816	617	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(8)	(207)	(138)
			2	5	7	Intérêts sur prêts subordonnés	2	5	7
						Produits (charges) sur opérations avec la clientèle	7 984	8 459	8 242

NOTE 32 – REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES

En millions d'euros	2002	2001	2000
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe			
Titres de placement	810	922	964
Titres d'investissement	1 080	1 097	1 449
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	212	209	199
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	1 830	321	385
Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 932	2 549	2 997
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable			
Titres de placement et assimilés	22	129	45
Autres titres détenus à long terme	157	189	119 ⁽¹⁾
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	144	246	227
Total des revenus des portefeuilles-titres à revenu variable	323	564	391
Total des revenus des portefeuilles-titres	4 255	3 113	3 388

⁽¹⁾ Titres immobilisés de l'activité de portefeuille jusqu'au 31 décembre 2000.

NOTE 33 – COMMISSIONS NETTES

En millions d'euros	2002	2001	2000
		Net	
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	181	230	189
Sur opérations avec la clientèle	1 530	1 272	1 363
Sur opérations sur titres	(103)	(163)	(32)
Sur opérations de change et d'arbitrage	10	211	74
Sur engagements sur titres	113	118	328
Sur instruments financiers à terme	(124)	(66)	(267)
Sur titres gérés ou en dépôt :			
Droits de garde	184	213	265
Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	739	990	809
Gestion des portefeuilles-titres clientèle	218	221	132
Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	30	36	45
Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	1 171	1 460	1 251
Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle :			
Pour l'achat ou la vente de titres	302	422	704
Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	139	175	366
Autres commissions sur titres	248	228	184
Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	689	825	1 254
Autres commissions :			
Sur activité d'assistance et de conseil	508	413	373
Sur moyens de paiement	552	474	453
Sur autres services financiers	(908)	(980)	(929)
Sur récupérations de frais	116	102	88
Sur produits accessoires	350	351	141
Sur produits sur opérations diverses de banque	93	137	160
Total des autres commissions	711	497	286
Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	2 571	2 782	2 791
Total des commissions	4 178	4 384	4 446

L'ensemble des commissions représente 24,9 % du produit net bancaire en 2002 contre 25,1 % en 2001 et 27,3 % en 2000.

NOTE 34 – MARGE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros	2002	2001	2000
Primes nettes des primes reversées aux réassureurs	7 890	7 775	9 174
(Charges) produits nets des placements financiers	1 706	1 811	1 957
Charges de prestations (y compris variation de provisions)	(8 170)	(8 276)	(9 894)
Autres produits (charges) nets techniques	14	(2)	8
Marge technique et financière des entreprises d'assurance^(a)	1 440	1 308	1 245

La marge technique et financière des entreprises d'assurance n'est pas réduite de la charge des commissions versées aux apporteurs d'affaires et aux contractantes, laquelle est portée dans la rubrique "Commissions nettes" du compte de résultat consolidé sur la ligne "Autres commissions sur services financiers" (note 33).

Les éléments de la marge technique et financière sont présentés ci-dessus après élimination des éléments internes au groupe et net de réassurance. La variation de valeur des actifs en couverture des

contrats en unités de compte est constatée dans les produits nets des placements financiers. Elle est compensée par une variation symétrique des dotations aux provisions mathématiques des contrats en unités de compte, qui est présentée dans les charges de prestations. Les primes brutes se sont élevées pour l'exercice 2002 à 8 192 millions d'euros (7 970 millions d'euros en 2001 et 9 369 millions d'euros en 2000).

^(a) Conformément à la nomenclature des entreprises d'assurance, la contribution des filiales d'assurance du groupe à la marge technique et financière est la suivante :

En millions d'euros	2002				2001
	NATIOVIE	CARDIF	AUTRES SOCIÉTÉS	TOTAL	TOTAL
Résultat technique net d'assurance-vie	131	1	13	145	178
Résultat technique net d'assurance non-vie	17	42		59	31
Réintégration des frais de gestion	279	889	39	1 207	1 066
Reclassements financiers	64	46	3	113	144
Sous-total	491	978	55	1 524	1 419
Élimination des opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du groupe	(70)	(5)	(9)	(84)	(111)
Contribution nette à la marge technique et financière	421	973	46	1 440	1 308

NOTE 35 – FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	2002	2001	2000
Salaires et traitements	4 619	4 627	4 398
Charges sociales			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	385	336	323
Autres charges sociales	1 057	1 009	1 026
Total des charges sociales	1 442	1 345	1 349
Intéressement et participation des salariés			
Intéressement des salariés	57	104	99
Participation des salariés	64	113	103
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	121	217	202
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	263	278	301
Total des frais de personnel	6 445	6 467	6 250

L'ensemble des rémunérations versées en 2002 aux membres du Comité exécutif s'élève à 12,7 millions d'euros. Ce montant inclut la rémunération fixe et la rémunération variable perçue en 2002, au titre de l'exercice 2001, ainsi que les jetons de présence versés par des sociétés du groupe. À cette somme s'ajoute une rémunération varia-

ble différée, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, de 1,97 million d'euros.

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration de BNP Paribas s'élève à 0,5 million d'euros.

NOTE 36 – PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

1) Options de souscription d'actions non expirées attribuées par BNP Paribas

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31 déc. 2002 ⁽¹⁾	Options restant à lever au 31 déc. 2002 ⁽¹⁾
2001 ⁽²⁾	13 mai 1998	15 mai 2001	932	6 069 000	15 mai 2005	14 mai 2011	49	79 000	5 990 000
2002 ⁽²⁾	13 mai 1998	31 mai 2002	1 384	2 158 570	31 mai 2006	30 mai 2012	60	18 010	2 140 560

⁽¹⁾ Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.

⁽²⁾ Le droit d'exercice attribué aux salariés est conditionné aux performances financières du groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du groupe, et les capitaux propres moyens part du groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue est de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan.

2) Options de souscription d'actions non expirées attribuées par la BNP

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31 déc. 2002 ⁽¹⁾	Options restant à lever au 31 déc. 2002 ⁽¹⁾
1996	14 déc. 1993	21 mai 1996	140	2 062 000	22 mai 1998	21 mai 2003	14,87	1 792 500	269 500
1997	14 déc. 1993	22 mai 1997	64	476 000	23 mai 2002	22 mai 2007	18,45	196 890	279 110
1998	14 déc. 1993	13 mai 1998	259	2 074 000	14 mai 2003	13 mai 2008	37,28	101 000	1 973 000
1999	13 mai 1998	3 mai 1999	112	670 000	4 mai 2004	3 mai 2009	37,64	4 000	666 000
1999 ⁽²⁾	13 mai 1998	22 déc. 1999	642	5 064 000	23 déc. 2004	22 déc. 2009	45,16	328 000	4 736 000
2000 ⁽²⁾	13 mai 1998	7 avril 2000	1 214	1 754 200	8 avril 2005	7 avril 2010	42,50	190 400	1 563 800

⁽¹⁾ Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.

⁽²⁾ Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non-paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes (note 22).

NOTE 36 (suite) – PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

3) Options de souscription et d'achat d'actions non expirées attribuées par l'ex-groupe Paribas et ses filiales

Année du plan	Société d'origine	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Directoire fixant les modalités du plan	Nature de l'option	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées et ajustées ⁽¹⁾	Date de départ d'exercice des options ⁽²⁾	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) ajusté ⁽¹⁾	Nombre d'options levées ou caduques ajustées au 31 déc. 2002 ⁽¹⁾	Options ajustées restant à lever au 31 déc. 2002 ⁽¹⁾
PARIBAS SA ET FILIALES ABSORBÉES											
1995	CFP	27 mai 1992	29 mars 1995	S	29	360 948	29 mars 1998	29 mars 2003	13,39	273 320	87 628
	CFP	27 mai 1992	28 déc. 1995	A	341	3 241 427	28 déc. 1999	28 déc. 2003	13,54	2 598 357	643 070
	CFP	27 mai 1992	30 oct. 1995	A	12	496 688	30 oct. 1999	30 oct. 2003	13,44	354 485	142 203
	CFP	27 mai 1992	16 nov. 1995	A	5	129 570	16 nov. 1999	16 nov. 2003	13,44	86 380	43 190
	CB	17 mars 1993	31 oct. 1995	S	104	497 877	1 ^{er} nov. 2000	30 oct. 2003	12,33	343 793	154 084
	Cardif	26 avril 1993	16 nov. 1995	S	36	262 046	17 nov. 2000	15 nov. 2003	9,63	134 267	127 779
1996	CB	17 mars 1993	5 nov. 1996	S	100	624 696	06 nov. 2001	04 nov. 2004	13,89	325 688	299 008
	Cardif	26 avril 1993	21 nov. 1996	S	35	198 832	22 nov. 2001	20 nov. 2004	17,50	113 222	85 610
1997	CFP	27 mai 1992	20 janv. 1997	A	526	5 178 206	20 janv. 2002	20 janv. 2005	17,30	3 245 074	1 933 132
	CFP	27 mai 1992	7 juill. 1997	A	4	77 125	7 juillet 2002	7 juillet 2005	19,47	52 445	24 680
	CB	26 avril 1997	30 sept. 1997	A	149	615 608	1 ^{er} oct. 2002	29 sept. 2005	19,71	50 612	564 996
	CFP	25 avril 1997	26 déc. 1997	A	319	6 370 545	26 déc. 2002	26 déc. 2005	23,47	2 236 046	4 134 499
1998	Paribas	11 mai 1998	17 nov. 1998	A	975	7 255 377	17 nov. 2003	17 nov. 2006	20,41	2 996 201	4 259 176
1999	Paribas	24 avril 1997	4 mai 1999	A	1	30 850	4 mai 2004	4 mai 2007	31,88	-	30 850
FILIALES DE PARIBAS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE											
1995	Cetelem	24 mars 1994	7 nov. 1995	S	79	438 591	8 nov. 2000	6 nov. 2003	10,42	321 700	116 891
	UFB	18 mars 1993	18 oct. 1995	S	32	140 483	19 oct. 2000	17 oct. 2003	11,34	119 646	20 837
1996	Cetelem	24 mars 1994	4 nov. 1996	S	95	482 903	5 nov. 2001	3 nov. 2004	15,51	313 495	169 408
	UFB	18 mars 1993	16 oct. 1996	S	37	200 976	17 oct. 2001	15 oct. 2004	13,72	71 767	129 209
1997	Cetelem	27 mars 1997	22 sept. 1997	A	117	332 893	23 sept. 2002	21 sept. 2005	17,19	36 455	296 438

CB : Compagnie Bancaire CFP : Compagnie Financière Paribas
S : Options de souscription A : Options d'achat

⁽¹⁾ Nombre d'options et prix d'exercice exprimés en actions BNP Paribas :

- pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas, en fonction des coefficients de conversion suivants : 9 actions Paribas pour 5 actions Compagnie Bancaire, 1 action Paribas pour 1 action Compagnie Financière Paribas, 1 action Paribas pour 1 action Banque Paribas, 3,085 actions BNP Paribas pour 1 action Paribas ;

- pour les filiales de Paribas consolidées par intégration globale (Cetelem et UFB), le nombre d'options et le prix d'exercice sont exprimés en actions BNP Paribas calculées après l'échange : 1,791 action Paribas pour 1 action Cetelem, 3,085 actions BNP pour 1 action Paribas, 1,62054 action Paribas pour 1 action UFB, 3,085 actions BNP Paribas pour 1 action Paribas.

⁽²⁾ Dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP Paribas a prévu que les bénéficiaires d'options devront désormais respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

NOTE 37 – GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	2002	2001	2000
Titres d'investissement :			
Plus-values de cessions	7	33	19
Moins-values de cessions			(3)
Dotations aux provisions		(6)	
Reprises de provisions		1	
Gains sur titres d'investissement	7	28	16
Autres titres détenus à long terme ⁽¹⁾ :			
Plus-values de cessions	1 147	1 142	810
Moins-values de cessions	(73)	(75)	(82)
Dotations aux provisions	(396)	(230)	(54)
Reprises de provisions	219	90	111
Gains nets sur autres titres détenus à long terme ⁽²⁾	897	927	785
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
Plus-values de cessions	187	364	1 169
Moins-values de cessions	(109)	(125)	(282)
Dotations aux provisions	(233)	(168)	(135)
Reprises de provisions	147	94	156
(Pertes) gains nets sur titres de participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	(8)	165	908
Immobilisations d'exploitation			
Plus-values de cessions	11	21	
Moins-values de cessions	(4)	(16)	
Gains nets sur immobilisations d'exploitation	7	5	
Total des gains nets sur actifs immobilisés	903	1 125	1 709

⁽¹⁾ Titres immobilisés de l'activité de portefeuille jusqu'au 31 décembre 2000.

⁽²⁾ Se référer à la note 12.

Le groupe BNP Paribas a fait application des dispositions prévues par l'article 215 du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable pour consolider les actifs du groupe Paribas à la suite de l'opération publique d'échange (note 22). Celles-ci réglementent la contribution aux résultats du groupe des résultats de cession portant sur des actifs non destinés à l'exploitation originaires de Paribas lorsque les cessions sont réalisées dans un délai de deux ans à compter de la date de prise de contrôle des sociétés du groupe nouvellement consolidé. Dans ce cadre, les conditions d'application à compter du 1^{er} janvier 2001 de cette règle générale limitent sur la période de douze mois précédant la fin de la période de deux ans la contribution des résultats de cession des "Autres titres détenus à

long terme" au résultat du groupe au montant annuel moyen des plus et moins-values nettes réalisées sur ce portefeuille par le groupe Paribas au cours des deux années ayant précédé le rapprochement, soit 766 millions d'euros.

Les plus-values nettes de cession réalisées lors de cessions d'"Autres titres détenus à long terme" compris dans le portefeuille de Paribas Affaires Industrielles au 30 septembre 1999 se sont élevées à 154 millions d'euros et 519 millions d'euros respectivement au 4^e trimestre 2000 et sur les neuf premiers mois de 2001 dont 100 millions d'euros afférents à l'augmentation de la valeur de ces titres depuis la date du rapprochement.

NOTE 38 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	2002	2001	2000
Provision pour réorganisation et cessation d'activités	(51)	(18)	(117)
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles liées au passage à la monnaie unique européenne et à l'an 2000	(49)	(33)	(104)
Dépréciation exceptionnelle de la valeur résiduelle de véhicules loués	(42)		
Provision sur contrat de location immobilière avec option d'achat (note 11)	(25)		
Dotations aux provisions pour engagements sociaux	26	(93)	(30)
Contribution imposée par le Conseil de la concurrence			(38)
Indemnisation destinée aux victimes de l'Holocauste			(29)
Évolution du mode d'enregistrement de certaines commissions			(27)
Autres charges exceptionnelles nettes	(28)	(21)	(40)
Total du résultat exceptionnel	(174)	(165)	(385)

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

La cession d'une partie du réseau d'agences effectuée par BNP Paribas España a nécessité la réorganisation des activités du groupe en Espagne et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation de l'emploi dont les effets ont été provisionnés. En outre, la reprise de la participation de la Dresdner Bank dans certaines filiales communes a conduit à la réorganisation de leurs fonctions supports et au provisionnement des coûts correspondants. Enfin l'évolution de la stratégie de la banque en Australie et en Inde, ainsi que la filialisation du métier Titres et les études préliminaires à l'évolution des structures de certaines activités des pôles Banque Privée et Gestion d'Actifs et Banque de Financement et d'Investissement ont conduit le groupe à couvrir les coûts liés aux orientations prises. Au total une provision de 117 millions d'euros a été constituée en 2000 complétée de 18 millions d'euros en 2001 et de 51 millions d'euros en 2002.

BNP Paribas a procédé à l'évaluation des coûts liés à l'adaptation de ses systèmes de production et d'information à la monnaie unique européenne et au passage de l'an 2000. Le coût global, réestimé à fin 2001, est évalué à environ 500 millions d'euros répartis sur la période comprise entre 1996 et 2002. En application de la doctrine comptable relative au provisionnement des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables et nettement précisées quant à leur objet, le groupe BNP Paribas a constitué une provision dès 1996, complétée sur les exercices suivants. Cette provision a permis de couvrir les coûts d'assistance extérieure non immobilisables engagés dans la perspective d'adapter l'entreprise aux conséquences directes de l'événement exceptionnel que constitue le passage à la monnaie unique européenne. Les charges faisant l'objet d'une provision recouvrent l'adaptation des systèmes d'information

et les contributions aux systèmes interbancaires, les coûts de communication et d'aménagements des relations avec la clientèle ainsi que le dispositif de mise en place de l'euro fiduciaire en 2002. Ces coûts, déterminés selon la méthodologie de projet habituellement utilisée par le groupe BNP Paribas, ont été quasi intégralement encourus au 31 décembre 2002.

L'activité de financement de véhicules loués développée par le groupe conduit les filiales anglaises concernées à utiliser un modèle externe d'évaluation prospective des valeurs de revente attendues des véhicules loués. Les dysfonctionnements observés en 2002 du modèle utilisé par une filiale récemment acquise ont nécessité l'adoption d'un nouveau modèle et la constitution d'une provision exceptionnelle pour dépréciation des véhicules afin de corriger les erreurs de l'ancien.

L'évaluation des engagements à la charge de la banque relatifs à divers régimes de retraite à l'étranger a fait l'objet de dotations supplémentaires aux provisions pour engagements sociaux de 30 millions d'euros et de 93 millions d'euros respectivement en 2000 et en 2001. La transformation d'un régime de retraite à prestations définies en un régime à cotisation définie a conduit en 2002 dans l'une des entités du groupe à procéder à une reprise de provisions antérieurement constituées pour un montant de 26 millions d'euros.

Un accord intergouvernemental a été conclu entre le gouvernement de la République française et le gouvernement des États-Unis d'Amérique afin de compléter les mesures prises pour dédommager les victimes de la Shoah. Dans ce cadre les institutions financières recevant des dépôts ont accepté de participer à diverses mesures d'indemnisation et à la dotation d'une fondation pour la Mémoire de la Shoah. La banque a constitué au cours de l'exercice 2000 une provision de 29 millions d'euros représentant le coût estimé de sa participation au dispositif de dédommagement prévu.

NOTE 39 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Formation du résultat par pôle à fonds propres normalisés

Les résultats par pôle d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres alloués à chacun des pôles en fonction des risques encourus sur la

base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation de fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative aux ratios de solvabilité.

En millions d'euros	Produit net bancaire		Résultat brut d'exploitation		Résultat d'exploitation		Résultat net avant impôt	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Banque de Détail en France	4 588	4 433	1 405	1 328	1 207	1 139	1 207	1 131
Banque de Détail à l'International	2 379	1 894	1 059	837	908	666	701	633
Services Financiers Spécialisés	2 582	2 387	967	873	595	553	540	555
Banque de Financement et d'Investissement	5 146	6 178	1 875	2 515	1 160	1 933	1 186	1 862
Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres	2 209	2 304	791	968	784	885	830	879
BNP Paribas Capital	(21)	248	(65)	180	(70)	185	611	717
Autres activités	(90)	6	(194)	(184)	(216)	(156)	(262)	455
Total	16 793	17 450	5 838	6 517	4 368	5 205	4 813	6 232
France	9 018	9 507	2 828	3 208	2 333	2 726	2 895	3 939
Autres pays de l'espace économique européen	3 423	3 527	1 207	1 417	851	1 183	1 025	1 180
Pays des zones Amériques et Asie	3 889	3 850	1 595	1 629	1 029	1 082	733	912
Autres pays	463	566	208	263	155	214	160	201

Activité du groupe par zone géographique

En millions d'euros au 31 décembre	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Emplois						
France	49 465	60 678	118 611	124 270	168 076	184 948
Autres pays de l'espace économique européen	81 647	84 102	51 803	53 747	133 450	137 849
Pays des zones Amériques et Asie	106 742	122 960	50 259	49 626	157 001	172 586
Autres pays	2 532	3 834	4 668	7 264	7 200	11 098
Total des emplois (notes 3 et 4)	240 386	271 574	225 341	234 907	465 727	506 481
Ressources						
France	42 443	66 960	87 104	88 801	129 547	155 761
Autres pays de l'espace économique européen	78 012	65 120	60 876	74 443	138 888	139 563
Pays des zones Amériques et Asie	55 602	84 850	41 648	45 456	97 250	130 306
Autres pays	1 848	3 366	5 941	7 396	7 789	10 762
Total des ressources (notes 14 et 15)	177 905	220 296	195 569	216 096	373 474	436 392

NOTE 40 – IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	2002	2001	2000
Charge des impôts courants de l'exercice	1 058	1 621	1 344
Charge nette des impôts différés de l'exercice	117	196	288
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	1 175	1 817	1 632
- sur activités courantes	1 210	1 847	1 729
- sur éléments exceptionnels	(35)	(30)	(97)

L'économie d'impôt résultant en 2002 de la comptabilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 40 millions d'euros au sein du groupe

(209 millions d'euros au 31 décembre 2001). Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 321 millions d'euros au 31 décembre 2002 (334 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Analyse du taux effectif de l'impôt :

En pourcentage	2002	2001	2000
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3	33,3	33,3
Effet du taux réduit sur les plus-values à long terme en France	(0,6)	(2,2)	(3,0)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,6)	(1,2)	(1,8)
Différences permanentes faisant l'objet, en France, de réintégrations fiscales	(3,1)	(1,8)	(1,9)
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(8,0)	(4,1)	(5,2)
Effets des éléments de résultats négatifs	2,9	2,5	5,4
Divers	0,5	2,7	1,5
Taux effectif de l'impôt	24,4	29,2	28,3

L'encours des impôts différés se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre	2002			2001	2000
	Sociétés intégrées au groupe fiscal (note 2)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés actif ⁽¹⁾	908	756	1 664	1 758	1 683
Impôts différés passif	1 210	1 164	2 374	2 460	2 377
Impôts différés passif nets	302	408	710	702	694

⁽¹⁾ Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 134 millions d'euros en 2002 (100 millions d'euros en 2001 et 54 millions d'euros en 2000) au total des impôts différés actif.

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail

immobilier et assimilé à un impôt différé passif, s'élève au 31 décembre 2002 à 196 millions d'euros.

NOTE 41 – CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS

Le rapprochement de BNP et de Paribas engagé en 1999 a conduit à constater des provisions et amortissements exceptionnels liés à la restructuration des deux groupes pour un montant total de 989 millions d'euros net d'impôt à la date de première consolidation de Paribas

(30 septembre 1999). Le tableau ci-dessous présente les charges encourues depuis le 1^{er} octobre 1999, imputées sur la provision constituée initialement :

En millions d'euros	Provision pour coûts de restructuration	Amortissement de survaleurs et assimilés	Effet d'impôt	Total des charges comptabilisées nettes d'impôt
Charges comptabilisées au cours du 4 ^e trimestre 1999	(59)	(183)	33	(209)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2000	(330)	-	101	(229)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2001	(501)	-	163	(338)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2002	(143)	-	45	(98)

NOTE 42 – EFFECTIFS

L'effectif des entités consolidées par intégration globale et proportionnelle se répartit de la façon suivante :

	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
BNP Paribas métropole	37 335	37 545	37 602
<i>Dont cadres</i>	<i>13 368</i>	<i>12 648</i>	<i>11 542</i>
Filiales métropolitaines	14 065	13 051	11 567
Total métropole	51 400	50 596	49 169
Total hors métropole	36 285	34 598	31 295
Total groupe BNP Paribas	87 685	85 194	80 464
BNP Paribas SA	44 908	45 870	45 886
Filiales	42 777	39 324	34 578

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2002

Barbier Frinault & Autres
Réseau Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard
Mazars
Le Vinci - 4, allée de l'Arche
92075 Paris La Défense

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants

justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de modalités d'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et autres titres détenus à long terme.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, Paris et La Défense, le 18 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres
Réseau Ernst & Young
Christian Chiarasini
Radwan Hoteit

PricewaterhouseCoopers Audit
Étienne Boris

Mazars & Guérard
Mazars
Hervé Hélias

EXTRAITS DES COMPTES SOCIAUX

BILAN DE BNP PARIBAS SA

ACTIF

En millions d'euros	2002	2001	2000
Opérations interbancaires et assimilées :			
Caisse, banques centrales, CCP	8 093	2 057	6 240
Effets publics et valeurs assimilées	48 572	43 636	31 865
Créances sur les établissements de crédit	188 120	212 493	159 816
Total des opérations interbancaires et assimilées	244 785	258 186	197 921
Opérations avec la clientèle :			
Créances sur la clientèle	164 573	187 485	174 856
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	151	242	331
Total des opérations avec la clientèle	164 724	187 727	175 187
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 057	48 023	32 217
Actions et autres titres à revenu variable	2 938	8 857	19 257
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :			
Participations et parts dans les entreprises liées	31 082	25 946	20 438
Autres titres détenus à long terme	2 132	2 281	2 162
Total des participations et parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	33 214	28 227	22 600
Immobilisations incorporelles et corporelles	3 498	3 189	2 874
Actions propres	979	649	1 394
Comptes de régularisation et actifs divers	85 400	147 930	115 311
Total de l'actif	566 595	682 788	566 761
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés	103 340	104 693	108 854
Engagements de garantie donnés	62 493	84 636	116 162
Engagements sur titres	4 905	8 825	5 603
Opérations sur instruments financiers à terme	13 533 521	10 998 805	8 398 462

PASSIF

En millions d'euros	2002	2001	2000
Opérations interbancaires et assimilées :			
Banques centrales, CCP	98	92	387
Dettes envers les établissements de crédit	192 994	205 699	206 778
Total des opérations interbancaires et assimilées	193 092	205 791	207 165
Comptes créditeurs de la clientèle	143 448	174 067	128 183
Dettes représentées par un titre :			
Bons de caisse	174	303	370
Titres du marché interbancaire	1 020	1 668	537
Titres de créances négociables	68 521	75 554	51 484
Emprunts obligataires	8 709	13 633	13 794
Autres dettes représentées par un titre	108	26	29
Total des dettes représentées par un titre	78 532	91 184	66 214
Comptes de régularisation et passifs divers	106 074	170 493	128 050
Provisions pour risques et charges	3 754	4 504	5 220
Dettes subordonnées	16 576	13 770	11 431
Fonds pour risques bancaires généraux	908	914	920
Capitaux propres :			
Capital souscrit	1 790	1 772	1 792
Primes d'émission et d'apport	6 881	6 553	7 039
Réserves	12 710	9 815	7 361
Total des capitaux propres	21 381	18 140	16 192
Résultat de l'exercice	2 830	3 925	3 386
Total du passif	566 595	682 788	566 761
HORS BILAN			
Engagements de financement reçus	15 609	18 220	6 573
Engagements de garantie reçus	38 233	37 537	43 752
Engagements sur titres	4 693	9 672	4 270

COMPTE DE RÉSULTATS DE BNP PARIBAS SA

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	20 341	28 805	28 728
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(18 086)	(27 037)	(27 764)
Net des intérêts et produits assimilés	2 255	1 768	964
Revenus des titres à revenu variable	1 696	1 082	1 660
<i>Commissions (produits)</i>	3 624	3 509	3 885
<i>Commissions (charges)</i>	(872)	(957)	(968)
Net des commissions	2 752	2 552	2 917
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2 377	3 194	2 788
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	90	96	59
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	329	403	498
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(487)	(357)	(378)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	(158)	46	120
Produits nets des autres activités	0	0	17
Produit net bancaire	9 012	8 738	8 525
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel	(3 627)	(3 803)	(4 029)
Autres frais administratifs	(1 760)	(1 909)	(1 867)
Total des charges générales d'exploitation	(5 387)	(5 712)	(5 896)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(325)	(336)	(313)
Résultat brut d'exploitation	3 300	2 690	2 316
Coût du risque	(820)	(622)	(661)
Résultat d'exploitation	2 480	2 068	1 655
Gains nets sur actifs immobilisés	364	2 366	1 307
Résultat courant avant impôt	2 844	4 434	2 962
Résultat exceptionnel	(67)	(98)	(334)
Impôt sur les bénéfices	66	(373)	585
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées (*)	(13)	(38)	(46)
Résultat net avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	2 830	3 925	3 167
Reprise de provision (charges) pour restructuration relative au rapprochement BNP-Paribas	0	0	219
Résultat net après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	2 830	3 925	3 386

(*) Conformément aux règles de présentation du compte de résultats des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les mouvements nets des provisions réglementées sont désormais inscrits sur la même ligne que les mouvements nets aux fonds pour risques bancaires généraux, soit une dotation nette de 13 millions en 2002 ; les mouvements des exercices 2001 et 2000, auparavant inscrits en autres produits d'exploitation bancaire (reprise respectivement de 19 millions et 29 millions) et en autres charges d'exploitation bancaire (dotation respectivement de 58 millions et 75 millions), ont été reclassés en conséquence, soit une dotation nette de 39 millions pour 2001 et de 46 millions pour 2000.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS SA

Les comptes sociaux de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit et aux dispositions du règlement CRC n° 00-03 relatif aux états de synthèse individuels.

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION PERMETTANT LA COMPARABILITÉ

L'application par BNP Paribas SA du règlement du CRC n° 2000-06 relatif aux passifs est sans impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2002 et sans incidence sur la comparabilité des états financiers présentés.

Jusqu'au 30 septembre 2002, les titres de participation et autres titres détenus à long terme étaient valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur valeur d'utilité, principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des 24 derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture en cas de baisse jugée durable de la valeur du titre.

À compter de cette date, BNP Paribas a modifié les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité en retenant une approche multicritère qui repose notamment sur l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs (cf. infra, paragraphe relatif aux titres). L'évolution de ces modalités n'aurait pas eu d'effets significatifs sur le résultat de l'exercice 2001.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible.

Les mêmes principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier ; dans ce secteur d'activité la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparai-

son des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail financées par BNP Paribas SA sont assimilées à des crédits à la clientèle et présentées au bilan sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et opérations assimilées", déduction faite de l'amortissement pratiqué sur le bien financé.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables –, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 00-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Enfin, en ce qui concerne les titres de transaction, de placement, d'investissement, ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de contrepartie dont les impacts peuvent être isolés, font alors l'objet de provisions dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement sous la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées sous la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué, les cours de Bourse et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros sont évaluées par référence au cours moyen des trois derniers mois par mesure de simplification.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de provision, sont enregistrées sous la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué, les cours de Bourse et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros sont évaluées par référence au cours moyen des trois derniers mois par mesure de simplification.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de provision, sont enregistrés sous la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés sous la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR BNP PARIBAS SA

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché ;
- les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation ;
- les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital. Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles". Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique "Provisions réglementées ; amortissements dérogatoires" au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires.

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat sous l'intitulé "Coût du risque".

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

BNP Paribas SA constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

BNP Paribas SA constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires. Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions pour risques et charges afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément au CRC n° 00-06, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux microcouvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Instruments composites

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspond un montant notionnel unique au sein du hors-bilan, et un flux net unique au sein du compte de résultat.

Instruments de gestion du risque de crédit

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont assimilées à des garanties reçues. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une réfaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités.

Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. À compter du 31 décembre 2000, sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 ramenée à 6 % pour l'exercice 2001 et à 3 % pour l'exercice 2002. Une nouvelle contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan.

Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications), au bénéfice du personnel actif et retraité, sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

RÉGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUÉES AUX ANCIENS SALARIÉS

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de BNP Paribas SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels BNP Paribas SA exerce son activité.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités de BNP Paribas SA est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes ;

- Les Caisses de retraite de BNP Paribas SA versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraite et peut, en conséquence, être réduit à due proportion. Les cotisations versées par BNP Paribas au titre de ces régimes sont constatées en charge de la période.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de retraite de Paribas.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

BNP Paribas SA constitue des provisions au titre des engagements de prestations de retraite et assimilées, nettes de la valeur des actifs des fonds dédiés le cas échéant. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle à chaque fin d'année. Les variations de l'engagement net d'un exercice à l'autre correspondant à des écarts actuariels liés à la réestimation des hypothèses actuarielles, portant sur des variables démographiques et financières ou sur des estimations de la valeur et du rendement des actifs, sont étalées, après application d'une franchise conventionnellement fixée à 10 % de la valeur actualisée des obligations, sur la durée d'activité professionnelle moyenne résiduelle attendue des collaborateurs bénéficiant de ces régimes. Toutefois, par mesure de prudence, la fraction étalée de l'écart actuariel ne peut excéder la variation de l'engagement net de l'exercice.

AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

BNP Paribas SA est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière, de pensions dans le cadre de plans de retraites à prestations définies ou de plans de cessation anticipée d'activité, ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée pour les régimes de retraites.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE BNP PARIBAS SA

1 euro = 6,55957 francs

	Banque Nationale de Paris SA			BNP Paribas SA		
	1998 (francs)	1998 (euros)	1999 (euros)	2000 (euros)	2001 (euros)	2002 (euros)
Situation financière en fin d'exercice						
a) Capital social	5 460 266 775 ⁽¹⁾	832 412 304	1 798 666 976 ⁽²⁾	1 792 258 860 ⁽³⁾	1 771 942 784 ⁽⁴⁾	1 790 347 678 ⁽⁵⁾
b) Nombre des actions ordinaires existantes	218 410 671 ⁽¹⁾	218 410 671	449 666 744 ⁽²⁾	448 064 715 ⁽³⁾	442 985 696 ⁽⁴⁾	895 173 839 ⁽⁵⁾
c) Nombre d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription					17 704 434 ⁽⁶⁾	18 372 079
Résultat global des opérations effectives						
a) Chiffre d'affaires hors taxes	130 356 249 306	19 872 682 097	19 665 467 407	37 588 553 951	37 064 085 322	28 973 762 964
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 269 190 329	2 480 222 077	2 664 362 859	3 559 312 573	5 391 841 471	3 697 344 223
c) Impôts sur les bénéfices	109 636 483	16 713 974	323 726 730	-499 029 941	373 086 382	66 294 745
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	484 840 467	73 913 453	100 825 427	90 116 125	72 950 531	46 156 022 ⁽⁷⁾
e) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 070 703 732	1 077 921 835	971 519 141	3 386 203 219	3 925 144 188	2 830 067 503
f) Montant des bénéfices distribués	2 149 788 867	327 733 200	787 726 615	1 008 463 624	1 063 947 593	1 075 055 789
Résultats des opérations réduits à une seule action						
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	72,17	11,00	5,04	8,81	11,12	4,12
b) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	32,37	4,93	2,16	7,56	8,85	3,16
c) Dividende versé à chaque action	9,84 ⁽⁸⁾	1,50	1,75 ⁽⁹⁾	2,25 ⁽¹⁰⁾	1,20 ⁽¹¹⁾	1,20 ⁽¹²⁾
Personnel						
a) Nombre de salariés au 31 décembre ⁽¹³⁾	39 554	39 554	39 115	45 452	45 870	44 908
b) Montant de la masse salariale	9 667 865 889	1 473 856 654	1 538 010 765	2 614 012 376	2 613 281 535	2 484 565 532
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 099 021 977	624 891 872	647 434 031	1 055 133 353	861 936 161	895 525 367

- (1) Le capital a été porté de 5 331 104 700 F à 5 460 266 775 F par l'OPE des titres BNP "I" contre des actions émises pour 42 560 250 F, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 32 000 000 F, par le paiement du dividende en actions pour 54 423 300 F, et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 178 525 F.
- (2) Le capital a été converti en euros le 6 janvier 1999 et le nominal de l'action déterminé à 4 euros portant le montant à 873 642 684 €. Puis le capital a été porté de 873 642 684 € à 1 798 666 976 € par l'OPE des titres Paribas contre des actions émises pour 917 960 200 €, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 6 029 996 € et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 034 096 €.
- (3) Le capital a été porté de 1 798 666 976 € à 1 800 517 976 € par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 851 000 €. Ensuite, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 7 053 612 actions BNP que détenait la Société Paribas pour 28 214 448 € ramenant le capital de 1 800 517 976 € à 1 772 303 528 €. Le capital a été porté de 1 772 303 528 € à 1 792 258 860 € par les souscriptions effectuées par le personnel pour 19 285 612 € et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 669 720 €.
- (4) Le capital a été porté de 1 792 258 860 € à 1 792 824 220 € par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 565 360 €. Ensuite, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 9 000 000 actions pour 36 000 000 € ramenant le capital de 1 792 824 220 € à 1 756 824 220 €. Le capital a été porté de 1 756 824 220 € à 1 771 942 784 € par les souscriptions effectuées par le personnel pour 13 447 684 € et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 670 880 €.

- (5) Le capital a été porté de 1 771 942 784 € à 1 773 245 988 € par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 303 204 €. Ensuite, conformément à la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001, il a été procédé à la division de la valeur nominale de l'action par deux en fixant cette valeur à deux euros. Cette division du nominal est intervenue en Bourse le 20 février 2002. Le capital a été porté de 1 773 245 988 € à 1 790 347 678 € par les souscriptions effectuées par le personnel pour 15 247 598 € et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 854 092 €.
- (6) Sur la base du nominal à 2 euros par la division du nominal par deux le 20 février 2002.
- (7) Provision constituée au titre de l'exercice.
- (8) Sur la base de 218 488 800 actions, compte tenu des 75 900 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001 et des 2 229 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 6 janvier 1999.
- (9) Sur la base de 450 129 494 actions, compte tenu des 389 250 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001, des 18 000 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002 et des 55 500 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1996-2003, comptabilisées le 26 janvier 2000.
- (10) Sur la base de 448 206 055 actions, compte tenu des 141 340 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 2000, comptabilisées le 29 janvier 2001, dont 27 450 actions créées dans le cadre des plans d'options ex-BNP, et 113 890 actions créées dans le cadre des plans d'options ex-Paribas (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire),
- (11) Sur la base de 443 311 497 actions, compte tenu des 325 801 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 2001, comptabilisées le 17 janvier 2002, dont 193 182 actions créées dans le cadre des plans d'options ex-BNP, et 132 619 actions créées dans le cadre des plans d'options ex-Paribas (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire), et compte tenu de la division du nominal par deux effective le 20 février 2002 portant le nombre d'actions à 886 622 994 actions.
- (12) Sur la base de 895 879 824 actions, compte tenu des 705 985 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 2002, comptabilisées le 23 janvier 2003, dont 280 150 actions créées dans le cadre des plans d'options ex-BNP, et 425 835 actions créées dans le cadre des plans d'options ex-Paribas (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire),
- (13) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

TABLEAU DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Dev.	Cours de change	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Chiffres d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé
			(a)	(a)	(a)
I – RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION DONT LA VALEUR NETTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE BNP PARIBAS					
1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
BNP Paribas BDDI Participations	EUR	1,00000	34 286	41 886	(40)
Antin Participation 4	EUR	1,00000	129 523	37 948	1
Antin Participation 5	EUR	1,00000	150 040	18	1
Banexi Communication	EUR	1,00000	180 565	113 169	18 036
BNP Andes	USD	1,05010	50 000		5 119
BNP Dresdner BK Hungaria	HUF	235,79996	3 500 000	5 796 058	4 956 337
BNP Equities Asia	USD	1,05010	60 000	57	10
BNP Finans	NOK	7,27278	40 000	123 344	329
BNP Holding UK LTD	GBP	0,65207	412 000	(3 662)	1 901
BNP Ireland	EUR	1,00000	177 813	34 303	2 054
BNP Mexico Holding *	USD	1,05010	30 000	(482)	12
BNP Paribas BK Polska	PLN	4,02451	193 400	78 562	103 683
BNP Paribas Brokerage	USD	1,05010	5	25 540	27 551
BNP Paribas Canada	CAD	1,65517	220 637	52 643	82 005
BNP Paribas Réunion	EUR	1,00000	19 935	5 171	45 738
BNP Paribas Securities LTD (Japan)	JPY	124,70989	39 800	(4 078)	21 098
BNP Paribas ZAO***	EUR	1,00000	20 000		ND
BNP PUK Holding LTD	GBP	0,65207	194 353	(6 859)	295
CB UK Remb. B	GBP	0,65207	1	42 109	
CIP CIE Investissements Paris	EUR	1,00000	394 504	476 543	29 673
Cipango *	JPY	124,70989	9 400 000	826 593	573 869
Financière BNP Paribas	EUR	1,00000	1 158 268	437 152	45 659
KLE 66	EUR	1,00000	2 174 364	1 731 940	85 170
Paribas International	EUR	1,00000	371 790	925 023	30 158
Paribas Merchant Bank Asia LTD	SGD	1,82413	38 014	(6 459)	83
Safadeco	EUR	1,00000	24 408	41 191	149
SFA Sté Francaise Auxiliaire	EUR	1,00000	5 926	1 735 899	255 901
BNP Paribas Immobilier	EUR	1,00000	79 500	5 444	33 300
BNP Paribas Private Bank	EUR	1,00000	68 672	60 825	10 464
BNP Intercontinentale	EUR	1,00000	30 523	31 680	29 757
Cardif SA Ex Kle 29	EUR	1,00000	175 631	318 857	(692 638)
Paribas Derives Garantis PDG	EUR	1,00000	121 959		7 232
Antin Bail	EUR	1,00000	18 000	9 606	(5 333)
Banque de Bretagne	EUR	1,00000	52 921	15 494	77 049
Financière du Marché Saint-Honoré	EUR	1,00000	22 500	7 731	1 585
Parilease SNC	EUR	1,00000	20 738	21 497	1 436
BPSS International Holding	EUR	1,00000	28 040	(6)	(1 896)
UCB Nom	EUR	1,00000	32 702	188 448	138 175
B* Capital	EUR	1,00000	4 152	7 327	31 947
BNP Paribas Equities France	EUR	1,00000	5 545	39 075	41 704
BNP Pam Group	EUR	1,00000	15 361	257 269	181 713
BNP España	EUR	1,00000	93 662	(30 560)	15 400
Paribas do Brasil Empres Part	BRL	3,70108	39 000	1 758	7 972
PT Bank Lippo Indonesia	IDR	9387,89700	344 120 000	(190 975 259)	55 428 318
Banco BNP Brasil	BRL	3,70108	190 311	74 656	57 035
Bancwest Corp	USD	1,05010	858	3 637 530	1 443 711
Cetelem	EUR	1,00000	339 763	1 059 530	978 087
Cortal	EUR	1,00000	19 814	17 757	54 993
Parfici Nom	EUR	1,00000	17 097	58 582	4 666
Antin Participation 7	EUR	1,00000	170 631	(3)	26
Kle 65	EUR	1,00000	578 133	95 452	22 089

* Données au 31 décembre 2001 ; ** Données au 31 décembre 2000 ; *** Société créée en cours d'exercice ; **** Données au 30 juin 2002.
(a) Chiffres en milliers de devises ; (b) Chiffres en milliers d'euros.

Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Dont écart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société
		Brute	Nette				
(a)	en %	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)
(48)	100,00	80 235	80 235				
(6)	100,00	79 143	79 140				
(7)	100,00	150 060	150 060				
943	100,00	408 749	408 749	3 825	65 003		
1 169	100,00	48 472	48 472		1 170		
1 639 407	100,00	42 252	42 252		1 446	14 666	573
(1)	100,00	58 434	55 603			32 553	
8 852	100,00	21 699	21 699		1 944		
2 417	100,00	597 709	597 709	16 180			
24 813	100,00	201 161	201 161				
262	100,00	28 569	27 348				
25 006	100,00	78 699	78 699		19 581		
5 877	100,00	21 670	21 670		4 790		
(14 482)	100,00	155 558	139 027	190		214 265	2 043 403
5 906	100,00	25 246	25 246			14 881	
(2 870)	100,00	315 807	266 114			328 763	
N/A	100,00	20 000	20 000				
1 753	100,00	342 652	281 195				
	100,00	24 284	24 284				
(60 090)	100,00	597 982	597 982		6 164		
177 151	100,00	76 493	76 493				
(82 588)	100,00	1 638 253	1 638 253		161 802		
(55 435)	100,00	3 744 867	3 744 867				
342 870	100,00	1 327 951	1 327 951		103 637		
(3 088)	100,00	35 577	29 267				
1 286	100,00	49 383	49 383				
193 777	100,00	442 098	442 098			104 385	
22 498	100,00	261 602	84 853		17 384		
3 637	100,00	143 706	143 706		4 206	70 382	19
33 151	100,00	87 846	87 846	21 742	277 644	38 523	
42 999	100,00	359 266	359 266		46 762		
4 336	100,00	121 959	121 959			248 884	
1 002	100,00	27 380	27 132		2 952		1 030
12 309	100,00	71 021	71 021		11 805	278 410	13
1 076	100,00	25 492	25 492				
1 680	100,00	25 771	25 771			96 461	
(6 542)	99,99	28 040	28 040				
84 025	99,93	728 074	411 072		34 858	8 968 350	
314	99,87	50 804	50 804		7 961		
(2 337)	99,86	46 988	46 988		17 011		
173 606	99,83	247 264	247 264	13	41 693		
(6 698)	99,47	172 816	56 807				86
5 501	99,00	20 448	20 448			2 087	
(21 828 674)	99,00	58 651	28 459			22 315	19 046
82 588	99,00	91 290	91 290			300 622	78
357 649	98,74	3 362 785	3 362 785			57 137	
345 316	98,39	2 335 951	2 335 951		143 847	11 912 178	
(7 096)	98,18	32 689	32 689		2 983	166 860	
4 646	95,51	109 956	109 956				
(394)	95,50	162 952	162 952				
22 059	94,52	640 810	640 810		12 610		

TABLEAU DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS (suite)

Filiales et participations	Dev.	Cours de change	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Chiffres d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé
			(a)	(a)	(a)

I – RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION DONT LA VALEUR NETTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE BNP PARIBAS

1. Filiales (détenues à + de 50 %) (suite)

Gestion et Location Holding	EUR	1,00000	265 651	912 625	1 237
N H Guyomarc'h ex-Siem	EUR	1,00000	302 048	63 358	325 913
BNP Paribas Securities Services	EUR	1,00000	165 280	402 437	266 380
Capstar Partners	EUR	1,00000	2 247	57 068	7 779
BNP Paribas Lease Group	EUR	1,00000	284 599	90 540	(66 796)
Charter Atlantic Actions B-FTW	USD	1,05010	13 455	(4 887)	43 047
SPS RE **	EUR	1,00000	75 808	16 431	19 842

TOTAL

2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)

BK Int Paris Shanghai	USD	1,05010	63 641	3 941	2 745
Natio Assurances SA	EUR	1,00000	17 136	(2 768)	(3 924)
Banca UCB	EUR	1,00000	72 240	4 975	44 180
BNP Paribas Développement	EUR	1,00000	68 000	39 272	8 565
BNP Paribas Suisse	CHF	1,45113	320 271	1 141 294	190 631
RIVP – Régie Immob. Ville Paris *	EUR	1,00000	31 474	18 769	12 916
Euromezzanina 3 *	EUR	1,00000	90 052		5 734
Finaxa	EUR	1,00000	204 110	3 741 047	815 778
Axa RE Finance	EUR	1,00000	155 359	8	21 792
Natio Vie	EUR	1,00000	125 698	429 875	(207 241)
Ottomane Cie Financière	EUR	1,00000	8 500	134 298	4 448
Crédit Logement *	EUR	1,00000	517 330	36 414	110 025
Crédit Lyonnais ****	EUR	1,00000	1 807 875	6 170 000	6 726 000
Bank of the West	USD	1,05010	858	3 637 530	1 443 711
BNP Paribas Luxembourg	EUR	1,00000	100 000	383 644	157 180

TOTAL

* Données au 31 décembre 2001 ; ** Données au 31 décembre 2000 ; *** Société créée en cours d'exercice ; **** Données au 30 juin 2002.

(a) Chiffres en milliers de devises ; (b) Chiffres en milliers d'euros.

Filiales et participations

Valeur comptable des titres détenus
brute nette Dont écart
de réévaluation

II – RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales françaises	499 592	216 646	1 386
Filiales étrangères	1 855 792	1 695 883	4 361
Participations dans les sociétés françaises	1 276 609	1 183 411	65
Participations dans les sociétés étrangères	340 439	291 457	3 142

* Données au 31 décembre 2001 ; ** Données au 31 décembre 2000 ; *** Société créée en cours d'exercice ; **** Données au 30 juin 2002.

(a) Chiffres en milliers de devises ; (b) Chiffres en milliers d'euros.

Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Dont écart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société
		Brute	Nette				
(a)	en %	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)
3 166	94,22	988 653	988 653				
305 816	94,00	315 711	315 711				
73 783	90,44	1 287 632	1 287 632	2 171	98 234	875 105	
2 948	80,00	47 437	47 437				
135 968	74,64	714 898	714 898		92 079	7 306 631	144 673
3 200	72,11	91 259	91 259				
8 898	51,01	50 806	50 806				
		23 322 961	22 544 715	44 121	1 177 568	31 053 458	2 208 921
1 346	50,00	30 302	30 302			15 952	
3 057	50,00	19 965	19 965				
8 607	49,00	42 981	42 981		3 773		
7 132	45,24	29 586	29 586		846		
77 049	43,15	521 361	521 361	6 572	45 831	3 345 038	142 486
12 916	30,80	25 590	25 590		1 696		
42	30,66	32 124	32 124		763		
(7 700)	21,82	437 212	437 212		32 660		
25 416	21,32	44 491	44 491		21 999		
147 545	20,00	71 599	71 599		25 045		
6 263	18,61	29 034	29 024				
32 567	16,48	139 504	139 504		7 010		
812 000	16,23	3 096 769	3 096 769		1 962		
357 649	14,81	761 832	761 832				
300 264	13,21	253 934	253 934		15 587	4 339 762	7 880
		5 536 284	5 536 274	6 572	157 171	7 700 752	150 366

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATION DE BNP PARIBAS SA

Franchissements de seuils

	Supérieur à 5 % du capital
Non coté	SAS Vigeo

	Supérieur à 10 % du capital
Non coté	ABN Amro Advisory Inc.
Non coté	Bank of the West
Coté	Crédit Lyonnais
Non coté	Tyler Trading Inc.

	Supérieur à 20 % du capital
Non coté	Cie Médicale de Financement de Voitures et Matériel (CMV)

	Supérieur à 33,33 % du capital
Non coté	A2B
Non coté	Natio Assurances SA

	Supérieur à 50 % du capital
Non coté	Euro Securities Partners

	Supérieur à 66,66 % du capital
Non coté	BNP Paribas Securities Korea
Non coté	BPSS International Holding
Non coté	Sofinergie 4

PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIIONS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Seuil retenu : 20 M€ pour les titres cotés et 1M€ pour les titres non cotés

ACQUISITIONS FRANCE

Prises de participations nouvelles

<i>Intra-groupe</i>	BPSS International Holding
<i>Intra-groupe</i>	Cie Médicale de Financement de Voitures et Matériel (CMV)
<i>Intra-groupe</i>	BNP Paribas Réunion
<i>Intra-groupe</i>	Euro Securities Partners Euromezzanine 4 FCPR CDC Entreprises II "A"

Renforcement des participations (acquisitions)

<i>Intra-groupe</i>	Crédit Lyonnais Natio Assurances SA Sofinergie 4
---------------------	--------------------------------------------------------

Renforcement des participations (souscriptions)

<i>Intra-groupe</i>	Antin Participation 4
<i>Intra-groupe</i>	Antin Participation 5
<i>Intra-groupe</i>	Antin Participation 7
<i>Intra-groupe</i>	BNP Paribas BDDI participations
<i>Intra-groupe</i>	CIF Cie Immobilière de France
<i>Intra-groupe</i>	Protection 24 Axa Private Equity Fund II BMS Exploitation Bouygues Telecom Crédit Logement SPS RE

ACQUISITIONS À L'ÉTRANGER

Prises de participations nouvelles

	ABN Amro Advisory Inc. (États-Unis) Baloise (Suisse)
<i>Intra-groupe</i>	Bank of the West (États-Unis)
<i>Intra-groupe</i>	BNP Paribas Securities Korea (Corée)
<i>Intra-groupe</i>	BNP Paribas Zao (Russie)
<i>Intra-groupe</i>	Laritz (Afrique du Sud) Lonza GRP (Suisse) LGV 2001 (Grande-Bretagne) Rieter N*** (Suisse) Stanley Logistics Inc. (États-Unis) Tyler Trading Inc. (États-Unis)

Renforcement des participations (acquisitions)

<i>Intra-groupe</i>	BNP Paribas Canada (Canada)
<i>Intra-groupe</i>	BNP Paribas Peregrine Securities pte (Singapour)
<i>Intra-groupe</i>	Charter Atlantic (États-Unis)

Renforcement des participations (souscriptions)

<i>Intra-groupe</i>	BancWest Corp (États-Unis)
<i>Intra-groupe</i>	BNP Equities Asia (Malaisie)
<i>Intra-groupe</i>	BNP Paribas España (Espagne)
<i>Intra-groupe</i>	BNP Holding UK LTD (Grande-Bretagne)
<i>Intra-groupe</i>	BNP PUK Holding LTD (Grande-Bretagne) CVC III (Grande-Bretagne) Electra European Fund LTD (Grande-Bretagne) European Private Equity Fund B (Grande-Bretagne) OCM Private Equity Fund II (Grande-Bretagne) Alfieri Associated Investors (Italie)

CESSIIONS EN FRANCE

Totales

<i>Intra-groupe</i>	Banque Petrofigaz
<i>Intra-groupe</i>	PAI Management Banque Directe Coparex INTL Format SA FRSE Chèque Voyage Publicis Seme Soparind SA UGC

Partielles

<i>Intra-groupe</i>	Paribas Santé AGZ Holding Peugeot SA Saint-Gobain TotalFinaElf SA Caisse Refin de l'Habitat Financière PAI
---------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CESSIIONS À L'ÉTRANGER

Totales

<i>Intra-groupe</i>	BNP Prime Peregrine Holdings (Malaisie) BNP Nedbank Mozambique (Mozambique) Dongwon ITMC (Corée du Sud) Mac Dougal Littel Inc. (États-Unis) Moulin International Hold (Hong Kong) NTL (États-Unis) Pocztowo Bankowe Powszechna T. (Pologne) Proxchange LTD (Grande-Bretagne) SMDC – Sté Marocaine de Dépôt et de Crédit (Maroc)
---------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Partielles

Equitypar Cia de Participacoes (Brésil)

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

CADRE JURIDIQUE DE BNP PARIBAS

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS ET CODE APE

662 042 449 RCS Paris

Code APE 651 C.

DURÉE ET EXERCICE SOCIAL

Sa durée est de 99 ans à compter du 17 septembre 1993. Son exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

FORME, LÉGISLATION ET OBJET SOCIAL

BNP Paribas est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code monétaire et financier (Livre V, Titre 1^{er}) relatives aux établissements du secteur bancaire. La société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire, BNP Paribas est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts et par les règles particulières liées à sa qualité d'établissement de crédit. Elle a pour objet (article 3 des statuts), dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger : tous services d'investissement, tous services connexes aux services d'investissement, toutes opérations de banque, toutes opérations connexes aux opérations de banque, toutes prises de participations au sens du Livre III, Titre 1^{er} relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code monétaire et financier.

BNP Paribas peut également, à titre habituel dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP Paribas peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

BILAN SOCIAL

Un bilan social est publié tous les ans au mois d'avril, il est disponible en version électronique sur le site Internet www.bnpparibas.com et sur demande auprès de l'émetteur.

COMITÉ EXÉCUTIF DE BNP PARIBAS

Le Comité exécutif est l'instance de décision opérationnelle du groupe. Il rassemble les principaux responsables de pôles et de fonctions centrales.

Michel Pébereau, Président-Directeur Général
Baudouin Prot, Administrateur-Directeur Général Délégué
Dominique Hoenn, Directeur Général Délégué
Philippe Blavier, Banque de Financement et d'Investissement
Philippe Bordenave, Finances groupe
Georges Chodron de Courcel, Banque de Financement et d'Investissement
Jean Clamon, Services Financiers Spécialisés
Hervé Gouëzel, Systèmes d'Information groupe
Bernard Lemée, Ressources Humaines groupe
Vivien Lévy-Garboua, Banque Privée, Gestion d'Actifs, Titres, Assurance et Immobilier
Amaury-Daniel de Seze, BNP Paribas Capital

Participent également aux réunions du Comité exécutif
Michel François-Poncet, Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas
Jacques de Larosière, Conseiller du Président
Jean-Laurent Bonnafé, Banque de Détail en France
Michel Clair, Immobilier d'Exploitation
Pierre Mariani, Banque de Détail à l'International

Rapporteur du Comité exécutif
Laurent Tréca, Développement groupe

ANNEXES NRE

Loi NRE – Partie sociale –

Article 1^{er} du décret n° 2002-221

du 20/02/2002 pris pour

l'application de l'article

L 225-102-1 du Code de Commerce

Périmètre BNP Paribas SA métropole

Effectif total de l'entreprise dont CDD	Au 31 décembre 2002, l'effectif total au sein de BNP Paribas SA métropole est de 38 497 en équivalent temps plein (ETP) dont 311 CDD ETP.
Nombre total d'embauches dont CDD et CDI	Au 31 décembre 2002, le nombre de recrutements s'élève à 4 176 en ETP, dont 2 471 CDI et 1 192 CDI auxquels on peut ajouter 513 transformations de CDD en CDI.
Éventuelles difficultés de recrutement rencontrées	Les recrutements les moins aisés à réaliser par des candidatures spontanées ont concerné principalement le niveau bac + 2 pour les postes de plates-formes relations clientèles dans le cadre de la mise en place de la Banque Multicanal. Ce phénomène de marché a touché l'ensemble de la profession.
Nombre de licenciements dans l'année	Pour l'année 2002, le nombre de licenciements s'établit à 191 en ETP.
Motifs de licenciements	En 2002, les deux principaux motifs de licenciements sont les suivants : - licenciement au cours de la période d'essai ; - insuffisance professionnelle.
Total des heures supplémentaires effectuées	<i>Se reporter au bilan social – avril 2003</i>
Total de la main-d'œuvre extérieure à l'entreprise	Le montant des versements effectués à des entreprises de travail temporaire s'est élevé à 10,99 millions d'euros en 2002
Indiquer les informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	<i>Cf. "Le développement des ressources humaines" – Gestion de l'emploi.</i> Deux cabinets spécialisés accompagnent les candidats au départ dans leurs démarches. Au titre de l'exercice 2002, 316 collaborateurs auront quitté BNP Paribas SA dans ce cadre. Tous les ans est présenté aux partenaires sociaux un Rapport Emploi qui reprend les différentes statistiques relatives à la réalisation du Plan Triennal d'Adaptation de l'Emploi.
Organisation du temps de travail	Pour un salarié à temps complet la durée hebdomadaire du temps de travail est de 35 heures. Il est cependant possible de bénéficier actuellement de formules d'aménagement du temps de travail à 90, 80, 60, 50 ou 40 %.
Durée du temps de travail pour le salarié à temps plein	La règle générale concernant l'horaire moyen hebdomadaire d'un salarié à temps complet est de 35 heures.
Durée du temps de travail pour le salarié à temps partiel	Plus de 13 % du personnel travaille à temps partiel. Le temps de travail moyen des salariés à temps partiel est de 72 %.
Taux d'absentéisme au sein de l'entreprise	<i>Se reporter au bilan social – avril 2003</i>
Motifs de l'absentéisme	Les motifs de l'absentéisme relevés au sein de l'entreprise se distinguent en deux catégories : - les arrêts de courte durée (1 à 15 jours) dus généralement à des pathologies infectieuses, surtout l'hiver ; - les arrêts de longue durée sont motivés par les pathologies dominantes dans la société française : maladies cardio-vasculaires chez les sujets de plus de 50 ans ; pathologies cancéreuses chez ceux de plus de 45 ans ; accidents de la route.
Les rémunérations et leur évolution	<i>Se reporter au bilan social – avril 2003</i>
Les charges sociales de l'entreprise	- Charges sociales (cotisations patronales SS et Assedic) : 553,6 millions d'euros. - Charges de retraites (cotisations patronales retraites) 192,6 millions d'euros. Soit un total de 746,2 millions d'euros.
Application des dispositions du Titre IV Livre IV du Code du Travail (l'intéressement et la participation)	Pour BNP Paribas SA en France, l'épargne salariale représente 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2002, dont 950 millions au titre de l'actionnariat et concerne plus de 44 000 bénéficiaires (actifs et retraités). Pour le groupe, elle représente 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2002, dont 1,4 au titre de l'actionnariat, et concerne plus de 65 000 bénéficiaires.

ANNEXES NRE (suite)

Loi NRE – Partie sociale –

Article 1^{er} du décret n° 2002-221
du 20/02/2002 pris pour
l'application de l'article
L 225-102-1 du Code de Commerce

Périmètre BNP Paribas SA métropole

Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans l'entreprise

La répartition de l'effectif s'établit en ETP à :

- hommes : 18 339 ;
- femmes : 20 158.

Les embauches y compris les transformations de CDD en CDI s'établissent à :

- hommes : 1 569 ;
 - Femmes : 2 607.
-

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

*Cf. "Le développement des ressources humaines" – Dialogue social.
Se reporter au bilan social – avril 2003*

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Les règles relatives aux conditions d'hygiène et de sécurité au sein de BNP Paribas concernent en premier lieu :

- l'accompagnement psychologique et médical post-traumatique de chaque témoin auditatif ou visuel d'une agression ;
- l'information et la surveillance du risque de légionellose par l'élaboration d'un protocole de conduite à conduire en cas de contamination d'une tour aéroréfrigérante ainsi que par l'information du personnel de maintenance des risques encourus ;
- l'élaboration du Document Unique en collaboration avec les présidents de CHSCT et du responsable sécurité, comprenant l'évaluation des risques et leurs mesures préventives ;
- l'information et la mise en place d'un protocole de conduite à tenir en cas de bioterrorisme (problème de poudre dans les courriers).

Ces règles touchent aussi :

- la surveillance de l'hygiène dans la restauration d'entreprise grâce à l'information du personnel et à des prélèvements et analyses bactériologiques périodiques des denrées alimentaires ;
- l'étude des contraintes physiques et mentales des postes de travail avec la participation des entités impliquées ;
- l'étude des risques émergents concernant les métiers de téléconseillers sur plate-forme en collaboration avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité et la Caisse d'Assurance Maladie ;
- la gestion du capital santé du personnel expatrié notamment avec la mise en place d'un suivi médical particulier compte tenu des risques sanitaires de certains pays.

Enfin, l'information et le dépistage sur les programmes de santé publique (tabac, troubles musculo-squelettiques, troubles du sommeil, gestion du stress).

La formation dans l'entreprise

*Cf. "Le développement des ressources humaines" – Développement des compétences.
Se reporter au bilan social – avril 2003*

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise

BNP Paribas utilise un Centre d'aide par le travail pour des travaux d'entretiens paysagers ainsi que pour divers travaux d'édition et apporte ainsi sa contribution à la réinsertion des handicapés. *Se reporter au bilan social – avril 2003*

Les œuvres sociales

Se reporter au bilan social – avril 2003

La manière dont l'entreprise prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

Au travers de son réseau, la banque favorise directement le développement économique local en finançant et en accompagnant le développement de ses clients.

Si la banque est amenée à fermer un site, le personnel fait l'objet d'un reclassement au sein de l'entreprise prenant en compte autant qu'il est possible les attentes du collaborateur.

Cf. "Le développement des ressources humaines" – Gestion de l'Emploi.

ANNEXES NRE (suite)

Loi NRE – Partie sociale –

Article 1^{er} du décret n° 2002-221

du 20/02/2002 pris pour

l'application de l'article

L 225-102-1 du Code de Commerce

Périmètre BNP Paribas SA métropole

Les relations entretenues par la société avec :

- les associations d'insertion
- les établissements d'enseignement
- les associations de défense de l'environnement
- les associations de consommateurs et
- les populations riveraines

Les relations de l'entreprise avec les établissements d'enseignement se développent principalement au travers des offres de stage, de contrat d'apprentissage ou de qualification. Chaque année, des étudiants souhaitant obtenir en deux ans un BTS en alternance sont recrutés.

L'entreprise travaille en partenariat avec les Greta (centres de formation continue pour adultes) de toute la France mais de manière coordonnée avec le Greta Top de Paris Bessières, ou pour le BTS Banque avec le CFPB (Centre de formation de la profession bancaire).

En 2002, BNP Paribas a recruté 434 jeunes en contrat de qualification.

Depuis 1990, l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique développe le crédit solidaire en aidant les chômeurs et les RMistes à créer leur propre emploi. BNP Paribas et l'Adie ont conclu en 2001 un accord-cadre donnant naissance à un fonds de prêts solidaires qui devrait permettre de délivrer environ 800 prêts en 2001 et 2002 pour un montant total de 2 millions d'euros. En septembre 2002, BNP Paribas Épargne Entreprise a créé un fonds de placement en faveur de l'économie solidaire, Multipar Solidaire. L'Adie fait partie des entreprises dans lesquelles ce fonds pourra s'orienter sur ses placements. Le partenariat s'étend également au personnel : des salariés et des retraités de BNP Paribas donnent bénévolement de leur temps à l'Adie afin de soutenir son activité.

BNP Paribas a signé une convention de partenariat avec Ernst & Young pour organiser des réunions thématiques à destination de l'ensemble des structures à but non lucratif : associations, fondations, syndicats, organisations professionnelles.

Le réseau de banque de proximité en France a noué des partenariats avec près de 600 associations et établissements d'enseignement dans le cadre de conventions formalisées ou non.

Importance de la sous-traitance et manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail.

Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

La fonction Global Procurement Group (GPG) centralise tous les contrats d'achats de matériels ou de services dont le montant unitaire annuel est supérieur à un million d'euros et ne contracte qu'avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) notamment en ce qui concerne l'âge minimum et le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, contre le travail forcé ou obligatoire, pour l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, contre toute discrimination dans l'emploi, sur le temps de travail ainsi que sur le salaire minimum. Il leur est également demandé de mettre tout en œuvre pour les faire appliquer par leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Ces exigences sont formalisées dans des contrats cadres. Au-delà de l'exigence minimale du respect des conventions de l'OIT, le groupe s'est constitué un ensemble de textes de référence définissant ses orientations en matière de ressources humaines dont notamment les valeurs de l'entreprise et les principes de management. Issue d'un référentiel exigeant, accessible sur l'Intranet, la politique RH du groupe s'attache à maintenir des standards élevés au plan mondial codifiés dans la charte de responsabilité de la fonction Ressources Humaines groupe dont les textes de références sont valables partout où le groupe et ses filiales sont implantés. Les grands principes de la politique sociale ont été énoncés : gestion de carrière dynamique, appuyée par la formation continue ; rémunération motivante basée sur la performance, la part variable du traitement, et l'actionnariat salarié ; internationalisation du management ; qualité du dialogue social et des conditions de travail, principes également valables pour tout le groupe y compris les filiales.

En application de son système de contrôle interne, la responsabilité du contrôle de la conformité de ces procédures est du ressort des équipes d'audit et d'inspection.

ANNEXES NRE (suite)

Loi NRE

Article 2 du décret n° 2002-221
du 20/02/2002 pris pour
l'application de l'article
L 225-102-1 du Code de Commerce

Périmètre BNP Paribas SA métropole

1	Consommation de ressources en eau	Eau potable : 334 503 m ³ . Eau glacée (climatisation) : 15,1 GWh, ne concerne que les immeubles parisiens et de proche couronne, soit 600 000 m ² sur 1,95 million m ² occupés par la SA en France.
2	Consommation de matières premières	Papier : 800 000 ramettes
3	Consommation d'énergie	Électricité : 210 GWh pour la SA en France ; vapeur : 22 671 tonnes ; gaz : 6,9 GWh ; Pour la vapeur et le gaz, même périmètre que le point 1.
4	Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	Arrêt de l'autoproduction d'électricité dans la proche couronne parisienne. Installation de systèmes de gestion technique centralisée permettant l'optimisation des flux d'énergie en métropole.
5	Recours aux énergies renouvelables	Néant.
6	Conditions d'utilisation des sols	Non significatif, compte tenu de l'activité exercée.
7	Rejets dans l'air, l'eau et le sol	Mesures non disponibles. Projet de test du bilan carbone avec l'Ademe en 2003.
8	Nuisances sonores et olfactives	Non significatif, compte tenu de l'activité exercée.
9	Traitement des déchets	Recyclage de 1 433 tonnes de papier et carton par le Centre de Saran. Choix des fournisseurs en tenant compte de leur engagement de récupérer et retraiter les matériels en fin de cycle, dans le respect de l'environnement (cartouches d'imprimantes, matériels informatiques, GAB, matériels d'impression, câbles électriques ou fibres, batteries, tubes fluorescents, choix de produits verts pour les fournitures de bureau).
10	Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique	Vitrification des résidus lors des chantiers de désamiantage. Installation de systèmes de climatisation, dits "secs". Arrêt de l'autoproduction d'électricité dans la proche couronne parisienne. Choix de produits verts dans le domaine des fournitures de bureau. Choix du fournisseur de photocopieurs sur la base d'un engagement de recyclage des cartouches d'imprimantes. Installation de systèmes de gestion technique centralisée permettant l'optimisation des flux d'énergie. Aménagement et entretien du parc du Centre de Formation de Louveciennes dans le cadre de la convention passée avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

ANNEXES NRE (suite)

Loi NRE

Article 2 du décret n° 2002-221
du 20/02/2002 pris pour
l'application de l'article
L 225-102-1 du Code de Commerce

Périmètre BNP Paribas SA métropole

11 Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives	Une fonction centrale, la Direction des Immeubles d'Exploitation, est responsable de l'élaboration de guides opératoires, assurant la conformité de la gestion technique de l'immobilier aux dispositions réglementaires, applicables tant en France qu'à l'international.
12 Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement	Dépenses non mesurées de façon spécifique, compte tenu de la nature des activités.
13 Existence de services internes de gestion de l'environnement	Gestion intégrée aux diverses activités. Pas de service spécifique.
14 Formation et information des salariés	Formation non spécifique, compte tenu de la nature des activités.
15 Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement	La fonction intégrée Group Risk Management est responsable de la gestion de l'ensemble des risques. Les moyens ne sont pas mesurés de manière spécifique, compte tenu de la nature des activités.
16 Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la société	Il n'existe pas d'organisation spécifique, compte tenu de la nature des activités.
17 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Néant.
18 Montant des indemnités versées sur décision de justice en matière d'environnement	Néant.
19 Éléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger (points 1 à 16)	Les pôles d'activité assurent la mise en œuvre des principes d'action du groupe dans toutes les entités qui leur sont rattachées, y compris dans les filiales, quel que soit leur lieu d'implantation.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

Barbier Frinault & Autres
Réseau Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard
Mazars
Le Vinci - 4, allée de l'Arche
92075 Paris La Défense

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens – 75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Protocole d'accord avec le groupe Axa

Axa et Finaxa

Administrateurs concernés :

M. Claude Bébéar, Président du Conseil de surveillance d'Axa et Président-Directeur Général de Finaxa,

M. Michel François-Poncet, Membre du Conseil de surveillance d'Axa et Administrateur de Finaxa,

M. Michel Pébureau, Membre du Conseil de surveillance d'Axa.

Les groupes BNP Paribas et Axa ont signé le 12 septembre 2001 un protocole d'accord consistant à assurer le maintien de leurs participations minimales (respectivement de 4,9 % d'Axa dans BNP Paribas et de 22,25 % de BNP Paribas dans Finaxa) et à se concéder un droit de préemption mutuel à l'échéance du protocole portant sur une participation minimale ainsi qu'une option d'achat réciproque en cas de changement de contrôle du capital de l'un d'eux.

Le groupe Axa s'engage en outre à assurer la liquidité de la participation de BNP Paribas dans Finaxa.

Le protocole est conclu pour une période de trois ans à compter de sa signature, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Garanties en faveur des filiales

BNP Paribas Finance Plc Londres

Administrateur concerné : M. David Peake, Président.

Le montant de ces garanties à la clôture de l'exercice 2002 s'élève à 1 300 millions de livres sterling.

Garantie des administrateurs

Votre société a souscrit auprès de la compagnie Chubb des contrats d'assurance visant à prémunir les dirigeants et administrateurs de ses filiales et succursales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur rencontre, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Le montant de la garantie a été fixé à 120 millions d'euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine, Paris, et La Défense, le 18 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

Réseau Ernst & Young

Christian Chiarasini

Radwan Hoteit

PricewaterhouseCoopers Audit

Étienne Boris

Mazars & Guérard

Mazars

Hervé Hélias

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Michel Pébereau, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris, le 24 mars 2003

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Michel Pébereau

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1 – NOM ET ADRESSE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour les exercices 2000, 2001 et 2002

Barbier Frinault & Autres
Représenté par Christian Chiarasini
et Radwan Hoteit
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
(anciennement Befec-Price Waterhouse)
Représenté par Étienne Boris
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard
Représenté par Hervé Hélias
125, rue de Montreuil
75011 Paris

- Barbier Frinault & Autres a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Son premier mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1988. Barbier Frinault & Autres, représenté par MM. Christian Chiarasini et Radwan Hoteit, est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.
- PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec-Price Waterhouse) a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Son premier mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1994. PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec-Price Waterhouse) représenté par M. Étienne Boris est membre du réseau PricewaterhouseCoopers.
- Mazars & Guérard a été nommé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Mazars & Guérard a été représenté par feu M. Yves Bernheim puis par M. Hervé Hélias.

2 – ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de Commissaires aux comptes de BNP Paribas et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence. Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de BNP Paribas. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec l'observation qui figure dans notre rapport général et dans notre rapport sur les comptes consolidés relative à la note 1 de l'annexe qui expose les changements de modalités d'évaluation de la

valeur d'utilité des titres de participation et autres titres détenus à long terme.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec l'observation qui figure dans notre rapport sur les comptes consolidés relative à la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation applicables aux compagnies d'assurance définies par le règlement CRC n° 2000-05 du 7 décembre 2000.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 arrêtés par le Conseil d'Administration de BNP Paribas ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec les observations suivantes :

- d'une part, l'observation qui figure dans notre rapport sur les comptes consolidés relative à la note 1, qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de présentation des documents de synthèse consolidés définies par le règlement COB n° 2000-04 du 4 juillet 2000 ;
- d'autre part, l'observation qui figure dans notre rapport général relative à la note 1, qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de présentation des documents de synthèse individuels définies par le règlement CRC n° 2000-03 du 4 juillet 2000.

Sur la base de ces diligences, et compte tenu des observations rappelées ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine, Paris et La Défense, le 24 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres
Réseau Ernst & Young
Christian Chiarasini Radwan Hoteit

PricewaterhouseCoopers Audit
Étienne Boris

Mazars & Guérard
Mazars
Hervé Hélias

Commissaires aux comptes suppléants

M. Michel Barbet-Massin (125, rue de Montreuil 75011 Paris), M. Richard Olivier (41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex) et M. Pierre Coll (32, rue Guersant 75017 Paris) ont été nommés Commissaires aux comptes suppléants lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Responsable de l'information

FINANCES GROUPE
Philippe Bordenave

TABLE DE CONCORDANCE COB

1.1	Noms et fonctions des responsables du document	p. 253
1.2	Attestations des responsables	p. 253
1.3	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	pp. 253-254
1.4	Politique d'information	pp. 108-109 et 254
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	pp. 111-112 et 246
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	pp. 102, 146, 204 à 208 et 238-239
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	pp. 78 à 80, 102-103, 108-109, 204-208 et 252
3.4	Marché des titres de l'émetteur	pp. 102 à 104
3.5	Dividendes	pp. 106 à 111
4.1	Présentation de la société et du groupe	pp. 8 à 11, 134 à 144, 173 à 184 et 225
4.2	Dépendances éventuelles	pp. 157
4.3	Effectifs	pp. 114 à 117, 227, 246 à 248
4.4	Politique d'investissement	pp. 134 à 144
4.7	Risques de l'émetteur	pp. 95-96, 148 à 159
5.1	Comptes de l'émetteur	pp. 160 à 242
6	Organes d'administration, de direction et de surveillance	pp. 78 à 94, 220 à 222 et 246
7	Évolution récente et perspectives d'avenir	pp. 143-144

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution (Approbation des bilan et compte de résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve le bilan consolidé au 31 décembre 2002 et le compte de résultat consolidé de l'exercice 2002.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et mise en distribution du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide en application de l'article 18 des statuts l'affectation des résultats de la manière suivante :

	en euros
Bénéfice net de l'exercice	2 830 067 502,98
Report à nouveau bénéficiaire	4 695 079 910,57
Total	7 525 147 413,55
Dotations à la réserve spéciale des plus-values à long terme	346 277 902,00
Dotations à la réserve spéciale d'investissements	17 089 913,00
Dividende	1 075 055 788,80
Report à nouveau	6 086 723 809,75
Total	7 525 147 413,55

Le dividende global d'un montant de 1 075 055 788,80 euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas correspond à une distribution de 1,20 euro par action au nominal de 2,00 euros assortie d'un avoir fiscal au titre d'un impôt déjà payé au Trésor de 0,60 euro pour les actionnaires personnes physiques et les sociétés bénéficiant du régime des sociétés mères, portant le montant global à 1,80 euro étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte "Report à nouveau" la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par BNP Paribas.

Le dividende de l'exercice 2002 sera détaché de l'action le 12 juin 2003 et payable en espèces à partir de cette date.

Le Conseil d'administration rappelle, conformément à l'article 47 de la loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, que les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

Exercices	Nominal action	Nombre d'actions	Montant distribution	Dividende net	Avoir fiscal ⁽¹⁾	Revenu global
1999	4,00	450 129 494	787 726 614,50	1,75	0,875	2,625
2000	4,00	448 206 055	1 008 463 623,75	2,25	1,125	3,375
2001	2,00	886 622 994	1 063 947 592,80	1,20	0,60	1,80

⁽¹⁾ Au titre d'un impôt déjà payé au Trésor.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à prélever sur le compte "Report à nouveau" les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Quatrième résolution (Approbation des opérations et conventions visées par les articles L 225-38 à 225-43 du Code de Commerce objet d'un examen préalable pour celles passées entre une société et ses dirigeants sociaux mais également entre sociétés d'un groupe avec dirigeants sociaux communs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles L 225-38 à 225-43 du Code de Commerce et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

Deuxième résolution (Approbation du bilan et du compte de résultat sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2002)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve le bilan social au 31 décembre 2002 et le compte de résultat social de l'exercice 2002. Elle arrête le résultat net après impôts à 2 830 067 502,98 euros.

Cinquième résolution (Émission de titres de créance, notamment obligations et titres assimilés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, autorise le Conseil d'administration à procéder sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, de titres de créance (notamment obligations et titres assimilés tels que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée et hormis les titres de créances négociables au sens de l'article

L 213-1 et suivants du Code monétaire et financier), libellés soit en euro, soit en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président ou à un administrateur, en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des titres, étant entendu que les obligations ou titres assimilés pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum ci-dessus fixé. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Cette autorisation est valable pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente décision.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Sixième résolution (Achat d'actions de la société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par la Commission des opérations de Bourse, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant son capital social, soit un achat maximal de 89 587 982 actions. L'Assemblée Générale décide que les acquisitions d'actions pourront notamment être effectuées en vue de la régularisation des cours, de l'achat et de la vente en fonction des situations de marché, du service des options d'achat d'actions, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'attribution d'actions aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel dans le cadre d'options d'achat d'actions, de leur conservation, de leur transfert par tout moyen notamment par échange de titres, par cession sur un marché réglementé ou de gré à gré, de l'annulation ultérieure des actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par cession de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 70 euros par action, soit un montant maximal d'achat de 6 271 158 740 euros. Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 30 euros par action.

Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois. Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Septième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Michel Pébureau, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Huitième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Claude Bébear, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Neuvième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Louis Beffa, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Dixième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Michel François-Poncet, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Onzième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Alain Joly, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Douzième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Denis Kessler, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Treizième résolution (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomi-

nation en qualité d'administrateur de M. Gerhard Cromme qui a été coopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 21 mars 2003 en remplacement de M. Bernd Fahrholz pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Quatorzième résolution (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de M^{me} Hélène Ploix qui a été cooptée par le Conseil d'administration lors de la séance du 21 mars 2003 en remplacement de M. René Thomas pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Quinzième résolution (Non-renouvellement de mandats d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte que MM. Paul-Louis Halley et Philippe Jaffré ne demandent pas le renouvellement de leurs mandats d'administrateur qui viennent à expiration lors de la présente Assemblée, et décide de ne pas pourvoir à leurs remplacements.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Seizième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces adhérents)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L 225-129 III 4^e alinéa et L 225-138 du Code de Commerce ainsi que de l'article L 443-5 du Code du Travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 60 000 000 d'euros par l'émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera de 20 % inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription. Lors de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra réduire le montant de la décote au cas par cas en raison de contraintes fiscales, sociales ou comptables applicables dans tel ou tel pays où sont implantés les sociétés ou groupements du groupe BNP Paribas participant à l'opération d'augmentation de capital.

Dans le cadre de la présente délégation, l'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit des adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas.

La présente délégation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président dans les conditions prévues à l'article L 225-129-V du Code de Commerce, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- déterminer les sociétés ou groupements dont les salariés et retraités pourront souscrire aux actions émises en application de la présente autorisation ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;
- déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;
- d'arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
- décider du montant à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Dix-septième résolution (Suspension des autorisations d'augmentation de capital en période d'offre publique d'achat – OPA – ou d'offre publique d'échange – OPE – sur les titres de la société, sauf pour les opérations dont la décision de principe a été approuvée par le Conseil d'administration et dont le projet a été rendu public antérieurement au dépôt des offres)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-IV du Code de Commerce, décide expressément que les délégations données au Conseil d'administration à l'effet de réaliser des augmentations de capital de la société ne sont pas maintenues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sauf pour les opérations dont la décision de principe a été approuvée par le Conseil d'administration et dont le projet a été annoncé au marché préalablement au dépôt de l'offre.

La présente résolution est valable à compter de ce jour et jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

Dix-huitième résolution (Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acqui-

ses au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la sixième résolution de la présente Assemblée Générale statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10 % du capital et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, pour modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois. Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Dix-neuvième résolution (Modification des statuts relative aux limites d'âge du Président-Directeur Général et du Directeur Général en fonction du mode d'organisation de Direction Générale)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de compléter le dernier alinéa de l'article 14 du titre IV des statuts et d'insérer un nouvel alinéa, relatifs aux limites d'âge du Président-Directeur Général et du Directeur Général en fonction du mode d'organisation de Direction Générale.

Ajout au dernier alinéa actuel de l'article 14 du titre IV des statuts, relatif au Président-Directeur Général :

"Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans."

Insertion d'un nouvel alinéa de l'article 14 du titre IV des statuts, relatif au Directeur Général :

"Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il

a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans."

En conséquence, elle décide de modifier les articles 8 et 15 des statuts.

– Article 8 :

L'article 8 alinéa 1 est désormais rédigé comme suit :

"Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration."

– Article 15 :

L'article 15 dernier alinéa est supprimé.

Vingtième résolution (Modification des statuts relative aux dispositions transitoires en matière de choix du mode d'organisation de Direction Générale)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, de supprimer l'alinéa 3 de l'article 14 du titre IV des statuts relatif aux dispositions transitoires en matière de choix du mode d'organisation de Direction Générale.

Suppression du troisième alinéa de l'article 14 des statuts, relatif aux dispositions transitoires en matière de choix du mode d'organisation de Direction Générale.

Vingt et unième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

GLOSSAIRE

ABSA	Action à Bon de Souscription d'Action.
Action	L'action est un titre négociable constatant le droit de l'actionnaire inscrit en compte chez la société émettrice ou chez un intermédiaire habilité. Elle représente une partie du capital d'une société anonyme ou d'une société en commandite par actions. Depuis la dématérialisation des valeurs mobilières, les actions sont inscrites en compte au nom de leur propriétaire, soit dans les livres de la société (forme "nominative"), soit auprès d'un intermédiaire habilité (forme au "porteur").
ADP	Action à Dividende Prioritaire.
ADR (American Depositary Receipt)	C'est un certificat négociable de dépôt, représentatif d'une ou plusieurs actions, dont la valeur nominale est libellée en dollars et dont le paiement des intérêts est également assuré en dollars ; il permet, sous certaines conditions, à une société non américaine d'être cotée aux États-Unis.
Animation/Contrat d'animation	Les contrats d'animation ont été lancés par la SBF-Bourse de Paris en août 1992. Ils consistent en un partenariat signé entre la SBF (devenue depuis Euronext), une société cotée et un intermédiaire financier ("l'animateur"). Ce dernier s'engage à avoir une présence active sur le marché en assurant lors de chaque séance un nombre minimal de transactions, et ce aux fins de favoriser la liquidité du titre. Les contrats d'animation concernent principalement les valeurs moyennes.
Arbitrage	Activité consistant à profiter des écarts de valorisation entre deux actifs financiers, par exemple deux actions lors d'OPE ou d'OPA. Les arbitragistes interviennent donc, dans ce contexte, en cas d'écart entre le cours de la cible, et le "prix" proposé par l'initiateur de l'offre.
Augmentation de capital	Un des moyens d'accroître les fonds propres de la société. Elle est réalisée soit par augmentation du nominal des actions existantes, soit par la création d'actions nouvelles provenant de souscriptions en numéraire, d'apports en nature ou de bénéfices, réserves, primes d'émission ou d'apport incorporés au capital. Les augmentations de capital peuvent être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription. Elles peuvent permettre de faire participer de nouveaux actionnaires au capital de la société. Elles doivent avoir été préalablement autorisées par une AGE.
Autocontrôle	Pourcentage de son propre capital détenu par une société. Les actions représentant l'autocontrôle sont privées du droit de vote, ne perçoivent pas de dividende et ne rentrent pas en ligne de compte pour le calcul du bénéfice par action.
Autofinancement	Excédent permettant le financement des investissements sans appel à des fonds extérieurs (augmentations de capital, emprunts, etc.).
Avoir fiscal	Institué afin d'éviter la double imposition au niveau de la société et de l'actionnaire, il est égal à la moitié du dividende net perçu par l'actionnaire (personne physique résidente française). Il est déductible de l'impôt sur le revenu ou remboursé par le Trésor s'il est supérieur au montant de l'impôt à payer.
B to B, ou B2B	Business to Business : transactions réalisées sur Internet entre deux entreprises.
B to C, ou B2C	Business to Consumer : sur Internet, transactions entre une entreprise et ses clients.
Back-office	Lieu de traitement des opérations liées à la gestion administrative.
BDDF	Banque de Détail en France.
BDDI	Banque de Détail à l'International.
Bénéfice net, part du groupe	Bénéfice net consolidé de la société, après déduction des profits correspondant aux intérêts minoritaires.
BFI	Banque de Financement et d'Investissement. Banque Commerciale MPD : Marketing & Product Development.

Bon de souscription	Titre autonome ou détaché d'une autre valeur mobilière (action, obligation), et donnant le droit de souscrire des titres (action, obligation).
BPGA	Banque Privée, Gestion d'Actifs.
Capital social	Montant des apports (en numéraire ou en nature) faits par les associés ou les actionnaires d'une société, et des bénéfices, réserves, primes d'émission ou d'apport incorporés au capital. Le capital peut être augmenté ou diminué au cours de la vie de la société.
Capitalisation boursière	Valeur attribuée par la Bourse à une société. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'actions existantes par le cours de l'action.
CECEI	Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement : émanation de la Banque de France, présidée par son Gouverneur, ayant pour mission de contrôler le bon fonctionnement du système financier et bancaire français.
COB Commission des Opérations de Bourse	Organisme public créé en 1967, la COB est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et donc à l'information donnée aux investisseurs, de surveiller l'ensemble des marchés financiers et de proposer des mesures visant à améliorer le bon fonctionnement des marchés.
Comité Consultatif des Actionnaires	Ensemble d'actionnaires "personnes physiques" choisis par certains émetteurs pour les conseiller dans leur politique de communication à destination de l'actionnariat individuel. BNP Paribas a mis sur pied son Comité Consultatif des Actionnaires dès le premier semestre 2000, au moment de la fusion.
Conseil des Marchés Financiers	Organisme professionnel qui élabore les règlements des marchés financiers, notamment des Bourses de valeurs ; il a d'ailleurs remplacé en juillet 1996 le Conseil des Bourses de Valeurs (CBV) et le Conseil du Marché à Terme. Il fixe en particulier les dispositions concernant le fonctionnement des marchés (et parmi celles-ci, celles propres aux opérations publiques — OPA/E, OPV, OPR/RO, etc.) et les règles de déontologie que doivent respecter les intervenants. C'est donc lui l'autorité qui gouverne les marchés financiers, et qui sanctionne en ce domaine, toute infraction aux lois et règlements applicables aux intervenants sur ces marchés.
Cotation	La cotation permet de déterminer le cours d'un titre, c'est-à-dire son prix sur le marché à un instant donné. La cotation peut être soit en continu, soit au fixing, pour les valeurs de faible liquidité. La cotation en continu enregistre une succession de prix tout au long de la journée (9 h – 17 h 30). Le principe de ce marché repose sur l'exécution des ordres en temps réel et a pour avantage de suivre les évolutions du marché au plus près.
Coupon	Le coupon représente le droit du propriétaire d'un titre à encaisser une somme correspondant au revenu distribué de cette valeur pour un exercice donné.
CVG (Certificat de Valeur Garantie)	Instrument financier, émis généralement dans le cadre d'un rapprochement entre deux sociétés (OPA/OPE), afin de garantir la valeur d'un titre sous-jacent à une date prédéterminée ; il permet donc à l'actionnaire de la cible de recevoir une somme égale à la différence, si elle est positive, entre le prix proposé lors de l'OPA/OPE, et un cours "de référence".
Dilution	Impact produit, sur les droits attachés à l'action d'une société, par toute création de titres (à l'occasion d'une augmentation de capital, d'une fusion, d'une OPE, de l'exercice de bons de souscription).
Dividende	Partie des bénéfices réalisés par la société que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de distribuer aux actionnaires. Il représente le revenu de l'action et son montant peut varier chaque année en fonction des résultats et de la politique adoptée par la société.
DPS (Droit Préférentiel de Souscription)	Lors d'augmentations de capital en numéraire, chaque actionnaire bénéficie d'un droit préférentiel de souscrire un nombre d'actions nouvelles au prorata du nombre d'actions qu'il possède déjà. Ce droit est négociable sur le marché boursier. La loi offre aux sociétés la faculté de demander à leurs actionnaires, réunis en Assemblée Générale, de renoncer à leur DPS afin de faciliter la réalisation de certaines opérations ou permettre l'entrée de nouveaux actionnaires.

Droit d'attribution	Droit de participer à une augmentation de capital à titre gratuit (réalisée par exemple par incorporation de réserves). Le droit est coté.
Droit de garde	Rémunération perçue par l'intermédiaire financier pour assurer la garde et le service des titres inscrits en compte. Les droits de garde sont perçus annuellement et d'avance. Ils demeurent acquis pour toute année commencée ; les titres déposés en cours d'année sont exonérés de droits de garde pour l'année en cours.
Droit de souscription	Droit de participer à une augmentation de capital à titre onéreux.
Droit de vote	Permet à tout actionnaire de voter ou d'être représenté à une Assemblée Générale.
EONIA	Euro OverNight Index Average.
EUREX	Une Bourse des dérivés.
EURIBOR (EUROpean InterBank Offered Rate)	Taux du marché monétaire le plus répandu dans la zone euro.
Euroclear	Ex-SICOVAM : gère les opérations de règlement-livraison des valeurs mobilières.
Euronext SA	Regroupe les fonctions de négociation sur les Bourses de Paris, Bruxelles et Amsterdam. À ce titre, cette société a entre autres pour mission d'établir les règles du marché, de décider de l'admission ou non des émetteurs, ainsi que de gérer toute la technologie nécessaire à la bonne marche de la cote.
FCP (Fonds Commun de Placement)	Copropriété (sans personnalité morale) de valeurs mobilières et de sommes placées à court terme. Les FCP, comme les SICAV, sont des instruments de gestion collective de valeurs mobilières. Ils ont, en règle générale, une dimension plus modeste, ce qui rend leur gestion plus souple. Soumis à une réglementation moins contraignante, ils peuvent être plus spécialisés. FCPE : Fonds Commun de Placement d'Entreprise.
Free Cash Flow	Marge brute d'autofinancement : flux de trésorerie disponible après satisfaction des besoins financiers immédiats d'une l'entreprise.
Garantie de cours	Lorsqu'une société acquiert la majorité du capital d'une société cotée, la réglementation exige qu'elle offre aux minoritaires pendant quinze jours de Bourse consécutifs, la possibilité de vendre leurs titres aux mêmes conditions que celles dont ont bénéficié les cédants du bloc de contrôle.
Gouvernement d'entreprise (Corporate Governance)	Ensemble de principes et recommandations à suivre par le management d'une entreprise faisant appel public à l'épargne.
Hedge Funds	Terme anglais signifiant "fonds de couverture" ; utilisé pour désigner un organisme dont le rôle consiste à couvrir une position contre un risque de marché. Fonds d'investissement pratiquant la gestion "alternative" ou "décorrélée" visant à profiter non pas de la performance absolue d'un actif mais de sa performance relative par rapport à un autre, permettant ainsi une couverture contre des évolutions absolues des actifs. À titre d'exemple, un Hedge Fund n'investira pas dans une action mais dans un arbitrage entre une action et son secteur, ou entre une action et l'indice, devenant ainsi quasiment insensible à l'évolution absolue du marché actions.
IFU (Imprimé Fiscal Unique)	Il s'agit d'une déclaration nominative regroupant l'ensemble des opérations sur valeurs mobilières et paiements de revenus mobiliers, effectués chez un même établissement payeur, au profit d'un même bénéficiaire.
Investisseurs Institutionnels	Organismes financiers tenus, par leur nature ou leur statut, d'employer une part de leurs fonds en placements sous forme de valeurs mobilières. Ex. : compagnies d'assurances, caisses de retraites, Caisse des dépôts et consignations...
Jouissance	Droit à percevoir un revenu pour les capitaux investis à une date donnée ; date de jouissance d'une action : date à partir de laquelle commencent à s'exercer les droits pécuniaires attachés à l'action ; date de jouissance d'un emprunt : date à partir de laquelle l'emprunt porte intérêt.

LBO	Un LBO ou Leveraged Buy Out est l'achat des actions d'une entreprise financé par une très large part d'endettement. Concrètement, un holding est constitué, qui s'endette pour racheter la cible. Le holding paiera les intérêts de sa dette et remboursera celle-ci grâce aux dividendes réguliers ou exceptionnels provenant de la société rachetée.
Leveraged Finance	Financements à effet de levier.
LIFFE	London International Financial Futures & options Exchanges. Marché à terme et des options à Londres.
Liquidation	Échéance mensuelle où se dénouent les opérations sur le Marché à Règlement Mensuel. Ce jour correspond au cinquième jour de Bourse avant la dernière séance boursière du mois.
Liquidité	Correspond, en Bourse pour un titre donné, au rapport entre le volume d'actions échangées et le nombre d'actions du capital.
LME	London Metal Exchange. La Bourse des Métaux de Londres.
M & A	Mergers & Acquisitions = Fusions & Acquisitions.
Marché Primaire	Marché financier sur lequel sont proposés des titres lors de leur émission.
Marché Secondaire	Marché financier sur lequel s'échangent des titres déjà en circulation.
MONEP	Marché d'Options Négociables de Paris qui comprend un compartiment d'options négociables portant sur l'indice Cac 40 et un département d'options négociables sur actions.
Nominal (valeur nominale)	La valeur nominale d'une action est la quote-part du capital social représentée par cette action.
Notation/Agences de notation	La notation est l'appréciation du risque de défaut de paiement d'un emprunteur, avec une influence directe sur le taux auquel cette société pourra obtenir des fonds. Les changements de notation ont une influence non négligeable sur le cours de Bourse. Les principales agences sont Standard & Poor's, Moody's et Fitch-IBCA.
OAT	Obligation Assimilable du Trésor.
Obligation	Titre de placement à intérêt en général fixe en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer au prêteur un capital fixe, à une date ultérieure donnée, ainsi qu'une série de versements d'intérêts soit semi-annuellement, soit annuellement. Les paiements d'intérêts peuvent varier pendant la durée de l'obligation.
OBSA	Obligation à Bon de Souscription d'Action.
OBSO	Obligation à Bon de Souscription d'Obligation.
OC (Obligation Convertible)	Obligation pouvant être convertie, selon des modalités prédéterminées, en titres donnant accès au capital d'une société.
OCEANE	Obligation Convertible En Actions Nouvelles ou Existantes.
Offres publiques	Les offres publiques permettent de prendre le contrôle de sociétés cotées (OPA ou OPE) ou, pour les actionnaires de sociétés cotées très largement contrôlées, de demander leur retrait de la cote (OPR et retrait obligatoire).
OPA	Offre Publique d'Achat.
OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières)	Appellation recouvrant les Sicav et les fonds communs de placement (FCP), et ayant pour objet la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.
OPE	Offre Publique d'Échange.
OPF	Offre à Prix Fixe ; nouvelle dénomination de l'OPV.

OPR	Offre Publique de Retrait.
OPRA	Offre Publique de Rachat d'Actions.
Option	Contrat valable jusqu'à une échéance déterminée à l'avance, qui donne le droit (mais non l'obligation) moyennant paiement immédiat du prix de l'option d'acheter ou de vendre à l'avenir un titre à un prix fixé à l'avance (prix d'exercice). L'option est le vecteur d'intervention sur le MONEP. Les options peuvent être soit des options d'achat (call) soit des options de vente (put).
OPV	Offre Publique de Vente.
ORA	Obligation Remboursable en Actions.
PEA (Plan d'Épargne en Actions)	Destiné à inciter les particuliers à accroître la part de leur épargne investie en actions, ce produit de placement, en actions de sociétés ayant leur siège dans un État membre de la CEE, ou en FCP éligibles au PEA, est exonéré d'impôt sur les revenus et les plus-values si aucun retrait n'est effectué durant cinq années ; il reste soumis aux prélèvements sociaux. Le plafond de placement est de 120 000 euros par personne physique.
PEE (Plan d'Épargne d'Entreprise)	Il s'agit d'un plan d'épargne collectif qui permet au salarié, avec l'aide de son entreprise, de se constituer un portefeuille de valeurs mobilières. Les versements et intérêts qui alimentent le compte sont exonérés d'impôt sur le revenu, sous condition de blocage pendant 5 ans (et hors cas spécifiques de levée anticipée), mais restent soumis aux prélèvements sociaux. Il en est de même pour les gains de sortie.
PER (Price Earning Ratio)	Rapport entre le cours de l'action et le bénéfice net par action. Il permet de voir combien de fois le cours de l'action capitalise le bénéfice. L'actionnaire tirera une satisfaction d'autant plus grande de son placement que la valeur de son titre représentera un multiple plus élevé du bénéfice par action.
Plus-value/moins-value	Différence positive/négative entre le prix de vente d'une action et son prix d'achat.
Portail B2E	Site Intranet spécifique pour les salariés du groupe. Sa page d'accueil propose un moteur de recherche, des liens avec des services et de nombreuses informations sur le métier du salarié, sa vie pratique et sa carrière dans le groupe.
Prime Brokerage	Activité consistant à fournir aux Hedge Funds une gamme étendue de services : financement, règlement-livraison de leurs opérations, conservation de titres, prêt-emprunt de titres, etc.
Private Equity	Investissement en action dans des sociétés non cotées.
Produits Dérivés	Instruments financiers construits à partir d'un titre ou d'un indice "sous-jacent" permettant à un agent de réaliser des opérations sur l'avenir pour se couvrir contre les écarts ou en tirer parti.
Quorum	Pour qu'une Assemblée Générale puisse valablement délibérer, il faut que des actionnaires possédant un nombre minimum total d'actions (quorum) soient présents ou représentés. Le quorum est : <ul style="list-style-type: none"> – pour une Assemblée Générale Ordinaire (AGO) sur 1^{re} convocation : 1/4 des actions ayant droit de vote ; – pour une AGO sur 2^e convocation : aucun quorum n'est requis ; – pour une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) sur 1^{re} convocation : 1/3 des actions ayant droit de vote ; – pour une AGE sur 2^e convocation : 1/4 des actions ayant droit de vote ; – pour une AG mixte : ces divers quorums sont requis selon les résolutions.
RELIT	Système de Règlement et Livraison de Titres à la Bourse de Paris.
Relation	Inverse de dilution ; opération sur le capital (rachat d'actions, ou émission d'actions en proportion moindre que l'augmentation de bénéfices suite à fusion ou OPE par exemple) permettant d'accroître le bénéfice par action.
Rendement	Indicateur instantané de la rentabilité du placement, exprimé en pourcentage : pour les actions, c'est le rapport entre le dernier dividende payé et le dernier cours de Bourse.

Report	Opération de Bourse sur le marché à Service de Règlement Différé par laquelle il est possible, pour un donneur d'ordre, de reporter sa position acheteuse ou vendeuse, d'une liquidation mensuelle à la suivante.
ROE (Return On Equity)	Ratio de Rentabilité des Fonds Propres. Il mesure le rapport entre le bénéfice net consolidé part du groupe, et les fonds propres consolidés hors intérêts minoritaires.
Rompu	Un rompu est la différence pouvant exister entre le nombre d'actions que possède un actionnaire et le multiple le plus proche du nombre minimum d'actions anciennes, pour participer à une opération financière (échange de titres, droits de souscription ou d'attribution). Les rompus sont négociés à l'unité pour obtenir le multiple désiré, ou bien les actions correspondantes sont vendues à la clôture de l'opération et les sommes allouées aux titulaires des droits.
SFS	Services Financiers Spécialisés.
SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)	Société, dotée d'une personnalité morale distincte, ayant pour objet de gérer un portefeuille collectif de valeurs mobilières pour le compte de ses actionnaires qui peuvent chaque jour souscrire des parts (actions) ou se faire rembourser celles qu'ils ont souscrites. Les parts (actions) de Sicav ne sont pas cotées en Bourse, mais leur valeur réelle (valeur liquidative) varie chaque jour en fonction du cours des titres constituant son portefeuille.
SICOVAM	Société Interprofessionnelle pour la Compensation des Valeurs Mobilières, devenue Euroclear France. Organisme chargé de la compensation des titres entre intermédiaires financiers, en centralisant l'ensemble des transactions boursières et facilitant la circulation des titres entre établissements affiliés.
SPVT	Spécialiste en Pension des Valeurs du Trésor.
SRD (Service de Règlement Différé)	Marché où se négocient les actions des principales sociétés françaises et étrangères. Les actions ou obligations achetées "avec SRD" sont donc payées à crédit. Dans une telle négociation, acheteur et vendeur devront, l'un payer le prix, l'autre livrer les titres lors de la prochaine liquidation, à moins que l'un ou l'autre des intervenants ne demande à se faire "reporter" à la liquidation du mois suivant.
Survaleur ou Goodwill	Également dénommé "écart d'acquisition positif": différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net comptable.
TBB (Taux de Base Bancaire)	Principal taux de référence pour la rémunération des opérations d'emprunt.
TMO	Taux Mensuel de rendement des emprunts Obligataires.
TP	Titre Participatif.
TPI	Titre au Porteur Identifiable : permet à tout émetteur de titres de connaître l'identité de ses actionnaires au porteur, via une interrogation auprès de Euroclear.
Trade Center	Force de vente spécialisée, créée par BNP Paribas pour accompagner ses entreprises clientes à l'international. Les Trade Centers proposent aux entreprises importatrices et exportatrices un concept de guichet unique avec une large gamme de services personnalisés.
TSDI	Titre Subordonné à Durée Indéterminée.
TSR	Total Shareholder Return : rendement sur capital investi, compte tenu des dividendes encaissés et de l'appréciation de la valeur d'une action.
Warrant	Valeur mobilière qui offre le droit d'acheter (Call Warrant) ou de vendre (Put Warrant) différents supports "sous-jacents" (taux, indices, devises, actions) à un prix (dit "d'exercice") et jusqu'à une date donnée (dite "échéance"). Cette valeur, quoique de type optionnel, ne peut être vendue à découvert. Les warrants sont émis par un établissement financier qui fait office de teneur du marché.
Work Flow	Technologie d'automatisation d'un processus qui vise à faire circuler des documents ou dossiers numériques de manière séquentielle entre les personnes qui ont à intervenir dans le traitement du dossier.



BNP Paribas

SIÈGE SOCIAL
16, boulevard des Italiens
75009 Paris (France)
Tél. : 01 40 14 45 46

www.bnpparibas.com

RCS Paris 662 042 449
Société anonyme au capital de 1 791 759 648 euros

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES
Tél. : 01 42 98 21 61 / 01 40 14 63 58

